Monsieur le maire de Mâcon

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES DE MACON

PAR

LE Cte DE LA ROCHETTE

Président du Conseil d'arrondissement de Trévoux, membre de l'Académie de Mâcon
et de plusieurs autres Sociétés savantes

TOME Ier.

PRIX : 10 FRANCS.

MACON

CHEZ
M. ÉMILE PROTAT,
Imprimeur.

CHEZ
MM. DURAND ET LEGRAND,
Libraires.

1866.

à Monsieur A. Piot maire de Mâcon, hommage de l'auteur

Cte de la Rochette

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES DE MACON.

MACON, IMPRIMERIE D'ÉMILE PROTAT.



Imp. L. Lar[illegible]

ÉGLISE CATHÉDRALE DE S^{T} VINCENT DE MÂCON

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES DE MACON

PAR

LE C[te] DE LA ROCHETTE,

Président du Conseil d'arrondissement de Trévoux, membre de l'Académie de Mâcon
et de plusieurs autres Sociétés savantes.



MACON,

CHEZ	CHEZ
M. ÉMILE PROTAT,	MM. DURAND ET LEGRAND,
Imprimeur.	Libraires.

1866.

LETTRE D'APPROBATION

De Sa Grandeur Mgr DE MARGUERYE,

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon.

Autun, le 19 mars 1866.

Mon cher Comte,

J'ai parcouru avec intérêt les premiers cahiers de votre *Histoire des Évêques de Mâcon*. Je vous félicite et je vous remercie d'avoir entrepris de faire revivre la mémoire de mes illustres prédécesseurs sur ce siége, aujourd'hui réuni à Autun.

Les études sur la vie des Evêques qui ont gouverné une Eglise révèlent tout ce que les populations doivent de reconnaissance à leurs pontifes vénérés, non-seulement pour les bienfaits religieux de leur mission toute divine, mais encore pour les services qu'ils ont si souvent rendus à la société et à la vraie civilisation.

Veuillez croire, cher comte, à tous les sentiments affectueux avec lesquels je suis

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† FRÉDÉRIC,

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon.

AVANT-PROPOS.

AVANT-PROPOS.

L'histoire, a dit Cicéron, est le témoin des temps, la lumière de la vérité, l'école de la vie. Cette maxime du grand orateur est plus que jamais celle de notre époque. On remue de toutes parts la cendre des peuples ; des vestiges de leurs monuments écroulés surgissent, à chaque pas et partout, le bien, le mal, la gloire, la honte, la vertu et le vice ; mais à chaque pas et partout aussi, les exemples, les modèles, les enseignements. Jour par jour, le passé déroule ses secrets au présent, mettant à nu pour lui ses grandeurs comme ses souillures ; chaque contrée publie ses annales ; chaque province, ses fastes historiques;

chaque ville, sa chronique. S'étendant de la cité à la province, de la province à la contrée tout entière, l'histoire nationale est, pour tous les hommes du même pays, « une sorte de propriété commune ;
» c'est une portion du patrimoine moral que chaque
» génération qui disparaît lègue à celle qui la rem-
» place; aucune ne doit la transmettre telle qu'elle
» l'a reçue, mais toutes ont pour devoir d'y ajouter
» quelque chose en certitude et en clarté. »

Un essai historique sur les évêques de Mâcon nous a paru un utile enseignement pour notre époque, un jalon (qu'on excuse l'apparence prétentieuse de ce mot) pour aider à dérouler l'intéressante chaîne des événements qui forment les annales de notre contrée. Raconter l'histoire religieuse d'un peuple, n'est-ce pas mettre à découvert tous les replis de son âme? La religion n'a-t-elle pas été dans tous les temps, comme prétexte, si ce n'est comme but, un des principaux moteurs du mouvement des nations? A ne considérer le christianisme que comme un fait humain, n'a-t-il pas tout changé dans le monde? Le triomphe de la civilisation sur la barbarie, n'est-ce pas la croix du Christ plantée dans

la poussière des idoles et régénérant les âges par le sang des hommes, martyrs ou soldats?

Un travail sur les évêques et les affaires religieuses de Mâcon pourra donc présenter quelque attrait et mériter l'indulgence des lecteurs. Qu'on nous permette d'espérer que notre livre, tout incomplet qu'il puisse paraître, malgré nos faibles efforts, ne fera que précéder en quelque sorte une histoire complète de notre province et de notre ville.

INTRODUCTION.

Pendant quatre siècles, les Gaules avaient reçu les lois et la civilisation de Rome. Mais quoiqu'elles eussent perdu, comme les autres conquêtes du grand peuple, la liberté au dedans, l'indépendance au dehors, et même jusqu'au nom de nation, une part importante d'influence était restée sur les destinées du monde romain, à ces provinces qui allaient bientôt se nommer la France. Envoyant à plusieurs reprises des maîtres à l'Italie, la Transalpine tenait à honneur de lui prouver que, malgré son nouveau nom et ses nouvelles lois, elle n'avait pas cessé d'être son égale, sa rivale, devrions-nous dire.

Mais le germe de destruction que portait en soi l'empire romain se développait aussi dans les Gaules. Le lien factice qui, sous le gouvernement de l'empire, attachait au même joug tant de peuples divers, menaçait de se rompre. Les derniers empereurs s'essayèrent à le resserrer ; appuyant leurs légions militaires par des légions de fonctionnaires civils rigoureusement soumis à d'inflexibles hiérarchies, ils crurent assurer l'exécution de leurs volontés souveraines sur tous les points de l'empire. Les cent et quelques cités des Gaules n'avaient rien à envier aux municipes italiques; leur régime intérieur était le même; elles parlaient la même langue, elles pratiquaient le même culte; nous ajouterons qu'elles jouissaient des mêmes priviléges; car, la première entre toutes les nations conquises, la Gaule vit ses familles patriciennes appelées au Sénat de Rome, et les droits de citoyens romains accordés aux habitants de ses villes. Jamais système administratif ne fut plus complet; rien ne semblait y avoir été oublié de ce qui peut assurer l'ordre dans un état. Mais le pouvoir de Rome, ébranlé par les discordes, tremblait sur ses bases; son action plus

étendue et plus sûre, mais plus lourde et plus dévorante, ne reposant que sur le servilisme, ne dominant que par la terreur, au lieu de s'appuyer sur l'amour de la patrie et du prince, consuma bientôt ses ressources. L'empire romain dans les Gaules en vint à ne plus exister que de nom, et, au commencement du V[e] siècle, chaque province avait elle-même la charge de ses incertaines destinées. Ce fut alors que le flot de l'invasion vint tout inonder; c'était l'heure du naufrage de la civilisation romaine!

Le christianisme avait devancé dans les Gaules l'arrivée des peuples barbares. Son action, jeune et vivifiante, s'était fait sentir au milieu des agonies de l'ancien monde qui finissait. Il fut l'élément créateur de la société française; sa place est auprès du berceau de notre grande nation.

Fort de ses institutions, au sein d'une société affaiblie, expirante, le clergé chrétien de la Gaule se jeta au-devant de la conquête et réussit à la dompter. La force aveugle et brutale, l'indépendance sauvage, voilà ce qu'apportaient les Barbares dans le monde romain, débris caduc et énervé du des-

potisme; une force tout immatérielle, toute morale, mais invincible comme la foi, son principe, fut le glaive des prêtres de Jésus-Christ, et assura leur victoire. C'est qu'au milieu de cette société en dissolution, au sein de ces misères et de ces ruines, les conquérants barbares avaient trouvé le christianisme vivant et debout, et ils s'étaient courbés, frémissants mais subjugués, devant la croix, ce mystérieux symbole qui avait fait triompher Constantin.

Il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur ce fait incontestable que le christianisme, lors de l'invasion des Barbares au Ve siècle, préserva la Gaule et le monde entier d'un complet anéantissement. Les nations étrangères ne parurent se succéder pour renverser l'empire de Rome qu'afin d'offrir à l'Eglise de Rome des peuples nouveaux. Avec Rome païenne finissait l'empire d'un homme, mais avec Rome chrétienne était né l'empire de Dieu !

Saint Jérôme, dans une de ses lettres restée à jamais célèbre, raconte les désastres de cette formidable invasion qui commença le dernier jour de l'année 406 :

« D'innombrables et féroces nations ont occupé toutes les Gaules. Tout ce qui se trouve renfermé entre l'Océan et le Rhin, tout ce qui est situé entre les Alpes et les Pyrénées a été dévasté par le Quade, le Sarmate, le Wandale, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Allemands, les Burgundes, le Pannonien enfin, pour le malheur de la République, devenu son ennemi........ Mayence, cette cité autrefois illustre, a été prise et détruite, et des milliers d'hommes égorgés dans son église; Worms a été ruiné par un long siége; la puissante ville des Rémois, Amiens, Arras, Thérouanne, Tournai, Spire, Strasbourg, ont vu leurs habitants transférés en Germanie. Dans l'Aquitaine, la Novempopulanie, la Narbonnaise, la Lyonnaise, tout, hormis un petit nombre de villes, a été ravagé. Et encore le glaive ne cesse-t-il pas de les menacer du dehors, pendant que la faim les consume au dedans. Je ne puis, sans verser des larmes, mentionner Toulouse, qui n'a été jusqu'ici soustraite à sa ruine que par les mérites de son saint évêque Exupère........ L'Espagne elle-même gémit dans la consternation et sent qu'elle est à la veille de sa perte. »

L'Espagne, en effet, vit rouler sur elle, à travers les profondes vallées pyrénéennes, le torrent qui, durant trois années, avait fait des provinces gauloises un monceau de ruines; mais de tous ces peuples barbares, dont saint Jérôme accumule les noms dans son récit, un seul devait former dans les Gaules un établissement important et durable.

A la faveur du vaste bouleversement de l'invasion, plusieurs usurpateurs avaient essayé de saisir le sceptre qui tremblait aux mains d'Honorius, fils dégénéré du grand Théodose. Un d'eux, Jovin, s'étant fait proclamer Auguste sur les ruines de Mayence, récompensa le chef des Burgundes, qui venait de lui donner un empire éphémère, en lui concédant les contrées situées sur la rive gauche du Rhin, des Vosges au Jura (413). Cette sanction illusoire d'une conquête dévastatrice, par le pouvoir usurpateur d'un rebelle, acquit avec le temps les caractères d'une possession légitime. Etablis sur le sol gaulois, les Burgundes ne devaient plus le quitter, et leur domination allait comprendre toute la Gaule orientale, jusqu'à la Méditerranée; ces conquérants sont nos ancêtres.

Après cet exposé rapide de la position religieuse, politique et sociale des Gaules au cinquième siècle, époque à jamais célèbre dans les fastes de la décadence romaine par la plus terrible des invasions qui ont pu bouleverser le monde, nous rentrerons dans le cadre plus intime et plus cher de la patrie et du foyer ; nous essayerons de démontrer l'utilité de l'histoire religieuse dans chaque pays ; nous dirons les motifs qui nous ont décidé à écrire ce que nous avons pu recueillir de plus intéressant sur les pasteurs de notre Église de Mâcon, dont les noms mêmes sont à peine restés inscrits dans la mémoire publique.

Dans les Gaules, l'évêque ne fut d'abord que le chef d'une association purement spirituelle ; sa juridiction ne s'étendait que sur les âmes ; sa qualité de pasteur lui défendait toute intervention dans l'administration civile, où la prudence, discrète compagne d'un apostolat dévoué, ne lui permettait pas de jeter le poids incontestable de sa science, de ses vertus et de ses influences voilées. Mais avec le temps grandissait le pouvoir de l'évêque, de cet homme qui n'était à aucun homme, parce que Dieu

l'avait donné à tous : à mesure que se rompaient les liens par lesquels ils tenaient à l'ordre civil, détendu de toutes parts, les hommes se rattachaient à la religion. Sujets romains, ils voyaient approcher, sans pouvoir le prévenir, l'ouragan terrible qui devait les anéantir ou ne leur laisser avec la vie que misère et désespoir ; chrétiens, ils trouvaient dans leur croyance commune consolation et espoir. La patrie terrestre asservie, destinée d'esclavage ; la patrie immortelle, destinée de bonheur et de liberté; telle était l'alternative; le christianisme avait vaincu! Le patriotisme civique, le seul que quatre cents ans d'oppression n'eussent pas complétement éteint dans ces hommes dont on avait tué la patrie, s'absorbait chaque jour dans l'élément chrétien. Bientôt il ne resta plus rien à l'idole romaine, dont les dernières splendeurs brillèrent des clartés de la foi, et qui tomba sous le poids de ses gloires en s'inclinant sur le berceau de l'humanité régénérée.

L'évêque devenait donc, par la force même des choses, le premier pouvoir de la cité ; le magistrat de Rome, le duumvir, l'homme de cet empereur déjà remplacé quand on apprenait son nom, relégué

au second rang, rêvait seul dans son prétoire désert pendant qu'on assiégeait l'Église. La législation en vint à consacrer cette magistrature des consciences, et la magistrature du fisc ne demeura plus qu'un vain titre. Les codes de Théodose et de Justinien attestent de notables priviléges accordés aux évêques, entre les mains desquels passa tout entier le pouvoir municipal. Plus tard, le municipe devait disparaître dans la paroisse, et les églises devenir dépositaires de tous les actes inscrits autrefois sur les registres publics. Cette transition fut un des bienfaits du christianisme ; profondément atteint par le despotisme, l'esprit d'association s'éteignait dans l'égoïsme individuel ; un lien nouveau vint renouer le lien social qui se brisait, et la communauté de croyances maintint la communauté d'intérêts entre des hommes qui devenaient de plus en plus étrangers les uns aux autres. La foi du Christ arrêta la barbarie avant d'arrêter les Barbares ! Tout devait porter dans les Gaules l'indélébile empreinte de la religion nouvelle. A l'arrivée des envahisseurs, le christianisme n'était pas seulement dans notre patrie une croyance religieuse, un culte différent

des autres cultes, c'était un gouvernement véritable, armé de tous les moyens d'action qui conduisent les hommes : institutions, hiérarchies, tribunaux, revenus ; en un mot, tous les éléments de force et de durée qui caractérisent ce qui est grand ; et cet ordre admirable, surgissant au milieu du désordre toujours croissant de la colonie romaine, apportait avec lui ce principe fécond de la vitalité des peuples : la régénération morale par la liberté. Le monde entier sentait que l'heure était venue de la résurrection et de l'affranchissement ; il comprenait qu'il allait vivre !

Telle fut la marche ascendante du christianisme pendant la dernière période romaine. Par le progrès toujours croissant de sa force lente, mais invincible, il devait nécessairement arriver que la société civile fût conquise par la société religieuse. Et ne voyons-nous pas, en effet, lorsque les empereurs ne pouvaient parvenir à rassembler les députés des provinces gauloises pour délibérer sur les plus grands intérêts de leur patrie, au même temps, sans ordre supérieur, par la seule action de l'épiscopat sur le clergé, celui-ci accourir de toutes parts et se réunir

presque chaque année en synodes de provinces, en conciles nationaux. Le gouvernement de l'Eglise puisait l'élément de sa puissance dans le double caractère imprimé à sa naissante organisation dans les Gaules : l'ordre dans la liberté, la charité dans la force. Le christianisme, cette étrange autorité qui mettait sous le même niveau le faible et le puissant, le riche et le nécessiteux; qui relevait l'opprimé aux yeux de l'oppresseur, le christianisme devait attirer à lui les sujets épuisés de la tyrannie romaine. Sous le sceptre du Christ, tout le monde avait le droit de cité!

La ville de Mâcon, évangélisée dès le second siècle de notre ère, fut, comme les autres villes des Gaules, le théâtre de ces transformations bienfaisantes. Vingt fois dévastée, dépeuplée, réduite en cendres, toujours elle renaissait de ses ruines. Sans cesse abattue, écrasée, expirante, elle se ranimait au souffle chrétien et reprenait la force et la vie.

Il ne sera pas sans intérêt de rechercher les origines religieuses de cette ville tant éprouvée, et de retracer les luttes qui l'agitèrent presque constamment pendant plusieurs siècles au nom des

libertés de son culte. Ces luttes furent trop souvent sanglantes, et le triomphe de la religion fut arrosé de bien des larmes. La régénération sociale ne pouvait s'accomplir sans de violents ébranlements.

Les traditions les plus accréditées rapportent que les premières prédications de l'Evangile furent entendues à Mâcon au second siècle du christianisme. C'est à cette époque que l'Église de Lyon fait remonter l'épiscopat de son glorieux fondateur, saint Pothin, et il n'est pas permis de douter que les apôtres de la Bourgogne et du Mâconnais ne fussent, comme le premier évêque de Lyon, disciples et missionnaires de saint Polycarpe.

Nous restons dans l'incertitude sur les noms que nous devons donner aux premiers prédicateurs de la foi chrétienne dans notre contrée et notre ville. Cinq noms sont restés dans la mémoire des peuples de la Bourgogne comme ceux des fondateurs de nos Églises, et le culte de ces souvenirs vénérés traversera les âges. Est-il besoin de nommer Bénigne, Andoche, Thyrse, Marcel et Valérien?

L'origine précise de l'évêché de Mâcon est restée inconnue. Un grand nombre d'historiens la font

remonter au sixième siècle. Quelques-uns veulent qu'elle soit plus ancienne et qu'elle ait précédé la chute de l'empire romain dans les Gaules, c'est-à-dire l'invasion des Burgundes au cinquième siècle.

Nous ne croyons pas devoir nous ranger à cette dernière opinion, et nous pensons que saint Placide, le plus ancien évêque dont le nom nous soit parvenu, fut de fait le premier évêque de Mâcon. On sait que saint Amateur occupa le siége d'Autun après la mort de saint Andoche. On sait que saint Donatien était évêque de Chalon vers 345. La chronologie des évêques de Lyon remonte sans hésitation jusqu'à saint Pothin. Comment le nom au moins de quelques évêques prédécesseurs de saint Placide à Mâcon ne serait-il pas resté dans nos traditions?

Des auteurs, s'appuyant sur un usage assez général de la primitive Église qui plaçait un évêque dans chaque cité, pensent que Mâcon dut avoir un siége épiscopal peu après son élévation au rang de cité romaine. Cette opinion ne nous paraît pas suffisamment justifiée. La coutume de faire de chaque cité le siége d'un évêché n'était pas absolue,

et il n'était pas sans exemple qu'une ville d'ordre inférieur, un castrum, fût pourvue d'un titre épiscopal.

Des documents tirés de la notice des Gaules nous apprennent que, dans le cours du cinquième siècle, Mâcon fut, ainsi que Chalon, élevé au rang de cité. Nous ne pouvons être de ce sentiment, s'il s'agit d'une époque postérieure à la grande invasion des Barbares, en 406. Nous ne pouvons fixer exactement la date qui vit séparer Mâcon de la république éduenne. Il est constant, toutefois, que cette ville était érigée en cité lorsqu'après l'année 407, si fameuse dans les fastes de la décadence romaine, les Burgundes vinrent, en 413, s'établir sur les rivages de la Saône. Qu'était devenu, dès lors, le pouvoir impérial dans les Gaules?

De plus, si Chalon ne reçut pas le titre de cité avant Mâcon, ce que nous admettons avec un peu d'hésitation, il devient incontestable ou que Chalon avait un évêque, n'étant encore qu'un simple castrum de la cité des Eduens, ou plutôt, ce qui est vraisemblable, que Mâcon et Chalon reçurent le titre de cité au commencement du quatrième siècle.

Rien n'indique à Mâcon le siége d'un évêque pendant la durée du cinquième siècle. Dévastée par les Barbares, cette ville infortunée se relevait à grand'peine de ses ruines à l'aide des Burgundes, ses nouveaux maîtres, conquérants doux et humains; grâce surtout au zèle charitable de saint Loup de Troyes et de saint Germain de Paris, lorsque survint la formidable invasion d'Attila (451). Après Attila, les persécutions du cruel Evaric firent exiler du Bourg-Neuf (tel était le nom du modeste village qui remplaçait la ville saccagée) les ministres du culte chrétien; et Bourguignons, aussi bien que Gaulois, tous durent subir l'enseignement de l'hérésie arienne. On chercherait vainement à cette époque, qui vit bannir les prêtres, fermer les temples et persécuter les chrétiens, une trace de l'autorité épiscopale. La famine, suite ordinaire des invasions et du pillage, réduisait dans la malheureuse Bourgogne les populations au plus affreux des tourments, le supplice de la faim! L'évêque de Lyon, saint Patient, vint généreusement au secours de ces malheureux et les arracha à la mort, en leur envoyant des blés. Ici, encore, aucune

chronique ne fait mention de la présence d'un évêque pour soutenir et consoler les Mâconnais. Nous voyons revenir à Mâcon le grand évêque de Troyes, chassé par son peuple qu'il avait sauvé des fureurs d'Attila. Nous assistons aux débats scandaleux soulevés dans Chalon-sur-Saône par l'élection d'un évêque après la mort de Paul le Jeune, dont trois compétiteurs se disputaient la succession. Là encore nous voyons la sage intervention de Patient de Lyon et d'Euphrone d'Autun terminer le différend par le choix du vertueux archidiacre Jean (470). Et nous n'apercevons pas le nom d'un évêque de Mâcon parmi les juges de ce procès religieux.

Sans donner à notre opinion le caractère d'une affirmation, nous croyons donc avoir quelque raison de dire que le premier évêque de Mâcon fut saint Placide. Nous pensons que jusque-là l'autorité du métropolitain de Lyon tenait sous sa dépendance l'Église et la cité mâconnaises. La configuration géographique du diocèse de Mâcon, très-limitée comparativement et fort irrégulière, annonce que sa circonscription a dû être restreinte par des cir-

conscriptions précédemment établies pour les diocèses de Lyon, d'Autun et de Chalon.

On conviendra qu'il est difficile de faire concorder entre eux les divers documents qui nous sont restés de cette époque lointaine de notre histoire. Nous avons donné les motifs qui nous font croire que l'érection du siége épiscopal de Màcon ne remonte pas au delà des premières années du sixième siècle, ou tout au moins qu'elle n'est pas antérieure aux conquêtes et à la conversion de Clovis à la foi chrétienne. Quant à la date de l'élévation de Màcon au rang de cité, si on ne la place qu'au cinquième siècle, en se fondant sur la notice des Gaules, qui affirme qu'à la fin du quatrième siècle Màcon n'était encore qu'un castrum de la cité des Eduens, dont Lyon était la métropole, on est obligé de la fixer aux six premières années de ce siècle, c'est-à-dire avant la grande invasion de 407, et, dans ce cas, comme il paraît certain que Chalon reçut en même temps que Màcon le titre de cité, on serait obligé d'admettre que Chalon était gouverné par un évêque depuis plus de 60 ans quand il n'était encore qu'un simple castrum.

On verra, au commencement de notre ouvrage, à quelles causes doit être attribuée la formation d'une nouvelle division ecclésiastique au sein de l'antique métropole lyonnaise. L'évêque de Mâcon devint, par son rang d'institution, le quatrième suffragant de l'évêque de Lyon, dont les siéges d'Autun, de Langres et de Chalon reconnaissaient déjà la suprématie hiérarchique et le pouvoir métropolitain.

L'évêché de Mâcon commença donc, suivant toutes les probabilités, dans les premières années de ce sixième siècle, qui vit la fondation de la monarchie française par Clovis sur les débris de la puissance romaine, dont l'empire venait de s'écrouler avec un fracas qui avait épouvanté le monde. Ce siècle fut pour la nouvelle Église une ère d'enfantement, d'organisation et d'essais. Cependant nous voyons que la plus grande partie des constitutions des premiers évêques sont restées fondamentales dans notre Église durant une période de plus de douze cent soixante ans.

Au septième siècle, a dit un écrivain contemporain, commence l'histoire de cette grande société

chrétienne, gouvernée par l'Église et la féodalité, qui a successivement régné dans tous les pays d'Occident, depuis Grégoire le Grand jusqu'à Jeanne d'Arc. C'est ce vaste ensemble d'institutions, de doctrines et de mœurs chrétiennes qu'on est nécessairement conduit à étudier et à apprécier, quand on veut retracer l'histoire religieuse d'une province, d'une ville, d'une Eglise. Et c'est parce que nous avons étudié avec tout le soin possible les annales de ces temps qu'on nomme barbares, pour offrir à nos concitoyens une appréciation aussi exacte que consciencieuse de la position morale et politique des chefs du clergé sous la race mérovingienne, que nous dirons, avec le savant cardinal Pitra, que les historiens se sont montrés trop sévères pour une époque de nos annales qui ne fut pas sans gloire. Le sixième et le septième siècle furent pour l'Europe, comme les âges précédents, des temps d'épreuves, de vengeances, d'ambitions et de chutes. Mais retrempé par ces luttes où il finit par terrasser la barbarie, l'Occident, appuyé sur le christianisme, se consolait de souffrir en voyant poindre l'aurore de la régénération sociale.

Le huitième siècle, cette époque de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne, fut aussi le siècle de l'Eglise chrétienne, plus qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé. Aux temps à jamais mémorables du pape Zacharie et de saint Boniface, malgré les abus déplorables qui s'étaient introduits dans le clergé, jamais l'Église romaine ne fut plus respectée, plus prépondérante, plus forte. La papauté disposait des couronnes, et nul ne s'émut à la voir, lorsqu'elle le voulut, placer le diadème impérial au front du chef Frank, qui s'était fait le noble champion de la foi et le soutien de l'Eglise.

On verra, au huitième siècle, lès évêques de Mâcon jouir de l'amitié des rois de France, honneur qu'ils partageaient avec plusieurs de ceux qui les avaient précédés. Entrant au conseil royal, prenant part aux affaires du gouvernement, ces prélats firent profiter leur Église des faveurs souveraines, et trouvèrent dans ces amitiés royales des secours réparateurs, au milieu des désastres qui frappèrent si souvent notre cité.

Vint, au siècle suivant, la législation de Charlemagne. Archichancelier de l'empire, l'évêque de

Mâcon, Guichard, dut contribuer à la publication de ces célèbres capitulaires qui dévoilent en entier le caractère du conquérant chrétien ; c'est sans contredit un des glorieux souvenirs de notre siége épiscopal, que ces grands noms qui l'ont occupé. Et ces hommes n'étaient pas évêques par le seul fait de la faveur royale, présentant un nom à la sanction du souverain Pontife ; les évêques, il ne faut pas l'oublier, étaient les élus du clergé et du peuple, et l'acclamation publique se trompait rarement. Et plus tard, lorsque les comtes de Mâcon, de Chalon et d'Autun s'arment contre le rebelle Lothaire pour défendre les droits de l'empereur Louis le Pieux, Mâcon, pris et brûlé par le fils révolté (834), vit ses murs relevés et sa cathédrale reconstruite des deniers de Charles le Chauve, à la sollicitation de l'ami du monarque, l'évêque de Mâcon, Brendewic. Déjà en 815, l'évêque Hildebald avait obtenu de Louis le Pieux des priviléges et d'importants secours pour l'église de Saint-Vincent. Le neuvième siècle, presque tout entier, est pour la ville et l'Eglise de Mâcon une succession non interrompue de désastres, qu'incessamment efface

la main puissante et généreuse des évêques qui les gouvernent.

Voici Cluny, au dixième siècle ; la gloire de cette célèbre abbaye appartient à notre contrée, et ce n'est point une gloire usurpée. L'influence de Cluny et sa mission spéciale de servir de point d'appui à l'Eglise dans le travail d'émancipation dont elle est sortie victorieuse ne sauraient être mises en doute. Seule, l'autorité royale eût peut-être failli à cette grande tâche. L'évêque de Mâcon, en présence de ce pouvoir qui grandit en face de son autorité, déjà partagée, un siècle auparavant, avec le comte de Mâcon, pour l'administration civile, saura-t-il conserver à l'épiscopat la grandeur de son caractère, la plénitude de sa puissance, et concilier, presque sur le même trône, deux royautés, indépendantes l'une de l'autre, mais toutes deux filles de la grande Eglise de Rome, toutes deux également honorées, à juste titre, du respect et de l'amour des peuples? C'est ce que nous essayerons de dire dans le cours de cette histoire.

Si nous examinons le onzième siècle, nous verrons, en tête de l'admirable mouvement intellectuel

qui se manifeste dans notre contrée sous l'influence du catholicisme, les noms d'Odilon de Mercœur, abbé de Cluny, successeur de saint Mayeul et prédécesseur de saint Hugues, de Gauslin de Vienne et de Gauthier de Beaujeu, évêques de Mâcon. Nous y verrons les luttes armées de l'évêque Drogon contre les prépondérances croissantes de la grande abbaye, luttes terminées au profit de saint Hugues par le dixième concile de Chalon-sur-Saône. Le onzième siècle, cette première phase de la grande monarchie capétienne, appartient presque tout entier à la féodalité, dans laquelle la royauté, qui remplaçait la race de Charlemagne, fut absorbée à son origine, et qui envahit l'Eglise elle-même, malgré sa résistance, en vertu de ses possessions territoriales.

Jamais l'élan de la piété chrétienne ne prit un plus grand essor que dans ce siècle, et cet ébranlement religieux des âmes se manifesta dans notre province par le rapide accroissement du grand monastère de Cluny et la fondation de plusieurs abbayes, dont les plus renommées furent celles de Saint-Rigaud et de Marcigny. Dans la province

de Chalon, la naissance de la célèbre maison de Cîteaux couronnait noblement, pour l'Eglise et la civilisation, l'immense mouvement religieux qui distingua le onzième siècle.

Le siècle qui suivit fut l'époque de saint Bernard, de Pierre le Vénérable et de Suger, le premier des ministres fournis à nos rois par l'Eglise, pour travailler au grand édifice de la monarchie. Cette époque est féconde en souvenirs pour le diocèse de Màcon. C'est ici le lieu de parler du *Cartulaire* ou *Livre enchainé* de Saint-Vincent.

Au douzième siècle, parut à Màcon un recueil d'actes historiques, précieux pour l'histoire générale du Màconnais et des provinces limitrophes. Nous ne croyons pouvoir mieux dire que de rapporter textuellement l'éloge que fait de cet ouvrage une feuille religieuse.

« Le *Cartulaire* de Saint-Vincent est peut-être le recueil qui offre le plus de choses et de matériaux pour l'historien et l'archéologue du Màconnais. Le livre original avait péri dans les troubles qui éclatèrent à Màcon, de 1562 à 1567. M. Ragut a eu la bonne fortune d'en retrouver une copie aux

archives départementales. La bibliothèque impériale en possède un autre exemplaire. L'in-quarto contient 633 chartes, embrassant une période de six siècles, depuis 593 jusqu'en 1220, puis des pièces relatives soit à l'histoire locale, soit à l'histoire générale de l'Eglise et de la France.

» Ce qu'il faut venir étudier ici, c'est l'esprit de l'Eglise, toujours amie des pauvres, de la société et des vraies lumières. Les passions et les fautes de plusieurs de ses fils, souvent élevés en dignité, n'ôtent rien à ce jugement que n'infirmeront point les arguties des sophistes. Les chartes donnent, sur les questions relatives à la condition des personnes et des terres au moyen âge, des renseignements précis. Si plusieurs de nos historiens modernes les avaient lues, ils auraient débité moins de sottises. Le *Cartulaire* de Saint-Vincent nous éclaire donc sur la propriété foncière, plusieurs siècles après la conquête germanique, avant et pendant le régime féodal; il fait connaître alors l'état social de la population du Mâconnais.

» Les Burgundes envahissent le pays éduen dans le cinquième siècle, et font une sorte de partage

des terres avec les Gallo-Romains. Ils ont le caractère plus doux que le reste des conquérants germains. La loi gombette introduisit en partie la loi romaine dans le royaume de Bourgogne. La conquête franque, en 534, ajouta à cette législation la loi salique. La loi gombette régit les Burgundes, la loi salique les Francs. Au dixième siècle, la fusion des races étant accomplie, la législation devient commune, et consiste surtout en usages et en coutumes qui ont force de loi. Il n'y eut plus de races dès lors, mais plutôt des classes, des rangs.

» Dans les temps féodaux, le Mâconnais est réputé pays de droit écrit, mais les lois féodales prédominent au dixième siècle. Le clergé fut toujours le défenseur du droit romain, comme celui qui assurait le plus la dignité et l'indépendance des personnes.

» C'est au douzième siècle que les documents composant le *Cartulaire* furent réunis. Ce livre, que son importance avait fait retenir par une chaîne, d'où le nom de LIVRE ENCHAÎNÉ, nous indique quel était le territoire de l'évêché de Mâcon, s'étendant sur une partie de l'arrondissement de Villefranche ;

il nous dit aussi quel fut le territoire du comté, qui était une circonscription administrative.

» Conditions des ecclésiastiques, pouvoirs de l'évêque, dignités du chapitre, archiprêtres, chapelains, ecclésiastiques réguliers, abbayes, parmi lesquelles celle de Cluny, le *Cartulaire* nous les énumère et nous les explique. Pour les laïques, il nous dit aussi les attributions des comtes, des seigneurs, des vassaux, des pairs du comté, des hommes libres, des colons, des serfs, des juifs. Viennent la propriété foncière, les rapports avec les possesseurs des charges et des redevances ; puis, la propriété du fisc ou royale, les alleux, dont le possesseur disposait librement, ce qui n'avait pas lieu pour les bénéfices. Les propriétés de Saint-Vincent font un sujet d'étude spécial dans le *Cartulaire*. Il y a encore les propriétés abbatiales, celles du comté, les propriétés féodales, le cens ou redevance, les corvées, la propriété communale, les successions, les testaments, la dot, les douaires, les donations entre époux, les ventes, les échanges, les mesures, la monnaie, etc.

» Ce simple aperçu fait assez pressentir ce que

renferme de données historiques et d'utiles renseignements le *Cartulaire*. Les cinq conciles tenus à Mâcon sont là, ainsi que la suite de ce qui se rattache à l'histoire d'un évêché dont on ignore l'origine, que plusieurs ont, *à tort*, voulu placer au sixième siècle, et qui remonte, nous le croyons, beaucoup plus haut, une ville comme Mâcon, déjà importante dans les derniers temps de l'empire romain, n'ayant pas dû rester sans une direction épiscopale. »

Cette appréciation de l'ouvrage important que viennent de donner au public MM. Chavot et Ragut est si complétement la nôtre, qu'on nous pardonnera de citer tout entière et sans y rien ajouter cette intéressante et savante analyse, faite par un écrivain distingué, dont nous sommes heureux de suivre les travaux historiques et littéraires. Si nous ne pensons pas tout à fait comme l'auteur de cet article, sur un seul point, celui de la date de l'évêché de Mâcon, c'est avec le regret que, ayant puisé ses documents à des sources plus abondantes, il ait peut-être trouvé la vérité, quand nous n'avons rencontré que des doutes.

La compilation des documents qui composent le *Cartulaire* de Saint-Vincent, si heureusement retrouvé et qui vient de nous être rendu si riche, fut donc l'œuvre du douzième siècle, et nous renverrons plus d'une fois nos lecteurs à cette mine inépuisable, exploitée avec une si rare patience, une si profonde érudition par les nouveaux éditeurs du *Livre enchaîné*, dont le seul défaut est de s'arrêter au treizième siècle.

Le treizième siècle fut pour l'Eglise une ère de luttes et de combats, suivis de triomphes et de puissance. Le concile de Latran, le plus grand des conciles œcuméniques tenus au moyen âge, porta la papauté, dans la personne d'Innocent III, à une hauteur d'où elle ne pouvait plus que descendre. Souverain des rois et des peuples, le pape imposait ses décrets aux plus puissants monarques, dont la plupart reconnaissaient le Saint-Siége pour suzerain. Le pontife était bien le représentant de Dieu sur la terre; deux grands ordres religieux, Saint Dominique et Saint François, venaient de naître pour seconder l'Eglise et assurer sa suprématie bienfaisante sur le monde; la catholicité apparaissait dans la plé-

nitude de sa splendeur et de sa majesté. En France, l'hérésie, muette ou cachée, semblait avoir disparu de nos provinces méridionales, après la défaite des Albigeois. A Mâcon, les évêques luttent courageusement, pour le maintien des priviléges de leur Eglise, contre les envahissements des comtes, contre la lente mais invincible prépondérance du monastère de Cluny, dont les racines s'étendent de toutes parts pour augmenter sa force et sa vitalité. Ce fut vers la fin de la première moitié de ce siècle que le comté de Mâcon passa à la couronne. Louis IX le réunit à son domaine vers l'an 1241. A la domination des comtes succéda celle des baillis. Le bailliage de Mâcon, l'un des quatre grands bailliages du royaume, réunissait sous sa juridiction le Mâconnais, le Forez, le Lyonnais, le Beaujolais et une partie de la Bourgogne. C'est à cette époque que fut élevée et consacrée solennellement par le souverain Pontife, lui-même, en présence du roi saint Louis et d'une cour splendide, la célèbre église de Saint-Pierre de Mâcon, dont les chanoines, ainsi que ceux de Saint-Vincent, reçurent le privilége de porter la mitre. Le droit de frapper

monnaie qu'avaient les comtes de Mâcon fut maintenu par saint Louis, et, pendant deux siècles encore, Mâcon conserva un hôtel de la monnaie royale. Saint Louis fonda, à l'un de ses passages à Mâcon, le couvent et l'église des Jacobins. Tout démontre, au treizième siècle, le développement de la puissance de l'Eglise pour le perfectionnement de l'ordre social ; saint Louis et Innocent III sont les plus grandes figures de cette remarquable époque, comme ils furent les instruments principaux de la Providence dans cet immense mouvement des peuples vers la justice, la civilisation et le progrès.

Au quatorzième siècle, nous serons obligé de constater que les ordres religieux qui se sont relevés sous saint Louis commencent à se débattre contre la prépondérance, toujours plus évidente, du pouvoir civil. La lutte du pape Innocent IV contre l'empereur, les démêlés déplorables de Philippe le Bel avec le vénérable Boniface VIII préparèrent cet affaiblissement progressif de l'influence des ordres religieux, que ne put arrêter qu'un moment le caractère tout français du pape

Martin IV et le dévouement aux rois Capétiens des souverains pontifes Honorius IV et Nicolas IV. Vaincue dans son duel avec la couronne de France, malgré tous ses actes de condescendance pour la nation, malgré la canonisation de saint Louis, accordée avec bienveillance aux vœux impatients de la France, la papauté vit s'échapper sans retour la souveraineté temporelle qu'elle avait exercée pendant deux siècles. C'est par cette victoire de la force sur le droit que débuta le quatorzième siècle. Nul doute que cette décadence du pouvoir des ordres religieux n'ait eu pour déplorables conséquences, en France et dans nos contrées, de laisser entrer l'hérésie au sein de la famille chrétienne et de fomenter ces guerres de religion si désastreuses pour notre patrie. Il n'entrera pas dans notre sujet de parler des revers de la monarchie française à cette époque mémorable ; aux souvenirs de Crécy, de Poitiers et de la Jacquerie, répondent glorieusement les noms de Charles V et de Duguesclin. Mais un coup funeste avait été porté à l'Eglise ; le souverain Pontife, réfugié à Avignon, avait proclamé l'impuissance de l'autorité temporelle devant les

exigences formidables des monarchies, autrefois vassales soumises de la papauté. L'histoire de ces temps malheureux demeure pleine de troubles et de tristesses pour nos contrées, et les évêques de Mâcon soutiennent courageusement une lutte inégale contre les exactions des seigneurs, défendant des envahissements laïques les biens de leur Eglise, ce patrimoine des pauvres; tout en Europe s'agite et se débat dans l'enfantement laborieux de la civilisation générale ; l'Université se fonde, les lettres se propagent, l'autorité judiciaire, instrument énergique et docile de l'autorité royale, se prépare à courber sous une même domination l'Eglise, la féodalité et le peuple. En un mot, malgré les éclatants revers qui signalent de toutes parts les tentatives de la couronne, le quatorzième siècle est l'avénement du pouvoir absolu de la monarchie.

Mais de mauvais jours se lèvent pour la France avec le quinzième siècle ; les plus illustres têtes du royaume et huit mille chevaliers, la fleur de la noblesse, sont restés dans les plaines d'Azincourt. La fin tragique de Jean Sans Peur arrête seule l'élan impétueux du parti bourguignon vers le

trône, d'où une reine de France cherche à précipiter un monarque privé de raison. Au milieu de ses discordes civiles, la France essaye de mettre un terme aux souffrances de l'Eglise, qui voit en même temps trois papes se partager la chaire de St-Pierre. Le concile de Constance vient finir ce schisme douloureux et fait saluer l'élection du pontife Martin V par la catholicité tout entière. Les noms de Jeanne d'Arc, de Vincent Ferrier et de tant d'autres illustres enfants de la famille chrétienne brillent d'un pur éclat à côté des sombres images des Jean Huss et des Bedfort. Dieu n'a pas abandonné son Eglise; il suscite de grandes âmes pour sa gloire; la piété catholique produit encore de beaux fruits; notre ville et son antique Eglise sont étroitement liées aux événements qui remplissent le quinzième siècle. Et au milieu de ces commotions qui, en France et en Bourgogne, marquèrent les transitions successives de l'ère païenne au christianisme, de la civilisation naissante à la maturité laborieuse d'une émancipation chèrement conquise; dans ces phases diverses de son existence tourmentée, où l'épreuve et le sacrifice laissaient une

place si restreinte à la tranquillité et aux joies, on verra que Mâcon ne vécut pas sans gloire. Personne, du moins, ne lui contestera le mérite de la fidélité à ses princes, qui amoncela tant de ruines au sein de cette malheureuse cité, pendant le cours du quinzième siècle. Durant cette période d'épreuves et de calamités, le siége épiscopal fut occupé par des prélats d'un mérite éminent, qui marquèrent la place des évêques de Mâcon parmi les plus fermes soutiens de la foi catholique. Nous les verrons, dans les importants conciles de cette époque, parmi les conseillers intimes des ducs de Bourgogne, arbitres intelligents et dévoués des différends qui s'élevèrent entre leurs princes et le Saint Siége ; rôle difficile et amer, que nos prélats surent aborder avec courage et remplir avec talent, sans laisser aux buissons épineux de l'étroit sentier qu'ils gravissaient le moindre lambeau de la robe épiscopale qu'ils tenaient des apôtres.

Le grand courant du quinzième siècle avait passé sur le monde ; le moyen âge avait vécu ; la lutte de l'hérésie contre l'Eglise ouvre le livre nouveau de l'histoire des temps modernes. Nous suivrons la

chaîne des événements qui s'entrechoquent pendant le seizième siècle, et qui bouleversent si profondément le Mâconnais, redevenu province française à la mort de Charles le Téméraire. C'est à cette époque mémorable de la renaissance des arts, des lettres, des sciences, et du triomphe de l'Eglise sur l'erreur; c'est au siècle de Léon X, de Charles-Quint et de François Ier que se rattache l'ère la plus remarquable de l'histoire religieuse de Mâcon. C'est dans ce siècle que la royauté se montre le plus jalouse du rayon lumineux dont l'épiscopat vient éclairer sa gloire, ou plutôt n'est-ce pas le sentiment chrétien qui a pu s'endormir, mais qui ne s'est jamais éteint dans le cœur de nos rois, qui leur fait choisir, pour bouclier des peuples contre les acharnements de l'hérésie, ces vaillants athlètes de l'Eglise apostolique, dont les formidables combats rendent plus éclatant, pour le monde et pour leur renommée, le triomphe qu'ils remportent sur l'erreur, au nom de la vérité.

La pléiade épiscopale est glorieuse au seizième siècle. Nous n'avons qu'à citer les évêques de notre province, pour les mettre au premier rang dans

cette illustre phalange, l'honneur éternel de l'épiscopat français. Aux noms impérissables des Rolin, des de Poupet, des Chiverny et des Erlault, nous pouvons avec orgueil joindre, pour notre ville, le souvenir immortel des Longwy, des Chantereau, des du Chastel; l'élévation à l'épiscopat de Gaspard Dinet termine glorieusement pour l'Eglise de Mâcon la série de ses évêques au seizième siècle.

L'épiscopat français atteint sous Henri IV et ses successeurs le point le plus élevé de grandeur et d'influence où il soit jamais parvenu. Cluny a cessé d'être pour l'évêque de Mâcon une menace et une rivalité. La grande abbaye qui remua le monde n'est plus qu'un domaine royal où tout obéit à la volonté du monarque. L'abbé, qui fut une puissance, est maintenant un dignitaire, et l'administration des moines est confiée aux soins d'un prieur. La tranquillité relative de cette époque permet aux évêques de multiplier les fondations pieuses. Tout ce qui reste aujourd'hui à Mâcon en monuments religieux, en institutions charitables, en écoles pour la jeunesse, nous vient de ces temps où le calme était rentré dans les esprits, où la paix re-

naissait dans le monde, où l'Eglise se reposait, dans la plénitude d'une autorité dont on ne semblait plus vouloir rétrécir les limites, des luttes violentes qu'elle venait de supporter. C'est au dix-septième siècle que s'élèvent à Mâcon les bâtiments du nouvel évêché, aujourd'hui la préfecture; le grand séminaire, le collége des Jésuites, les couvents des Ursulines, de la Visitation et des Carmélites, datent de cette époque.

Le temps approche où l'évêché de Mâcon va disparaître avec son antique cathédrale, ses églises, ses monastères, ses écoles et ses anciennes coutumes. Tout à Mâcon subira bientôt le choc terrible de la révolution qui va ébranler le monde à la fin du dix-huitième siècle. Encore quelques années, et de l'ancienne cité bourguignonne il ne restera plus que quelques débris chancelants et un souvenir indécis. « Elles sont belles encore, dit M. Cucherat, elles » sont majestueuses bien que découronnées par » l'âge et les révolutions, ces deux vieilles tours » qui frappent d'abord la vue en approchant de » Mâcon. Mais elles n'en demeurent pas moins » comme un regret de la cathédrale de Saint-

» Vincent qui n'est plus, comme un soupir, une
» larme donnée au souvenir des grandes solennités
» d'autrefois. »

Donner une histoire des évêques de Mâcon, c'est essayer de tirer de l'oubli, où elle s'enfonce à chaque heure, la vieille Eglise mâconnaise ; c'est remettre en honneur le respect du passé, dont le culte est devenu un des besoins de notre intelligente époque ; c'est, nous osons l'espérer, satisfaire un désir des cœurs en suivant, par un modeste sentier, le courant investigateur du travail des esprits. Les âmes intelligentes et sensibles aiment à entourer les souvenirs respectables de leurs hommages et de leur vénération. Cette pensée nous a soutenu et dirigé dans notre travail, que nous aurions désiré plus complet. De regrettable lacunes se rencontreront dans notre récit ; bien des faits précieux sans doute pour notre histoire ont échappé à nos laborieuses recherches ; les documents nous ont plus d'une fois manqué. Mais la part sera faite aux temps et aux hommes dont nous allons essayer de faire revivre la mémoire. On nous pardonnera de n'avoir pas tout dit, en faveur de tout ce que nous aurons

à dire. L'Eglise de Màcon a parcouru sa course évangélique, presque ignorée, à peine entendue, au milieu des voix puissantes des apostolats glorieux qui l'entouraient. Resserrée dans ses limites morales comme dans son territoire géographique, sa part d'influence a été restreinte, ses ambitions ont été modestes. Mais si la gloire d'une Eglise se mesure au zèle ardent de ses pasteurs, à leur passion de gagner la cause de Dieu dans les âmes, à ce génie de la charité, dont Vincent de Paul fut l'admirable type, alors l'étroite Eglise s'élargit, l'humble évêque se sent grandir, et vient atteindre le céleste niveau de l'amour du bien.

L'histoire des évêques de Màcon offrira, nous osons l'espérer, un attrait de reconnaissance à nos concitoyens. Ils ne pourront lire sans quelque attendrissement le récit de ce qui a été fait pour leurs pères, par ces hommes doués de caractères et d'aptitudes divers, mais qu'un même sentiment a guidé successivement à travers les âges dans la pratique de leur autorité : la bienveillance pastorale. Si parmi nos évêques se rencontrent à des degrés différents les dons providentiels qui placent

certains hommes en dehors des limites moyennes de l'intelligence et des talents ; si, pour parler le langage de notre siècle, ils n'ont pas tous été des hommes de génie, ni même des hommes supérieurs, du moins, hâtons-nous de le proclamer, pour en demeurer fiers, tous ils ont été des prêtres honnêtes, des pasteurs charitables, des esprits zélés, des cœurs droits et portés au bien.

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES DE MACON.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES DE MACON.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

Avant de commencer l'histoire des Evêques de Mâcon, il nous a paru utile de donner, par ordre chronologique, les noms de ces prélats, le tableau des archiprêtrés et paroisses qui dépendaient du diocèse de Mâcon, la nomenclature des abbés, prévôts et doyens de la cathédrale de Saint-Vincent, et la description détaillée de cette basilique, l'un des monuments les plus remarquables de l'art chrétien dans nos belles provinces.

Nous y joindrons la liste des abbés et prévôts de la célèbre collégiale de Saint-Pierre, et, enfin, une courte notice sur les comtes de Mâcon et l'érection de ce comté en bailliage royal.

ÉVÊQUES DE MACON.

NOMS.	Fin de l'épiscopat.
Saint Placide	555
Saint Salvin	560
Saint Nicet ou Nizier	565
Saint Cælidonius	571
Saint Just	574
Saint Eusèbe	589
Saint Florentin	600
Saint Décius Ier	613
Saint Mommule	628
Saint Déodat	655
Saint Décius II	698
Domnole	768
Léduard	802
Guichard	810
Gondulfe	813
Alderan	814
Hildebod	850
Brendewic	863

NOMS.	Fin de l'épiscopat.
Bernard	873
Lambert Ier	877
Evicin	878
Lambert II	879
Guntard	887
Saint Gérard	926
Alran	927
Lébald Ier	928
Bernon	936
Maimbod	962
Théôthelme	967
Adon	971
Jean Ier	977
Milon	996
Lébald II	1018
Gauslin de Vienne	1030
Gauthier de Beaujeu	1062
Drogon	1072
Landric	1096
Bérard de Châtillon	1127
Josserand	1143
Pons Ier de la Roche-Baron	1166
Etienne de Beaugé	1185
Renaud de Vergy	1199
Pons II de Thoiria	1219

NOMS.	Fin de l'épiscopat.
Aimond	1242
Seguin de Lugny	1262
Jean de Damas	1264
Guichard de Germolles	1276
Pierre de la Jaisse	1284
Hugues de Fontaines	1300
Nicolas de Bar	1330
Jean de Salagny de Beaujeu	1359
Odon	1360
Philippe de Sainte-Croix	1380
Jean IV de Boissy	1389
Thibault de Rougemont	1397
Pierre II de Juys	1412
Jean V Christini	1419
Geoffroy de Saint-Amour	1434
Jean VI de Macet	1448
Guy de Rochefort	1450
Etienne II Hugonnet	1472
Philibert Hugonnet	1484
Etienne III de Longwy	1511
Claude de Longwy	1529
Louis I[er] de Chantereau	1531
Ch. Hémard de Nonville	1538
Antoine de Narbonne	1542
Pierre du Chastel	1552

NOMS.	Fin de l'épiscopat.
François de Faucon	1556
Amédée de Foix	1558
J.-B. Alamanny	1582
Luc Alamanny	1598
Gaspard Dinet	1619
Louis Dinet	1650
Jean VII de Lingendes	1665
Michel Ier de Colbert	1676
Michel II de Tilladet	1731
H.-C. de Valras	1763
G.-F. Moreau	1791
Fréd. de Marguerye, évêque d'Autun, 1851, de Mâcon et Chalon	1853

POUILLÉ DU DIOCÈSE DE MACON.

Le diocèse comprenait, sous le régime épiscopal, une cathédrale, deux abbayes d'hommes, une collégiale, un chapitre noble, une commanderie de Malte, un séminaire, neuf monastères d'hommes, quatre monastères de filles, trois colléges, trois hôpitaux, et deux cent cinquante-deux paroisses dépendant de six archiprêtrés.

La cathédrale était sous le vocable de saint Vincent, diacre, martyr de Saragosse en Espagne.

Cette église avait un chapitre de dix-neuf chanoines, parmi lesquels on comptait six dignitaires, savoir :

Le doyen et le grand chantre; ils étaient nommés par le chapitre, sans la participation de l'évêque.

Les quatre archidiacres de Mâcon, du Rousset, de Vérizet et de Vaurenard, qui étaient à la collation de l'évêque ;

L'évêque était sacristain de la cathédrale, et marguillier en chef de l'une et l'autre sonnerie, en sorte que nul ne pouvait, sans son ordre, faire sonner les cloches, pour les convois et autres cérémonies.

Il y avait de plus, dans cette église, une théologale, qui n'était pas dignité ; à cette théologale était affectée une prébende canoniale, avec tous les honneurs dus à un chanoine. Le théologal était un véritable chanoine, et devait être gradué d'une des facultés de l'université de France.

Autrefois, le chapitre de Saint-Vincent était composé de vingt chanoines ; en 1650, les Jésuites ayant été autorisés par le roi à s'établir à Mâcon, on transféra au collége l'une des vingt prébendes canoniales de la cathédrale, pour subvention de la préceptoriale, dont les pères Jésuites venaient d'être mis en possession. Ce privilége leur demeura acquis jusqu'à la Révolution, et la subvention leur était payée en argent.

La cathédrale de Saint-Vincent avait sept confrères, ainsi nommés parce que, sans être chanoines, ces ecclésiastiques remplaçaient les chanoines pour le chœur et la célébration de l'office divin.

Un prêtre, nommé le vicaire de la croix, administrait les sacrements aux Réguliers qui demeuraient dans l'enceinte du cloître ; ce vicaire remplissait véritablement les fonctions de curé.

Il y avait encore à la cathédrale de Saint-Vincent six catherins, ainsi nommés parce qu'ils étaient spécialement affectés au service de la chapelle de Sainte-Catherine. Ces prêtres avaient un revenu séparé des biens communs à la mense de la cathédrale, et vivaient ensemble, dans une sorte de communauté.

DESCRIPTION

DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-VINCENT DE MACON.

Cette cathédrale, rebâtie pour la dernière fois vers le 13e siècle, et renversée en 1793, n'est plus aujourd'hui qu'une ruine vénérable. Il n'en reste que la façade et deux tours de forme octogone. La porte principale de la façade est surmontée d'une ogive du 15e siècle, qui paraît être une restauration. Mais les deux portes latérales sont cintrées et flanquées de colonnes romanes dont les chapiteaux conservent quelques traces de coloration. Les tours sont de deux époques : la partie inférieure, à petit appareil irrégulier, appartient à la période romane; le haut est du 13e ou 14e siècle. La petite tour, [située au nord,] était surmontée d'une flèche en pierre, maintenant détruite en grande partie;

son couronnement, légèrement évasé, est d'une grande élégance. La tour du midi se terminait par un dôme, où se trouvaient les cloches.

Le narthex de Saint-Vincent, longtemps abandonné et devenu un atelier, vient d'être rendu au culte depuis quelques années, et a été converti en une chapelle qui porte le nom de Chapelle du Vieux-Saint-Vincent. Nous ne saurions trop applaudir à la pensée généreuse qui a sauvé de la ruine les derniers restes de la superbe basilique qui fit, durant tant de siècles, l'admiration de nos contrées!

L'église de Saint-Vincent avait 208 pieds de longueur depuis le grand portail jusqu'au fond du sanctuaire, et 64 pieds de largeur, entre les chapelles qui l'entouraient.

A l'intérieur, des piliers élancés, figurant des faisceaux de colonnes, séparaient la nef des collatéraux. Ils supportaient des arcs-doubleaux qui traversaient la largeur de la voûte, et des nervures qui se croisaient diagonalement vers le sommet. Dans ce réseau était la voûte en moellonage, dont toute la poussée se faisait, vers les retombées, sur les piliers, lesquels étaient fortifiés par les bas côtés et les arcs-boutants, situés hors des murs du pourtour. L'espace compris entre chaque pilier aurait donc pu rester à jour, sans nuire à la solidité générale de l'édifice. Aussi, les murs de

remplage à la hauteur de la galerie, et ceux qui formaient le pourtour de la nef, n'avaient-ils que 0 mètre 22 centimètres d'épaisseur, et dans ces murs étaient percées des croisées de 5 mètres 95 centimètres de hauteur, et de 2 mètres 92 centimètres de largeur. Des colonnes ovales divisaient chacune de ces croisées en trois parties. On admirait la délicatesse des deux roses qui éclairaient les deux bras de la croix latine, formée par le vaisseau de l'église. Celle du nord figurait une espèce de quadrille en losange, avec des rosaces évidées dans les angles. Celle du midi représentait une fleur radiée de 16 ou 20 rayons. Elles avaient 6 à 7 mètres de diamètre. Dans les bas côtés et dans le chœur, on voyait des vitraux peints de belles couleurs, mais d'un dessin médiocre.

Les grandes voûtes de Saint-Vincent avaient sous clef 24 mètres 70 centimètres ou soixante-quatorze pieds de hauteur ; les voûtes des nefs collatérales avaient 12 mètres 30 centimètres ou trente-sept pieds. Les piliers qui supportaient les voûtes avaient 4 mètres de circonférence.

Les nefs collatérales de cette somptueuse basilique étaient bordées d'un grand nombre de chapelles, au service desquelles étaient affectés, par fondation, des

prêtres dont il ne sera pas sans intérêt de connaître les titres et fonctions.

En 1222, Colomban d'Antully, chanoine de Saint-Vincent, fonda la chapelle de Sainte-Catherine, et institua quatre chapelains pour la desservir ; en 1344, Pierre de Salornay, chanoine de Saint-Vincent et de Saint-Jean de Lyon, en institua deux autres ; ces six chapelains portaient le nom de Catherins.

La chapelle de Saint-Thibaut appartenait aux chapelains ou confrères d'Arbigny. Elle avait été fondée par Thomas de Chatillon, chanoine de Saint-Vincent, en 1363; il avait consacré sa terre d'Arbigny à cette fondation et à celle du service de deux chapelains. En 1474, Thibaud de Corcelles et Jean Magnien, chanoines, reconstruisirent la chapelle d'Arbigny, qui fut placée sous l'invocation de Saint-Thibaut, y ajoutèrent un troisième chapelain, et ces prêtres continuèrent à se nommer les Confrères d'Arbigny.

La chapelle de Saint-André était desservie par quatre chapelains; deux de la fondation du chanoine Jean Lyard, en 1260; un troisième institué, en 1302, par Amédée d'Avranches, chanoine, et le quatrième, en 1308, par le doyen Jean de Damas.

La chapelle de Saint-Firmin avait aussi quatre chapelains, institués, les deux premiers, en 1270, par

Guillaume de Mâcon, chanoine, plus tard évêque d'Amiens, et Guy de Boissod, chanoine; et les deux autres, en 1520, par Ponce de Roche, chanoine, et Jean Salin, prêtre habitué.

L'autel du jubé, sous le vocable de la Croix, avait eu quatre chapelains, fondés, en 1255, par Thibaud de Rougemont, chanoine, et Guy de Mondor, doyen. En 1662, le chapitre réduisit à deux le nombre de ces chapelains.

La chapelle de Saint-Barthélemy avait été fondée avec deux chapelains, en 1419, par Jean Mathieu, chanoine, et Mathieu Fabry, prêtre habitué. Les Huguenots ayant détruit cette chapelle, le service, réduit à un seul chapelain, avait été transféré à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

La Chapelle de Saint-Jean-Baptiste était desservie par cinq chapelains; quatre de la fondation de Girard Perrière, doyen de Mâcon, et un cinquième institué par Hugues Perrière, doyen de Chalon, et Etienne de Bermond, archidiacre de Mâcon.

La chapelle de Sainte-Elisabeth, trois chapelains; la fondation en était due à Guy de Rosay, grand chantre, Romain de Saint-Clément, confrère d'Arbigny, et Claude Salazar, prêtre habitué. Elle avait été transférée dans la chapelle de Saint-Etienne en 1612.

La chapelle de Notre-Dame des Anges, deux chapelains; fondée par Denis du Terreau, chanoine, et Jean de Salornay, grand chantre, 1406.

La chapelle de Sainte-Madeleine-ès-Grottes, érigée dans la crypte de l'église, en 1249, par Gilbert de Reigny, chanoine.

Chapelle Saint-Nicolas-ès-Grottes, fondée dans la crypte, par Guichard de Plottes, confrère.

Chapelle Saint-Innocent-ès-Grotte, Et. Albert.

Chapelle de la Présentation de la Sainte-Vierge, ou Saint-Jacques; était desservie par quatre chapelains, institués, en 1244, par Jean Gerroisse, Humbert Guillon, Humbert de Pise et Antoine Delaye.

La chapelle de la Vierge fut fondée, en 1657, par Joseph d'Anglure; on y voyait les tombeaux de Barthélemy Morin, chanoine, de Jean Morin et celui de la famille Chandon.

La chapelle de Saint-Guy est affectée à cinq chapelains, réunis depuis aux confrères de la chapelle de St-Georges; deux de ces chapelains étaient de l'institution de Jean de Salogny, évêque de Mâcon, en 1349; deux autres, d'Etienne Rouchon, chanoine official, en 1460, et le cinquième de Guillaume Marin, prêtre habitué. Le service a été transféré à la chapelle Saint-Jacques.

LE PETIT CLOITRE OU PRÉAL.

La chapelle de l'Annonciation, fondée pour un chapelain, par Guillaume Cabannes, doyen, en 1229.

La chapelle de la Visitation, fondée pour trois chapelains, en 1516, par Bernard Robert, chanoine, archidiacre de Vaurenard.

La chapelle de Saint-Georges, fondée pour quatre chapelains nommés confrères de Saint-Georges, par Simon de Sainte-Croix, doyen, en 1340, puis par Philippe de Sainte-Croix, évêque de Mâcon, en 1374, chacun pour deux chapelains.

La chapelle de Saint-Paul, desservie par quatre chapelains, fut bâtie par Pierre de Juys, évêque de Mâcon, qui institua trois de ces chapelains; le quatrième était de la fondation de Jean de Juys, grand archidiacre de Saint-Vincent.

La chapelle Saint-Claude, desservie par six chapelains; quatre institués par Geoffroy de Saint-Amour, évêque de Mâcon, en 1428, et deux par François Flamand, curé de Replonges, en 1483.

La chapelle de Sainte-Anne, quatre chapelains; fondée par Etienne Hugonnet, évêque de Mâcon.

La chapelle de Saint-Vincent, fondée par Thomas de

Chatillon, chanoine, en 1367, avait été annexée aux confrères d'Arbigny.

La chapelle de Saint-Etienne, quatre chapelains; deux fondés par Jean Teste, archidiacre du Rousset, en 1483; le troisième par Hugues de Bauvent, sénéchal, et le quatrième par Laurent Aignet.

La chapelle de la Vieille avait cinq chapelains; deux de la fondation de Barthélemy de Fabrice, confrère du grand autel, en 1270; un troisième institué par Philippe d'Arbigny, en 1272, et les deux autres, en 1442, par Pierre Henriet, Pierre Maréchal et Pierre Perrin, chanoine.

La chapelle de Saint-Martin, aussi cinq chapelains; deux de Jean de Blanosque, archidiacre du Rousset, en 1318; deux de Léonard de Thesseuil, chanoine, en 1523, et le cinquième de Perronnet Catelot, grand bâtonnier et bourgeois de Mâcon.

La chapelle de St-Sauveur, trois chapelains; deux fondés, en 1400, par Jean Pillet et Jean Bochier, chanoines; le troisième par Claude et Etienne Pommier, chanoines.

La chapelle de Saint-Blaise était desservie par cinq chapelains; un fondé par Aymon de Pommier, archidiacre de Vérizet, en 1277; deux par Pierre Morizot, grand chantre, en 1489, et les deux autres par Aymon

de Cenves, maître du chœur, en 1523. Pierre Perraudin, curé de Fuissé, et Pierre des Comptes augmentèrent les revenus de ces dernières fondations.

La chapelle de Saint-Sébastien était desservie par trois chapelains; l'un institué par Humbert de Pise, archidiacre de Vérizet, en 1496; un autre, par Jean de Fuissé, chanoine, et le troisième par Guy de Feurs, doyen, en 1393. Cette chapelle avait été détruite par les guerres et le service transféré dans la chapelle de Saint-Blaise.

La chapelle de Saint-Michel, trois chapelains; deux de la fondation de Ponce Geoffroy, chanoine et archidiacre, en 1242, et le troisième dû à la pieuse munificence de Pierre Chalamel, archidiacre du Rousset, en 1410. Le service de cette chapelle avait été transféré dans la chapelle de Notre-Dame de la Vieille Crêche.

La cathédrale de Saint-Vincent avait deux rangs de stalles de chaque côté du chœur, contenant en tout 86 places; les siéges en étaient, dit un vieux mémoire manuscrit, des plus riches et des plus singuliers de France; ils étaient tous peints et *historiés* de personnages du vieux et du nouveau Testament, *avec un art incroyable, sur certaine pâte presque toute recouverte d'or et d'azur*. Ces stalles furent construites en 1605, sous l'évêque Gaspard Dinet.

Sous le même prélat s'éleva, en 1611, le buffet d'orgues de Saint-Vincent, dont la dépense fut de 646 livres 5 sols 6 deniers pour le chapitre; Mgr G. Dinet fit construire à ses propres frais, vers le même temps, la chaire à prêcher.

Les clochers de cette magnifique cathédrale renfermaient une des plus belles sonneries de France. Ils contenaient douze cloches, dont quatre grosses, dans la tour du midi, étaient d'un poids et d'un diamètre considérables. La plus grande de ces cloches, nommée Barbe, pesait 2,625 kilogrammes et mesurait cinq mètres de circonférence. Catherine, Anne et Marie, les trois autres cloches, étaient d'un volume presque semblable. La tour du nord renfermait huit cloches plus petites.

Tout concordait à Saint-Vincent pour la splendeur et la majesté du culte. Nulle part, les cérémonies de la religion n'étaient plus imposantes! Combien sont grands et sacrés les souvenirs qui restent seuls de ces vieilles basiliques, où sont venues s'agenouiller tant de générations!

Nous parlerons plus tard des usages, des droits et priviléges du chapitre de la cathédrale de Saint-Vincent, et du zèle des évêques à les maintenir et à les défendre. Ce ne sera pas un des récits les moins intéressants de ces essais historiques.

ARCHIPRÊTRÉS ET PAROISSES

DU DIOCÈSE DE MACON.

Au siècle dernier, le diocèse de Mâcon comptait six archiprêtrés, Cluny, Beaujeu, Charlieu, Vérizet, Le Rousset et Vaurenard, renfermant deux cent quarante-quatre paroisses, annexes ou succursales, plus huit paroisses qui ne dépendaient d'aucun archiprêtré.

ARCHIPRÊTRÉ DE CLUNY.

L'archiprêtré de Cluny ou du Mont-de-France avait pour limites, au nord, les archiprêtrés du Rousset et de Vérizet; au sud, le diocèse d'Autun et l'archiprêtré de Vaurenard; à l'est, la Saône et la ville de Mâcon; à l'ouest, le diocèse d'Autun.

Cet archiprêtré renfermait 35 églises, possédées par 31 curés, savoir :

La Chapelle-du-Mont-de-France, à l'évêque.

Buffières	MM. de Saint-Vincent.
Curtil-sous-Bufflières	l'évêque.
Saint-Vincent-des-Prés	MM. de Saint-Vincent.
Ciergues	le prieur de Saint-André-le-Désert.
Donzy-le-Royal	alternativement le prieur de St-André et l'abbé de Tournus.
La Vineuse	MM. de Saint-Vincent.
Château	MM. de Saint-Vincent.
Jalogny	l'abbé de Cluny.
Mazille	l'abbé de Cluny.
Vaux-sur-Mazille, succursale	l'abbé de Cluny.
Bergesserin	l'abbé de Cluny.
Brandon	MM. de Saint-Vincent.
Montagny	le comm. de Mâcon.
Trambly	l'évêque.
Saint-Pierre-le-Vieux	l'abbé de Cluny.
Tramayes	l'évêque.
Germolles	l'évêque.
Clermain	l'abbé de Cluny.
Verchizeuil, annexe	MM. de Saint-Vincent.

Bourgvilain	à MM. de Saint-Vincent.
Milly	MM. de Saint-Vincent.
Sologny	MM. de Saint-Vincent.
Pierreclos	MM. de Saint-Vincent.
Bussières	MM. de Saint-Vincent.
Berzé-la-Ville	l'abbé de Cluny.
Berzé-le-Châtel	l'abbé de Cluny.
Verzé	MM. de Saint-Vincent.
Igé	l'abbé de Cluny.
Dommange....................	l'abbé de Cluny.
Sainte-Cécile	MM. de Saint-Vincent.
Saint-Point..................	l'évêque.
Saint-Germain-de-Ruffy	(en ruines).
Cluny, Notre-Dame	l'abbé de Cluny.
Cluny, Saint-Marcel.........	l'abbé de Cluny.
Cluny, Saint-Mayeul.........	l'abbé de Cluny.

ARCHIPRÊTRÉ DE BEAUJEU.

L'archiprêtré de Beaujeu était limité, au nord, par l'archiprêtré de Charlieu et le diocèse d'Autun; au sud, par le diocèse de Lyon; à l'est, par l'archiprêtré de Vaurenard, et à l'ouest, par la Loire. Il comprenait une étendue de huit lieues environ de l'est à l'ouest, et de quatre lieues du nord au sud.

Cet archiprêtré renfermait 45 églises et 38 curés, savoir :

Beaujeu, où sont :

1° L'église collégiale du château, sous le vocable de Notre-Dame, où existait un chapitre de chanoines avec trois dignités, le doyen, le chantre et le sacristain ;

2° L'église paroissiale de Saint-Nicolas ;

3° L'église des Récollets.

L'église des Etoux............	à l'évêque.
St-Didier....................	MM. les chanoines de Beaujeu.
Claveyzolles.................	le prieur de Saint-Nizier-d'Azergue.
Saint-Nizier-d'Azergue........	le prieur de Saint-Nizier-d'Azergue.
Grand Ris....................	le chapitre de la voulte de Cluny.
Cublize......................	le prieur de Charlieu.
Saint-Jean-de-la-Bussière......	MM. de Saint-Vincent.
Saint-Victor..................	le sacristain de Cluny.
Regny.......................	le prieur de Regny.
Pradines.....................	l'évêque.
N.-D. de Boissey.............	l'abbé de Saint-Rigaud.
Saint-Vincent de Boissey......	le chambrier de Charlieu.
Perreux......................	le sacristain de Cluny.

Aiguilly	à l'évêque.
Contoure	l'évêque.
La Mure	le prieur de Charlieu.
Cuinsieux	l'évêque.
Arcinges	le prieur de Charlieu.
Ecoches	l'évêque.
Belmont	MM. de Saint-Vincent.
Saint-Germain-en-Montagne	le prieur de Charlieu.
Les Ardillats	l'évêque.
Vernay	le prieur de Charlieu.
Chenelette	le sacristain, les moines de Cluny.
Poules	le prieur de Charlieu.
Rauchal	le prieur de Thisy.
Saint-Bonnet-du-Troncy	le prévôt de Saint-Pierre.
Azolette	l'abbé de Saint-Rigaud.
Belle-Roche	le prieur de Charlieu.
Cours	le prieur de Charlieu.
St-Georges du château de Thisy, annexe de Thisy, bourg.	
Theil	le prieur de Charlieu.
Saint-Vincent-de-Rheins	MM. de Saint-Vincent.
Mardore	MM. de Saint-Vincent.
La Chapelle-de-Mardore, ann.	MM. de Saint-Vincent.
Montagny-lès-Thisy	le prieur de Charlieu.
La Gresle	MM. de Saint-Vincent.

Sévelinges	le prieur de Charlieu.
N.-D. de Thisy-de-Marnant, ann.	
Marnant	le prieur de Thisy.
Thisy-le-Bourg	le prieur de Thisy.
Combre, annexe de Saint-Victor.	le sacristain de Cluny.
Villeneuve, prieuré	le sacristain de Cluny.
Naconne, annexe	le prieur de Regny.

ARCHIPRÊTRÉ DE CHARLIEU.

L'archiprêtré de Charlieu était borné, au nord et à l'est, par le diocèse d'Autun et le bailliage de Semur; au sud, par l'archiprêtré de Beaujeu, et à l'ouest, par la Loire. Son étendue était d'environ cinq lieues du nord au sud, et de quatre lieues et demie de l'est à l'ouest.

Cet archiprêtré comprenait 38 églises, desservies par 35 curés, savoir :

Charlieu, où se trouvaient cinq églises :

1° L'église du prieuré ;

2° Saint-Philibert (église paroissiale à la nomination du prieur) ;

3° Les Cordeliers
4° Les Capucins } toutes trois hors la ville.
5° Les Ursulines

Pouilly	à l'évêque.
Saint-Hilaire	le prieur de Charlieu.
Chandon	l'évêque.
Mars	l'évêque.
Villers	le prévôt de Saint-Pierre.
Boyer	l'évêque.
Jarnosse	le prévôt de Saint-Pierre.
Coublanc	l'évêque.
Saint-Igny-de-Roche	l'évêque.
Chauffailles	l'abbé de Saint-Rigaud.
Mussy-sous-Dun	MM. de Saint-Vincent.
Nandax	les Jésuites de Roanne.
Chassigny-la-Garde	l'évêque.
La Chapelle-sous-Dun	le prieur de Charlieu.
Varennes-sous-Dun	l'évêque.
La Clayette, où se trouvait, outre la paroisse, l'église des Minimes, annexe de Varennes	l'évêque.
Baudemont ou Chassigny-en-Brionnais	M. le commandeur de Mâcon.
Saint-Laurent-en-Brionnais	l'abbé de Cluny.
Saint-Sernin ou Vauban	l'abbé de Saint-Rigaud.
Saint-Maurice-lès-Château-Neuf.	les chan. de Saint-Paul, à Lyon.
Château-Neuf	les chan. de Saint-Paul, à Lyon.

Tancon	les chan. de Saint-Paul, à Lyon.
Ligny	l'abbé de Saint-Rigaud.
Jonzy	l'évêque.
Saint-Julien-de-Cray	l'évêque.
Saint-Rigaud, abb. de bénédic.	le roi de France.
Saint-Martin-de-Lixy	le comte de Drée.
Saint-Bonnay-de-Cray	le prieur de Charlieu.
Mailly	Mme la prieure de Marcigny.
Iguerande	Mme la prieure de Marcigny.
Saint-Pierre-la-Noaille	l'évêque.
Saint-Nizier-sous-Charlieu	l'évêque.
Maizilly	l'évêque.
Saint-Denis-de-Cabanne	le prieur de Charlieu.
Fleury-la-Montagne	l'évêque.
Vougy	le prieur de Charlieu.

ARCHIPRÊTRÉ DU ROUSSET.

L'archiprêtré du Rousset était borné, au nord, par les diocèses d'Autun et de Chalon ; au sud, par l'archiprêtré de Cluny et le diocèse d'Autun ; à l'est, par la rivière de Grosne, et à l'ouest, par le diocèse d'Autun. Son étendue était à peu près de quatre lieues du nord au sud, comme de l'est à l'ouest.

Cet archiprêtré contenait 47 églises, desservies par 30 curés, savoir :

Le Rousset..................	à l'évêque.
Noireux....................	l'évêque.
Chazelle....................	l'abbé de Cluny.
Collonges....................	l'évêque.
Genouilly....................	l'évêque.
Vaux-en-Pré, ann. de Genouilly.	l'évêque.
Toncy......................	l'évêque.
Saint-Clément-sur-Guye.......	l'évêque.
Burzy......................	l'évêque.
Saint-Paul-de-Cray...........	l'évêque.
Saint-Marcelin...............	le prieur de Perrecy.
Saint-Quentin-des-Hauts, ann...	le prieur de Perrecy.
Chevagny-sur-Guye...........	l'évêque.
L'Abergement...............	l'évêque.
Salencé....................	l'évêque.
Sainte-Colombe..............	l'évêque.
Pressy-sous-Dondin...........	l'évêque.
Mary.......................	l'évêque.
Saint-André-le-Désert.........	le prieur de St-André.
Sailly......................	l'évêque.
Passy, annexe de Chevagny....	l'évêque.
Sigy-le-Châtel................	l'évêque.
Saint-Nicolas, chapelle.	
Besanceuil, ann. de St-Ythaire.	

Bonnay........................	le trésorier de Tournus.
Saint-Hippolyte..............	l'évêque.
Burnand (1)..................	l'évêque.
Saint-Martin-de-Croix, annexe de Burnand.	
Savigny......................	l'évêque.
N.-D.-de-Grâce, couvent de Cordeliers.	
Curtil-sous-Burnand..........	l'évêque.
Saint-Hilaire ou Saint-Ythaire-du-Tronchet...............	l'évêque.
Chérizet, annexe de Salornay.	
Merzé, annexe de Lournand.	
Saint-Huruge	l'abbesse de Lauchaire, Chalon.
Saint-Martin-sur-Guye, annexe..	l'abbesse de Lauchaire, Chalon.
Ainard (en ruines), suppr......	l'évêque.
Confrançon	l'évêque.
Amugny......................	MM. de Saint-Vincent.
Cortevaix, ann. de Confrançon..	l'évêque.
Taizé........................	l'abbé de Cluny.
Salornay-sur-Guye............	le prieur de Perrecy.
Massilly.....................	l'évêque.

(1) A cette église étaient joints les Augustins de la Croix-Rousse ou Capucins d'Ebène.

Flagy .... à l'évêque.
Lournand.................... l'évêque.
Massy .... l'abbaye de Cluny.
Vitry....................... l'évêque.
Chidde, annexe de Pressy-sous-
Dondin...................... l'évêque.

ARCHIPRÊTRÉ DE VÉRIZET.

L'archiprêtré de Vérizet était confiné, au nord, par le diocèse de Chalon; au sud, par les archiprêtrés de Vaurenard et de Cluny; à l'est, par la Saône, et à l'ouest, par la rivière de Grosne. Sa superficie territoriale était de cinq lieues et demie du nord au sud, et de quatre lieues de l'est à l'ouest.

Cet archiprêtré se divisait en 47 églises, desservies par 38 curés, savoir :

Vérizet .... à l'évêque.
Viré .... MM. de Saint-Vincent.
Saint-Albain .... MM. de Saint-Vincent.
La Salle...................... l'abbé de Cluny.
Senozan....................... l'évêque.
Saint-Martin-de-Senozan ...... l'évêque.
Saint-Jean-le-Priche.......... le doyen de St-Vincent.
Clessé .... le prévôt de St-Pierre.
Charbonnières .... MM. de Saint-Vincent.

Sennecé .... à l'abbé de Cluny.
Sancé .... l'abbé d'Ainay.
Hurigny .... MM. de Saint-Vincent.
Saint-Sorlin .... l'abbé de Cluny.
Nancelles .... l'abbé de Cluny.
Satonnay .... l'évêque.
Laizé .... l'abbé de Cluny.
Saint-Maurice-des-Prés .... l'évêque.
Azé .... l'abbé de Tournus.
Cotier .... l'abbé de Tournus.
Cortambert .... l'abbé de Cluny.
Onzy, annexe de Malet......... l'abbé de Cluny.
Lix .... l'abbé de Tournus.
Saint-Quentin-de-Bray .... l'évêque.
Chissey .... le chapitre de Saint-Vincent.
Praye .... l'abbé de Cluny.
Malet .... l'abbé de Cluny.
Cormatin, hameau d'Amugny, avait une chapelle au Château.
Blanot .... l'abbé de Cluny.
Donzy-le-Pertuis, ann. de Blanot.
Saint-Gengoux-de-Scissé ...... MM. de Saint-Vincent.
Lugny .... l'évêque.
Bissy-la-Mâconnaise .... l'évêque.
Burgy .... l'évêque.

Saint-Pierre-de-Lanques, annexe de Péronne.	
Péronne	à l'abbé de Cluny.
Chapaize	l'abbé de Saint-Pierre de Chalon.
Bissy-sous-Uxelles	l'évêque.
Banzon, annexe de Saint-Gengoux-de-Scissé.	
Cruzille, anciennement Collonge-la-Mâconnaise	MM. de Saint-Vincent.
Plottes	l'abbé de Tournus.
Villars	le chapitre de Tournus.
Farges	l'évêque.
Uchizy	l'abbé de Tournus.
Chardonnay	MM. de Saint-Vincent.
Montbellet	le prévôt de Saint-Pierre.
Saint-Oyen, ann. de Montbellet.	
Esnes ou Vésines, annexe de Saint-Jean-le-Priche.	
Asnières, annexe de Saint-Martin-de-Senozan.	

ARCHIPRÊTRÉ DE VAURENARD.

Cet archiprêtré était borné, au nord, par l'archiprêtré de Vérizet; au sud, par le diocèse de Lyon; à l'est, par

la Saône, et à l'ouest, par les archiprêtrés de Beaujeu et de Cluny, ainsi que par le diocèse d'Autun. Son étendue était d'environ cinq lieues du nord au sud, et de trois lieues et demie de l'est à l'ouest.

Il contenait 41 églises, dont 39 étaient desservies par des curés, savoir :

Vaurenard	à M. le prévôt de Saint-Pierre.
Avenas	MM. de Saint-Vincent.
Fleurie	MM. de Saint-Vincent.
Chiroubles	le prévôt de St-Pierre.
Lantignié	le chapitre de Beaujeu.
Durette	le sacristain de Cluny.
Reignié	l'évêque.
Villié	l'évêque.
Lancié	l'abbé de Tournus.
Romanêche	l'abbé de Tournus.
Saint-Symphorien-d'Ancelles ...	l'abbé de Tournus.
La Chapelle-de-Guinchay	l'abbé de Tournus.
Emeringes	l'abbé de Cluny.
Chénas	MM. de Saint-Vincent.
Julliénas	MM. de Saint-Vincent.
Chevagny-les-Chevrières	l'évêque.
Jullié	l'abbé de Cluny.
Ouroux	le prévôt de St-Pierre.

Saint-Jacques-des-Arrêts	le prévôt de St-Pierre.
Cenves	MM. de Saint-Vincent.
Pruzilly	l'évêque.
Saint-Verand	MM. de Saint-Vincent.
Saint-Amour	le doyen de St-Vincent.
Chânes	MM. de Saint-Vincent.
Crêches......................	MM. de Saint-Vincent.
Arbigny	chapelle des Confrères.
Varennes	MM. de Saint-Paul, de Lyon.
Chaintré.....................	l'évêque.
Saint-Romain	aux frères Daniel de Garnerans.
Vinzelles....................	l'évêque.
Loché, succursale de Vinzelles.	
Davayé	l'abbé de Cluny.
Leynes	l'abbé de Tournus.
Chasselas	MM. de Saint-Vincent.
Solutré	l'abbé de Cluny.
La Grange-du-Bois, prieuré dépendant de Solutré.	
Vergisson	MM. de Saint-Vincent.
Prissé	l'évêque.
Serrières	alternativement MM. de St-Vincent et l'évêque.
Saint-Léger	le prévôt de St-Pierre.

Nous n'avons pas fait entrer Romenay dans cette nomenclature des paroisses du diocèse de Mâcon. Romenay relevait immédiatement de l'évêque, qui en était curé et qui y plaçait des vicaires pour remplir en son nom les fonctions curiales. Cette terre, depuis longtemps érigée en baronnie, faisait partie du bailliage de Mâcon et était comprise dans le ressort de la ville de Tournus.

ABBÉS, PRÉVOTS ET DOYENS

DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-VINCENT DE MACON.

Nous donnerons aussi exactement que possible les noms de ces dignitaires de la cathédrale de Mâcon.

Le premier abbé dont le nom nous soit resté ne remonte malheureusement pas au delà du huitième siècle, à l'époque de l'avénement de Pépin le Bref à la couronne.

Son nom est Lothaire. Il a été impossible de découvrir aucun document sur ses prédécesseurs, chefs de l'antique monastère de Saint-Vincent.

1. Lothaire, abbé....... l'an 752.
2. Adeilard, abbé....... 881.
3. Foulcauld, prévôt.... 882.
4. Bernard, prévôt ..... 907.
5. Humbert, prévôt..... 940.

6. Jean, prévôt......... l'an 970. — Evêque, 972.
7. Arembert, prévôt.... 978.
8. Mayeul, prévôt...... 1005.
9. Envelin............ 1015.
10. Gauthier............ 1020. — Evêque, 1031.
11. Ranulphe Ranulphe... 1031.
12. Gauthier II.......... 1050. — Assassiné.

DOYENS.

1. Udon ou Odon....... l'an 1072.
2. Artauld............. 1109. — Moine à Cluny.
3. Josserand........... 1117.
4. Guichard........... 1121.
5. Pierre............. 1144.
6. Guichard II......... 1152.
7. Gauthier de Berzé III.. 1170.
8. Hugues de Berzé..... 1196. — Son frère.
9. Guillaume.......... 1218.
10. Seguin............. 1231. — Evêque, 1248.
11. Guy de Mondor...... 1255.
12. Josserand Dessertines. 1257.
13. Guill. de Cabannes... 1271.
14. Hugues de Fontaines.. 1284. — Evêque.
15. Théobald de Mondor.. 1296.
16. Jean Dalmas......... 1310.
17. Simon de Ste-Croix... 1332.

18. Armand de Cadris.... l'an 1348.
19. Philippe de Ste-Croix. 1358. — Evêque.
20. Joseph Hugon....... 1368.
21. Jean Mexonis........ 1373.
22. Guy de Bletterans.... 1374.
23. Guill. de La Chanal... 1418.
24. Et. Hugonnet........ 1447. — Evêque.
25. Ph. Hugonnet....... 1450. — Evêque.
26. Ant. de Laye........ 1455. — Curé de St-Pierre.
27. Et. de Corsant....... 1500.
28. Ph. de Corsant...... 1520.
29. Franc. de La Guiche.. 1531.
30. Philippe Bernard..... 1582.
31. Nicolas Chandon..... 1609.
32. Gratian Bernard..... 1638.
33. Jean Dinet.......... 1652.
34. Philibert Morel...... 1660. — Oncle.
35. Phil. Morel......... 1671. — Neveu.
36. Hugues Foillard..... 1718.
37. François de Lamartine. 1728.
38. Colin de Serres...... 1757.
39. Joachim Poncet...... 1758.
40. Géraud II de Chamoux. 1782.
41. Pierre II Sigorgne, vic. gén.......... 1790. — Mort en 1809.

Nous donnerons ici la chronologie des abbés de Saint-Pierre hors des murs, d'abord comme abbés, puis comme prieurs majeurs, enfin comme prévôts, depuis la sécularisation de l'abbaye, et sa conversion en collégiale.

ABBÉS.

ADON. — 931.

Cet abbé fut présent à un synode convoqué par l'évêque Maimbod, 955 ou 957; il fut nommé évêque de Mâcon vers 967, et nomma pour son successeur un chanoine de Saint-Vincent.

ODON. — 967.

Une dame nommée Mérasie fit don à cet abbé d'un domaine situé à Fuissé, en faveur de son abbaye.

MAYEUL. — 1005.

Il était, comme ses prédécesseurs, abbé de St-Pierre, et en même temps chanoine de Saint-Vincent, ainsi qu'il résulte d'un bail passé à une dame nommée Heldarde, d'un domaine qu'elle prit à ferme de l'abbaye de Saint-Pierre.

Mayeul devint prévôt de Saint-Vincent, 1005.

RANULPHE. — 1031.

Devint prévôt de Saint-Vincent, en 1031.

GAUTHIER. — 1050.

Il est fait mention de cet abbé dans une donation de fonds situés à Pouilly-Fuissé, faite à l'abbaye de Saint-Pierre, par une dame du nom de Gilberge.

On croit que ce Gauthier fut le dernier prévôt de Saint-Vincent, 1050. Il fut assassiné à cause de sa trop grande sévérité, vers l'an 1064.

RAYMOND DE CHEVIGNY. — 1064.

Il fut le dernier abbé de Saint-Pierre ; les historiens le nomment très-sage et très-savant. Le monastère, tombé en ruines sous le roi de France Philippe Ier, cessa d'être une abbaye, 1070, et fut réduit au titre de prieuré, par Drogon, évêque de Mâcon.

GRANDS PRIEURS OU PRIEURS MAJEURS.

JOCULPHE OU VARULPHE. — 1070.

Ce prieur reçut donation de quatre domaines pour le prieuré de Saint-Pierre, de la part d'un seigneur de la maison de Grandval.

JEAN DE SALORNAY. — 1084.

Il n'est pas certain que Jean de Salornay ait été prieur de Saint-Pierre; quelques auteurs le pensent cependant; il fut à coup sûr pourvu de la dignité de Précenteur de Saint-Vincent, et signa, en l'absence et au nom de son frère Gausmard, plusieurs donations faites au prieuré de Saint-Pierre.

GAUSMARD DE SALORNAY. — 1096.

Gausmard est mentionné dans plusieurs actes, et notamment dans une donation faite par les moines de Luxeuil au prieuré de Saint-Pierre. Le pape Urbain II lui adressa une bulle qui n'arriva qu'en 1106, après la mort de Gausmard, qui eut lieu sur la fin de 1105.

JOSSERAND. — 1105.

Il se trouva présent avec l'évêque Bérard, de Chatillon, à une donation faite à son prieuré par Hugues, archevêque de Lyon, de la terre de Serves.

PIERRE GENTILIS. — 1110.

Son nom est constaté au livre des distributions des prébendes de MM. de Saint-Pierre.

HUGUES DE VERNAY. — 1154.

Le prieur acquit, au profit de son monastère, la justice du village de Clessé. Il existe un bref du pape Adrien qui lui est adressé.

ETIENNE DE CHARLIEU. — 1166.

Il passa un traité avec Guillaume, abbé de La Ferté, en présence de Pierre, évêque de Chalon, au sujet de la cure de Saint-Ambreuil.

CHRISTIEN DE LA FOREST. — 1180.

Il est parlé de lui dans l'ouvrage de Guichenon.

BERNARD. — 1183.

On connaît une bulle du pape Lucius, qui lui est adressée.

PIERRE DE MARCIO. — 1208.

Reçut cette même année l'hommage d'Ulric de Bâgé, pour les quatre obédiences de Marsonnat, Curciat, Longchamp et Saint-Martin-le-Châtel.

AYMON. — 1226.

On a conservé un acte de cette année, où ce prieur prend la qualité d'humble ministre de l'église de Saint-Pierre de Mâcon.

ETIENNE II. — 1227.

Il existe une transaction passée entre Etienne et le chapelain de Bâgé-la-Ville, au sujet des dîmes du voisinage.

LAMBERT. — 1237.

Il y a une transaction passée entre lui et un Custode de Saint-Etienne de Lyon, au sujet des dîmes de Bâgé-la-Ville. Il scella une charte de la Chartreuse de Montmerle. Lambert reçut en plein chapitre, en présence d'Aymon, évêque de Mâcon, l'hommage de Renaud de Bâgé, pour les quatre obédiences de Saint-Pierre.

BÉRARD. — 1282.

On voit son nom sur une vente qu'il fit d'une maison située rue de la Barre, et qui appartenait au monastère.

HUGUES II. — 1286.

Invent. de Saint-Pierre, tome 2, page 352.

JEAN DE CHARLIEU. — 1290.

Livre des distributions des prébendes.

GODEFROY DE CHARLIEU. — 1296.

Reçut en 1296 l'hommage d'Amédée, comte de Savoie, pour les quatre obédiences de Saint-Pierre.

CHARLES DE CHARLIEU. — 1315.

Livre des prébendes.

GODEFROY II. — 1330.

Reçut le 20 février 1330 l'hommage du comte Aymon de Savoie, pour les quatre obédiences de Saint-Pierre.

GUILLAUME DE MARS. — 1338.

Il présenta à des commissaires, députés du pape Benoît XII, un dénombrement des fiefs et arrière-fiefs de son monastère.

ETIENNE DE CHANDÉ. — 1346.

Ancien chanoine de Lyon en 1336, et de Chandé, devenu prieur de Saint-Pierre, reçut l'hommage d'Amédée, comte de Savoie, pour les quatre obédiences, à Châtillon-les-Dombes, 1349.

GUICHARD DE SALORNAY. — 1369.

Inv. de Saint-Pierre.

PIERRE DE COLOMBIER. — 1392.

Il reçut l'hommage de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, tutrice du comte de Savoie son fils, pour les quatre obédiences; la cérémonie eut lieu dans la chambre de la comtesse. Pierre devint ensuite évêque de Tarentaise.

ETIENNE MERCIER. — 1396.

Ce prieur passa un bail pour les arrérages du droit de patronage de l'église d'Ozenay. Sa famille, à ce qu'on croit, était originaire du Mâconnais. Il y eut des personnages de ce nom à la cour des ducs de Bourgogne.

JEAN DE SION. — 1402.

Act. capitulaires.

AYMAR DE SOTTIZON. — 1415.

Et non pas Pierre de Sottizon.

JEAN DE GÉLIÈRE. — 1419.

Act. cap.

ETIENNE D'ONCIEUX. — 1430.

Livre des prébendes.

PHILIPPE D'ONCIEUX. — 1434.

Inv. de Saint-Pierre. Il fut nommé par le pape.

CLAUDE D'ONCIEUX. — 1464.

Nommé par le pape.

JEAN DE MARMONT. — 1468.

Ce prieur fut aussi nommé par le Souverain Pontife.

JEAN DE MATAFELON. — 1473.

Jean de Matafelon était bénédictin et prieur commandataire. Il fut député aux états généraux convoqués à Tours en 1484, et devint en 1487 vicaire général de l'évêque de Mâcon, Etienne de Longwy.

HUMBERT DE GELIÈRE. — 1497.

Ancien chapelain du duc de Savoie.

RAYMOND DE L'ESPINASSE. — 1504.

Ce prieur était de la maison de Sivignon.

CLAUDE DE LA GUICHE. — 1522.

Il était protonotaire du Saint-Siége, prieur commandataire, et devint évêque de Mirepoix.

ODET DE CHATILLON. — 1554.

Il fut le dernier prieur majeur; il était fils de Gaspard de Coligny et de Louise de Montmorency, sœur du connétable; il devint évêque de Beauvais et cardinal du titre de Saint-Adrien.

L'église de Saint-Pierre devint collégiale à sa sécularisation; Odet, dernier prieur, fut le premier prévôt, 1560.

PRÉVOTS DE SAINT-PIERRE.

ODET DE CHATILLON. — 1560.

Nous parlerons de ce prélat dans le cours de cette histoire. Il donna à l'Église le scandale d'une apostasie publique; il passa en Angleterre, où il se fit appeler le comte de Beauvais.

FRANÇOIS DE LA GUICHE. — 1576.

Fut pourvu de la prévôté sur la démission du cardinal de Chatillon.

AYMAR DE CHAUVIGNY DE BLOT. — 1583.

Il fut nommé à la prévôté par le Souverain Pontife sur la démission de François de La Guiche, et confirmé dans cette dignité par le roi, à la mort de monsieur de La Guiche.

ANTOINE DE LAUBESPIN. — 1589.

Antoine de Laubespin avait été nommé par le chapitre, malgré le concordat passé entre Léon X et François I[er].

FRANÇOIS DE REBÉ. — 1600.

Act. cap. Comte de Lyon.

CLAUDE DE REBÉ. — 1624.

Il devint, en 1626, archevêque d'Héraclée, puis archevêque de Narbonne. Il était le neveu de François de Rebé, qui résigna en sa faveur les fonctions de prévôt. Louis XIII ratifia cette cession, et le pape nomma à la dignité de prévôt Claude de Rebé, qui prit possession le 29 septembre 1624.

FRANÇOIS II DE REBÉ. — 1629.

Pourvu par le roi de la charge de prévôt, François de Rebé prit possession le 15 décembre 1629. Mais, reconnaissant que le roi n'était pas collateur en cette circonstance, il obtint de Rome de secondes provisions, 16 février 1631

MARC DE CRÉMEAUX, DIT CHAMOUSSET. — 1665.

Inv. de Saint-Pierre.

ANTOINE DE NAGU DE VARENNES. — 1684.

Inv. de Saint-Pierre.

ALEXANDRE DE CHEVRIER DE SAINT-MAURIS — 1701.

Chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, nommé prévôt par le roi Louis XIV, le 24 décembre 1701, devint plus tard évêque de Saintes.

ÉLÉONOR DE BLOT DE CHAUVIGNY. — 1703.

Auparavant vicaire général de Die.

PHILIBERT-ALEXANDRE DE CHEVRIER DE ST-MAURIS. — 1721.

Auparavant trésorier de Saint-Pierre.

CHARLES GAËTAN DE RAINCOURT. — 1734.

Fut nommé par le chapitre et installé le 8 février 1735.

NICOLAS-THÉODORE DE FUSSEY-MÉNESSAIRE. — 175...

Inv. de Saint-Pierre.

PIERRE-LOUIS DE LA TOUR-DU-PIN GOUVERNET. — 1778.

Nommé par le chapitre.

TRÉSORIERS DE SAINT-PIERRE

DEPUIS LA SÉCULARISATION.

Gabriel de Mars de Sainte-Agathe.

Jacques de Luxembourg de Mars (son neveu).

Antoine de Laubespin, depuis prévôt.

Claude d'Oncieux.

Jean de Salornay.

Jean de Seyturier.

Léonard de Chevriers.

Alexandre de Chevriers.

Antoine Gaspard du Sore de Saint-Amour.

Louis-Gabriel de Raincourt.

L'église collégiale de Saint-Pierre était la seconde du diocèse et de la ville de Mâcon;

Elle se composait de treize chanoines, savoir :

1° Un prévôt nommé par le roi;

2° Un trésorier nommé par le prévôt;

3° Onze chanoines à prébendes.

Le prévôt avait pendant six mois de l'année le droit de nommer aux canonicats vacants ; les six autres mois étaient le privilége du chapitre qui nommait aux canonicats, en assemblée capitulaire, sous la présidence du prévôt.

Il y avait encore à Saint-Pierre sept chanoines honoraires ou chevaliers, qui siégeaient après les chanoines.

Il s'y trouvait treize tournistes ou prêtres chargés de la célébration des offices divins, conjointement avec douze ecclésiastiques nommés distributaires.

Les cérémonies avaient lieu à la collégiale de Saint-Pierre, de la même manière qu'à la cathédrale de Saint-Vincent.

Les chanoines, après avoir vu six fois leur église et leur monastère ruinés et dévastés par les guerres et les incendies, se décidèrent, après l'année 1470, à s'établir dans l'intérieur de la ville. Ils cessèrent de

vivre en réguliers, quand ils eurent obtenu un brevet du roi, donné à Nemours, le 8 mars 1553, par lequel Sa Majesté leur permettait de se faire séculariser, à la charge de ne recevoir pour chanoine aucune personne qui ne fût noble par le sang ; la preuve de quatre degrés paternels et de quatre degrés maternels devait être faite avant la réception.

En 1773, Louis XV érigea en comté le chapitre noble de Saint-Pierre. Le titre de chanoines-comtes fut donné à tous les membres du chapitre, que le roi décora d'une croix émaillée à huit pointes, avec quatre fleurs de lys. Cette croix, suspendue à un ruban bleu céleste, se portait au cou.

Nous aurons souvent à parler dans le cours de cette histoire du chapitre et des chanoines de cette célèbre collégiale dont les évêques de Mâcon se glorifiaient de faire partie, sous le titre de chanoines-comtes d'honneur.

COMTES DE MACON.

Dès le neuvième siècle, le Mâconnais appartenait à des comtes qui le possédèrent jusqu'au milieu du 13e siècle, sous la suzeraineté des rois de France et des ducs de Bourgogne. Le premier comte de Mâcon fut Eccard, sous le règne de Charles-le-Chauve ; Eccard était aussi comte d'Autun. Il mourut au milieu du 9e siècle, laissant plusieurs enfants. L'un d'eux, Théodoric, prit après son père le titre de comte de Mâcon et d'Autun ; mais ayant pris le parti de Boson, roi de Bourgogne, il fut privé de son comté par le roi Carloman, en 880. Bernard, surnommé Plante-Velue, l'un des généraux favoris de Boson, qui l'avait nommé gouverneur de Mâcon, se hâta de remettre la ville entre les mains du roi qui venait de détruire l'armée de Boson dans les

plaines de Crêches, prêta serment de fidélité au monarque vainqueur et en reçut la confirmation du gouvernement de la place et le titre de comte.

Bernard est, à proprement parler, la tige des comtes de Mâcon, 882.

Ragulphe, fils de Bernard, succéda à son père, en 891.

Colassia, fille et héritière de Ragulphe, épousa Albéric, comte de Narbonne, qui prit le titre de comte de Mâcon, en 931.

Léotald Ier, fils d'Albéric, succéda à son père au comté, en 942.

Othon Ier, fils de Léotald, succéda à son père, en 966; il mourut sans enfants.

Albéric II, frère d'Othon, lui succéda en 971. Il fit nommer son fils comte de Mâcon, en 975.

Léotald II, fils et successeur d'Albéric, mourut sans enfants, en 983.

Albéric III, frère de Léotald II, et encore enfant, devint comte de Mâcon, sous la tutelle de Berthe, sa mère; il mourut pendant sa minorité.

Guillaume, son oncle, frère d'Albéric II, épousa la comtesse Berthe, sa belle-sœur, et devint comte de Mâcon, en 990.

Othon II, leur fils, succéda à Guillaume, son père, en 1008. Il mourut sans enfants. Geoffroy, frère d'Othon, lui succéda en qualité de comte de Mâcon, 1028.

Guy, fils de Geoffroy, se fit moine à Cluny, en 1056, et laissa le comté de Mâcon à Raynal, son oncle paternel.

Guillaume II dit l'Allemand, fils de Raynal Ier, succéda à son père en 1079.

Raynal II, fils de Guillaume, devint comte de Mâcon en 1104.

Guillaume III, fils de Raynal II, succéda à son père en 1137.

Guillaume IV, fils du précédent, lui succéda en 1140.

Etienne, fils de Guillaume IV, hérite du comté de Mâcon en 1151.

Etienne ne laissa qu'une fille, qui épousa Raynal III, comte de Bâgé, fils de Blandin de Bâgé, et lui donna le titre de comte de Mâcon, en 1154.

Gérard, fils de Raynal III, succéda à son père, en 1158.

Etienne II, fils de Gérard, lui succéda en 1170. Il mourut sans enfants.

Artaud, frère d'Etienne II, devint comte de Mâcon, en 1190, et laissa pour héritière, sa fille, la comtesse Alix.

Jean de Brenne, comte de Narbonne, épousa la fille du comte Artaud, et succéda à son beau-père comme comte de Mâcon, en 1232.

Jean de Brenne et Alix, sa femme, n'ayant pas d'enfants, vendirent, en 1239, le comté de Mâcon au roi saint Louis, pour la somme de dix mille livres une fois payée, et mille livres de rentes viagères. Louis IX réunit en 1241 le comté de Mâcon à la couronne.

Les anciens comtes de Mâcon faisaient frapper monnaie dans cette ville, ainsi qu'au Bois-Sainte-Marie, bourg qui dépendait du comté. Saint Louis conserva ce privilége à la ville de Mâcon. Mais en 1450, le roi Charles VII transféra à Lyon l'hôtel des monnaies de Mâcon.

BAILLIS DE MACON.

A la domination des comtes succéda celle des baillis. Depuis Guy de Chevriers, élevé à cette dignité par saint Louis, en 1239, jusqu'à Pierre-Antoine-Salomon des Bois, dernier bailli, en 1789, on compte un grand nombre de baillis à Mâcon.

Pendant un peu plus d'un siècle, le bailliage royal de Mâcon dépendit du parlement de Paris. Mais en 1346, à la demande des habitants, le roi Philippe VI de Valois, par lettres patentes du mois de février, confirma les priviléges accordés à la ville de Mâcon par les anciens comtes. Il permit aux Mâconnais « de s'assembler tous » les ans, et d'élire entre eux six personnes *nées du* » *royaume*, qu'ils peuvent changer tous les ans, si » bon leur semble..... Lesquels élus (ou échevins), et

» appelés avec eux le bailli, ou son lieutenant, ou le
» procureur du roi, auront autorité de faire tout ce qui
» sera pour le bien de la ville, imposer collectes à la
» manière accoutumée, pour le profit de ladite ville,
» sans que pour cela le roi entende leur donner aucune
» juridiction. »

Cette confirmation des priviléges des habitants de Mâcon fut plusieurs fois renouvelée par les rois de France. Le bailliage du Mâconnais était fort étendu. Il y avait à Vienne, dans le Dauphiné, une rue qui dépendait du ressort et bailliage de Mâcon. La sénéchaussée de Lyon était membre et dépendance du même bailliage. Le bailli de Mâcon était sénéchal de Lyon dont il avait la juridiction au nom du roi de France.

ORIGINE DE MACON.

ÉPOQUE

DE SA CONVERSION AU CHRISTIANISME.

ORIGINE DE MACON.

ÉPOQUE

DE SA CONVERSION AU CHRISTIANISME.

Mâcon, ville de la Gaule celtique, faisait partie de la république des Eduens avant la domination romaine. Tout annonce la haute antiquité de cette cité et son importance avant l'arrivée des conquérants dans les Gaules.

César, après avoir triomphé de Vercingétorix, cantonna dans Mâcon plusieurs de ses légions victorieuses et y installa des dépôts de grains pour la nourriture des Romains dans les provinces conquises. Mâcon fut une résidence d'Agrippa, gendre d'Auguste, qui y établit une fabrique de fers de flèches et de javelots.

Sous l'autorité romaine, des temples, des arcs de triomphe, des édifices somptueux attestèrent le degré de splendeur qu'avait atteint l'antique cité gauloise. Mais presque aussitôt détruits qu'élevés, ces monuments de la puissance romaine disparurent dans le tourbillon de l'invasion barbare.

Comprise dans la première Gaule lyonnaise sous l'empereur Honorius, la ville de Mâcon passa de la domination des Romains sous celle des Bourguignons.

D'abord réduite en cendres par Attila, cette ville infortunée fut pendant quatorze siècles constamment ravagée par la guerre étrangère, les discordes civiles et les querelles religieuses.

Du milieu des ruines de Mâcon s'éleva, comme un phare consolateur, le brillant flambeau du christianisme. Persévérants autant que dévoués, les apôtres de la foi nouvelle, élevant la croix sur les débris fumants de la cité ravagée, ranimaient les âmes abattues et les forces éteintes, et faisaient renaître l'espérance dans les cœurs découragés. Par les efforts puissants de leur ardente charité, peu à peu la cité revivait de ses cendres, et on venait en foule écouter ces hommes qui travaillaient pendant le jour, priaient durant les nuits et avaient à toute heure, et pour tous, des secours et des consolations.

On peut avec certitude fixer à la dernière moitié du second siècle de l'ère chrétienne la première prédication de l'Evangile dans la ville et la province de Mâcon.

Vers l'an de J.-C. 158, selon la chronique d'Alexandrie, l'évêque de Smyrne, saint Polycarpe, disciple de saint Jean et son successeur dans le gouvernement de la naissante Eglise d'Asie, vint à Rome pour y conférer avec le pape saint Anicet, dixième successeur de saint Pierre, sur le jour qu'on devait fixer pour la célébration de la fête de Pâques. Une troupe d'ouvriers évangéliques avait suivi les pas de l'apôtre de l'Asie, et cependant quand, sa mission remplie, Polycarpe retournait à Smyrne pour y ceindre la glorieuse couronne du martyre, le saint vieillard partait seul! D'une main montrant le ciel à ses compagnons prosternés avec lui aux pieds du successeur de saint Pierre, de l'autre leur indiquant la France comme l'arène de leurs nouveaux combats, Polycarpe, avant de les quitter pour toujours, expliqua à ses disciples ce que Dieu attendait de leur zèle. Porter dans des contrées barbares la lumière de l'Evangile, annoncer aux hommes une loi nouvelle descendue d'une croix, planter partout cette croix sur les débris des idoles renversées, telle était la noble mission confiée à leur foi!

Revêtu par le saint pape Anicet de la dignité épiscopale, Pothin, le premier des disciples de saint Polycarpe, fut le chef suprême de cette ambassade divine, et, parmi les compagnons du glorieux fondateur de l'Eglise de Lyon, la France reconnaissante gardera un éternel et pieux souvenir aux noms d'Irénée, de Bénigne, d'Andoche et de Thyrse.

Ce fut vers l'an 159 que saint Pothin, arrivé à Lyon avec ses frères en apostolat, établit dans cette ville le siége de sa nouvelle Eglise, pour prêcher l'Evangile dans toute la contrée et y fonder le christianisme sur les ruines de l'idolâtrie. La foi, prêchée par saint Bénigne, saint Andoche et saint Thyrse dans les provinces arrosées par la Saône, se répandit bientôt dans plusieurs autres contrées. Les apôtres des Gaules, la croix à la main, s'avançaient vers le nord, baptisant des populations entières et détruisant sur leur passage le culte des idoles. Il est raisonnable de supposer qu'en raison de sa position géographique, Mâcon reçut l'enseignement chrétien avant qu'il n'eût pénétré dans la grande cité d'Autun.

Ce qui paraît donner à cette opinion le caractère de la vérité, ressort de la légende des saints martyrs, Andoche et Thyrse, au martyrologe romain, le 24 septembre : « *Peragratis regionibus quas Arar alluit*

M. R.

tandem ad Æduos pervenerunt. » Usuard et d'autres auteurs disent à leur tour : « Saint Andoche et saint Thyrse, disciples de saint Polycarpe, portèrent le flambeau de l'Evangile dans plusieurs provinces des Gaules, et fondèrent un grand nombre d'Eglises avant d'arriver à Autun. » God.

Si nous interrogeons un auteur mâconnais qui, au seizième siècle, recueillait tous les titres de gloire de l'Eglise de Mâcon, Fustaillier nous dira : « Cédant de » plus en plus au désir de connaître l'origine et les » progrès de notre ville, j'ai découvert que saint » Bénigne et deux disciples de saint Polycarpe portèrent » à Mâcon les premières semences de la foi chrétienne. » Et comme les devoirs de l'apostolat appelaient Bénigne » à Dijon, Dieu lui suggéra la pensée de laisser ses » deux disciples à Mâcon pour y cultiver les premiers » rameaux de la religion qu'ils venaient d'y planter. » Fust.

De ces citations il pourrait encore être permis de conclure que saint Andoche et saint Thyrse sont les premiers apôtres du Mâconnais, et que c'est par erreur que les saints martyrs Marcel et Valérien, venus quelques années plus tard à Chalon et à Tournus, sont regardés par certains auteurs comme étant venus les premiers évangéliser Mâcon.

La foi chrétienne n'était cependant pas inconnue dans nos provinces avant l'arrivée des disciples de saint Polycarpe. Les plus anciennes traditions des Eglises d'Autun, de Chalon et de Mâcon rapportent que le christianisme y fut prêché dès le premier siècle de notre ère, au temps des Crescent de Vienne, des Trophime d'Arles, et d'une foule d'autres disciples des apôtres, sans parler de Madeleine, de Marthe et de Lazare, qui les avaient encore précédés dans les Gaules.

A la puissance des traditions vient s'ajouter le témoignage des écrivains les plus dignes de foi, martyrs, pères de l'Eglise et docteurs. Saint Irénée, saint Epiphane, Lactance, Tertullien et d'autres auteurs affirment que la prédication de l'Evangile pénétra dans toutes les provinces des Gaules dès le premier siècle.

Longueval.

Mais, dit le savant auteur de l'histoire de l'Eglise gallicane, les plantes qui doivent durer plus longtemps sont celles qui prennent plus lentement leur accroissement. Il n'est pas surprenant que la foi qui devait s'affermir si solidement dans les Gaules ait été si longtemps à y jeter des racines. Le peu d'ouvriers qui furent d'abord employés à défricher ces terres et le profond respect des Gaulois pour leurs superstitions purent en être la principale cause. Quoi qu'il en soit, les premiers

progrès de l'Evangile dans nos provinces furent si lents, qu'ils parurent comme insensibles.

La ville de Màcon ne fut donc éclairée des lumières du christianisme d'une façon durable que vers les commencements du règne de l'empereur Marc Aurèle. Pendant les trois cents ans qui suivirent sa conversion à la loi nouvelle, cette malheureuse cité demeura tantôt la proie facile des invasions barbares, tantôt la victime impuissante des persécuteurs de la foi. Mais le sang généreux des martyrs germait sous les ruines et donnait la vie à de nouvelles générations de chrétiens qui, se reveillant du sommeil de l'âme, se levaient à la voix des pasteurs, brisaient les idoles aux pieds rougis dans le sang et, sur leurs décombres, élevaient des autels au vrai Dieu.

Cinq églises s'étaient construites à Màcon durant ces longs jours d'épreuves, baptême sanglant, mais glorieux, d'un peuple transformé et conquis à de nouvelles destinées. La première de ces églises, dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul, occupait l'emplacement du nouveau Saint-Vincent; la seconde, Saint-Nizier, au centre de la ville; puis Saint-Clément, au midi; Saint-Etienne, au nord, et enfin Saint-Barthélemy qui, plusieurs fois ruinée et reconstruite, fut dédiée aux

saints martyrs Gervais et Protais, et devint, par une troisième transformation, la cathédrale de Saint-Vincent.

Ces monuments de la piété de nos pères ne furent d'abord que d'humbles cabanes; un crucifix et un autel de bois en composaient tous les ornements. L'Eglise naissante était pauvre; toujours disposés au sacrifice de leur vie en témoignage de leur foi, prêtres et fidèles ne pouvaient attacher un grand prix aux splendeurs extérieures. Il fallait, d'ailleurs, dérober le nouveau culte à la surveillance des païens.

Avec les modestes temples dont nous venons de donner les noms, s'élevèrent successivement dans l'enceinte de la ville des monastères consacrés à la mère de Dieu, à saint Etienne, aux saints Gervais et Protais, à saint Vincent, et on apercevait encore au seizième siècle des vestiges parfaitement authentiques de monastères dédiés à saint Clément, à saint Laurent et à saint Martin.

Cart. S. V. 8. — 483. 343. 2.

Fust.

Nous puisons dans un vieux manuscrit, que des mains amies ont bien voulu nous confier, des détails aussi naïfs que curieux sur l'état de la ville et des églises de Mâcon aux premiers siècles :

Man.

« La ville de Mâcon renfermait alors (au deuxième » siècle) toute sa banlieue d'aujourd'hui, c'est-à-dire » partie du village de Saint-Clément, Saint-Martin-des-

» Vignes et le bourg supérieur, dit vulgairement de
» Saveron ou St-Antoine [1], ce qui formait une étendue
» assez considérable. A mesure que le nombre des
» fidèles augmentait, on désignait des endroits séparés
» pour les assemblées religieuses, et ce fut l'origine
» des églises qui se construisirent successivement sur
» différents points de la ville. »

Ces quelques lignes, appuyées de l'autorité d'un grand nombre de chartes, démontrent suffisamment l'antiquité de l'enseignement chrétien à Mâcon et l'époque de l'établissement de ses premières églises.

Au commencement du cinquième siècle, alors que l'empire romain tombait en décadence et devenait la proie des conquérants barbares sous les mains débiles que fatiguaient l'épée de César et le sceptre de Constantin, la ville de Mâcon, dévastée par les Huns, les Goths et les Vandales, fut préservée d'une ruine complète par les Burgondes. Ces peuples, venus du fond de la Germanie s'établir dans les Gaules avec les autres tribus barbares, avaient fait succéder une autorité intelligente à la tyrannie usée des Proconsuls dans ces belles provinces qui prirent le nom de Bourgogne (413). Il n'est pas hors de propos de dire ici un mot de

407.

(1) Aujourd'hui les Perrières ; on le nommait *Saveron*, à cause de la mauvaise odeur qu'y répandait le dépôt des fumiers de la ville.

l'origine des Burgondes, que nous devons considérer comme nos véritables ancêtres. Faire connaître comment ils soutinrent le christianisme et en embrassèrent les lois, c'est expliquer comment l'Eglise de Mâcon put se maintenir au milieu de tant de bouleversements.

Prosper. 1.

Les Burgondes ou Bourguignons étaient un peuple de la Germanie, habitant le territoire qui forme aujourd'hui la Pologne. Ils paraissaient n'avoir d'étranger que le langage, de barbare que le nom. D'une taille gigantesque, car la plupart avaient près de sept pieds de haut, ils étaient doux, modérés, affables, laborieux, sans ambition et adonnés aux arts mécaniques. Un naturel si heureux les préparait à goûter les vérités de la foi chrétienne, et ce qui détermina leur conversion ce fut l'invasion des Huns. .

Sid. Ap.

Sid. Ap.

Socr. L. 7, ch. 30.

Les Bourguignons, dit l'historien Socrate, voyant que les Huns faisaient souvent le dégât sur leurs terres, n'eurent point recours aux hommes pour résister à des ennemis si formidables. Ils crurent qu'il leur serait plus avantageux de se mettre sous la protection de quelque puissante divinité. Ayant donc considéré que le Dieu des Romains est le défenseur de ceux qui le craignent, ils prirent d'un commun consentement la résolution de croire en Jésus-Christ. Ils allèrent à une

ville des Gaules prier l'évêque de leur donner le baptême des chrétiens. L'évêque les y prépara par un jeûne de sept jours, et les ayant instruits dans la foi pendant ce temps-là, il les baptisa et les renvoya chez eux pleins de consolation et de confiance. Ils marchèrent alors avec courage contre leurs ennemis et leur espérance ne fut pas trompée, car Uptare, roi des Huns, étant mort subitement la nuit d'une débauche de table, trois mille Bourguignons attaquèrent les Huns qui étaient sans chef, mais au nombre de dix mille, et ils les défirent. Depuis ce temps-là, cette nation est toujours demeurée attachée à la religion chrétienne.

Il est à remarquer, dit l'auteur du manuscrit déjà cité, que depuis cette victoire les Bourguignons devinrent de fervents chrétiens, obéissant aux pasteurs et traitant les Gaulois comme leurs frères, et non comme leurs sujets.

Mais si les habitants de Mâcon étaient, par cette victoire, délivrés de leurs ennemis, ils avaient à subir les terribles conséquences d'une guerre barbare et sans merci. Leurs champs ravagés ne pouvaient plus les nourrir, leurs maisons en ruines ne leur offraient plus d'abri! Dieu vint en aide à la ville infortunée en lui envoyant un sauveur.

426. Saint Loup, retiré à Lérins pour y vivre dans la prière, loin de sa famille et du monde, apprit du fond de sa retraite les calamités qui désolaient Mâcon. Il se rendit dans cette malheureuse cité, et, soutenant de ses conseils et de ses exemples le courage des habitants, il releva leurs églises, leurs monastères et leurs maisons en y consacrant généreusement ses grands biens. Ce fut à Mâcon que saint Loup, enlevé par surprise à l'exercice de la charité, fut contraint d'accepter la mission d'évangéliser le nord de la Bourgogne en devenant évêque de Troyes.

Après saint Loup, saint Germain, évêque d'Auxerre, son compagnon d'études et son ami, vint continuer son œuvre. Il consola les chrétiens de Mâcon, raffermit leur foi et multiplia les conversions à la loi de l'Evangile. Ces hommes, qui avaient prédit à la jeune bergère de Paris la grandeur des destinées de sainte Geneviève, ces apôtres de la France et de l'Angleterre, étaient dignes d'une telle mission.

Mâcon venait de renaître, mais sa tranquillité ne fut pas de longue durée. En 451, le fléau de Dieu, Attila, roi des Huns, passa le Rhin à la tête de cinq cent mille hommes pour se rendre en Espagne, et sema partout sur son passage la ruine et la mort. Mâcon fut

rasé ; ses habitants dispersés n'échappèrent que par la fuite à la fureur sauvage des conquérants barbares, qui croyaient éteindre dans des flots de sang français le glorieux souvenir du nom romain !

Dieu cependant veillait sur sa jeune Eglise. L'ouragan avait passé. Les Mâconnais, dispersés, se réunirent et se comptèrent. Un petit bourg se forma des ruines de la ville. Un temple bien modeste réunit encore les chrétiens autour de leurs prêtres qui, leur montrant la croix, leur enseignaient à se soumettre, en leur disant d'espérer. Mâcon allait renaître de ses débris, si l'insatiable ambition du roi des Visigoths n'eût refoulé au fond de l'abîme, dont elles s'efforcaient de sortir, nos malheureuses provinces. Fils de Théodoric, qui avait aidé Aëtius à repousser jusque dans la Pannonie le féroce Attila par l'importante victoire de Chalon (451), Evaric, assassin de son frère aîné, quitta Toulouse, sa capitale, et envahit Narbonne, la Provence et la Touraine. Chassé de l'Auvergne par les armes d'Ecdicius, beau-frère de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, le prince barbare repassa la Loire et se jeta sur les provinces de la Bourgogne, qui se virent plongées dans les horreurs de la famine sur les décombres fumants de leurs villes incendiées encore une fois. C'était toujours le passage d'Attila !

Evaric, génie altier et farouche, ne rêvait que la guerre, et l'ardeur du fanatisme arien se joignait chez lui à la passion des conquêtes. Il voulut convertir à l'arianisme les nouveaux chrétiens de Bourgogne. Pour y arriver, il exila les évêques et les prêtres, et laissa les églises dévastées et sans pasteurs. Mâcon, comme les autres cités, vit ses prêtres persécutés et chassés de force de leurs humbles demeures. Les portes de l'église furent fermées par des buissons d'épines et gardées par des soldats, afin, dit saint Sidoine, qui nous a transmis un émouvant récit de ces violences, que la difficulté de pénétrer dans l'église engendrât l'oubli de la foi.

Sid. Ap.

Cependant aux tristesses de la persécution religieuse se joignaient, comme nous l'avons dit, les horreurs de la disette. Les Visigoths avaient ravagé les champs dans toute la Bourgogne. Vainqueurs et vaincus ne trouvaient plus de quoi satisfaire aux premières nécessités de la vie. Il devient facile de comprendre comment l'arianisme eut bientôt un grand nombre de partisans dans nos contrées, en proie à la faim, à la misère, à l'abandon et sous l'incessante pression des dominateurs.

L'évêque de Lyon, saint Patient, successeur de saint Véran, fut touché de tant de maux. Il envoya par le Rhône et la Saône des convois de blés aux populations

affamées, et Mâcon dut à ce saint prélat de ne pas succomber aux tourments de la famine. Cette marque de charité et le zèle apostolique du saint évêque de Lyon contribuèrent puissamment à combattre les erreurs de l'arianisme et à en extirper de notre cité les racines déjà profondes. Saint Patient eut la consolation de ramener à la foi catholique un grand nombre de sectateurs de la nouvelle doctrine. Le zèle d'un prélat, dit un historien, est presque toujours efficace quand on le voit rompre aux pauvres le pain matériel en même temps qu'il leur distribue celui de la parole.

Long. Eg. Gall.

Une vieille légende attribue aussi à saint Loup de Troyes une part glorieuse dans l'extinction de l'hérésie arienne à Mâcon. « Dieu fait bien voir (nous citons » textuellement) que la sainteté est respectable, même » parmi les nations les plus barbares. Le roi des Huns, » Attila, n'avait épargné qu'une ville sur son passage » à travers les Gaules et sur la prière de l'évêque. On » a nommé la ville de Troyes. Attila respecta tellement » le caractère du saint prélat que, vaincu et obligé à la » retraite, il le pria de lui tenir compagnie jusqu'au » passage du Rhin. Cet acte de dévouement, qui devait » attirer à saint Loup la reconnaissance et la vénération » de son peuple, le fit soupçonner d'être d'intelligence

Manusc.

Manusc.

» avec ce prince ennemi des Gaules. Malgré tout ce que
» les fidèles de la ville de Troyes devaient à leur pas-
» teur, ils se répandirent en murmures contre lui.
» Saint Loup, voyant diminuer la confiance que des
» ouailles devaient avoir dans leur père spirituel, se
» retira une seconde fois à Mâcon. »

Sa présence,.dit un historien, consola les infortunés habitants et aida à leur faire supporter leurs peines avec résignation. Dieu manifesta par des miracles la sainteté d'un si grand personnage. Saint Loup guérit entre autres à Mâcon une jeune fille possédée d'un démon muet, c'est-à-dire qui lui avait ôté l'usage de la parole. Après quelques mois de séjour à Mâcon, le saint évêque retourna à son siége. On ne sait quel motif l'y rappela. Ce qui est resté certain, c'est que son départ porta dans la ville de Mâcon un grand préjudice à la religion, que les événements qui suivirent manquèrent ruiner entièrement et parurent saper jusque dans ses fondements.

Gundérick ou Gundiock, roi des Bourguignons, était mort en 463, laissant ses quatre fils se partager ses possessions vastes, mais mal affermies. Le Suève Ricimer, qui faisait et défaisait les Césars à son gré en Italie, avait permis aux Bourguignons de pousser leurs

agrandissements dans la Gaule orientale. Des Vosges au lac Léman et aux Alpes, on les vit s'avancer jusqu'à la Durance, et des quatre fils de Gundérick, qui portèrent après lui le titre de roi, les deux aînés, Gondebaud et Godégisel, survivant seuls à neuf années d'une lutte fratricide, régnèrent, le premier à Lyon, et le second à Genève.

Gondebaud, sectateur de l'arianisme, porta un coup funeste à la religion catholique dans ses États. Roi agrandi, mais subalterne, auxiliaire de l'empire plus que prince indépendant, vassal plutôt qu'allié des puissants rois Visigoths, ce monarque apporta avec lui l'irritation mal contenue d'une ambition non satisfaite, d'un orgueil blessé et les remords de deux fratricides. Avec un prince qui prenait la violence pour de la grandeur, l'arianisme régna bientôt dans la ville de Lyon et dans les cités voisines. L'hérésie fit en peu de temps des progrès rapides, et la vraie foi disparaissait, s'éteignant dans les misères de la guerre et, comme nous l'avons vu, dans le dénûment des âmes et des corps, fruits douloureux de l'asservissement.

Le règne de Gondebaud allait devenir un obstacle insurmontable au maintien du catholicisme en Bourgogne, quand les soins, la vigilance et l'énergie de

l'évêque de Lyon le sauvèrent du naufrage. Saint Patient mérite de la postérité le titre de conservateur de la foi dans notre patrie. Le saint prélat sut gagner par ses vertus l'estime et l'amitié du prince bourguignon, et lui inspirer quelques bons sentiments en faveur du catholicisme. La pieuse épouse de Gondebaud, princesse d'un rare mérite, la reine Carétèné, exerçant sur le prince fratricide l'irrésistible ascendant de la vertu, contribua aussi, par l'éloquent exemple de sa charité, à empêcher le complet anéantissement de la religion.

Les évêques des villes voisines de Lyon secondèrent de tout leur pouvoir les efforts de saint Patient pour empêcher l'invasion de l'hérésie dans leurs églises. Autun et Chalon avaient depuis longtemps des évêques. Saint Euphrone, prélat ferme et intrépide, gouvernait avec autant d'intelligence que d'énergie la cité romaine des Eduens. A Chalon-sur-Saône, les vertus modestes et la réputation de piété de l'archidiacre Jean avaient fixé en sa faveur le choix des évêques de Lyon et d'Autun, venus pour mettre fin aux dissensions auxquelles donnait lieu dans la ville de Chalon l'élection du successeur de l'évêque Paul le Jeune. Jean ne veilla pas moins que ses collègues à la conduite de son troupeau. Ces trois saints évêques servirent comme de remparts

Sid. Ap.

à l'Eglise de Mâcon contre l'hérésie arienne et même contre la nouvelle secte des prédestinateurs qui fut proscrite à Arles quelque temps après (475).

Mais un homme venait de paraître qui devait achever de ruiner l'hérésie dans la ville de Mâcon et dans tous les états de Gondebaud. Nous allons parler de Clovis, roi des Français.

476. En 476, après la chute de l'empire d'Occident, le fils du chef salien Mérovée, le débauché Childéric, se trouva possesseur incontesté des pays compris entre la Meuse et l'Escaut. Il était établi à Cambrai et à Tournay, où son tombeau fut retrouvé il y a deux siècles. A sa mort (481), son fils Clovis, âgé seulement de quinze ans, fut élevé sur le bouclier. Voici l'aurore de la grande monarchie française, dont Clovis est le fondateur. A l'âge de vingt ans (486), le jeune roi se rend maître de la Gaule centrale par la défaite de Syagrius sous les murs de Soissons, venge sur la Thuringe l'échec que lui fait éprouver sainte Geneviève devant Paris, et vient enfin conclure un mariage qui doit lui profiter plus que cinq années de stériles victoires. L'union de Clovis avec Clotilde, nièce de Gondebaud, fut un de ces faits qu'on peut appeler providentiels, parce que la main de Dieu semble se montrer dans l'influence extraordinaire qu'ils

493.

exercent sur la destinée des empires. Devenu chrétien sur les instances de sa pieuse épouse (496), et en reconnaissance de la victoire de Tolbiac, Clovis poursuivit le cours de ses triomphes et étendit bientôt sans obstacles sa domination de la Somme à la Loire. Le royaume de Bourgogne était une trop riche proie pour ne pas allumer les désirs du conquérant. Quoique allié de Gondebaud, les prétextes ne lui manquaient pas. Le roi de Bourgogne, doublement fratricide, occupait les provinces de son frère Chilpéric, père de Clotilde. Clovis voulut à la fois venger sur le roi Gondebaud les injures de sa femme et satisfaire sa passion de s'agrandir. Uni à Godégisile, frère de Gondebaud, qui régnait à Genève sur les Bourguignons de Savoie, Clovis entra en armes dans la Bourgogne. « L'effroi, dit un historien, surprit » le pays, et l'indignation des peuples contre Gonde- » baud, le tyran arien, s'excita de nouveau en peu de » jours. » Les villes de Langres, Dijon, Autun, Chalon, Mâcon virent dans le chef français plutôt un libérateur qu'un conquérant, et se soumirent avec respect au guerrier que précédait la croix. Clovis s'arrêta à Mâcon; les églises se rouvrirent; l'arianisme fut proscrit; des règlements parurent pour l'administration de la ville, et le roi Godégisile fut nommé gouverneur de Mâcon à la tête d'une forte garnison (500).

Jean de Serres.

500.

Nous ne suivrons pas Clovis dans sa marche triomphale à travers le royaume de Bourgogne. Nous rappellerons seulement que, vaincu et poursuivi jusque dans Avignon, son dernier asile, Gondebaud ne dut la vie, la liberté et la conservation du titre de roi qu'à la pitié de Clotilde, qui intercéda pour son oncle auprès du vainqueur. Condamné à payer un tribut de vasselage à son redoutable neveu, Gondebaud vengea son orgueil humilié en attaquant traîtreusement son frère Godégisile qui, surpris dans Vienne, où il avait été attiré, fut brûlé dans une église d'ariens où il avait espéré trouver un refuge. 501.

Gondebaud était demeuré, par un troisième fratricide, seul possesseur des Bourgognes, sous la suzeraineté de Clovis. Il data de cette époque la première année de son règne. Son ambition satisfaite, il parut revenir à l'amour de la justice. Soit par crainte de Clovis et de Clotilde, soit par un retour véritablement sincère à de meilleurs sentiments, il laissa le catholicisme étendre en paix ses racines, et toutes les villes de Bourgogne, Mâcon en particulier, profitèrent de ce retour à la tranquillité. Le sixième siècle venait de naître, et c'est à son aurore qu'au milieu des doutes confus où nous laissent les historiens sur le commencement de notre

Eglise, on doit raisonnablement fixer la création de l'évêché de Mâcon.

Le baptême de Clovis, plus encore que ses conquêtes, venait de fonder la monarchie. A l'exemple de leur roi, les Français avaient adopté en foule la religion nouvelle; les églises se multipliaient dans les états de Clovis. L'arianisme allait s'éteignant dans le royaume des Bourguignons, où Gondebaud lui-même venait d'abjurer l'hérésie entre les mains de saint Avite, évêque de Vienne, pour effacer le sang dont il était couvert. Laon, Strasbourg et Nevers étaient érigés en évêchés sur les instances du saint évêque de Reims. Cette époque est, selon toute probabilité, celle de la fondation du siége de Mâcon, que quelques auteurs ont même essayé de faire remonter à des temps plus reculés.

Saint Remi, qui, après avoir converti et baptisé Clovis, avait gardé sur ce prince une influence qu'il conserva jusqu'à la mort du conquérant, fut, avec saint Avite et l'évêque de Lyon, Viventiole, et du consentement de Gondebaud, le fondateur de l'Eglise épiscopale de Mâcon.

Déterminer la date de l'érection de ce siége est une tâche impossible à l'historien. Les recherches les plus consciencieuses, la lecture des documents qui se ratta-

chent par quelque point à cette époque reculée de troubles et d'agitations, ne présentent aucun fait d'où puisse jaillir une certitude. On ne peut marcher qu'en hésitant sur cette route ténébreuse. Trois causes surgissent cependant pour fixer au début du sixième siècle l'établissement d'un évêché à Mâcon; l'anéantissement de l'arianisme; la difficulté de faire administrer la province du Mâconnais, où se multipliaient chaque jour les chrétiens et, par suite, les églises et les monastères, par des délégués de la métropole lyonnaise; enfin, la création d'évêchés dans plusieurs villes. Peut-être Clovis, mort en 511, ne vit-il pas naître l'évêché de Mâcon, mais l'établissement de ce siége fut certainement une pensée de sa vie et dut faire partie de ce testament politique et fondateur dont il légua l'accomplissement à Remi et à Clotilde.

COMMENCEMENTS DU SIÉGE DE MACON.

SAINT PLACIDE,

Ier ÉVÊQUE.

COMMENCEMENTS DU SIÉGE DE MACON.

SAINT PLACIDE,

Ier ÉVÊQUE.

Le premier évêque de Mâcon, dont on ait gardé le nom, s'appelait Placide. L'historien J. Sévert prétend que ce fut vers l'an 497 que ce Saint monta sur le siége épiscopal. La *Gallia Christiana* veut que ce soit seulement vers 529 ou 530. Le manuscrit que nous avons déjà cité fixe l'établissement de l'évêché de Mâcon à l'année 517, immédiatement après la mort de Gondebaud. Enfin, une chronologie des évêques d'Autun, de Chalon et de Mâcon, publiée à Autun, vers 1840, sous les auspices de l'autorité diocésaine, par les soins du pieux et savant évêque d'Evreux, Mgr Devoucoux, alors vicaire général d'Autun, fixe les com-

mencements du pontificat de saint Placide, à l'époque du troisième concile d'Orléans, en 538.

Rien ne prouve toutefois, d'une façon irrécusable, que Mâcon n'ait pas eu des évêques avant l'époque de saint Placide. Les incendies, les guerres, les calamités de tout genre, qui désolèrent si souvent cette malheureuse cité, ont anéanti pour jamais tous les documents de son administration religieuse aux premiers âges du Christianisme.

On comprendra que nous n'osions entrer en lice avec les savants personnages qui, pendant des siècles, ont discuté cette question; elle n'a, du reste, qu'une médiocre importance; saint Placide est incontestablement le premier évêque connu de Mâcon, et la fondation de son épiscopat remonte à la première moitié du sixième siècle. S'il nous était permis de formuler une opinion qui nous est venue à la suite de patientes recherches, quoique rien ne puisse la confirmer, nous dirions presque que nous sommes tenté de placer la fondation de notre église épiscopale, avant la mort de Clovis, et sous le pontificat du célèbre pape saint Symmaque. Quant à la personne et à la vie apostolique du saint évêque de Mâcon, nulle trace bien marquée n'en est restée à travers les siècles. On a seulement la

certitude de la souscription de saint Placide à tous les Conciles qui se tinrent en France, au nombre de cinq, de 538 à 551.

Le silence gardé sur le compte de saint Placide, par la plupart des historiens dont on a conservé des écrits, a donné naissance à une opinion admise par certains auteurs et repoussée par d'autres. Les uns prétendent que saint Placide, évêque de Mâcon, est le même que saint Placide, religieux bénédictin de Sicile, martyrisé à Palerme avec plusieurs de ses compagnons; les autres nient complétement la possibilité de cette identité. Sans nous prononcer pour l'un ou pour l'autre de ces deux sentiments si opposés, nous aurions peut-être le droit de trouver que, si les preuves fournies par J. Sévert (pour n'en citer qu'un) manquent de cette netteté d'évidence qui interdit toute controverse, l'opinion contraire se défend assez mal ou plutôt ne se défend pas du tout. Le sentiment de J. Sévert, que les deux Placide ne sont qu'une seule et même personne, prendrait même un caractère de vraisemblance que ne saurait effacer la dénégation de ses adversaires, qui déclarent, sans autre explication, que l'opinion de J. Sévert est soutenue par des arguments trop légers pour ne pas tomber d'elle-même.

Godescard est venu, depuis le chroniqueur Sévert, fixer bien des incertitudes, et, en lisant la vie du saint bénédictin de Sicile, il devient impossible de le confondre avec le premier évêque de Mâcon. Saint Placide, disciple de saint Benoît, abbé du monastère de Messine, fut arraché de son couvent et conduit à Palerme, où il subit le martyre, avec ses religieux, à l'âge de trente-un ans, en 546.

La mort de Gondebaud, en 517, acheva de rendre la paix et la liberté aux églises de son royaume. L'arianisme, frappé à mort par le baptême de Clovis, sembla expirer avec l'oncle de Clotilde, dont la conversion ne parut jamais bien sincère et se trouve même mise en doute par plusieurs historiens. Hormisdas, qui avait succédé au pape Symmaque, en 514, ne montra pas moins de zèle que son prédécesseur, pour faire fleurir la foi et la discipline dans le royaume de Bourgogne. Sigismond, fils de Gondebaud, zélé catholique depuis sa conversion, en 514, désirait vivement aussi la réunion d'un concile, pour régler les affaires de l'Église, ce qu'on n'avait osé faire du vivant de l'arien Gondebaud.

Libres désormais, et sur l'ordre de saint Hormisdas, les métropolitains de Bourgogne, saint Avite, de

Vienne, et saint Viventiole, de Lyon, convoquèrent le concile, par lettres circulaires adressées à tous les évêques du royaume. Ils en fixèrent la réunion à Epaône, petite ville de Savoie, sur les bords du Rhône, aujourd'hui Yenne, à peu de distance de la résidence du roi Sigismond.

Le concile s'assembla au mois de septembre 517. Il s'y trouva vingt-quatre évêques, le député d'un prélat absent et un nombreux clergé. Nous croyons pouvoir dire que saint Placide s'y rendit avec les autres évêques de sa province, et qu'il y fut placé au vingtième rang. Le concile d'Epaône, présidé par les évêque de Lyon et de Vienne, auquel assistèrent le roi de Bourgogne, Sigismond, et un grand nombre de seigneurs laïques, dressa quarante canons concernant la discipline du clergé. Quelques-uns méritent une mention toute particulière, notamment le quatrième, qui défend aux évêques, aux prêtres et aux diacres, de nourrir des chiens ou des oiseaux pour la chasse, sous peine d'une excommunication temporaire; le vingtième, qui interdit à tous les clercs de rendre visite aux femmes à heures indues, c'est-à-dire avant midi ou le soir, et, s'il est absolument nécessaire d'en visiter quelqu'une, ce sera en présence de plusieurs prêtres ou diacres; le vingt-

neuvième, qui déclare incestueux les mariages avec la belle-mère, la belle-fille, la belle-sœur, la veuve de l'oncle, la cousine germaine. Ces canons, qui ne concernent que la discipline, étaient, en ce temps-là, très-nécessaires, dit un auteur, pour la réforme des mœurs et surtout du clergé, que la liberté de dogmatiser avait achevé de corrompre.

P. Hardouin.

Le pontificat de saint Placide fut troublé par les querelles qui ensanglantèrent la famille royale de Bourgogne. Sigismond, vaincu, dépouillé et mis à mort, avec sa femme et ses enfants, par les fils de Clovis, laissa la couronne à son frère Godemare. D'abord vainqueur de Clodomir, ce prince se vit, dans les années 532 et 533, dépouillé de ses villes les plus importantes, par Childebert et Clotaire. Mâcon, Chalon et Autun furent de ce nombre. L'année 534 vit s'accomplir la ruine de Godemare, et l'incorporation de son royaume à la monarchie française. Ce fut à cette époque qu'après la prise d'Autun, saccagé par Childebert et Clotaire, en punition de sa glorieuse défense, Childebert vint à Mâcon. On ne sait quel motif l'y conduisit, mais on a le droit de penser que ce fut sur les instances de saint Placide. Le conquérant vit avec stupéfaction cette ville, siége épiscopal, ensevelie depuis quatre-vingts ans sous

524.

534.

les ruines de ses monuments, et n'offrant, à l'exception du monastère des saints Gervais et Protais, rebâti par saint Loup, qu'un amas irrégulier de pauvres chaumières. Le roi parut touché de cette détresse ; le manque d'églises convenables attira principalement son attention, et, à la prière de saint Placide sans doute, il promit de réparer ces dévastations. Des troupes furent envoyées à Mâcon pour aider les habitants à rebâtir leur ville ; le roi y contribua de ses propres deniers, et, après une période de vingt-huit années, Mâcon avait recouvré son ancienne splendeur. 535.

Assassin de ses neveux, fils de Clodomir, Childebert, poursuivi par ses remords, s'efforça de donner à la religion chrétienne tout le lustre qu'elle méritait ; des églises, des monastères s'élevèrent dans tout le royaume, pour attester le repentir du coupable monarque. Ces favorables dispositions hâtèrent le rétablissement de la ville de Mâcon, qui compta bientôt parmi les plus florissantes du royaume. Par les soins de Childebert et de Théodebert, roi de Soissons, son neveu, un troisième concile fut assemblé à Orléans, au mois de mai 538, pour le maintien de la discipline de l'Eglise. Saint Placide s'y rendit et y occupa le dix-neuvième rang. En 541 eut lieu le quatrième concile d'Orléans, réuni prin- 538. 541.

cipalement pour fixer, dans toute la chrétienté, l'époque de la célébration des fêtes pascales. Il y fut réglé que tous les évêques feraient cette fête le même jour, et que chacun l'annoncerait solennellement à son peuple, le jour de l'Epiphanie. Saint Placide se trouva à ce concile, où, sur cinquante évêques ou députés, il est inscrit le vingtième.

Manusc.

Depuis que Mâcon, par les soins de Childebert, avait repris sa première magnificence, la religion y florissait et le culte y prenait de plus somptueux développements. La piété de saint Placide et sa charité apostolique contribuèrent à donner un nouvel ordre à son diocèse. Il réforma d'abord les usages de sa cathédrale, nouvellement réédifiée, sous le vocable des saints Gervais et Protais, et qui était desservie par des moines. Il créa une compagnie de clercs, ou chanoines, qu'il chargea du service de l'église, et qui durent vivre en communauté, dans le monastère, avec les moines, comme l'évêque le faisait lui-même. Le chef de ces chanoines devait dresser, chaque samedi, un directoire, en plusieurs exemplaires, qu'il adressait aux clercs de la ville et de la campagne, pour les informer de ce qui devait se pratiquer pendant la semaine, car il n'y avait pas encore, à cette époque, de bréviaire commun dans les églises de France.

De concert avec son frère Clotaire, Childebert porta la guerre en Espagne contre Amalaric, roi des Visigoths, qui maltraitait la reine, à cause de sa religion. Cette princesse, zélée catholique, sœur des monarques français, fut amplement vengée. Childebert s'empara sans résistance des provinces d'Amalaric, les soumit à un tribut, et vint mettre le siége devant Saragosse. Les habitants, ne comptant pas sur leurs forces pour résister à l'armée française, implorèrent le secours du ciel, par le conseil de leur évêque. Il jeûnèrent, se revêtirent du cilice, et firent porter en procession, autour de leurs murailles, la tunique de saint Vincent, célèbre martyr et patron de la ville. Les femmes, en habits de deuil, les cheveux épars, comme aux funérailles de leurs maris, suivaient la procession, en se frappant la poitrine. Les Français crurent d'abord à quelque maléfice; mais un prisonnier leur ayant appris la vérité, ils n'osèrent plus combattre contre le saint martyr. Childebert manda l'évêque de Saragosse, qui vint le trouver avec de riches présents. Mais le prince lui demanda quelque chose de plus précieux; il le pria de lui donner des reliques du saint martyr; l'évêque lui fit don d'une portion considérable des ossements du saint, en y joignant la tunique vénérée. Le roi, glorieux de cette conquête, qu'il estimait plus que la prise de

543.

Saragosse, leva le siége, revint en France, et passa, comme la première fois, par Mâcon.

Saint Placide se rendit processionnellement au-devant du monarque, et le conduisit à l'église. Childebert la trouva si bien tenue, et l'office divin, célébré avec tant de dignité, de modestie et de révérence, qu'il la dota de revenus considérables. Il y laissa plusieurs reliques de saint Vincent, et, selon quelques historiens, il ajouta à ce don précieux une partie de la tunique du saint martyr. Dans son pieux enthousiasme, le roi voulut que la cathédrale de Mâcon, bâtie par ses soins, quelques années auparavant, sous l'invocation des saints Gervais et Protais, fût désormais consacrée au patron de Saragosse. Elle fut solennellement dédiée à saint Vincent, au mois de septembre 543.

Manusc.

543.

Le roi se rendit de Mâcon à Chalon, et déposa également, dans la cathédrale de Saint-Etienne, des reliques de saint Vincent. Cette église prit, comme celle de Mâcon, le nom du glorieux martyr, qu'elle a toujours conservé (543).

Les travaux de l'épiscopat, les soins vigilants que saint Placide donnait à la constitution de son église, n'empêchèrent pas ce saint prélat d'assister au cinquième concile d'Orléans, au mois d'octobre 549. Il s'y trouva cinquante évêques et vingt-un députés d'évêques

absents. Saint Placide y souscrivit le trente-troisième. 549.
Plus tard, en 553, il se rendit au second concile de Paris, où fut déposé l'évêque Saffarac. Vingt-sept évêques souscrivirent à ce concile; saint Placide y occupe le dix-neuvième rang.

Ce saint prélat, sans abandonner le soin de son troupeau, assistait à tous les conciles qui se tenaient dans le royaume, afin de puiser, dans les canons qui s'y décrétaient, des lumières pour conduire sagement son église.

Le monastère de Saint-Clément-lès-Mâcon fut fondé par saint Placide, avec le secours du roi Childebert. C'était un couvent de filles qui suivaient la règle de saint Augustin, et qui, en peu de temps, acquit une grande réputation. Les premiers évêques de Mâcon l'avaient choisi pour leur sépulture.

C'est au concile de Paris que s'arrête ce qu'on a pu conserver de l'histoire de saint Placide. Il mourut vers l'an 555, et fut enterré au monastère de Saint-Clément. La faveur toute particulière dont fut honorée la ville de Mâcon de la part du pieux Childebert, les bienfaits dont il combla son église, et les visites fréquentes que ce monarque fit à saint Placide, disent assez quels étaient les mérites de ce prélat que l'Église a placé au nombre des saints. 555.

SAINT SALVIN,

IIe ÉVÊQUE.

Saint Salvin succéda à saint Placide, comme évêque de Mâcon. Il nous reste peu de traces de la vie de ce pontife, qui continua l'œuvre créatrice de son prédécesseur. Ce fut sous son épiscopat qu'un grand nombre d'évêques, ayant porté plainte au roi contre les officiers de la couronne, qui profitaient des troubles de la guerre civile pour s'emparer des biens du clergé, le pieux Childebert, justement ému de ces attentats sacriléges, convoqua, de l'avis du pape Pélage, un concile à Paris, pour remédier à ces désordres (557). 555. 557.

Il se fit dix canons à ce concile, qui fut présidé par Probien, évêque métropolitain de Bourges. On y frappa d'excommunication ceux qui retiennent les legs pieux,

ceux qui usurpent les biens des églises ou des évêques. Le concile entend que les biens qui ont été aliénés du temps de Clovis soient restitués, quand même ils auraient passé aux héritiers de ceux qui les avaient obtenus.

Comme les rois avaient alors la plus grande part à la nomination des évêques, que l'ambition et l'hypocrisie abusaient de l'autorité royale pour parvenir à l'épiscopat, par la faveur et l'intrigue, les Pères du concile de Paris tâchèrent de rétablir l'ancienne discipline, et les termes du huitième canon sont d'une précision remarquable : « Que personne ne soit ordonné évêque » d'une église malgré les citoyens, et sans avoir été » élu par le suffrage libre du clergé et du peuple ; que » personne n'entre dans l'épiscopat par l'autorité du » prince, ou par quelque autre moyen que ce soit, » contre la volonté du métropolitain et des évêques de » la province; etc. »

Long. Eg. Gal.

Ce fut sous l'épiscopat de saint Salvin que saint Doctrovée, moine de Saint-Symphorien d'Autun, devint premier abbé du monastère de St-Vincent à Paris, fondé par la piété de Childebert. Si nous parlons de cette fondation, qui peut paraître étrangère à l'histoire de notre Église, c'est que l'aurore de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés éclaira le dernier jour du bienfaiteur de Mâcon !

Childebert mourut le 23 décembre 558, avant d'avoir vu consacrer la plus splendide des basiliques élevées par ses soins, et le jour de la consécration de la somptueuse église de Saint-Vincent de Paris fut celui de ses funérailles. Le jour de Noël, après la consécration de l'église, et en présence d'une grande partie des évêques du royaume, saint Germain, de Paris, déposa sous les dalles du chœur le cercueil du pieux roi de France, qui sembla n'avoir bâti ce temple fastueux que pour s'en faire une tombe (558). C'est par les monuments de leur piété que la mémoire des princes vit le plus longtemps dans l'esprit des peuples. Les habitants de Mâcon pleurèrent ce roi comme un père; le clergé, comme son plus zélé protecteur. La bonté de Childebert, sa charité inépuisable pour les pauvres, son amour pour la gloire de la religion, avaient depuis longtemps effacé le souvenir des fautes de sa jeunesse. Notre cité, plus que toute autre, bénit la mémoire de ce prince, qu'elle honore comme son principal fondateur.

558.

Saint Salvin mourut, à ce qu'on croit, vers 560, et fut enterré au monastère de Saint-Clément. Sa fête, d'après saint Julien de Balleure, était célébrée le dix septembre.

SAINT NICET ou NIZIER,

IIIe ÉVÊQUE.

Un des plus grands embarras de l'historien, qui veut retracer fidèlement le tableau du passé, est, sans contredit, l'obligation de démêler des opinions qui se combattent, de fixer une époque incertaine, d'admettre ou de nier un fait controversé, et de peindre en traits précis un caractère chargé de mille couleurs confuses. Et, lorsqu'il s'agit d'hommes et d'événements ensevelis dans le lointain des âges, c'est plus qu'une difficulté, c'est un labyrinthe inextricable.

560.

Saint Nicet ou Nizier fut très-incontestablement le troisième évêque de Mâcon, et le successeur immédiat de saint Salvin. Mais ce pontife est-il le même que le célèbre évêque de Lyon? Cette question, longuement

débattue dans plusieurs auteurs, ne nous paraît pas tranchée d'une manière assez victorieuse, et laisse au chroniqueur tous ses doutes.

Au sixième siècle, trois saints pontifes, du nom de Nicet, ont, à la même époque, illustré trois églises : Lyon, Trèves et Mâcon. Saint Nicet, de Trèves, évêque en 527, sous Thierry, exilé par Clotaire, et enfin glorieusement rappelé par Sigebert, mourut en 565. Il nous paraît impossible de confondre cet illustre antagoniste de Justinien avec les deux saints évêques de l'Eglise de France. Saint Nicet fut-il d'abord évêque de Mâcon, puis transféré sur le siége de Lyon, à la mort de saint Sacerdos, son oncle? Cette hypothèse serait très-admissible, si on n'avait la preuve de la présence de saint Nicet aux funérailles du roi Childebert, le jour de Noël 558. La mort de saint Nicet, en 573, après vingt-deux ans d'épiscopat, fixe son élévation sur le siége de Lyon à l'année 552, époque à laquelle saint Placide gouvernait encore l'église de Mâcon. Ces raisons doivent paraître assez plausibles pour établir une distinction formelle entre les deux saints prélats. Et, cependant, quand on voit la vie de saint Nizier, de Lyon, si connue, depuis sa naissance jusqu'à sa mort ; quand on a conservé le souvenir si précis de ses grandes vertus et de

tous les actes de son glorieux épiscopat, ne peut-il paraître surprenant qu'à la même époque, un autre saint évêque du même nom ait gouverné notre église de Mâcon, sans que de ce prélat il soit resté d'autre trace qu'une date incertaine et un culte oublié?

La fête de saint Nicet se célèbre à Lyon le deux avril. Le même jour était la fête de saint Nicet, de Mâcon, dans les anciens bréviaires du diocèse. Cette coïncidence remarquable semble venir à l'appui de l'opinion qui fait des deux saints Nicet une seule et même personne. Et, cependant, on ne peut mettre en doute la présence de saint Nicet à Paris, en 556, quand, sur l'invitation de saint Germain, il signa le premier, comme évêque de Lyon, la charte de fondation du monastère de Saint-Vincent (septembre 556); nous l'avons vu à la consécration de cette église et aux obsèques du monarque. 558.
Enfin, saint Sacerdos, évêque de Lyon, oncle et prédécesseur de saint Nicet, venu à Paris pour visiter Childebert, son ami, et siéger au concile qui devait prononcer la condamnation de Saffurac, tomba malade avant l'ouverture du concile, et, le 12 septembre 551, mourut entre les bras du roi de France, lui recommandant Nicet, comme son successeur sur le siége de Lyon.

Il devient impossible de concilier les documents qui

sont restés sur l'époque du pontificat de saint Nicet, de Lyon, et les traditions qui le confondent avec le troisième évêque de Mâcon. L'hypothèse que saint Nicet aurait à la fois porté le titre des deux églises, de Lyon et de Mâcon, n'est pas plus admissible. Pour qu'elle fût vraisemblable, il faudrait supprimer le pontificat de saint Salvin, et saint Salvin lui-même, dont l'existence ne saurait faire un doute. La fête de saint Salvin, fixée au 10 septembre, dans les plus anciens bréviaires; son nom, cité dans la chronologie des évêques, par Démocharès et Bignonius, l'historien des conciles, ne permettent pas la moindre hésitation, tant sur l'existance de ce prélat que sur l'époque de son pontificat. Il y eut à Vérone un saint évêque, nommé aussi Salvinus, dont la fête se célébrait le 10 octobre; mais l'époque de la vie de ce saint est restée incertaine.

565. Saint Nicet, de Mâcon, suivant les chroniqueurs qui ne le confondent pas avec l'évêque de Lyon, mourut vers l'an 565, et fut enterré, comme ses prédécesseurs, à l'abbaye de Saint-Clément, de Mâcon. On remarquera que ce fut la même année que mourut, à Trèves, le célèbre saint Nizier, surnommé l'apôtre des rois, dont la fête est célébrée le 5 décembre.

SAINT CÆLÉDONIUS,

IVe ÉVÊQUE.

A saint Nicet succéda Cælédonius, moine de Saint-Symphorien d'Autun, aussi distingué par ses vertus que par ses talents qui fixèrent l'attention de Syagrius, évêque d'Autun, frère de la reine Brunehauld, épouse de Sigebert, roi d'Austrasie.

567. Ce saint prélat assista au second concile de Lyon, où furent déposés Salonius et Sagittaire, évêques d'Embrun et de Gap. Ces deux prélats étaient frères, et ils avaient été élevés ensemble auprès de saint Nizier, de Lyon, qui les avait ordonnés diacres, trompé par un masque de vertu dont l'hypocrisie ne se paraît que trop souvent pour parvenir aux dignités de l'Eglise.

Ce masque tomba dès qu'ils eurent été promus à

l'épiscopat. Leur ambition satisfaite, laissant agir leurs autres passions, contenues jusqu'alors, ils s'y livrèrent sans même conserver les bienséances que l'honneur fait garder aux plus vicieux. On vit dans ces deux frères, trop semblables l'un à l'autre, l'alliance monstrueuse du brigandage, du meurtre et de l'adultère, avec le ministère le plus saint. Un jour, entre autres, que Victor, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, célébrait avec ses amis l'anniversaire de sa naissance, ces deux évêques envoyèrent une troupe de gens armés qui se précipitèrent dans la salle du festin, déchirèrent les habits de l'évêque, frappèrent ses serviteurs épouvantés, et ne consentirent à s'éloigner qu'en emportant la vaisselle et tout ce qui était préparé pour le repas.

Long. Eg. Gall., t. 3.

Victor porta plainte au roi Gontran de ces actes de violence. Le pieux monarque, justement irrité, convoqua à ce sujet un concile à Lyon. Cælédonius fut chargé de l'instruction de cette scandaleuse affaire. Les Pères du concile, après l'avoir examinée, déclarèrent Salonius et Sagittaire convaincus de ce crime et de plusieurs autres, et ils les déposèrent, comme indignes de l'épiscopat. On verra par la suite comment ce jugement fut exécuté.

567.

Ce fut à cette époque que Gontran, sur le conseil de l'évêque de Mâcon, dans l'intérêt des moines et pour

la gloire de la religion, dont il se montra toujours le zélé protecteur et le ferme soutien, réunit à la cathédrale de Saint-Vincent les antiques monastères de Saint-Etienne et de Saint-Laurent, fondés au quatrième siècle, relevés et enrichis par les bienfaits de Childebert. Ils furent soumis à un seul abbé, sous la juridiction épiscopale. L'abbé était en même temps chargé de la surveillance et de la direction spirituelle du monastère de Saint-Clément, qui, comme nous l'avons déjà vu, était un couvent de filles, suivant la règle de saint Augustin.

L'histoire n'a pas conservé le détail des actes de l'administration épiscopale de Cælédonius. Ce saint prélat s'attacha à maintenir la règle monastique dans les couvents de son diocèse; il créa plusieurs nouvelles paroisses, pour faciliter aux habitants des campagnes l'exercice de la religion. Il s'attacha à compléter l'organisation du service divin dans sa cathédrale de Saint-Vincent, et les cérémonies ecclésiastiques acquirent bientôt à Mâcon l'imposante régularité et la splendeur des métropoles.

Cælédonius mourut en 571, et fut enseveli dans le tombeau des évêques de Mâcon, à l'abbaye de Saint-Clément.

SAINT JUST,

Ve ÉVÊQUE.

Le temps nous a dérobé les divers actes de l'épiscopat de saint Just, qui ne dura que deux ou trois ans. Quelques historiens confondent cet évêque avec saint Just, de Lyon; mais ce sont ces auteurs qui ont prétendu que saint Cælédonius, de Mâcon, était le même que saint Chélidonius, évêque de Cordoue, qui souffrit le martyre sous Dioclétien, en 303. Saint Just, évêque de Lyon, dont une légende miraculeuse entoure le berceau, devint évêque de Lyon dans la seconde moitié du quatrième siècle, et, ayant résigné ses fonctions épiscopales après le concile d'Aquilée, en 381, il alla finir ses jours dans la solitude, au fond d'un désert d'Egypte. 571.

Une autre légende, concernant le cinquième évêque de Mâcon, veut qu'il soit le même que saint Just, évêque d'Urgelles, en Espagne, dans le district de Tarragone. Ce saint vivait sous le règne de Justinien, et il ne serait pas impossible qu'il eût été transféré d'Urgelles à Mâcon vers l'an 571. Mais rien ne vient confirmer cette opinion de J. Sévert, qu'il présente lui-même comme une simple conjecture à vérifier.

Saint Just mourut à Mâcon vers 574, et reçut à Saint-Clément la sépulture épiscopale.

SAINT EUSÈBE,

VI[e] ÉVÊQUE.

L'épiscopat de saint Eusèbe est fertile en documents précieux pour l'histoire de l'église et de la ville de Mâcon. Le roi de Bourgogne, Gontran, fils de Clotaire, tenait sa cour à Chalon-sur-Saône. La proximité de Mâcon permettait à ce prince de juger par lui-même de l'état de la religion et du clergé dans cette ville, et des vertus d'Eusèbe dont il venait de faire choix pour succéder à saint Just. Le pieux monarque fut si touché de ce qu'il vit à Mâcon, si édifié de l'organisation religieuse et administrative de l'église, que, pour récompenser et soutenir le zèle du clergé et de l'évêque, il fit donation à la cathédrale de Saint-Vincent du bourg et de la terre de Romenay-en-Bresse, qui faisaient partie de son domaine privé.

574.

Cette donation de Romenay était faite sous plusieurs conditions :

1° Le clergé de la cathédrale s'obligeait à faire chaque année les réparations nécessaires à l'entretien de la basilique de Saint-Vincent ;

2° Il devait entretenir la manse canoniale, les salles et les dortoirs du chapitre ;

3° Enfin, il ferait relever à ses frais l'église de Saint-Pierre à Romenay, tombée en ruines, et se chargerait à l'avenir de son entretien.

Depuis cette époque, la terre de Romenay, érigée plus tard en baronnie, n'a pas cessé, jusqu'à la Révolution, d'appartenir au clergé de la cathédrale de Saint-Vincent, et elle devint l'apanage particulier des évêques de Mâcon, lors de la répartition des biens du clergé de cette ville.

Gontran pensait que, pour fonder solidement son pouvoir, il fallait élever autant que possible la religion, et lui fournir les moyens de se maintenir, en attribuant à ses ministres des revenus suffisant au soulagement des pauvres et au soutien de leur dignité. D'après les conseils de saint Eusèbe, il fonda à Mâcon deux nouveaux chapitres de chanoines réguliers, l'un sur la colline au couchant de la ville, qu'il dédia à saint

Etienne, et l'autre à saint Laurent, sur la rive gauche de la Saône; dans ce temps-là, le bourg de Saint-Laurent faisait partie de la ville de Mâcon. Le roi dota ces deux chapitres avec toute la générosité nécessaire à la splendeur du service divin et au bien-être des clercs ou chanoines. Le P. Foderé, religieux franciscain, dans son histoire des couvents de son ordre, croit que saint Eusèbe, d'après l'ordre du roi Gontran, procéda à un nouveau règlement, que les circonstances rendaient indispensable, pour l'administration de la cathédrale.

Les religieux vivaient en commun avec les chanoines de la cathédrale, ainsi que l'avait établi saint Placide. Mais les uns et les autres avaient des constitutions séparées; les moines dépendaient immédiatement de leur abbé, les chanoines ne relevaient que de l'évêque. Il en résulta quelques conflits, et, à la prière d'Eusèbe, le roi sanctionna les nouveaux règlements par une ordonnance formelle. Les moines furent établis dans une partie du monastère, les chanoines dans une autre. Seul, le service divin continua à être célébré en commun. L'abbé, comme par le passé, garda sa place immédiatement après l'évêque, au-dessus du doyen du chapitre, et le chef des chanoines continua à disposer, comme cela s'était pratiqué jusqu'alors,

l'ordre et la forme des cérémonies religieuses dans tout le diocèse (576).

Cette institution mixte, dont la cathédrale de Mâcon offrit peut-être le seul et remarquable exemple, subsista jusqu'au milieu du onzième siècle, sous l'épiscopat de Gauthier de Beaujeu.

576.

Mâcon possédait alors six églises : Saint-Vincent, Saint-Pierre, Saint-Etienne, Saint-Nizier, Saint-Laurent et Saint-Clément. La cathédrale possédait le chapitre et le conseil de l'évêque; Saint-Pierre et Saint-Nizier étaient les deux plus anciennes succursales; Saint-Etienne et Saint-Laurent formaient des chapitres réguliers, et Saint-Clément était une communauté de filles augustines, dévouées au soin des pauvres et à l'instruction des jeunes personnes. L'église de ce monastère était la sépulture des évêques; les richesses de cette basilique, que décoraient à l'envi les évêques et les rois, non moins que l'honneur dont elle jouissait d'être la sépulture de tant de saints et illustres prélats, la rendirent, pendant plusieurs siècles, l'objet de la vénération particulière de toute la contrée.

Man.

Salonius et Sagittaire, son frère, évêques d'Embrun et de Gap, que le concile de Lyon avait condamnés en 567, s'étaient jetés aux pieds du roi Gontran, se plai-

gnant d'avoir été calomniés et demandant avec larmes qu'il leur fût permis de présenter leur justification au Souverain Pontife. Le pieux monarque, n'écoutant que la bonté de son cœur, les recommanda lui-même au pape Jean III, qui, trompé sur leur compte, les fit rétablir dans leurs évêchés. L'impunité sembla inspirer une nouvelle audace à ces deux malheureux prélats, dont la conduite fit rougir l'épiscopat. Gontran, justement irrité, les fit enfermer dans deux monastères séparés, d'où sa bonté inépuisable les fit bientôt sortir. Mais Salonius et Sagittaire ne furent pas plutôt remis en possession, pour la seconde fois, de la dignité épiscopale, en simulant le repentir, qu'ils se replongèrent dans tous les désordres avec plus de scandale qu'auparavant. Leur vie licencieuse ne justifia que trop la sévérité du concile de Lyon, et Gontran, honteux de son aveugle indulgence, les fit déposer dans un concile, tenu à cet effet à Chalon-sur-Saône. 579.

En 577, le roi Gontran avait fait construire à Chalon un monastère et une église, en l'honneur de saint Marcel, patron de cette ville. Cette fondation fut un prieuré de bénédictins jusqu'en 1791, et on y conservait les restes vénérés du saint martyr. Saint Eusèbe assista à la consécration solennelle de cette église, qui fut faite,

580. en présence du roi, par saint Agricole, évêque de Chalon. Gontran fit approuver par quarante évêques les règlements qu'il établit dans cette abbaye.

581. A la sollicitation d'Eusèbe, Gontran assembla, en 581, un concile à Mâcon, pour les affaires publiques et les nécessités des pauvres. Ce concile, où assistèrent vingt-un évêques, songea moins à faire de nouveaux canons qu'à renouveler les anciens, touchant la vie intime des clercs, des moines et des religieuses. Voici ce qui se trouve de plus particulier dans les dix-neuf canons publiés par les Pères du premier concile tenu à Mâcon, le 1er novembre 581.

581. 1er. Les évêques, les prêtres et les diacres pourront demeurer, en cas de nécessité, avec leur aïeule, leur mère, leurs sœurs, leurs nièces; mais jamais avec des femmes étrangères.

2e. Aucun ecclésiastique ni laïque ne pourra demeurer dans un monastère de filles, ni leur parler en particulier, s'il n'est d'un âge ou d'une vertu qui le mettent à l'abri des soupçons; il ne sera permis à personne d'entrer ailleurs que dans le parloir ou l'oratoire, excepté aux ouvriers nécessaires pour les réparations; mais, sous quelque prétexte que ce soit, on ne permettra jamais à un Juif de parler en particulier à une religieuse.

Quoique la plupart des religieuses gardassent dès lors la clôture, leurs parloirs n'étaient pas grillés, et c'est ce motif qui commandait tant de précautions pour empêcher les visites suspectes.

3ᵉ. Défense aux évêques de laisser entrer dans leur chambre aucune femme, si ce n'est en présence de deux prêtres ou diacres.

4ᵉ. Défense aux ecclésiastiques de porter des vêtements semblables à ceux des laïques, sous peine de trente jours de prison, au pain et à l'eau.

5ᵉ. Défense à l'archevêque de célébrer l'office divin, sans être revêtu du pallium ; on remarquera que ce fut au 1ᵉʳ concile de Mâcon que le titre d'archevêque fut employé pour la première fois, dans un acte public, pour désigner un métropolitain.

6ᵉ. Défense aux juges laïques de faire emprisonner des clercs, si ce n'est pour causes criminelles..... (Ceci nous semble correspondre à ce qui a reçu depuis le nom de cas privilégiés.)

7ᵉ. Défense à un clerc d'accuser un autre clerc devant un tribunal laïque, sous peine de trente-neuf coups de fouet pour les clercs d'ordre inférieur et d'un mois de prison pour les clercs d'ordre supérieur.

9ᵉ. Depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël, on jeûnera le lundi, le mercredi et le vendredi.

11e. On dégradera pour toujours ceux qui, étant dans les ordres sacrés, seront convaincus d'avoir eu commerce avec leurs femmes.

12e. Les filles qui se marient, après s'être consacrées à Dieu, et ceux qui les épousent, sont excommuniés. La peine ne pourra être levée que par l'évêque, en cas de séparation des époux ou de maladie dangereuse.

13e. Défense aux Juifs d'exercer aucune judicature chez les chrétiens; ils ne pourront sortir de leurs demeures depuis le jour de la Cène jusqu'à la première Pâque.

15e. Défense aux Chrétiens de manger avec des Juifs, et aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens. On pourra racheter l'esclave chrétien d'un Juif pour douze sols.

18e. Les faux témoins, les parjures et les calomniateurs sont frappés de la peine d'excommunication.

19e. Enfin, le dernier canon concerne une religieuse du monastère de Saint-Clément, nommée Agnès, qui, après s'être enfuie une première fois du couvent, cherchait à s'en échapper de nouveau, et voulait disposer des biens qui lui avaient appartenu pour s'en faire une protection dans le monde. Le concile l'excommunie aussi bien que tous ceux qui recevraient d'elle, ou de toute autre religieuse, quelque donation pour les protéger contre la règle.

Les Pères du premier concile de Mâcon ne marquent pas pour quelles affaires publiques ils furent convoqués; mais il y a tout lieu de croire que c'était pour chercher les moyens de concilier les intérêts des rois français toujours divisés. Il est du moins certain que, peu après le concile de Mâcon, il se tint à Lyon un nouveau concile dont les évêques allèrent conférer avec le roi Gontran, sur la rébellion du duc Mummole et sur les autres troubles du royaume. Ce religieux prince, qui ne voulait rien faire contre la loi de Dieu, croyait ne pouvoir trouver de meilleurs conseillers que ceux qui en sont les interprètes. Il consultait les évêques, pour s'assurer de la justice des guerres qu'il entreprenait et les conciles étaient ses conseils d'Etat. Les actes de ce concile de Lyon ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

581.

Long. Eg. Gall.

582.

Le zèle de saint Eusèbe pour les intérêts de la religion le portait à assister à toutes les assemblées destinées à fortifier le véritable sentiment du christianisme dans les âmes, et à en faire rayonner la douce lumière au milieu des hommes. Le but des conciles, qu'on pourrait peut-être trouver trop fréquents aux premiers siècles de notre ère, devient facile à expliquer, si on réfléchit aux profondes racines que le paganisme avait encore dans

les peuples, et aux faibles ressources d'enseignement que les ministres de l'Évangile avaient à leur disposition vis-à-vis des populations presque barbares qu'ils avaient à conduire. Quelle ne devait pas être la puissance qu'exerçaient sur les hommes ces décrets sans appel, où, avec la plus admirable impartialité, les évêques, ces pasteurs vénérés de tous, condamnaient et réglementaient les hommes et les choses, les grands, les petits, les clercs, les laïques et eux-mêmes? On comprend tout ce qu'un évêque prenait de force, de persuasion et d'irréfragable autorité, quand il parlait à son peuple, au nom d'un concile! Saint Eusèbe assista à tous ceux qui furent tenus pendant son trop court épiscopat. Il y apportait le puissant concours de sa science et de ses vertus évangéliques, de même qu'il en rapportait d'énergiques moyens d'action sur l'esprit de son troupeau.

582. Au milieu de l'année 582, une maladie contagieuse, apportée de l'Orient à Marseille, vint ravager la France. La ville de Mâcon ne fut point épargnée par le terrible fléau. Le saint évêque se multiplia pour porter à son peuple désolé les secours de l'âme et du corps. La contagion s'étendait dans tout le royaume. Pour comble de misères, le fléau de la guerre civile se joignit bientôt

à celui de la peste. Les rois Chilpéric et Childebert se liguèrent contre Gontran, à l'instigation de l'évêque de Reims, et envoyèrent des troupes nombreuses ravager la malheureuse Bourgogne, déjà décimée par la maladie. 583.

Gontran attaqua l'armée de Chilpéric, la défit dans un sanglant combat, et, quoique par le droit de la victoire il fût maître des destinées d'un parent, son injuste agresseur, le bon roi de Bourgogne consentit à soumettre le différend des rois ligués à l'arbitrage des prélats et des seigneurs des deux royaumes (583). L'instigateur de cette guerre injuste, Egidius, évêque de Reims, n'échappa que par la fuite à la colère des Austrasiens vaincus, qui voulaient le lapider.

Les évêques de Bourgogne, convaincus qu'on ne pouvait remédier aux maux de la guerre et au fléau de la contagion qu'en détruisant les abus qui s'introduisaient dans le clergé, sollicitèrent de Gontran la tenue d'un concile qui s'ouvrit à Lyon en 583. Saint Eusèbe, qui avait été l'un des prélats les plus pressants auprès du roi pour provoquer ce concile, s'y rendit l'un des premiers. 583.

Voici l'abrégé sommaire des six canons qui furent publiés à ce concile:

1° Défense aux clercs des divers ordres, depuis l'évêque jusqu'au sous-diacre, d'avoir d'autre femme chez eux que leur mère, leur tante ou leur sœur. On voit ici que le concile de Lyon, en raison des abus, déroge à l'article du concile de Mâcon, qui permettait aux clercs de demeurer avec leurs nièces.

Les prêtres et diacres qui seront mariés, seront séparés de domicile avec leurs femmes, et ceux qui ne garderont pas une exacte continence seront dégradés.

3° Les religieuses fugitives seront excommuniées jusqu'à ce qu'elles rentrent dans leurs monastères; par compassion seulement, on pourra leur donner le viatique à l'article de la mort.

5° Aucun évêque ne pourra célébrer les fêtes de Pâques et de Noël hors de son église, à moins qu'il ne soit retenu ailleurs par une maladie grave ou un ordre du roi.

6° Chaque évêque devra nourrir et vêtir tous les lépreux de son diocèse, afin que la nécessité ne les rende pas vagabonds.

On voit par ce règlement que la lèpre était dès lors une maladie assez commune dans les Gaules; elle le devint encore beaucoup plus par la suite; c'est ce qui

donna occasion de construire un si grand nombre d'hôpitaux, qui furent nommés ladreries, parce qu'ils étaient dédiés à saint Lazare, vulgairement saint Ladre.

Neuf évêques et les députés de douze absents assistèrent à ce concile, présidé par saint Prisque, de Lyon. Saint Eusèbe y occupa le sixième rang, entre Renouald, de Valence, et Agricole, de Nevers.

584. L'année suivante, Eusèbe se rendit au concile de Valence, où dix-sept évêques confirmèrent les donations faites par le roi Gontran aux monastères de Saint-Marcel, de Chalon, de Saint-Bénigne, de Dijon, et de Saint-Symphorien, d'Autun. Nous croyons utile de rapporter ici le décret de confirmation des donations royales, par le deuxième concile de Valence, tenu le 23 mai 584. C'est le seul qui en soit resté.

Long. Eg. Ga. II

Nous étant assemblés, disent les Pères, par ordre du très-glorieux roi Gontran, dans la ville de Valence, pour apporter remède à diverses plaintes des pauvres, nous avons cru d'abord devoir ordonner ce qui nous a paru le plus avantageux pour la conservation du roi, pour le salut de son âme et pour le bien de la religion. Car ce prince a fait écrire au saint concile par Asclépiodote, son référendaire, pour nous enjoindre de confirmer, par l'autorité apostolique et par nos souscriptions, toutes

les donations que lui, la reine de très-heureuse mémoire, Austréchilde, les très-excellentes princesses leurs filles, consacrées à Dieu, Clodoberge, d'heureuse mémoire, et Clodehilde, ont faites aux églises ou pourront faire dans la suite. C'est pourquoi, comme nous sommes persuadés que les évêques doivent autoriser une si louable dévotion, qui ne peut manquer d'être agréable à Dieu, le saint concile, Dieu présidant au milieu, a ordonné d'un commun consentement, par cette présente constitution, que rien de tout ce que ledit seigneur roi, la reine son épouse et les princesses leurs filles, ont donné ou pourront donner dans la suite, à la basilique de Saint-Marcel, de Saint-Symphorien ou autres lieux, ou aux serviteurs de Dieu, en quelque forme et de quelque espèce que soient les donations, ne puisse être usurpé par les évêques des lieux ou par les rois futurs, du consentement des évêques. Si quelqu'un a la témérité de donner atteinte à aucune de ces donations, que, par le jugement de Dieu, il soit frappé d'anathème, comme meurtrier des pauvres et comme sacrilége; qu'il soit condamné pour son crime aux supplices éternels!

Long. Eg. Gall.

Comme on le voit, la vie des évêques était fort occupée en ces jours d'épreuves. Saint Eusèbe assista

à tous les conciles qui furent tenus pendant son épiscopat, ce qui ne l'empêcha pas de gouverner l'église de Mâcon avec le plus grand zèle, et d'entretenir, dans son clergé et parmi les fidèles, la discipline la plus sévère. Mais ce qui fera le plus d'honneur à la mémoire du saint évêque de Mâcon, et ce qui le placera au premier rang parmi les grandes figures du sixième siècle, c'est la tenue du célèbre concile de 585, qui fit époque dans les fastes de l'Église. Qu'on nous permette de dire quelques mots du second concile de Mâcon.

Une violente secousse, dit un historien, vint alors ébranler à la fois les trois royaumes francs. Un fils adultérin de Clotaire, Gondoval, objet des craintes et des colères de Gontran, était devenu le prête-nom d'une vaste intrigue ourdie par les principaux ducs de la Gaule méridionale. L'ancien patrice Mummolus, le premier homme de guerre de ce temps, le remuant Gontran Bozon, duc d'Auvergne, le puissant duc de Toulouse, Désidérius, s'étaient ligués pour élever sur le bouclier ce bâtard à la chevelure royale, et avaient conquis sous son nom la plus grande partie de l'Aquitaine et de la Provence. Ce n'était toutefois que sur les villes dépendant des royaumes de Bourgogne et de Neustrie que tombaient leurs coups; ils affectaient de

A. T., t. I.

respecter tout ce qui appartenait ou devait appartenir à Childebert. Rien n'arrêtait le succès de leur entreprise, et la royauté de Gondoval était reconnue à Bordeaux et à Toulouse, lorsque Gontran apprit par des députés du prétendu roi, qu'il avait fait mettre à la torture, jusqu'où s'étendait la trame de cette redoutable conspiration.

585. Vainqueur de ce vaste complot de l'aristocratie contre la royauté, Gontran voulut punir ceux qui en étaient les véritables auteurs. Il prit son temps et procéda avec mesure, mais avec suite, pendant plus de quatre ans, à cet achèvement de sa victoire. La vérité historique nous contraint à constater ce fait, étrange chez un prince pieux et timoré, et qui, à cette heure même, prodiguait plus que jamais ses bienfaits aux églises, que ce fut sur les évêques et les prêtres du parti de Gondoval, que le roi de Bourgogne, animé par le désir de la vengeance, voulait faire tomber ses plus implacables rigueurs. Mais les sages conseils de Flavius, de Chalon-sur-Saône, son ancien référendaire, et d'Eusèbe, de Mâcon, ramenèrent promptement Gontran à des idées plus conformes à l'équité. La guerre contre l'usurpateur était terminée par la mort de Gondoval, qui, trahi par les siens, fut pris et massacré dans la ville de

Grég. Tur.

Comminges; cette malheureuse cité, mise au pillage par les soldats de Gontran, fut ensuite réduite en cendres, et tous les habitants passés au fil de l'épée, sans que les prêtres, les femmes ni les enfants fussent épargnés. Il est à croire que Gontran n'avait pas ordonné ces horribles représailles, commises cependant en son nom. Revenu aux sentiments de justice qui l'avaient toujours caractérisé, et par regret aussi des cruautés qui ensanglantaient sa victoire, il résolut, d'après les avis de Flavius et d'Eusèbe, de faire le procès selon les règles canoniques à tous les évêques qui avaient suivi le parti de Gondoval; c'est ce qui fit déterminer la tenue du concile de Mâcon, qui fut indiqué pour le 23 octobre 585.

Grég. Tur.

Au jour marqué, le concile s'assembla sous la présidence de saint Prisque, évêque de Lyon, nommé patriarche (1) dans les actes du concile, en présence du roi Gontran, du duc Leuvigilde et des principaux seigneurs de la cour de Bourgogne.

---

(1) Pendant longtemps, il n'y eut en Occident que l'évêque de Rome à qui on donnait le titre de patriarche, parce qu'en effet, outre la qualité de chef de l'Eglise, il avait encore celle de patriarche de tout l'Occident. Mais, dans la suite, on donna le nom de patriarche aux métropolitains des siéges les plus importants, comme Lyon et Bourges.

Grégoire de Tours donne à saint Nizier, prédécesseur de saint Prisque, le titre de patriarche; Géri, de Cahors, le donne à saint Sulpice, de Bourges.

L'évêque de Lyon fit l'ouverture du concile en adressant ces paroles aux évêques assemblés : « Mes frères » et coévêques, nous rendons grâces à Dieu de ce que, » nous réunissant aujourd'hui, il nous procure la » douce consolation de nous entrevoir dans une heu» reuse santé. »

Long. Eg. Gall.

Les autres métropolitains, Evance, de Vienne, Prétextat, de Rouen, Bertram, de Bordeaux, Artème, de Sens, et Sulpice, de Bourges, lui répondirent : « Très-saint frère, nous nous réjouissons de voir » assemblés dans un même concile tous les évêques » des états du roi Gontran. C'est pour nous une raison » de prier sans cesse la Majesté divine qu'elle conserve » ce prince, et que nous, qui sommes les membres » d'un même corps qui a Jésus-Christ pour chef, puis» sions ne rien faire qui ne lui soit agréable. »

Les évêques, prenant la parole après les métropolitains, prononcèrent l'allocution suivante : « Très-saints » Pères, nous nous réjouissons aussi de nous voir » réunis, après avoir été si longtemps séparés. Mais » nous vous supplions de donner vos ordres pour » qu'on expédie au plus tôt les affaires qui doivent se » traiter, de peur que la rigueur de l'hiver ne nous » surprenne et ne nous retienne trop longtemps absents

» de nos églises, qui sont pour un grand nombre fort
» éloignées. »

Les métropolitains répliquèrent : « Avec l'aide du
» Seigneur, nous définirons, par une commune déli-
» bération, ce que nous jugerons nécessaire, et nous
» exhortons chacun de vous à se soumettre sans hésiter
» à ce que nous aurons décidé, le Saint-Esprit le dic-
» tant par notre bouche. Car, puisque l'indivisible
» Trinité nous a réunis en cette assemblée dans un
» même corps comme dans un même esprit, nous
» devons subvenir à tout par de sages règlements, de
» peur que notre silence ne nous rende coupables
» devant Dieu, et ne soit un sujet de chute pour nos
» peuples. »

On peut remarquer dans ces discours que les évê-
ques donnent aux évêques métropolitains le titre de
Pères, tandis que les métropolitains, parlant à celui de
Lyon, ne lui donnent que le titre de Frère.

Grég. Tur.

On commença, suivant les intentions de Gontran,
par instruire le procès des évêques qui avaient suivi le
parti de Gondoval. On déposa Faustinien [1], nommé
évêque d'Acqs (aujourd'hui Dax) par l'usurpateur;
Bertram, de Bordeaux, Oreste, de Bazas, et Pallade,

(1) Ou Faustien.

de Saintes, qui l'avaient ordonné, furent condamnés à le nourrir le reste de sa vie au moyen d'une pension de cent sols d'or, payée tour à tour par chacun d'eux.

Ursicin, de Cahors, qui avait donné l'hospitalité à Gondoval, fut traité avec plus de rigueur. On lui imposa une pénitence de trois ans, pendant laquelle il devait laisser croître sa barbe et ses cheveux, s'abstenir de viande et de vin; il ne pouvait ni célébrer la messe, ni ordonner des clercs. Il conserva cependant l'administration de son église. Ursicin profita de cette disgrâce pour sa sanctification. Il est honoré comme saint dans l'église de Cahors.

Le roi était très-irrité contre Théodore, évêque de Marseille, qui, le premier, avait reçu Gondoval à son débarquement. Mais la sainteté de Théodore, attestée par des miracles, empêcha le concile de rien décerner contre lui, et l'assemblée tout entière rendit un hommage éclatant aux vertus du saint prélat.

Grég. Tur.

Le bel esprit du dix-huitième siècle a voulu appeler le ridicule sur le second concile de Mâcon, en lui faisant examiner gravement la question de savoir si les femmes ont des âmes. Voici ce qui a pu donner lieu à cette absurde invention : un évêque méticuleux se leva et prétendit que grammaticalement le terme homme,

homo, n'était pas générique et n'embrassait pas assez l'idée des deux sexes. Mais, loin de nier l'âme de la femme par cette subtilité puérile, il l'affirmait, au contraire, et il voulait que son nom fût expressément accolé à celui de l'homme, pour qu'il fût bien entendu que les décrets faits pour l'un obligeaient l'autre également. On prit la peine de lui faire voir, par l'autorité des deux Testaments, que l'homme est souvent synonyme de nature humaine, que ce terme est également propre aux deux sexes, puisque le fils de Dieu est nommé Fils de l'Homme, quoiqu'il ne soit par son humanité que le fils de Marie.

L'affaire que Gontran avait surtout à cœur en convoquant le second concile de Mâcon, était plus politique que religieuse. Nous avons vu comment les décisions de cette vénérable assemblée répondirent aux desseins du roi; après avoir terminé l'affaire des évêques du parti de Gondoval, les Pères du concile firent vingt canons, qui sont une admirable manifestation de l'esprit catholique, et dont nous ne donnerons qu'un résumé.

Si l'on voulait, dit un jeune et savant chroniqueur de notre époque, rechercher les causes de la popularité du clergé au moyen âge, on les trouverait admirablement résumées dans les actes du second concile de Mâcon.

F. Cucherat.

L'Église (que M. Cucherat nous permette de retracer ici son élégante et docte analyse), l'Église commence par assurer au petit peuple le repos du septième jour. Elle compatit à ses malheurs et se propose, en lui recommandant la sanctification du dimanche, d'écarter de lui les fléaux, les maladies, les disettes, etc. Elle lui procure les saintes et pures joies de la Pâque. Elle lui garantit la sainte égalité du baptême, réservé alors au samedi saint, hors les cas de nécessité, et administré à tous avec le même cérémonial et sans distinction aucune. Tous les fidèles sont également admis à l'oblation qui se faisait le dimanche au sacrifice, et que rappellent encore la quête et le pain bénit. L'Église veut que ses ministres soient respectés et sachent rendre respectables et leurs personnes et les saints mystères qui leur sont confiés. Surtout la dignité et l'autorité de l'évêque doivent être inviolables. C'est à l'évêque que le concile commet tout spécialement le soin des pauvres, le rachat des captifs, la protection des affranchis, le droit d'asile des églises, l'exercice de l'hospitalité, la tutelle des veuves et des orphelins, la défense des petites gens contre les hommes de cour. Chacun de ces sujets est développé avec une vive et touchante éloquence par les Pères du Concile.

Tel est le sommaire du second et célèbre concile national de Mâcon. On y reçut la souscription de quarante-six évêques et des députés de vingt absents.

Gontran n'ignorait pas que les plus sages règlements de l'Eglise demeurent souvent sans effet quand ils ne sont pas soutenus de l'autorité du prince, et que, par là, leur infraction devient un nouveau scandale, plus pernicieux que celui qu'on voulait corriger. De concert avec saint Eusèbe, il voulut tenir la main à l'observation des canons du dernier concile de Mâcon. Il publia, à cet effet, une ordonnance adressée aux évêques et aux magistrats laïques, qui est un monument bien digne du zèle d'un roi vraiment très-chrétien. Conc. Gal.

« Ayant considéré avec attention, dit ce prince, ce » qui pouvait contribuer à l'affermissement de notre » couronne et au bien de nos sujets, nous avons reconnu » que ce qui excite la colère de Dieu et attire sur nous » tant de guerres et de maladies contagieuses, lesquelles » enlèvent les hommes et les troupeaux, c'est qu'on » commet aujourd'hui impunément tous les crimes que » les canons punissaient autrefois. Je m'adresse donc » spécialement à vous, saints pontifes, à qui la bonté » divine a confié l'office et l'autorité de pères. J'espère » que vous vous appliquerez avec tant de soin à gou- Conc. Gal.

» verner et à corriger, par vos fréquentes prédications, » les peuples qui vous sont confiés, que tous s'étudie- » ront à mieux vivre ; Dieu, par sa bonté, fera cesser » les fléaux qui nous affligent, et nous donnera des » jours plus tranquilles et plus sereins.

» Je n'ignore pas, qu'indépendamment de nos ordres, » vous autres pontifes du Seigneur, êtes particulière- » ment chargés du soin de prêcher sa loi. Mais je ne » puis me dispenser de vous faire souvenir que vous » vous rendez coupables de tous les péchés des autres, » si vous gardez un silence criminel, et si vous cessez » de vous élever contre les fautes de vos enfants. Car » moi-même, qui tiens de Dieu ma couronne, je ne » pourrais éviter sa colère si je ne prenais soin de mes » sujets. C'est dans cette vue que, par la teneur de ce » présent édit, nous faisons très-expresses défenses de » vaquer les dimanches et fêtes à aucun travail corporel, » excepté à ce qui est nécessaire pour préparer à » manger, et nous défendons spécialement de plaider » ces saints jours.

» Secondez-nous, saints évêques ; unissez-vous à vos » prêtres, aux juges des lieux et aux autres personnes » de probité et d'autorité ; agissez de concert pour la » réforme des mœurs, afin que, tous se portant au » bien, l'Église ait la consolation de voir ses enfants

» se purifier des souillures de leurs péchés. Si quel-
» qu'un, soit laïque, soit ecclésiastique, méprise vos
» avis, il faut qu'il éprouve la sévérité des canons et
» même celle des lois civiles. Car il est juste que les
» magistrats répriment selon les lois ceux que les
» évêques ne peuvent corriger. Quand les deux puis-
» sances sont ainsi d'accord, on a bientôt remédié au
» mal. »

Gontran ordonne ensuite à tous les juges, qui sont dans l'étendue de ses États, de rendre la justice avec intégrité, de la rendre par eux-mêmes, et non par des substituts qui pourraient se laisser corrompre et la vendre aux parties. Il déclare qu'il punira sévèrement toutes les malversations en ce genre, même chez les juges ecclésiastiques qui prendraient part aux désordres de ceux qui sont soumis à leur juridiction. « Nous
» voulons, dit-il, en finissant, que tous les articles de
» cet édit soient observés à perpétuité, parce que c'est
» dans le saint concile de Mâcon que nous les avons
» arrêtés. » Cette ordonnance est datée d'un lieu nommé Péronne, à peu de distance de Mâcon, où Gontran avait un palais [1]. Elle est du 10 de novembre 585.

[1] Péronne est un village près de Clessé et de Lugny, où, du temps du roi Gontrau de Bourgogne, étaient une résidence royale et un gros

de la vingt-quatrième année du règne de Gontran (585). On voit par là que le second concile de Mâcon, qui termina tant d'affaires importantes, n'avait pas duré trois semaines.

On ne peut rien trouver de plus conforme à l'esprit du christianisme que cette ordonnance du roi Gontran, si bien faite pour désarmer la vengeance divine; saint Eusèbe, ami et confident du pieux monarque, en fut probablement l'auteur, car sa science était reconnue dans tout le royaume. La réforme des mœurs ne répondit sans doute pas aux vœux de Gontran et au zèle des évêques, car la main de Dieu vint s'appesantir sur la France par le plus terrible de tous les fléaux. Une famine cruelle vint désoler tout le royaume, et en particulier la Bourgogne. Mâcon parut être le centre de la disette. Plus que dans les autres contrées, les habitants de cette malheureuse ville endurèrent les horreurs de la faim, prolongeant de quelques jours leur douloureuse existence en se nourrissant de racines et en disputant aux animaux l'herbe des champs! Dans ces jours né-

Greg. Tur.

585.

Man.

bourg. On voyait encore, au siècle dernier, les anciennes limites de ce bourg dont l'importance a été considérablement diminuée dans les temps modernes; on y remarquait aussi des vestiges de l'ancienne voie romaine qui conduisait de Mâcon à Bibracte ou Autun.

fastes, on vit éclater le dévouement du saint évêque de Mâcon pour son peuple. Eusèbe était à Mâcon la providence des pauvres; il leur distribua toutes ses ressources, et son ingénieuse charité parvint à sauver un grand nombre de malheureux de la faim, du désespoir et de la mort.

586.

Ce fut au milieu de ces désastres que Gontran, malgré les conseils de saint Eusèbe et des plus sages seigneurs de sa cour, déclara la guerre à Leuvigilde, roi des Visigoths, pour venger la mort de sa nièce Ingonde, fille de Sigebert et de Brunehault, et femme d'Herménigilde le martyr, fils du cruel Leuvigilde; cette princesse succomba aux mauvais traitements qu'elle avait subis pour la foi, et est regardée en Espagne comme l'auteur de la conversion des Visigoths au catholicisme. En 586, le roi de Bourgogne fit marcher une armée contre la province narbonnaise, soumise encore au pouvoir des Visigoths; mais l'expédition fut malheureuse, et justifia, par ses tristes résultats, les prévisions de saint Eusèbe, qui s'était vainement efforcé de détourner Gontran de cette entreprise.

Grég. Tur.

Les soldats, qui avaient souffert de la misère l'année précédente, dit un auteur du temps, voulurent s'en dédommager par le pillage; ils n'attendirent pas d'être

en pays ennemi, et commirent les plus barbares hostilités sur les terres mêmes des Français. On pilla jusqu'aux vases sacrés des églises; on massacra les prêtres au pied des autels. Les temples de Dieu furent profanés par une soldatesque ivre de butin et de vengeance; triste moyen d'assurer la bonté de la cause! Les généraux de Gontran, qui n'avaient pas été maîtres d'arrêter les excès de leurs troupes, furent entièrement défaits par les Visigoths, et, craignant la colère du roi, il se réfugièrent à Autun, dans la basilique de Saint-Symphorien, espérant pouvoir profiter des immunités accordées aux églises par le dernier concile de Mâcon. Conduits en présence du monarque, devant un tribunal composé de saint Eusèbe, de trois autres évêques et de quatre seigneurs de la cour, ces généraux durent la vie à la clémence du tribunal et de Gontran, qui se contenta de les priver de leurs dignités (586).

Cependant, Mâcon se remettait peu à peu des misères de la famine et de la déplorable guerre contre les Visi-goths. Eusèbe, trouvant dans son inépuisable charité et dans l'amitié du roi des ressources puissantes, commençait à espérer de rendre à son peuple la paix et la prospérité, lorsqu'un nouveau fléau vint annoncer que Dieu voulait punir d'une façon terrible les outrages

587.

prodigués à son culte et à ses ministres par l'armée des Bourguignons (1).

Un vaisseau espagnol apporta la peste à Marseille, et la contagion gagna bientôt les territoires de Lyon et de Mâcon. Le saint évêque Eusèbe et le roi Gontran montrèrent ce que peut enfanter de prodiges la véritable charité chrétienne. Gontran, dit Grégoire de Tours, fit tout à la fois l'office d'un bon roi et d'un pieux évêque. Il fit ordonner des prières publiques pour trois jours, pendant lesquels tous les fidèles devait jeûner au pain d'orge et à l'eau. Saint Eusèbe organisa, dans son diocèse, ces jours de prières et de pénitence, qui furent les premières Rogations de l'église de Mâcon; un siècle auparavant, saint Mamert, évêque de Vienne, avait, en 468, institué dans son église trois jours de jeûne et de processions solennelles avant la fête de l'Ascension, pour préserver la ville de Vienne d'un embrasement général; mais cette pieuse coutume ne s'était pas généralisée dans toute la France. Les Rogations ne furent même prescrites solennellement dans l'Église romaine

588.

(1) C'est à cette époque de triste mémoire que doivent se rapporter les crimes de la trop célèbre Frédégonde, l'assassinat de saint Prétextat, évêque de Rouen, ses attentats contre Gontran et Childebert, etc., et les conciles de Tolède et de Narbonne.

qu'au neuvième siècle, peu avant la mort de Charlemagne, par le pape Léon III. Gontran et saint Eusèbe sont donc bien positivement les fondateurs de l'institution des Rogations dans le royaume de Bourgogne et dans l'église de Mâcon (589).

589. La peste désolait toujours le diocèse et la ville de Mâcon. Victime de son zèle à soigner les malades, saint Eusèbe, atteint du fléau, y succomba bientôt, de même, Man. dit un auteur, que plusieurs autres saints évêques, que Dieu se pressa de couronner dans un siècle où il punissait tant de coupables. L'église de Mâcon fut profondément affligée de cette grande perte. Saint Eusèbe, martyr du dévouement apostolique, fut enterré au monastère de Saint-Clément-lès-Mâcon (589).

SAINT FLORENTIN,

VIIᵉ ÉVÊQUE.

Quelques auteurs désignent Décius Iᵉʳ, comme successeur immédiat de saint Eusèbe sur le siége épiscopal de Mâcon. Il suffit de quelques recherches sur l'histoire de ces temps reculés pour pouvoir démontrer l'erreur commise par ces écrivains.

En 560, saint Syagrius, ce grand évêque, une des gloires les plus pures de l'Eglise d'Autun, reçut la consécration épiscopale des mains de l'évêque de Paris, saint Germain, qui se rendit à Autun, avec plusieurs autres évêques, pour sacrer le parent de la reine Brunehault. Au milieu de la foule qui, pieuse et recueillie, suivait le cortége des prélats et du clergé, un citoyen d'Autun, nommé Florentin, distingué par ses talents,

sa naissance et ses richesses, reçut un coup de pied de cheval, qui lui fit sortir un œil de son orbite. Il s'empressa de réclamer le secours des prières du saint évêque de Paris, qui le guérit d'une manière miraculeuse. S'attachant aux pas de son bienfaiteur, le patrice sentit bientôt naître en lui la vocation sacerdotale. Il renonça à sa famille et à ses emplois, pour se dévouer au soulagement des pauvres et à l'enseignement évangélique. Devenu prêtre, il seconda saint Syagrius dans les soins de l'administration de l'Église d'Autun, et de l'établissement dans cette ville des trois célèbres abbayes de Saint-Martin, de Saint-Jean-le-Grand et de Saint-Andoche, dues à la munificence de la reine Brunehault. A la mort de saint Eusèbe, Syagrius proposa Florentin au choix du roi Gontran, pour gouverner l'Église de Mâcon. Préconisé par Pélage II, à la fin de 589, Florentin reçut ses bulles du pape saint Grégoire le Grand, et fut consacré évêque de Mâcon, par Syagrius, en 590.

Or, il est à remarquer que les auteurs, qui font de saint Florentin le neuvième évêque de Mâcon et placent son élévation à l'épiscopat à l'année 628, après le troisième concile de Mâcon, font tous mention de l'accident arrivé au patrice Florentin, lors de la consécration de

Syagrius, en 560, et n'oublient pas la guérison miraculeuse de son œil par saint Germain, de Paris. Ces auteurs n'ont pas calculé qu'entre le sacre de Syagrius et l'année 628, il s'était écoulé une période de soixante-huit années! Il suffit de comparer les deux époques pour reconnaître l'erreur : saint Florentin n'aurait pu avoir moins de cent ans au moment où ces historiens le font monter sur le siége épiscopal de Mâcon! De plus, il résulte de recherches consciencieuses que ce fut à la recommandation de saint Syagrius que Florentin fut élevé à l'épiscopat par le roi Gontran; déjà, l'année d'auparavant (588), le grand évêque d'Autun avait désigné, au choix du monarque, un simple religieux, Virgile, abbé de St-Symphorien d'Autun, pour succéder à Licérius, sur l'antique et glorieux siége d'Arles.

Saint Florentin fut donc très-incontestablement le septième évêque de Mâcon, et le successeur immédiat de saint Eusèbe. Les actes de l'épiscopat de ce saint Prélat ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et il ne sera pas difficile de trouver les motifs du silence gardé sur l'administration de l'élève et de l'ami de Syagrius.

A la fin du sixième siècle, alors que la France, déchirée par les deux factions ennemies de Brunehault et de Frédégonde, se voyait en proie à la famine et à la

peste, tristes accompagnements de luttes fratricides, une étoile brillante se leva sur l'Italie et sur le monde, présage consolant pour l'Église et pour les hommes; saint Grégoire venait de monter sur le trône de saint Pierre, et le pontificat de ce grand homme, qui fut une des plus glorieuses époques de l'Église, absorba, dans les majestueux rayons de sa nette et vivifiante lumière, les hommes et les choses qui s'agitaient autour de lui.

590.

L'épiscopat de Florentin, de Mâcon, coïncida avec le pontificat du grand pape, sur qui tous les yeux sont fixés durant cette période à la fois douloureuse et triomphante. Tout ce que nous savons du saint évêque, c'est qu'il mérita d'être appelé, par un ancien auteur, « la » lumière de l'église de Mâcon. » C'est au début de l'administration de Florentin que s'arrête, en 591, l'histoire de France par saint Grégoire de Tours, la plus ancienne que nous ayons des commencements de notre monarchie. Grégoire de Tours, mort en 595, au retour d'un voyage qu'il fit à Rome pour visiter Grégoire le Grand, fut un des plus savants évêques de son siècle. Malgré son style négligé, dont il fait lui-même l'aveu, il a laissé à la science les plus riches trésors; on ne peut avoir de mémoires plus sûrs que ce qu'il dit dans son histoire ecclésiastique de France, sur tout ce qui se

Man.

passa de son temps, et c'est avec justice que d'habiles critiques l'ont nommé le père de notre histoire.

Le 28 mars 593 mourut à Chalon-sur-Saône, sous l'épiscopat de saint Véran, le roi Gontran de Bourgogne. Ce prince, si diversement jugé par les historiens, régna trente-deux ans, avec plus de bonté que de puissance; il ne rechercha pas la gloire, mais la justice. Le premier de nos rois que l'Église ait mis au nombre des saints, Gontran mérita cet honneur par sa piété, son zèle pour la religion et les bienfaits dont il ne cessa de combler les églises et les pauvres. Content de se faire aimer, il ne cherchait pas à se faire craindre; sa bonté commandait l'obéissance, et, malgré son indulgence sans bornes, nul prince ne fut plus respecté. Si, trop souvent, les intérêts de la politique cédèrent aux délicates susceptibilités religieuses du pieux monarque, ce n'est pas son manque de sagesse qu'il faut en accuser, car le roi de Bourgogne fut véritablement supérieur à son époque; c'est la ferveur de sa foi, c'est le remords des fautes de sa jeunesse, noblement rachetées, pourtant; c'est, enfin, cette inépuisable mansuétude, qui a fait traverser les âges au nom du « bon roi Gontran ! »

La Bourgogne, l'Orléanais et l'Austrasie étaient devenus un seul royaume, sous le sceptre du neveu de 593.

Gontran, Childebert, fils de Sigebert et de Brunehault. Ce changement de domination n'en apporta aucun à l'Eglise de Mâcon ; Florentin continua à jouir de la protection du nouveau monarque, qui fit revivre les traditions de Gontran, et gouverna, sous la direction de Brunehault, avec autant d'autorité que de sagesse. Il travailla avec zèle aux intérêts de la religion, et, malgré la guerre qu'il eut à soutenir contre Clotaire II, roi de Neustrie, à qui Gontran n'avait rien laissé de son riche héritage, Childebert sut réformer les abus des lois civiles, appuyer d'une autorité ferme les lois de l'Eglise, et mériter de Grégoire le Grand une estime et une affection toute particulière. Sous son règne, malheureusement trop court, l'Eglise de Mâcon se remit peu à peu des désastres de la peste et de la famine, et saint Florentin put commencer à mettre à exécution les ordonnances de saint Grégoire le Grand contre les abus qui se glissaient de toutes parts au sein du clergé à la faveur des troubles politiques de cette ère sanglante.

596. En 596, l'évêque de Mâcon eut la douleur d'assister aux derniers moments du jeune prince à qui de si hautes destinées semblaient réservées pour le bien de la religion et la gloire de la nation. Childebert mourut à vingt-six ans, empoisonné par sa femme Faileuba,

suivant l'opinion du chroniqueur Frédégaire. Il avait les vertus guerrières de son père Sigebert et les vertus civiles de Gontran, son oncle. Ce qui fit sentir le plus amèrement aux Français la grandeur de cette perte, c'est que Childebert laissa en mourant ses États à deux enfants en bas âge, sous la régence de Brunehault, leur aïeule. Théodebert eut l'Austrasie et Thierry la Bourgogne. Ainsi, la France obéissait alors à trois rois, dont le plus âgé, Clotaire, fils de Frédégonde, n'avait pas douze ans, et elle était gouvernée par deux reines impérieuses, qu'une haine implacable armait l'une contre l'autre.

Long. Eg. Gall.

Saint Florentin mourut vers l'an 599, à la même époque que saint Syagrius, d'Autun, son protecteur et son ami, devenu en 598, par une bulle de saint Grégoire le Grand, le premier suffragant de la métropole de Lyon, et revêtu du pallium, honneur dont jouissent encore aujourd'hui les évêques d'Autun, ainsi que du privilége d'administrer l'Eglise de Lyon pendant la vacance du Siége.

Saint Florentin reçut à l'abbaye de Saint-Clément-lès-Mâcon la sépulture épiscopale dans le tombeau de ses prédécesseurs.

DÉCIUS Ier,

VIIIe ÉVÊQUE.

A saint Florentin succéda Décius I[er]. Il occupa le siége de Mâcon pendant une période de douze années environ. Nous avons à regretter pour ce prélat, comme pour un si grand nombre d'autres, le silence des compilateurs historiques, et il ne nous est presque rien parvenu de la vie de saint Décius, ni des actes de son épiscopat. 600.

Nous savons seulement que le célèbre évêque de Vienne, saint Didier, honorait l'évêque de Mâcon d'une étroite amitié, ce qui nous fait supposer que saint Décius devait par son origine appartenir à notre province; mais ce n'est qu'une induction tirée du lieu de naissance de saint Didier, issu d'une famille patricienne

d'Autun. Sans nul doute, saint Didier, tout-puissant à la cour de Brunehault, avant d'avoir encouru la disgrâce de cette reine vindicative, avait dû contribuer au choix de Décius comme évêque. Le grand caractère du pape saint Grégoire, le zèle qu'il apportait aux intérêts et aux affaires de l'Eglise, les relations fréquentes qu'il entretenait avec les évêques de France, indiquent suffisamment, à défaut de documents historiques, que saint Décius fut un prélat capable par ses talents de seconder les vues du grand Pontife, comme il était par ses vertus destiné à l'édification de l'Eglise de Mâcon. Un évêque choisi par Grégoire le Grand, et offert à ce choix par Didier de Vienne, ne pouvait être un homme ordinaire.

Attaché depuis longtemps à l'Eglise de Vienne, saint Didier avait joui de l'estime et de l'affection des quatre derniers métropolitains de cette célèbre Eglise, saint Naamace, saint Philippe, saint Évance et saint Vère, dont il devint le successeur en 596 [1].

Long. Eg. Gall.

Brunehault semblait n'avoir attendu que la mort de Grégoire le Grand pour donner le plus éclatant démenti aux éloges que le Pape et le clergé de France avaient

Fréd. Chr.

(1) Il ne faut pas confondre saint Didier de Vienne avec un saint évêque de Chalon-sur-Saône mort en 531, ni avec saint Didier, évêque d'Auxerre, en 600.

donnés à sa piété; elle ne garda plus de mesure dès qu'elle ne craignit plus les avis et les censures du grand Pape, et se livra publiquement aux désordres d'une vie licencieuse. On ose à peine ajouter que cette princesse avait près de 60 ans! Mais Dieu avait suscité saint Didier pour lui reprocher ses désordres avec un zèle dont il devint la victime.

Brunehault ne pouvait pardonner au saint évêque la généreuse liberté de son langage; implacable dans ses haines, l'altière princesse, pour rendre plus délicat le plaisir de la vengeance, voulut faire paraître coupable aux yeux du monde celui qu'elle avait juré de perdre. Elle fit condamner saint Didier par quelques évêques réunis à Châlon (603), et sur le jugement de ces prélats, abusés par de faux témoignages, Didier, déposé de son siége métropolitain, fut relégué dans l'île de Lewis, en Écosse. 603.

Après quatre années d'exil, la reine, sur le bruit des prodiges opérés par le saint évêque, n'osa pas prolonger plus longtemps son éloignement; elle lui permit de revenir à Vienne, où les miracles du saint se multiplièrent avec un tel éclat, que le roi Thierry le fit venir à sa cour. Didier, dont le zèle n'était pas affaibli par les persécutions, reprocha au jeune roi sa vie de 607.

désordres ; il le pressa de briser des liens honteux pour un prince, et obtint de Thierry repentant la promesse de se marier. Bientôt après, la princesse Ermenberge, fille de Vittéric, roi des Visigoths, vint en France fiancée de Thierry. Mais Brunehault, jalouse de l'autorité qu'elle exerçait en entretenant son petit-fils dans des habitudes de débauches, empêcha ce mariage et fit repartir honteusement la jeune princesse pour l'Espagne.

Il restait à punir saint Didier du conseil qu'il avait donné au roi. Didier, en quittant la cour pour se rendre à Vienne, passa quelque temps à Mâcon, auprès de Décius, son ami. C'est là que Brunehault l'envoya poursuivre par trois seigneurs qui avaient accepté la triste mission de satisfaire la vengeance royale. Averti de leurs desseins, le pieux évêque s'enfuit à pied de Mâcon, à travers les plaines de la Bresse. Bientôt atteint par ses meurtriers, saint Didier s'agenouilla au bord de la petite rivière de Chalaronne, sur le territoire des Dombes, pour recommander à Dieu son peuple et ses persécuteurs. C'est dans cette posture que les assassins le frappèrent avec une pierre et lui brisèrent la tête d'un coup de levier, le 23 mai 607. Le saint martyr fut enterré sur le lieu même de son supplice, qui se nom-

mait Prescigny, et devint par la suite Saint-Didier-sur-Chalaronne, près de la petite ville de Thoissey. Le corps de saint Didier fut, plus tard, transféré à Vienne, sous le règne de Clotaire II.

Vers la même époque, un pieux moine, du monastère de Térouanne, vint dans la Bresse, pour y reconduire deux jeunes seigneurs bourguignons, prisonniers des Neustriens, et rachetés par l'abbé de Térouanne; par reconnaissance, ces jeunes gens offrirent à leur conducteur une partie de leur héritage. Trivier, tel était le nom du saint religieux, pressé de se fixer dans le pays de Dombes pour y édifier les fidèles par ses vertus, et craignant d'être élevé à quelque dignité s'il retournait dans son monastère, accepta une cabane et un petit jardin, où il vécut des légumes qu'il cultivait de ses mains. Il gardait encore dans les champs les brebis de ses bienfaiteurs. Ce fut dans ces humbles fonctions qu'il se sanctifia, reproduisant en France les vertus que saint Antoine avait pratiquées dans les déserts de la Thébaïde. Sur l'emplacement de l'humble cellule de saint Trivier, s'éleva plus tard un prieuré, puis une petite ville qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Trivier-sur-Moignans. Alb. Butl.

Sous l'épiscopat oublié de saint Décius de Mâcon, De 600 à 643.

s'accomplirent des événements qui font époque dans nos annales; la mort de saint Grégoire le Grand; la conversion définitive des Anglais au christianisme; les grandes réformes monastiques de saint Comloban; les commencements de la religion de Mahomet; la réunion de couronnes de la France sur la tête du fils de Frédégonde, par l'anéantissement de la famille de Brunehault; tels sont, entre bien d'autres, les principaux faits qui ouvrent l'histoire du septième siècle.

Cette longue période, qui commence à la mort de Grégoire le Grand, pour s'arrêter à Charlemagne, cette époque qui vit le déclin et l'anéantissement de la race Mérovingienne, que les règnes de Clotaire et de Dagobert firent seuls briller encore de quelque éclat; cette épopée sanglante de la puissance des maires du Palais, veillant, l'épée nue, au chevet des rois endormis; cette ère de la puissance et de la grandeur de l'Eglise, des mœurs austères et douces des moines qui du cloître se répandirent sur le monde avec la science des religieux; ces temps barbares, comme on est convenu de les nommer, ont été bien sévèrement jugés.

Qu'on nous permette de retracer ici, comme un appel des sentences de quelques historiens, l'opinion d'un écrivain contemporain, dont la vaste érudition et les

hautes vertus sont, de nos jours, une des gloires de l'Eglise et de la France.

« Les six premiers siècles ont trouvé grâce, dit » l'éminent cardinal Pitra ; les âges postérieurs à » Charlemagne ont été successivement réhabilités. » Quant aux cent et quelques années qui séparent » Grégoire le Grand de Charles le Grand, il est convenu » de n'y voir qu'un chaos qui se débrouille dans une » ombre épaisse ; et même, pour plusieurs, c'est le » début d'une longue décadence, le commencement de » mille ans de barbarie. Cependant la restauration » catholique de l'histoire doit reprendre son œuvre au » septième siècle, première victime de la conspiration » ourdie dans les annales, depuis trois cents ans, » contre la vérité......... Le plus beau titre du septième » siècle à une réhabilitation, c'est le nombre des saints » qu'il a produits ; c'est là son insigne auréole ; c'ést le » secret de la fécondité des cloîtres, de l'immense acti- » vité de l'épiscopat, de la puissance des papes et même » de la prépondérance naissante des Francs........... » Pour sa part, l'Eglise gallicane a plus d'auréoles que » tout le reste du monde. »

Card. Pitra, Hist. de Saint-Léger.

Sous l'épiscopat de Décius, Mâcon, comme le reste du royaume de Bourgogne, eut à souffrir des ravages

de la guerre d'extermination que se firent, à l'instigation de Brunehault, les trois princes qui se partageaient la France, et qui se termina par le triomphe de Clotaire II, le moins puissant, mais le plus habile. Ce fut à cette époque de troubles et d'agitations que mourut le saint évêque de Mâcon. Décius, honoré comme saint par l'Eglise, fut enterré dans le monastère de Saint-Clément.

SAINT MOMMULE,

IXe ÉVÊQUE.

Saint Mommule succéda à Décius sur le siége de Mâcon. Nous ne savons rien de l'origine de ce saint évêque, ni de la manière dont il fut appelé à l'épiscopat. Les événements politiques et les dissensions religieuses jettent, à cette époque, tant de confusion dans l'histoire, qu'il ne nous est rien resté de particulier sur les actes de l'administration épiscopale de saint Mommule.

Le roi de Neustrie, Clotaire II, fils de Frédégonde, continuateur implacable des haines de sa mère, venait de réunir sur sa tête les couronnes d'Aquitaine et de Bourgogne, ramassées dans le sang des fils de Thierry et de leur bisaïeule Brunehault. Nous n'avons pas à

parler de cette princesse si diversement jugée, et qui présente à la postérité l'assemblage singulier des vices les plus révoltants et des qualités d'un grand monarque. La fin atroce de cette reine de soixante-dix ans souille à jamais le manteau royal de Clotaire II !

Pour racheter ses crimes, ce prince s'appliqua, dès qu'il fut maître de toute la monarchie française, à montrer qu'il en était digne par sa bonté pour ses sujets et son zèle pour la religion.

Il convoqua, en 614, un concile à Paris pour rétablir la discipline dans l'Eglise. On croit que saint Mommule s'y rendit, avec soixante-dix-huit autres évêques.

623.

Clotaire convoqua un autre concile, quelques années après, à Mâcon (623), sur la demande du saint évêque, pour faire examiner la règle de saint Colomban, attaquée par un moine schismatique du nom d'Agrestin. Ce concile se tint au monastère de Saint-Laurent, à Mâcon, sur la fin du mois d'octobre. La règle du saint fondateur irlandais y fut solennellement reconnue et confirmée ; saint Eustase, abbé du célèbre monastère de Luxeuil et successeur immédiat de Colomban, eut dans cette auguste assemblée les honneurs d'un véritable triomphe dû à ses vertus et à ses talents. A la prière du vénérable évêque de Mâcon, Eustase consentit à pardonner

au moine rebelle et à lui donner le baiser de paix. Agrestin, prosterné aux pieds des évêques, pères du concile, feignit un repentir qui était loin de son cœur. Peu de temps après le concile de Mâcon, il leva de nouveau l'étendard de la révolte, fut chassé du monastère de Luxeuil et finit misérablement une vie d'insoumission, d'hérésie et de désordres. Le roi Clotaire, qui avait connu par lui-même la sainteté de Colomban, et qui connaissait la sagesse de sa règle, se montra très-satisfait des décisions du concile de Mâcon, qui tient une grande place dans l'histoire monastique de France. La règle de saint Colomban triompha dans toutes les églises du royaume, avec le puissant appui de Clotaire. Les évêques, qui d'abord s'étaient déclarés contre cet institut, lui rendirent une justice éclatante et travaillèrent à l'établir dans leurs diocèses. « Ainsi, dit un » historien, la furieuse tempête qui s'était élevée contre » cet ordre religieux ne servit qu'à l'affermir de plus » en plus.. Elle fut comme un de ces orages que Dieu » résout en pluie pour la fertilité des mêmes terres » qu'ils menaçaient de désoler. »

624.

Jonas.

On trouve à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris, des vestiges d'une concession importante faite par Clotaire II à saint Faron, évêque de Meaux, et à

laquelle saint Mommule, évêque de Mâcon, aurait mis sa souscription. Les débris de cette antique charte manuscrite sont trop incomplets et en trop mauvais état, pour qu'il ait été possible, même aux derniers siècles, de découvrir le sens du texte, mais on peut conjecturer que la signature de l'évêque de Mâcon, sur cet acte, indique que saint Mommule occupait une place élevée à la cour et dans les conseils du roi Clotaire le Grand.

628. Saint Mommule mourut quelques années après le concile de Mâcon, vers l'an 628. On ignore s'il assista au concile de Reims, en 625, sous la présidence de Sonnace, évêque de cette ville, et où se rendirent quarante-un évêques, dont onze métropolitains. Saint 628. Mommule fut enterré à Saint-Clément, dans le tombeau des évêques.

SAINT DÉODAT,

Xe ÉVÊQUE.

Clotaire II venait de mourir dans la quarante-cinquième année d'un règne glorieux, commencé avec sa vie. Il fut enterré à l'église de Saint-Vincent de Paris, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, dans le tombeau de Chilpéric, son père, et de Frédégonde, sa mère, auxquels il eut le bonheur de ne pas ressembler. Dagobert, son fils, déjà roi d'Austrasie depuis plusieurs années, lui succéda dans tous ses états, à l'exception d'une petite partie du royaume d'Aquitaine, qu'il voulut bien donner à son frère Charibert (628). 628.

En prenant possession du royaume de Bourgogne, Dagobert désira en parcourir toutes les principales villes, pour juger par lui-même des malversations de Fréd. Chrom.

ses officiers, et faire réparer leurs torts. Le roi trouva la ville de Mâcon en deuil de son évêque et fit choix de Déodat, pour le remplacer.

God., 2, 8. Déodat descendait d'une illustre famille d'Aquitaine. Il possédait, dans un degré éminent, les plus précieux dons de la nature. Dès sa plus tendre jeunesse, il prit pour règle de conduite les maximes de la sagesse chrétienne, qu'il préféra à toutes les richesses du monde. Conduit fort jeune à la cour de Clotaire II, il quitta bientôt le monde pour se consacrer à Dieu, et n'accepta que par contrainte le fardeau de l'épiscopat qui lui fut imposé par Dagobert. Ce prince, malgré la jeunesse de Déodat, ne crut pouvoir faire un meilleur choix pour l'Eglise de Mâcon, et ce fut au commandement formel du roi, que le jeune prêtre, sur les conseils du vertueux Pépin, maire du palais, et de trois pieux seigneurs, ses amis, dut enfin se soumettre.

La vie de Déodat se rattache tellement à celle de ses trois illustres amis, que ce sera en retracer l'histoire, presque généralement oubliée, quand nous aurons prononcé les noms plus populaires de saint Eloi, de saint Ouen et de saint Adon, son frère.

Le septième siècle voyait se répandre par toute la France l'Institut de Colomban. Il importe toutefois de

faire observer que la règle du célèbre moine de Bangor, empreinte de la rigidité de son auteur, ne tarda pas à être modifiée en se mêlant à celle de saint Benoît, et qu'elle finit par s'y absorber tout entière. C'est que les observances si multipliées et si précises, imposées par le grand abbé du Mont-Cassin à ses disciples, avaient un caractère plus pratique que les prescriptions de saint Colomban dans leur impérieuse brièveté, et qu'elles se présentaient, d'ailleurs, revêtues de la sanction souveraine du Saint-Siége. Ce sera cependant un honneur éternel, pour le réformateur irlandais, d'avoir imprimé à son époque le mouvement prodigieux qui poussa alors les esprits vers la vie religieuse. « Il n'y » a rien d'exagéré à dire que cette période de nos » annales françaises fut, plus que toute autre, la » période monastique, et qu'au milieu de l'entraîne- » ment universel qui précipitait, dans les asiles de la » pénitence, hommes et femmes, grands et petits, » Français et Gallo-Romains, notre histoire semble, » pour un moment, avoir passé là tout entière. » Au milieu de cette préoccupation dominante des esprits, préoccupation que nous devons bénir, car nous avons reçu d'elle notre science et notre civilisation modernes, tout devient silence et obscurité sur la scène de l'his-

628.

A. T.

toire, pendant le dernier siècle de la période mérovingienne.

628. Pendant sa visite à Mâcon, Dagobert accorda des immunités à l'église de Saint-Vincent, et c'est de cette époque que datent principalement les franchises et les prérogatives du clergé de Màcon. L'épiscopat de Déodat commença donc sous les auspices les plus favorables, car il contribua puissamment à obtenir du roi ces priviléges pour son église.

631. Peu après l'avénement de Dagobert au trône de Clotaire et l'élévation de Déodat sur le siége épiscopal de Mâcon, Eloi, grand trésorier du monarque, qui menait à la cour la vie d'un cénobite, donnant aux grands l'exemple des plus rares vertus, obtint de Dagobert la terre de Solignac, près de Limoges, sa ville natale, et y fonda un magnifique monastère, où il établit la règle de saint Colomban et celle de saint Benoît. L'évêque de Mâcon souscrivit le 22 novembre 631, avec plusieurs autres prélats, l'acte de fondation de cette abbaye, due à la munificence d'un laïque. A cet exemple, qui vient justifier le caractère que nous donnons à cette époque de notre histoire, vient peu de temps après s'ajouter celui que donnèrent Dadon et Adon, son frère, chanceliers référendaires du roi et

amis particuliers d'Eloi et de Déodat. En premier lieu, s'éleva, par les soins d'Adon, le monastère de Jouarre (634). Cette abbaye de filles devint, par la suite, très-célèbre. Les religieuses y suivaient la règle de saint Colomban. Après cette fondation, Adon renonça au monde, et, comme on a son tombeau à Jouarre, on doit croire qu'il y finit ses jours. Car, auprès des couvents de filles, il y avait ordinairement une communauté de moines, pour servir de chapelains et de directeurs aux religieuses. Bientôt après, Eloi fondait à Paris, auprès de son palais, le célèbre couvent de Saint-Eloi, où le pieux seigneur réunit, dès le début, jusqu'à 300 religieuses, dont la première abbesse fut sainte Aure. Le frère de saint Adon, Dadon, que nous appellerons désormais saint Ouen, imitant l'exemple de son frère et d'Eloi, son ami, et qui s'était trouvé avec Déodat à la consécration de Solignac, fonda en 635, près du couvent de Jouarre, dans la province de Brie, l'abbaye de Rebais. On croit que Déodat assista à la consécration de ce monastère, qui fut faite par l'évêque de la province, saint Faron de Meaux. Le roi nomma pour gouverner cette abbaye, sur le conseil de Déodat, un moine de Luxeuil, d'un mérite reconnu, saint Agile, ami et collaborateur de saint Eustase.

634.

636. Saint Eloi et saint Ouen restaient cependant à la cour, où les visites de l'évêque de Mâcon devenaient de plus en plus rares, malgré l'affection que lui portait Dagobert. Ces pieux seigneurs n'osaient quitter ce monarque, que leurs bons exemples finirent par arracher à ses habitudes de débauches. C'est aux remords qu'inspira à Dagobert sa vie licencieuse, en présence des vertus dont il avait sous les yeux le touchant modèle, qu'est
636. due la fondation de la seconde basilique de Saint-Denis.

Il semblait que rien ne manquait à la gloire et à la félicité de Dagobert, lorsqu'il mourut à 36 ans, en 638, ayant déjà beaucoup fait pour la monarchie française, qui atteignit sous son règne un degré de grandeur et de puissance auquel n'avaient pu l'élever les plus renommés de ses prédécesseurs. Le sentiment populaire a toujours honoré le souvenir de ce prince législateur, qui aima la religion, la vertu et la justice; qui édifia la glorieuse basilique de Saint-Denis, et y mit les sépultures royales sous la protection d'un des plus vénérés patrons de la France; qui seconda magnifiquement le pieux Eloi dans les œuvres de son admirable charité, et qui se montra enfin, le dernier de sa race, digne de porter le nom de roi. Dagobert, mort au château d'Epinay-sur-Seine, fut

le premier enterré à Saint-Denis, dans la magnifique église qu'il avait fondée. 638.

Dagobert laissa deux enfants, Sigebert et Clovis. L'Austrasie fut l'apanage de Sigebert; Clovis régna sur la Bourgogne et sur la Neustrie. Ce règne de deux enfants en bas âge fonde la puissance des maires du palais, et laisse le champ libre à leur ambition. Heureuse la France si les successeurs de Pépin de Landen et d'Ega, morts en 640, eussent montré dans leurs fonctions presque souveraines la modération, la justice et le désintéressement des tuteurs que Dagobert avait laissés à ses fils!

Nantilde, veuve du monarque, princesse recommandable par ses vertus et ses talents, servait de lien naturel entre les maires du palais et ses jeunes enfants. Ega gouvernait la Neustrie et la Bourgogne, au nom de Clovis II, et le vénérable Pépin Landen, de concert avec le saint évêque Chunibert, administrait l'Austrasie, héritage de Sigebert. Saint Eloi et saint Ouen conservaient à la cour de Nantilde tout le crédit dont ils avaient joui sous Dagobert. Ils le firent servir à la défense de la religion, attaquée alors par une nouvelle secte. 639.

L'eutychianisme, tant de fois frappé des foudres de l'Eglise, reparut alors en Orient sous le nom de mono-

thélisme. Cette hérésie reçut ce nom, parce qu'elle prétendait ne reconnaître qu'une volonté en Jésus-Christ. Un de ces nouveaux sectaires vint en France, espérant qu'à la faveur de la minorité des rois, il pourrait plus facilement gagner des prosélytes. Il se fixa à Autun, où le levain de ses doctrines ne tarda pas à fermenter. Déodat trembla pour l'Eglise de Mâcon, si voisine de ce nouveau foyer d'erreur, et il s'adressa à saint Eloi et à saint Ouen, qui, bien que laïques, n'omirent rien pour arrêter les progrès de l'hérésie.

639. Par leurs soins, un bref royal ordonna la tenue d'un concile à Orléans, où l'hérétique, confondu, fut condamné à sortir de France; on croit que Déodat assistait à ce concile.

Comme on le voit, deux laïques, ne prenant pour guides que leur zèle religieux et leur amour pour la justice, exerçaient une prépondérance manifeste dans les affaires de l'Eglise, par la seule puissance de leur nom! C'est qu'en ces temps, le peuple ainsi que le clergé étaient persuadés, avec Tertullien, que tout homme doit être soldat, quand il s'agit de combattre pour la foi!

639. Saint Eloi et saint Ouen firent décréter la même année un synode contre l'esprit de simonie qui désolait

l'Eglise de France. S'y étant rendus avec saint Déodat, ils furent nommés avec acclamations par les pères du concile, Eloi, évêque de Noyon et de Tournai, et saint Ouen, évêque de Rouen. Nul choix ne pouvait être plus glorieux pour l'Eglise de France. Quoique l'un et l'autre fussent encore laïques, on voulut les dispenser des règles de l'Église, pour la gloire et le bien de l'Église même.

Déodat conduisit à Mâcon ses deux amis, qui n'acceptèrent le fardeau de l'épiscopat qu'à la condition de demeurer quelque temps dans les différents degrés de la cléricature. Ils reçurent ensuite la prêtrise des mains du saint évêque de Mâcon, qui les envoya évangéliser les provinces au delà de la Loire, pour apprendre à combattre les ennemis de Dieu, avant de devenir les chefs de son peuple. On a peu d'empressement à se charger de l'épiscopat, quand on en considère plus le poids que les honneurs.

Les deux amis, ayant parcouru, en zélés missionnaires, le Forez, le Limousin et une partie de l'Auvergne, se réunirent pour recevoir ensemble la consécration épiscopale. Ils se rendirent à Rouen, où ils furent sacrés le 21 mai 640. Il serait superflu de rapporter ici la vie épiscopale de ces deux grands Saints, qui,

ainsi que saint Déodat et un grand nombre d'autres, furent les ornements de ce siècle, où se montrèrent à la fois les plus odieux scandales et les plus brillantes vertus. Une sainte affection unit ensemble jusqu'à la fin ces trois illustres prélats, et la gloire de Déodat sera toujours d'avoir donné à l'Eglise de France les deux plus grands apôtres de la Normandie et de la Belgique.

En 650, les trois évêques de Rouen, de Noyon et de Mâcon se trouvèrent au concile de Chalon-sur-Saône, qui se réunit le 24 octobre, sur l'ordre de Clovis II. Ce concile avait pour objet le rétablissement de différents articles de discipline ecclésiastique et le maintien de l'orthodoxie catholique. Trente-huit évêques et six députés étaient présents à ce concile, présidé par Candéric, évêque de Lyon, assisté de cinq autres métropolitains.

651. L'année suivante, une épouvantable famine vint désoler la France. L'Eglise montra en cette douloureuse circonstance qu'elle savait se dépouiller en faveur des pauvres des dons qu'elle avait reçus des riches. Eloi, saint Ouen, Déodat, se distinguèrent parmi les plus zélés à venir en aide aux misères publiques. Saint Landri, évêque de Paris, vendit ses meubles, et jusqu'aux vases

sacrés de son église, pour établir près de la cathédrale le célèbre hôpital connu sous le nom d'Hôtel-Dieu, car une maladie contagieuse était venue envahir la France à la suite de la disette. Ajoutons tout de suite que Clovis versa dans le sein des pauvres tous les trésors de l'épargne royale, et qu'il fit même fondre, pour en distribuer le prix, les riches ornements d'or et d'argent que Dagobert avait prodigués à la basilique de Saint-Denis.

655. L'évêché de Nevers étant devenu vacant en 655, saint Déodat fut nommé à ce siége. Il n'accepta que sur les instances qui lui furent faites par ses amis et dans la crainte d'Ebroïn, maire du Palais, dont il fallait ménager l'irritabilité. Déodat, dit Godescard, remplit les devoirs de son ministère en pasteur qui ne cherche que la gloire de Jésus-Christ; mais l'amour de la perfection et l'attrait que Dieu lui avait donné pour la retraite dès sa jeunesse, réveillèrent en lui le désir de finir ses jours dans la solitude. Après avoir averti ses diocésains de lui chercher un successeur, il sortit de Nevers pour se réfugier dans les montagnes des Vosges (661).

Saint Déodat, continue l'auteur que nous venons de citer, se retira d'abord dans la forêt de Haguenau. Il s'y lia d'une étroite amitié avec un cénobite qui était

venu dérober au monde ses vertus et ses talents. C'était saint Arbogaste, qui illustra quelque temps après le siége épiscopal de Strasbourg. Déodat, ayant essuyé des contradictions de la part du peuple de cette contrée, se retira dans l'île d'Ebersheim, où venait de se former une sorte d'ermitage dans lequel quelques solitaires vivaient réunis. Le saint prélat fut reçu avec joie au sein de la petite communauté. La réputation de sa sainteté lui attira bientôt un grand nombre de disciples, qui, sous sa conduite, devinrent les imitateurs de ses vertus. Soutenu par la protection de Childéric II, roi d'Austrasie, Déodat bâtit, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, une église qu'il enrichit des reliques de saint Maurice, obtenues d'Ambroise, abbé du monastère d'Agaume. Telle fut l'origine de l'abbaye d'Ebersmunster, située dans le diocèse de Strasbourg, à sept lieues de cette ville et à deux de Schélestadt.

662.

Comme le gouvernement de cette abbaye ne permettait pas à Déodat de vaquer librement à la contemplation, il quitta Ebersmunster pour chercher un lieu plus solitaire. Il crut l'avoir trouvé dans un bourg de la Haute-Alsace, au diocèse de Bâle, et il y bâtit un ermitage; mais les habitants de ce lieu le chassèrent de sa retraite. Toutes ces traverses ne troublèrent pas la tranquillité

Alb. Butl.

d'âme du Saint. Il retourna dans les montagnes des Vosges, et s'arrêta dans une vallée qu'il nomma le val de Galilée et qu'on appelle aujourd'hui de son nom, le val de Saint-Dié. Il y bâtit une cellule et une chapelle, sous l'invocation de saint Martin. C'était alors un désert inculte, mais qui cessa bientôt de l'être, par le grand nombre de personnes qui vinrent se mettre sous la conduite de Déodat. Vers l'an 669, il y bâtit un vaste monastère, où il plaça ses disciples sous la règle de saint Colomban, à laquelle fut depuis substituée celle de saint Benoît. Childéric donna dans le même temps, à Déodat, la propriété de toute la vallée. Le monastère fut nommé Jointures, à cause de la jonction du ruisseau de Rothbach avec la Meurthe.

672.

Saint Déodat se retira, sur la fin de ses jours, dans son ancienne cellule, près de la chapelle de saint Martin, et de là il gouvernait ses religieux avec autant de vigilance que s'il eût été présent. Il mourut entre les bras de saint Midulphe, ancien évêque de Trèves, son ami, le 19 juin 679, dans un âge fort avancé.

Il s'est formé autour du monastère de Jointures une ville qu'on appela Saint-Dié, du nom de son saint fondateur. L'abbaye fut sécularisée sous le règne de Lothaire et le pontificat de Martin III, en 954. Elle

devint un célèbre chapitre de Chanoines, qui a été érigé en évêché par bulle du pape Pie VI, du 21 juillet 1777, et par lettres patentes du roi Louis XVI, du mois d'août 1778.[1]

---

(1) Il se rencontre pour la vie de saint Déodat quelques difficultés historiques. Nous ne prétendons pas les trancher, mais nous essayerons de les expliquer d'après les documents que nous avons pu consulter.

Quelques auteurs croient que saint Déodat, abbé de Saint-Symphorien d'Autun pendant une période de plus de vingt années, fut élevé au siége épiscopal de Nevers, vers l'an 655, se démit des fonctions épiscopales en 661, et se retira dans les montagnes des Vosges, où il fonda un monastère qui devint plus tard l'abbaye, puis la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Le saint abbé de Saint-Symphorien ne nous paraît pas devoir être le même que saint Déodat, l'ami de saint Eloi, de saint Ouen et du roi de France Dagobert. Or, nous avons lieu de penser que l'évêque de Mâcon, devenu évêque de Nevers, fut le fondateur de l'abbaye de Saint-Dié.

L'abbé de Saint-Symphorien signa en 635 une charte d'échange; son nom se voit à côté de celui de saint Ferréol, évêque d'Autun. L'évêque de Mâcon avait, en 631, signé l'acte de fondation de l'abbaye de Solignac par saint Eloi. Ces deux personnages ne sauraient donc être pris l'un pour l'autre. Une seule explication serait admissible, mais aucun historien n'en fait mention. Il faudrait que saint Déodat, évêque de Mâcon, fût monté sur le siége épiscopal en conservant le titre d'abbé de Saint-Symphorien; nous ne pouvons accueillir cette supposition.

DÉCIUS II,

XI[e] ÉVÊQUE.

On nous pardonnera d'avoir devancé les événements pour raconter les dernières années de la vie du saint évêque Déodat, d'après les « vies des Pères, » d'Alban Butler et de Godescard. Il nous a semblé utile de suivre jusqu'à son coucher cette existence pleine de jours et d'œuvres; il nous a paru glorieux pour notre Église de Mâcon de faire connaître sommairement les derniers travaux apostoliques du saint émule des évêques de Noyon et de Rouen, ces grandes figures du VII[e] siècle, dont l'amitié pour Déodat est un de ses principaux titres au respect des âges.

655.

Nous sommes en 655. Pépin Landen a laissé une mémoire vénérée, et le maire du palais de Neustrie,

Ega, le renom d'un honnête homme. Privés de leur mère, la vertueuse Nantilde, les deux fils de Dagobert achevèrent leur courte existence, personnifiant en eux l'esprit de leur siècle dans ses caractères les plus opposés; pieux et charitable, Sigebert sut triompher des deux passions les plus irrésistibles de la jeunesse des rois, l'ambition et la volupté. Il consacra ses trésors aux pauvres, aux hôpitaux et aux monastères, et termina par la mort d'un saint le règne béni d'un bon roi. Clovis II, au contraire, réalisa le type du roi fainéant; vieillard à vingt ans, il acheva dans les débauches une vie débile, que son intelligence avait précédée dans la mort (656).

Ebroïn était roi; à la vérité un fantôme couronné, sous les traits d'un enfant de quatre ans, Clotaire III, laissait croire à la fiction d'un roi de France. La veuve de Clovis, la belle et sainte Bathilde, portant le titre de régente de son fils enfant, tenait régulièrement les rênes de l'Etat; mais le maire du palais était le souverain de fait, et lorsqu'après la mort du maire Erchinoald, la toute-puissance tomba aux mains d'Ebroïn (657), qui sut la conserver vingt années, il jeta, dès que l'entrée de Bathilde à Chelles le lui permit, le masque d'hypocrisie dont la majestueuse vertu de la reine l'avait contraint de couvrir ses vices.

On ne sait rien de positif sur l'époque où saint Déodat fut remplacé par Décius II sur le siége épiscopal de Mâcon. Il fut bien certainement appelé à cette dignité par l'influence de saint Léger, maire du palais de Bourgogne, abbé de Saint-Maixent, que la reine Bathilde avait appelé auprès d'elle, pour la diriger par ses sages conseils.

Nous ne rapporterons pas ici l'histoire de ce grand prélat, l'honneur de son siècle, dont le noble caractère éclaire comme un phare lumineux les ténèbres profondes de cette époque. Le conseiller de sainte Bathilde, le ministre intègre de Childéric, la mémorable victime d'Ebroïn, a sa légende en Bourgogne, où elle est demeurée un des cultes du foyer ; et pour donner au nom de saint Léger plus d'éclat que n'en fait rayonner un souvenir respecté, le savant bénédictin, aujourd'hui l'éminent cardinal Pitra, a retracé, pour la gloire de l'Église et pour l'honneur de la France, la vie de l'illustre évêque d'Autun, l'une des plus brillantes auréoles du catholicisme au VII[e] siècle : victorieuse réfutation du protestantisme moderne qui essaye, en calomniant saint Léger, de souiller la pure et populaire mémoire du martyr !

Les Églises de France assistaient en frémissant aux

persécutions dont le saint pape Martin Ier était l'objet de la part des Grecs, pour avoir défendu énergiquement l'Eglise contre l'invasion toujours menaçante des hérésies. Les évêques, luttant perpétuellement contre le flot toujours grossissant des mauvaises doctrines, maintenaient à grand'peine l'orthodoxie dans leur clergé. L'évêque de Mâcon, nous le croyons, dut travailler, de concert avec saint Léger devenu évêque d'Autun (659), à rétablir la discipline cléricale. Les actes du pontificat de Décius II ne sont pas venus jusqu'à nous, perdus sans doute dans les désastres de l'invasion des Sarrasins; mais puisque l'Eglise l'honore comme saint, à côté des Eloi, des Léger, des Maxime, des Lambert et de tant d'autres illustrations chrétiennes de cette époque, nous devons ranger saint Décius dans la glorieuse cohorte de ces hommes privilégiés de Dieu, qui détournèrent de l'Eglise d'Occident les calamités qui désolèrent le catholicisme dans l'Empire d'Orient !

670. Cependant Clotaire III était mort victime des excès de son intempérance précoce, que ne pouvait prévenir sa pieuse mère Bathilde, retirée au monastère de Chelles. Ebroïn, renversé par le parti neustrien, vit Childéric II réunir sous son sceptre toute la monarchie française, par l'influence de saint Léger, qui

était devenu son principal ministre. D'abord vaincu par la fortune, que l'assassinat de Childéric lui fit ressaisir, le cruel Ebroïn vengea sa défaite par la mort de saint Léger et l'oppression la plus tyrannique, jusqu'à ce qu'enfin le fer d'un assassin vint délivrer la France de ce despote sanguinaire (681).

690. Thierry III, sous le nom duquel avait régné Ebroïn, et que Pépin d'Héristal avait laissé sur le trône, venait de terminer, dans un oisif oubli de ses peuples, une vie indolente et inutile. L'Eglise de France, sous le pouvoir de Pépin, maire et duc d'Austrasie, mais, en réalité, roi de toute la monarchie française, se remettait peu à peu des secousses qui venaient de l'ébranler. Prince guerrier mais religieux, Pépin d'Héristal, qu'on a nommé « le vengeur des prêtres de Dieu, » s'appliqua, pendant les courts instants de repos que lui laissaient les travaux de la guerre, à relever la religion, à la propager dans les pays d'outre-Rhin, qui lui durent leur conversion au christianisme, et à lui rendre en France la prépondérance qu'elle avait perdue sous les persécutions d'Ebroïn.

L'histoire religieuse de Mâcon se tait, ainsi que celle de nos autres Églises, pendant ces longues années de guerres, de conquêtes et d'apostolat, qui furent l'agonie

de la race Mérovingienne, en même temps que l'aurore de la grandeur des Carlovingiens.

Il n'est pas plus possible d'assigner une date à la mort de saint Décius II, évêque de Mâcon, que de déterminer l'époque de son élévation à l'épiscopat, de redire cette sainte vie oubliée des âges et perdue pour les hommes; le champ des suppositions ne doit être parcouru qu'avec circonspection par l'historien, et nous devons nous contenter de dire que les chroniques les plus respectables donnent pour terme à l'apostolat et à la vie du onzième évêque de Mâcon les derniers jours du VII[e] siècle. Nous devons ajouter cependant que le nom de Décius II ne se trouve pas sur l'acte de consécration du monastère de Notre-Dame-de-Blois, qui fut souscrit par un assez grand nombre d'évêques, au nombre desquels on remarque l'évêque d'Autun, Ausbert, qui venait de donner tous ses biens à son Église.

698.

DOMNOLE,

XII° ÉVÊQUE.

L'édification que donnèrent à l'Eglise de France, au VII[e] siècle,.tant de saints moines et de saints évêques, n'empêcha pas, dit le savant auteur de l'histoire de l'Eglise gallicane, que de grands scandales ne déshonorassent le clergé et l'état monastique au commencement du VIII[e] siècle. La discipline de l'Église violée, ses biens envahis, son autorité méprisée, l'épiscopat avili et déshonoré, tels sont les tristes objets que nous présente l'histoire de l'Eglise gallicane à cette époque. Il sembla que le même coup qui avait abattu en France l'autorité royale, eût donné atteinte à celle de l'Eglise; et que la molle indolence des rois fainéants, que la volupté endormait sur le trône, eût passé jusqu'aux ministres des

Longuev. H. G.

autels. L'épiscopat était sans force et sans vigilance. On ne tenait plus de conciles ; les évêques n'eussent pu y faire de canons, sans y trouver leur condamnation. On ne cherchait dans le sanctuaire que l'or du sanctuaire ; et des biens destinés à être la nourriture des pauvres devenaient souvent l'aliment des plus honteuses passions.

Long. Eg. Gall.

Mais, dit encore le docte historien que nous venons de citer, par une juste vengeance de Dieu, ce mauvais usage des biens ecclésiastiques servit de prétexte aux seigneurs laïques pour les usurper. L'ardente piété des ministres des autels avait porté les fidèles à les enrichir; mais les richesses éteignirent ce feu sacré dans plusieurs, et dès qu'ils eurent perdu cette piété qui les rendait si respectables, ils perdirent bientôt une partie des biens temporels qu'elle leur avait procurés. Les laïques, cependant, n'avaient pas lieu d'insulter à l'Église, pour les désordres qu'elle condamnait dans ses pasteurs. Car si le clergé, ce sel de la terre, était ainsi corrompu, la dépravation était encore plus grande parmi les personnes du siècle.

Ces désordres, cependant, quelque grands qu'ils fussent, peuvent être regardés comme des ombres propres à relever l'éclat des vertus héroïques que Dieu

y opposa. Car l'Église de France eut encore de grands et saints évêques dans ces temps d'affliction. Mais leur exemple, assez efficace pour servir de condamnation aux méchants, ne l'était pas assez pour arrêter le torrent.

Au nombre de ces fidèles pasteurs de l'Église du VIII[e] siècle, nous croyons, avec bonheur, pouvoir compter Domnole, XII[e] évêque de Mâcon. Bien que, par suite de l'invasion arabe en France, il ne nous soit presque rien resté de la vie et des actes de l'administration de ce prélat, nous savons cependant qu'il était l'ami de Pépin d'Héristall, qui l'employa dans différentes affaires de la plus haute importance. Ce prélat, dit un auteur, était doué d'un grand mérite, d'une piété rare et d'une prudence consommée. L'Église de Mâcon fut ravie d'avoir un évêque de cette vertu, tout puissant sur l'esprit de Pépin; et le crédit du pieux évêque profita à son clergé et à sa ville. Nous croyons pouvoir fixer l'élévation de Domnole à l'épiscopat, aux dernières années du tout-puissant Pépin, sans cependant prétendre lui assigner une date certaine.

Manusc.

Le duc d'Austrasie, Pépin le Gros ou d'Héristall, était mort à la fin de l'année 714, après plus de 27 ans d'un pouvoir absolu sur la France. Ce prince des Français, car tel est le nom que les historiens lui

714.

Ann. Meteus.

donnent, fut aussi bon maître que sujet insoumis. Son ambition le porta sans doute trop près du trône, mais la modération ou la politique l'empêcha de s'y asseoir. Il parut respecter la couronne, tout en en usurpant les droits les plus sacrés.

Rien ne contribua plus à affermir l'autorité de Pépin, que la protection constante qu'il accorda à la religion et le zèle qu'il déploya pour en propager les doctrines. Après avoir usé sa vie pendant vingt-cinq ans à fonder son pouvoir dans les royaumes français, et à y faire rentrer ce qui s'en était détaché pendant l'immense désordre qui précéda son autorité, Pépin laissa l'édifice de sa domination, élevé par de si laborieux et de si longs efforts, prêt à s'écrouler de toutes parts. Mais il léguait à la France, pour soutenir sa puissance chancelante, le seul homme capable de grandir la gloire de sa race, son fils, Charles Martel.

714.

Au début des guerres qu'entreprit le fils de Pépin pour conserver le pouvoir qu'il voyait lui échapper, la paix dont jouissait l'Église de Mâcon, sous l'administration de Domnole, fut troublée par les entreprises turbulentes de Savaric, évêque d'Auxerre. C'était un prélat de haute naissance, plus propre à commander une armée qu'à gouverner une Église. De mauvais

évêque qu'il était, il devint bon général. Profitant des troubles qui suivirent la mort de Pépin, et sachant Charles Martel occupé en Aquitaine, après la victoire de Vinci, Savaric leva des troupes, s'empara de l'Orléanais, du Nivernais, du territoire d'Avallon et de Tonnerre, et se fit un état de ces provinces, où il dominait en souverain. L'ambition d'un seigneur laïque eût été satisfaite de ces rapides conquêtes; celle de l'évêque d'Auxerre ne le fut point. Il se disposait à marcher sur Lyon, pour se rendre maître de cette grande ville; déjà la terreur se répandait dans les contrées voisines; Mâcon se préparait à une défense énergique; le clergé et le peuple en prières imploraient la protection divine; on se croyait revenu aux tristes jours des invasions barbares; l'ambitieux évêque se mit en marche comme un conquérant; mais la justice de Dieu l'attendait sur le chemin; Savaric, frappé d'un coup de tonnerre, tomba mort à la vue de ses partisans, qui se débandèrent et délivrèrent le Mâconnais de ce redoutable fléau.

Hist. Ep. Altiss.

717.

C'est vers ce temps que se place, par le nécessaire enchaînement des faits, dit un historien moderne, la vaste spoliation que la victoire du fils de Pépin accomplit en France, et qui a laissé le nom de Charles Martel

sous le poids des anathèmes ecclésiastiques. Ce serait se tromper que de croire qu'il y eût dans l'âme du guerrier un sentiment impie de haine ou de mépris contre la religion de Jésus-Christ et contre ses ministres; à cette même époque, il contribuait, comme son père, à la répandre en Germanie, et protégeait de sa puissante épée les missionnaires qui la prêchaient. Tout annonce même que, si la vie ne lui eût manqué, il eût devancé son fils et son petit-fils dans le noble patronage du saint siége apostolique. Mais sa condition était celle d'un chef de guerre, ayant à solder le dévouement d'une nombreuse armée, et ne pouvant le faire qu'aux dépens des vaincus. L'expropriation, à laquelle il fut contraint de laisser un libre cours, s'opéra en tout lieu, sur toute propriété et sur toute personne; et si elle sembla peser davantage sur les domaines ecclésiastiques, c'est que les richesses du clergé étaient devenues plus grandes que d'autres, c'est que leur pillage, accompagné trop souvent de celui des lieux saints, révoltait à un plus haut degré la conscience publique.

S'étonnera-t-on de voir Charles Martel si diversement jugé par ses contemporains et par la postérité? Le trouble profond que ses conquêtes avaient jeté dans l'Église s'était gravé plus avant dans le souvenir des

hommes, que les exploits héroïques par lesquels il sauva peu après la chrétienté !

Le moment n'était pas éloigné où il allait s'armer pour cette grande cause. L'invasion de l'Espagne par les Sarrasins et la destruction par ces barbares de l'ancien royaume des Goths furent pour la France le prélude de la plus formidable des invasions. Une multitude innombrable de Sarrasins passent les Pyrénées sous la conduite d'Abdérame. Ils s'avancent le long du Rhône et de la Saône, jusqu'à la rivière de l'Yonne. Ils prennent Avignon, Viviers, Valence, Vienne, Lyon, Mâcon, Chalon, Besançon, Beaune, Dijon et Auxerre. Animés par le carnage et par le butin, ils s'avancent jusque sous les murs de Sens, d'où ils sont repoussés par la valeur et les prières du saint évêque Ebbon.

732.

Ch. Besuence.

732.

Dans leur course furieuse, ces barbares, tous idolâtres ou mahométans, livraient aux flammes les malheureuses villes et en massacraient les habitants. Mâcon subit le sort commun, et un petit nombre de fidèles, entourant l'évêque Domnole, put à grand'peine se dérober par la fuite au glaive des Sarrasins. La ville fut à demi ruinée, les églises dévastées; c'est par ce terrible fléau, dit un historien du temps, que Dieu punissait les désordres qui régnaient alors en France, jusque dans le sanctuaire et dans le cloître !

Ado in Chr.

Une autre armée de Sarrasins, sous le commandement du redoutable Abdérame lui-même, se jetait en même temps sur l'Aquitaine, avec une puissance irrésistible. Tout ne fut bientôt plus qu'une vaste ruine de la Bidassoa jusqu'à Bordeaux. Les églises, surtout, et les monastères étaient livrés aux flammes avec l'emportement d'une rage fanatique. Eudes, duc d'Aquitaine, vassal insoumis de Charles Martel, se trouva trop heureux d'obtenir l'appui du puissant duc de France, qui accourut à son secours, du fond de la Germanie. La bataille mémorable gagnée le 23 octobre 732, où périrent, dit-on, 300,000 Sarrasins, et où Abdérame fut tué de la main de Charles Martel, sauva la France; la barbarie musulmane était vaincue sans retour. La France, toutefois, n'était pas entièrement purgée des infidèles, et le vainqueur même, dit un auteur, était hors d'état de leur porter les derniers coups. D'autres soins plus pressants occupèrent dès le printemps suivant son activité guerrière. Il lui fallut visiter, les armes à la main, la province de Bourgogne, et rétablir l'ordre dans ces contrées où l'incursion des Sarrasins venait, en répandant la ruine, de déchaîner une effroyable anarchie. Tout plia sous la terrible main de Charles Martel. Les comtes donnés aux villes furent

Bataille de Tours 732.

A. T.

733.

tous choisis parmi ses fidèles, et les riches campagnes de la Saône et du Rhône devinrent, pour les Austrasiens, le prix de la victoire (733).

Il est facile de comprendre ce qu'étaient devenues les Églises de France pendant ces terribles tempêtes. On ignore la suite des évêques de la plupart des villes, et dans les catalogues qui en restent, il y a des lacunes considérables depuis la fin du septième siècle jusqu'au neuvième. Nous ne savons donc rien des actes de l'épiscopat de Domnole, après la prise de Mâcon par les Sarrasins et l'expulsion de ces barbares par Charles Martel. Il est probable que le pieux évêque s'occupa à relever dans sa ville épiscopale le culte abandonné et les églises dévastées, et qu'il y fut aidé par la faveur du chef de la France. Un document précieux nous est resté de l'apostolat de Domnole à Mâcon. Nous sommes heureux de le citer textuellement, pour démontrer de quel honorable crédit jouissait Domnole sur l'esprit du tout-puissant maître de la monarchie.

Un incendie, causé par l'imprudence d'un des officiers de l'église, consuma le bâtiment des archives de Saint-Vincent, et causa des dommages considérables à l'église elle-même; tous les papiers et les titres de la cathédrale furent anéantis; cette perte eût été irréparable,

742.

Man.

si Domnole ne se fût rendu à Metz, où résidait alors Pépin, fils de Charles Martel, et ne lui eût exposé la détresse qui allait résulter pour son clergé de ce déplorable événement. Pépin, à la prière du saint évêque, accorda au clergé de Mâcon de nouvelles immunités, et voici le texte de cette concession :

« Au nom de Dieu, Pépin, maire du Palais, nous
» croyons non-seulement illustrer notre règne, mais
» encore, Dieu aidant, le rendre fort et stable, si nous
» accordons à chaque église de notre royaume les
» faveurs convenables ; c'est pourquoi notre prudence
» ne doit pas ignorer que notre cher et féal Domnole,
» évêque de Mâcon, dont l'église est sous le vocable
» de Saint-Vincent, s'est présenté à nous à la requête
» de son clergé et nous a remontré que les titres des
» immunités accordées à cette église avaient été brûlés
» l'année dernière par la négligence du concierge ; il
» nous aurait supplié de renouveler et ratifier en notre
» nom ces priviléges, ce que nous avons d'abord
» accordé, pour le respect que nous portons à ce saint
» lieu et pour la récompense éternelle que nous en
» attendons. De quelque manière que ces priviléges
» soient énoncés, défendons à tous juges d'exercer
» leur justice dans toutes les terres dépendantes de cette

» église, en quelque façon qu'elles se comportent, tant
» celles qui lui ont été dernièrement données, même
» de notre temps, et de quelques mains qu'elles sortent,
» que toutes celles que la divine Providence fera tomber
» entre ses mains; que Domnole et ses successeurs
» jouissent, au nom de Dieu, dans tous ces lieux de
» toutes franchises et immunités ! Nous vous défendons,
» en conséquence, juges présents et à venir, de quelque
» pouvoir que vous soyez revêtus, d'exercer, de quelque
» manière que ce soit, votre autorité et juridiction dans
» les maisons et appartenances, comme aussi dans les
» terres dépendantes de cette église; nous voulons que
» tout ce qui pourrait revenir au fisc royal soit con-
» verti, par les agents de cette église, au profit d'icelle
» et mis en luminaire, et qu'aucun, soit roi ou juge,
» ne s'avise d'aller contre cette présente concession que
» nous ne faisons qu'en vue du salut de notre âme et
» de celui de notre postérité.

» Et afin de revêtir cette dite concession de toute son
» autorité et lui donner force, nous avons signé les
» présentes.

» Signé : Pépin, maire du Palais ; Raoul, secrétaire.

» Fait à Metz au Palais royal, aux calendes de
» janvier, la seconde année du gouvernement de Pépin
» (743). »

On nous pardonnera d'avoir donné ici, telle qu'elle nous est tombée entre les mains, cette naïve et incorrecte traduction de la charte de Pépin le Bref, mais nous avons préféré cette simple interprétation, assez exacte au fond, à une traduction plus élégante et plus moderne.

743. Nous ne pouvons rien préciser sur l'époque de la mort de Domnole, que J. Sévert place en 768. Il est vrai que cet auteur ne fait arriver le saint prélat sur le siége épiscopal de Mâcon que vers l'an 750 ou 752, reculant ainsi de dix années la mort de Charles Martel et l'avénement de Pépin le Bref à la suprême puissance; cette erreur se réfute d'elle-même.

De l'année 743 à l'année 769 où nous voyons paraître sur le siége de Mâcon le conseiller de Charlemagne, l'archichancelier Léduard, de grands événements s'accomplissent en France et dans l'Église.

A. T. Charles Martel, avant de mourir, avait réglé le partage de sa puissance (741) : à l'aîné de ses fils, Carloman, il avait légué l'Austrasie avec toutes les contrées d'outre-Rhin; au plus jeune, Pépin, la Neustrie et la Bourgogne. La concorde des deux princes demeura inaltérable, et leur donna la force nécessaire pour triompher des ennemis dont fut assaillie leur domina-

tion naissante. Car à peine le bruit de la mort de Charles Martel s'était-il répandu, que tout ce qui avait plié sous son joug de fer avait relevé la tête et ressaisi son indépendance. Le péril était grand; les deux princes surent y faire face par un habile mélange d'adresse et de fermeté. Ils commencèrent par ôter à leurs ennemis un moyen puissant de leur nuire, en tirant de son obscurité le dernier rejeton qui restât de la race de Clovis et en le proclamant roi, sous le nom de Childéric III. Carloman prit le titre de maire du Palais de ce prince, en Austrasie; Pépin, en Neustrie. En même temps, les deux frères annoncèrent leur intention de donner satisfaction aux griefs de l'Église. Le grand apôtre de la Germanie, saint Boniface, voyant dans les fils de Charles Martel le principal appui du christianisme en Occident, seconda, de toute son autorité, leurs efforts pour apaiser la tempête qui grondait dans le sein de l'Église de France.

La réforme ecclésiastique, commencée par saint Boniface au premier concile de Germanie (742), fut poursuivie sans relâche par ce grand évêque, qui agissait avec les pleins pouvoirs du Pape et le titre d'envoyé de saint Pierre. Les conciles de Leptines (743) et de Soissons, tout en confirmant et développant les

A. T.

744.

importantes mesures prises pour rétablir l'ordre dans l'Église, modifièrent néanmoins le canon relatif à la restitution des biens ecclésiastiques. On avait décrété l'impossible en ordonnant, au premier canon du concile de Germanie (742), que tout ce qui avait été pris aux églises et aux monastères leur fût rendu ; il fallut recourir à une transaction, et le concile de Leptines fut obligé d'autoriser les détenteurs des biens envahis de l'Eglise à les garder, leur vie durant, à titre de précaires, moyennant une redevance annuelle payée aux anciens possesseurs. Voici en quels termes s'exprime le concile de Leptines, ou plutôt le prince Carloman, au nom duquel ces règlements furent publiés sous la sanction de saint Boniface, président du concile :

Hard., t. 3.

« Pour subvenir aux frais des guerres que nous » sommes obligés de faire, nous avons résolu, de l'avis » des serviteurs de Dieu et du peuple chrétien, de » retenir quelque temps une partie des biens de l'Église » à cens, pour l'entretien de notre armée, à condition » que chaque année, par chaque famille d'esclaves, » on payera de redevance au monastère ou à l'église, » un sou ou douze deniers ; et que ces biens retourne- » ront à l'Église après la mort de celui à qui ils auront » été ainsi donnés ; à moins que la nécessité n'oblige le

» prince de les donner à un autre, aux mêmes condi-
» tions; mais qu'en cela on ait toujours soin que
» l'église et le monastère ne manquent pas du nécessaire,
» car, en ce cas, il faudra leur restituer les biens
» ainsi aliénés. »

On voit, par ce règlement remarquable, à quoi tenait alors les biens des Églises. Cependant, l'Église de Mâcon, grâce au privilége obtenu par Domnole pour la cathédrale de Saint-Vincent, ne se vit pas dépouillée des biens que venait de lui rendre une charte royale. Elle jouit tranquillement de ses immunités pendant toute la durée du gouvernement de Pépin le Bref, alors que les Églises voisines, principalement celles de Lyon et de Vienne, livrées à la cupidité des généraux allemands, se voyaient dépouillées de leurs biens qui devenaient la récompense des services militaires. Willicaire, évêque de Vienne, prélat nouvellement revêtu du pallium par le pape saint Grégoire III, eut tant de chagrin de voir ainsi son Église ruinée par les laïques, qu'il abandonna son siége pour se retirer au monastère de St-Maurice-d'Agaume. La même année, Fulcoald, évêque de Lyon, étant mort de douleur à la vue des déprédations qui, avec une apparence de légalité, se commettaient dans son illustre Église par le parti militaire, les deux métropoles se

744.

Adoin Chron.

trouvèrent sans évêques, et demeurèrent dans ce triste état pendant un grand nombre d'années.

Ainsi, malgré l'ascendant de saint Boniface, malgré les pieuses intentions de Carloman et de Pépin, qui prêtaient à l'Église le ferme appui de leur foi et de leur épée, les besoins toujours croissants de l'État, et la richesse des Églises, continuaient à servir de prétextes à ces désastreuses aliénations du patrimoine des pauvres!

Il ne nous est rien resté des actes du pontificat de Domnole, à partir de l'époque où il revint à Mâcon, porteur de la charte de Pépin, qui mettait les biens de l'église de Saint-Vincent sous la sauvegarde de la puissance royale. Domnole mourut-il bientôt après, ou, comme paraissent le croire quelques chroniqueurs, sa vie se prolongea-t-elle jusqu'en 768, c'est ce que nous n'osons déterminer.

En tout cas, il nous paraît probable que l'illustre prélat cessa d'exercer activement les fonctions épiscopales à Mâcon, à partir du concile de Soissons (744). Honoré de l'amitié de Pépin le Bref et de saint Boniface, Domnole, qui avant son épiscopat avait été une des lumières de l'ordre de saint Benoît, dut être activement employé par le grand réformateur de l'Église de France, saint Boniface, à la régénération des monastères qui

fut sa gloire, et contribuer, dans les conseils de Pépin, à frayer la route du trône au fils de Charles Martel !

Mais au milieu du calme comparatif dont semblait jouir Mâcon près de tant de foyers orageux, des dissensions intestines engendraient la tempête au sein de la petite Église ! Le chapitre et le monastère de Saint-Vincent, qui jusque-là avaient vécu en commun, quoique obéissant à des chefs séparés, se divisèrent pour ne plus se réunir. Les moines, sous prétexte que leur cloître, dévasté par les Sarrasins, ne suffisait plus aux exigences de leur règle, se construisirent un couvent hors des murs de la ville, à Notre-Dame-des-Vignes, et abandonnèrent au chapitre toute l'enceinte de la cathédrale de Saint-Vincent. La véritable raison de cette séparation était l'état permanent de lutte entre le prévôt du chapitre et l'abbé du monastère, pour les questions de préséance et d'autorité que tout le pouvoir des évêques n'avait pu parvenir à concilier.

751. Cependant Pépin le Bref, devenu seul maître de la France par la retraite de Carloman au monastère du Mont-Cassin, songeait à se faire déférer une couronne dont il portait tout le poids et dont il s'était jusque-là montré digne. De l'avis de saint Boniface, il envoya consulter le pape saint Zacharie « sur les rois qui ré- Egin. Ann.

» gnaient alors en France et qui n'avaient que le nom » de roi sans aucune puissance royale. Le Pape répondit » qu'il valait mieux que celui-là fût roi, qui avait la » puissance souveraine, et ayant donné son autorisa- » tion, il ordonna que Pépin fût établi roi. L'année » d'après (752), suivant la sanction du Pontife romain, » Pépin fut appelé roi des Francs, sacré à cet effet de » la main du saint martyr Boniface, archevêque de » Mayence, et, selon la coutume des Francs, élevé sur » le trône dans la ville de Soissons. Quant à Childéric » qui portait le vain titre de roi, il eut les cheveux » coupés et fut relégué dans un monastère. » Voilà en quels termes Eginhard, disciple, ami et secrétaire du roi Charlemagne, raconte le fait dans ses annales des Francs.

Acclamé roi avec enthousiasme par toute la France, Pépin le fut avec délire par la Bourgogne; la ville de Mâcon se distingua entre toutes les autres par les témoignages de sa reconnaissance, et ses habitants voulurent montrer qu'ils n'avaient pas oublié l'édit de Metz. Pépin était donc bien le roi des Francs, roi par la voix de Dieu, roi par l'unanime acclamation d'un grand peuple. Les Français voyaient dans ce changement d'une dynastie si longtemps respectée pourtant

et saluée encore dans sa chute suprême, l'aurore d'une définitive libération, le présage certain du triomphe de l'Occident sur l'Orient désormais vaincu !

Et à ceux qui verraient dans Pépin un usurpateur, à ceux qui auraient des paroles de blâme pour la conduite des Francs et la décision du pape Zacharie, nous pourrions répondre par le jugement de trois hommes compétents, Bossuet, Fénelon et Chateaubriand. Qu'on nous permette seulement de citer les paroles de Bossuet : « Le Pontife est consulté, comme dans une question » importante et douteuse, s'il est permis de donner le » titre de roi à celui qui a déjà la puissance royale. Il » répond que cela est permis. Cette réponse, partie de » l'autorité la plus grande qui soit au monde, est re- » gardée comme une décision juste et légitime. En » vertu de cette autorité, la nation même ôte le royaume » à Childéric et le transporte à Pépin. Car on ne » s'adressa point au Pontife pour qu'il ôtât ou qu'il » donnât le royaume, mais afin qu'il déclarât que le » royaume devait être donné ou ôté par ceux qu'il » jugeait en avoir le droit. »

Boss. Défens., l. 2.

Pendant les seize années du règne de Pépin, l'Église de Mâcon, comme la plupart des Églises de France, demeure comme ensevelie dans le silence et l'oubli. Rien

ne progresse que le relâchement de la discipline et la corruption des mœurs, malgré les efforts de Pépin et de saint Boniface, pour réformer les abus et corriger les vices. On a la preuve du zèle du monarque pour les intérêts de la religion, dans le soin qu'il apporta à faire tenir plusieurs conciles; on sait aussi que le premier usage que Pépin fit de son autorité fut de rendre à plusieurs évêques la moitié des biens de leurs Églises, et à d'autres, seulement le tiers, et qu'il promit de restituer le tout dès que les circonstances le lui permettraient.

754. Ce fut au commencement du règne glorieux de Pépin, que le successeur de saint Zacharie, le pape Etienne II, vint en France implorer le secours du roi contre Astolphe, roi des Lombards, qui faisait une guerre cruelle aux états du Saint-Siége. Le Souverain Pontife traversa Lyon et Mâcon, reçu avec les plus grands honneurs sur son passage. On croit que ce fut à l'occasion du voyage d'Etienne II que le siége de Lyon, vacant depuis dix ans, reçut enfin un pasteur dans la personne d'un saint religieux nommé Madalbert, qui fut consacré évêque métropolitain de Lyon, dans l'année 754. Pépin profita du séjour du Pape dans son royaume pour se faire sacrer de nouveau, quoiqu'il

eût déjà reçu l'onction royale à Soissons, des mains de saint Boniface. Il la fit donner aussi à ses deux fils, Charles et Carloman, et à la reine Bertrade, leur mère. Le Souverain Pontife accomplit cette imposante cérémonie avec une grande solennité, dans la basilique de Saint-Denys, nouvellement restaurée, et dont il fit en même temps la dédicace, le dimanche 28 juillet 754.

Le règne de Pépin le Bref fut pour l'Église une ère de triomphe et de régénération. Le complet affranchissement du siége apostolique, la possession tranquille des riches domaines du patrimoine de saint Pierre, assurée au Souverain Pontife avec la souveraineté de vingt-deux villes, la soumission complète des Lombards, en un mot, la fondation du pouvoir temporel du chef de l'Église; tels sont les plus nobles titres de Pépin à la reconnaissance de la postérité chrétienne!

Et qu'on ne s'étonne pas si dans la plupart des Églises subsistaient encore des abus, suites inévitables de tempêtes qu'avaient calmées Charles Martel et ses fils. Le bouleversement avait été général, et, pour parvenir à faire renaître l'ordre du sein de ces tiraillements confus, il fallait d'abord constituer fortement la chaire apostolique, la tête, l'âme de l'Église, qui communique sans cesse à ce vaste corps la vie religieuse, morale et

intellectuelle. L'éternelle gloire de Pépin et de saint Boniface sera d'avoir conçu et réalisé cette grande pensée : l'indépendance de l'Église ! Aussi est-ce à juste titre que le fils de Charles Martel fut le premier monarque salué par le successeur de saint Pierre du beau nom de roi très-chrétien !

LÉDUARD,

XIII° ÉVÊQUE.

La mort de Pépin avait assuré la Bourgogne à Carloman, son fils cadet. Un des premiers actes de l'administration du nouveau souverain fut de pourvoir aux évêchés vacants de son royaume. Il choisit pour occuper le siége de Mâcon, un saint prêtre du nom de Léduard, attaché à la chancellerie du roi Pépin et renommé par sa science profonde et ses hautes vertus. Ce prélat prit possession en 769, au moment même où Etienne III, vainqueur de la faction des Lombards, venait de reprendre la tiare à l'anti-pape Constantin. Léduard trouva Mâcon dans un affligeant désordre. Malgré la charte du roi Pépin, les biens des Églises, sans être précisément tombés aux mains de précaires, c'est-à-

768.

dire donnés en usufruit à titre de rémunération royale, étaient administrés militairement, et, grâce à l'avarice et à la cupidité impunie des seigneurs, la cathédrale de Saint-Vincent était dépouillée de ses plus belles terres. La sourde animosité qui divisait le chapitre et les moines retirés à Notre-Dame-des-Vignes avait créé deux partis dans la ville; le sentiment religieux allait s'effaçant dans les cœurs pour n'y laisser place qu'aux rêves de l'ambition et aux instincts de l'envie. Léduard comprit que le remède à des maux si profondément enracinés devait être énergique. Il s'occupa, à son arrivée, d'une réforme complète dans les mœurs, les règlements et la discipline du clergé.

Le relâchement de la discipline et des mœurs était général en France, dans les monastères comme au sein du clergé séculier. Saint Chrodegang de Metz avait, peu d'années avant la mort de Pépin, composé une règle pour les chanoines, afin de réformer son Église; cette règle parut si parfaite, qu'un grand nombre d'évêques l'adoptèrent et qu'elle devint plus tard, pour les conciles, le modèle de réformation générale du clergé. Léduard donna cette règle à son Église, et on verra sans doute avec plaisir le précis de ce remarquable code religieux empreint de cet esprit de foi vive et d'ardente charité

qui distingua, à un degré si particulièrement spécial, le clergé français sous Charlemagne.

« Les jeunes clercs doivent honorer les anciens, et les anciens doivent aimer les jeunes. Un jeune clerc ne pourra s'asseoir en présence d'un ancien s'il ne le lui commande.

» Tous les chanoines coucheront dans le même dortoir ; les lits des jeunes seront entrelacés parmi ceux des anciens, afin que ceux-ci aient inspection sur la conduite des jeunes.

» Aucune femme, ni même aucun homme laïque n'entrera dans le cloître, à moins que l'évêque, l'archidiacre ou le primicier n'en invitent quelqu'un à manger ; alors, les conviés laisseront leurs armes à la porte du réfectoire.

» Au premier coup de complies qu'on sonnera au commencement de la nuit, tous se rassembleront dans le cloître ; au second coup, ils se rendront à la cathédrale pour y chanter complies. Défense de boire, de manger ou de parler après complies jusqu'au lendemain après prime ; de laisser entrer ou sortir personne sans une grande nécessité. On condamne au pain et à l'eau ou à la discipline, le chanoine qui couchera en ville.

» Du premier novembre jusqu'à Pâques, on doit se

lever à la huitième heure de la nuit, c'est-à-dire à deux heures. Après les nocturnes, on dira le *Kyrie eleison* et le *Pater noster*, et on fera une pause. Cette pause ne se fera pas les dimanches et fêtes, afin qu'on ait le temps de chanter ces jours-là 40 ou 50 psaumes. Il est défendu, sous peine d'excommunication, de dormir, sans permission, entre les nocturnes et les matines.....

» Les chanoines assisteront tous les jours au chapitre [1] après prime, pour y entendre la parole de Dieu. » Les dimanches, mercredis et vendredis on y lisait des homélies. L'évêque ou l'archidiacre y notifiaient leurs ordres et y faisaient la correction à ceux qui les avaient violés. Le clergé de la ville, qui n'était pas de la communauté des chanoines, se trouvait le dimanche au chapitre, ainsi que les jours de fête, assistait à l'office dans la cathédrale et mangeait au réfectoire de la communauté.

« Au sortir du chapitre, les chanoines iront au travail des mains qui leur aura été marqué. » La règle prescrivait

(1) Le lieu où les chanoines et les moines se réunissaient après prime fut nommé le chapitre, parce qu'on y lisait chaque jour un chapitre de la règle et de l'Ecriture. Et comme dans ces assemblées on faisait aussi les réprimandes et les corrections, ce terme, chapitre, s'est introduit dans notre langue, pour signifier quelquefois les réprimandes mêmes et les corrections.

au clergé de se confesser deux fois chaque année à son évêque ; une fois au commencement de l'Avent, et l'autre fois, entre la fête de l'Assomption et le 1er novembre.

« Ceux qui voudront ou qui auront besoin de se confesser plus souvent, le feront à l'évêque ou à tel prêtre que l'évêque aura désigné. » (C'est la première fois qu'on trouve la confession prescrite à certains temps et à certains confesseurs.) La règle ajoute que, « si l'évêque découvre qu'un clerc lui ait célé quelque péché dans la confession, il doit le déposer, lui interdire la communion, et lui faire donner la discipline. »

Ici nous ferons une observation, pour bien faire comprendre ce que voulait prescrire la règle de saint Chrodégang. Un supérieur ecclésiastique peut punir dans ses pénitents les fautes qu'il connaît par une autre voie que celle de la confession, mais il ne peut nullement déclarer qu'on lui a cité ces fautes. Ce serait porter atteinte au secret inviolable qu'exige la confession.

Les pénitences pour les grands crimes, comme l'homicide et l'adultère, sont la discipline, le jeûne, l'exil, la prison et la pénitence publique, pendant laquelle l'entrée de l'église était interdite au pénitent, qui devait se tenir prosterné à la porte toutes les fois que les chanoines entraient ou sortaient.

En carême, on ne devait prendre sa réfection qu'après vêpres ; depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte on pouvait faire deux repas et manger de la viande chaque jour, excepté le vendredi. On voit par cet article que l'abstinence du samedi n'existait pas encore dans l'Église.....

Pour ne pas nous étendre plus longuement sur la règle donnée par le saint évêque de Metz à ses chanoines, nous ajouterons seulement qu'elle devint le modèle que suivirent la plupart des évêques dans les réformes qu'ils entreprirent à l'égard du clergé. A l'exception du vœu de pauvreté que ne faisaient pas les chanoines, on voit que cette règle les soumettait à une vie aussi austère que celle de bien des communautés religieuses.

769. Nous avons vu que Léduard avait trouvé l'Église de Mâcon dans le désordre et l'abaissement, suites inévitables des guerres et de l'absence des pasteurs, fruits douloureux de la cupidité sans frein des hordes brutales qui, au mépris de tous droits, regardaient nos malheureuses contrées comme leur proie légitime. Dépouillé de ses biens terrestres devenus la récompense des soldats vainqueurs, privé d'une direction morale qui l'eût soutenu et raffermi, le clergé méconnu, délaissé et privé de ressources, était peu à peu tombé dans le découragement et en était venu à s'oublier lui-même !

L'évêque sonda la profondeur de l'abîme ; il reconnut que le mal était grand, mais il comprit que Dieu lui avait confié la noble mission de le guérir ; c'est à cette grande tâche que Léduard consacra les longues années de son glorieux épiscopat. Partagé entre le soin qu'il prenait de régénérer son Église et le souci des affaires publiques que lui imposait la confiance du roi, l'évêque de Mâcon sut mener de front deux destinées bien diverses, dont chacune eût dû absorber une existence tout entière.

En 771, le roi Carloman mourut, et la monarchie française, si souvent divisée, fut encore une fois réunie sous le même sceptre. Carloman venait à peine d'expirer dans son château royal de Samouci près Laon, que les seigneurs de sa cour, Fulrade son chapelain, l'évêque de Sion, Wilharius, ainsi qu'un grand nombre d'autres prélats, se rendirent à Corbény [1], où se trouvait Charlemagne, et le reconnurent pour leur roi, au préjudice des enfants de Carloman, encore en bas âge. Bien que Léduard ne soit pas nommé dans la chronique qui rapporte cette reconnaissance de Charlemagne par les officiers de la cour de Carloman, il dut

771.

(1) Petite ville à quatre lieues de Laon.

nécessairement faire partie de la députation qui alla déposer aux pieds du conquérant le sceptre de son frère puîné, car nous le trouvons en 772 archichancelier de Charlemagne, haute dignité que lui méritèrent ses grands talents et ses rares vertus.

772. Le pape Etienne venait de mourir; Adrien Ier, son successeur sur le trône de saint Pierre, avait consacré l'avénement de Charlemagne à la toute-puissance, en refusant aux jeunes fils de Carloman l'onction royale que sollicitait pour eux Didier, roi des Lombards, ennemi juré du nouveau roi de France, qui avait répudié sa fille. Et, à propos de la sanction pontificale donnée à la royauté universelle de Charlemagne sur les Francs, comme pour ce qui concerne la prompte soumission de notre évêque, Léduard, de ce serviteur de Carloman, hâtons-nous de répéter que chez les Francs, à cette époque de luttes et de combats, le principe d'hérédité n'avait pas encore prévalu sur le droit immémorial de ces peuples guerriers, de se choisir pour roi celui qu'ils croyaient le plus digne de commander.

Malgré la guerre que Charlemagne fut obligé de soutenir en Italie pour défendre contre Didier les droits du Souverain Pontife, il sut s'occuper activement, de concert avec le pape et les évêques, des droits et des

intérêts des Églises de France si profondément ébranlés par les agitations des règnes précédents. Ce fut en 774 que parut la célèbre bulle du pape Adrien Ier, adressée nominativement à tous les évêques de France; elle rappelle les droits dont les Églises ont toujours joui sans contestation depuis saint Léon le Grand; elle déclare que c'est depuis 60 ou 80 ans seulement que les Français, foulant aux pieds la discipline, ont donné les biens des Églises aux laïques, et le pontife attribue ces affligeants désordres autant à l'incurie des évêques qu'aux invasions des barbares....

774.

Cart., 23.

Cette solennelle protestation du chef de l'Église s'appuyant sur Charlemagne, son puissant libérateur, cette bulle remarquable, qui fut soutenue par l'autorité des conciles, produisit son effet, ainsi que le constate le savant M. Guérard, dans la préface du cartulaire de Notre-Dame de Paris.

Cart. S. V.

A Mâcon, Léduard fit profiter son Église des dispositions bienveillantes du roi, pour exécuter les prescriptions de la bulle pontificale. Cependant les circonstances commandaient la modération au monarque; il ne fallait pas mécontenter trop violemment les détenteurs des biens ecclésiastiques, parmi lesquels se trouvaient de puissants vassaux de la couronne. Charlemagne,

fils aîné de l'Église, zélé soutien de l'autorité pontificale, conquérant et pacificateur de l'Italie, n'était encore en France qu'un chef militaire; il ne devait pas l'oublier. Il ne fut donc procédé qu'avec mesure à la restitution des biens des Églises. Mâcon reçut la confirmation des priviléges accordés par le roi Pépin; le roi fit donation à la cathédrale de Saint-Vincent de l'église de Saint-Gengoux-de-Chissé, des dîmes de Saint-Martin et des bâtiments où logeaient les moines qui desservaient cette dernière église.

Plus tard, Charlemagne, voulant récompenser d'une façon plus éclatante les services éminents rendus à l'Église et à la monarchie par son archichancelier, fit don à Léduard et à la cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon du village et de la terre de Cluny. La charte de donation de Cluny, par l'empereur Charlemagne, au treizième évêque de Mâcon, est de l'an 801. Nous verrons que la propriété de Cluny ne resta pas longtemps entre les mains des évêques de Mâcon, et que, dans les desseins de Dieu, le territoire de la future abbaye, déjà affranchi de la puissance séculière, devait bientôt cesser d'être soumis à la juridiction épiscopale.

801.

Ici s'arrêtent les documents qu'on a pu retrouver sur la vie et l'administration épiscopale de Léduard. On

croit qu'il mourut vers l'an 802, après avoir salué l'avénement de son roi bien-aimé à l'empire d'Occident.

Quelques auteurs ont pensé que Léduard, comblé de jours et épuisé par d'innombrables travaux, avait quitté son siége pour terminer dans un cloître sa sainte et glorieuse carrière; d'autres ont supposé qu'il avait été transféré à un autre évêché; nous ne donnons ces opinions que sous la forme d'une hypothèse que rien ne nous permet d'appuyer.

GUICHARD,

XIVᵉ ÉVÊQUE.

L'auteur du rétablissement de l'empire d'Occident fut le pape saint Léon III. Il nous paraît indispensable de dire quelques mots de ce grand pontife, dont le nom est inséparable de celui de Charlemagne. Le pape Adrien était mort le jour de Noël (795), après vingt-trois ans d'un pontificat glorieux à l'Église romaine, tant pour le spirituel que pour le temporel. Charlemagne pleura ce saint pontife comme un ami, ou plutôt comme un père, et vit avec bonheur l'élection de Léon, cardinal de Sainte-Suzanne, à la papauté. Léon réunit si complétement les suffrages du conclave, du clergé et du peuple romain, qu'il fut élu pape le jour même des obsèques d'Adrien. Il était digne de ce rang suprême par les

802.

vertus dont il était doué et les grandes qualités qui le distinguaient. Son premier soin, en montant sur le trône de saint Pierre, fut d'écrire à Charlemagne, pour lui annoncer son avénement et lui demander sa protection. Charlemagne, dans sa réponse, que l'histoire a conservée, lui déclare que la nouvelle de son élection a adouci la douleur amère qu'il a ressentie de la mort d'Adrien. Voici la lettre du roi de France au nouveau pape Léon III :

« La divine Bonté nous a préparé une grande consolation, en vous mettant à la place de celui que nous » regrettons comme un père. Elle a voulu qu'il y eût » toujours quelqu'un qui intercédât auprès de saint » Pierre, pour toute l'Église, pour ma conservation, » pour celle de mes sujets et de tout mon royaume, » et qui, par un amour paternel, nous adoptât pour son » fils. Nous vous envoyons Engilbert, notre secrétaire, » à qui nous avons déclaré nos volontés et ce que nous » jugeons à propos que vous fassiez. Conférez avec » lui sur ce que vous croirez nécessaire pour l'exaltation de la sainte Église, pour la gloire de votre pontificat et pour l'affermissement de notre patriciat. Car, » afin de mériter la bénédiction apostolique et la gloire » d'être toujours le protecteur du Saint-Siége, je veux

» garder inviolablement avec votre Sainteté le traité
» que j'ai fait avec votre prédécesseur. C'est à nous,
» avec le secours du Seigneur, de défendre en tous lieux,
» par nos armes, l'Église de Dieu; au dehors, contre
» les incursions et les ravages des infidèles, et, au
» dedans, contre les hérétiques. Mais c'est à vous,
» très-saint Père, de lever pour nous les mains au ciel,
» afin que par vos prières, et par la grâce de Dieu, le
» peuple chrétien triomphe de tous les ennemis de la
» religion, et que le nom de Notre-Seigneur Jésus-
» Christ soit glorifié dans tout l'univers. »

En finissant, le monarque exhorte le Souverain Pontife à observer les canons, et à donner, par sa conduite, des exemples de vertu qui fassent bénir le Seigneur.

Une pareille lettre est l'histoire de l'époque tout entière ! Qui n'admirera cette page remarquable, dans laquelle le plus puissant roi de la terre, avec la simplicité de la vraie force, se constitue le défenseur de l'Église ? Illettré, mais génie par la foi, par le cœur et par la hauteur de l'intelligence, Charlemagne envoie à Léon III des conseils pour le gouvernement du monde chrétien, et saint Léon, le pontife éclairé, érudit et éloquent, voyant dans le conquérant législateur l'homme

chargé par Dieu de la mission d'affermir son culte et de glorifier son nom, s'incline avec respect, et adresse au roi de France les clefs de la confession de saint Pierre et l'étendard de la ville éternelle, le reconnaissant ainsi comme patrice et protecteur des Romains !

Cependant quelques-uns des principaux membres du clergé de Rome, parents du pape Adrien, ne pouvaient pardonner à saint Léon III son élection au pontificat, qu'ils croyaient avoir été faite à leur préjudice. Le dépit et la jalousie leur inspirèrent le dessein de se venger, et ils le méditèrent longtemps afin de rendre leur vengeance plus cruelle. Les vertus et les bienfaits de Léon III ne firent qu'aigrir leurs sentiments d'envie et de haine. Ils conçurent le projet du plus cruel attentat.

Eg. G. Le 25 avril 799, pendant une procession solennelle, une troupe de gens apostés se jetèrent sur le Pape; le primicier Pascal et le sacellaire Campule lui coupèrent la langue, lui crevèrent les yeux et l'enfermèrent presque mort dans la prison du monastère de Saint-Erasme. Un crime aussi atroce remplit toute la ville de Rome de tumulte et d'horreur. Le camérier Albin, avec quelques gens de cœur, enlevèrent le Pape de sa prison, et les troupes du duc de Spolète, Vinigise, accourues avec leur prince, délivrèrent le Souverain Pontife de ses

féroces ennemis. Quand le saint Pape parut devant les fidèles, il avait recouvré la vue et la parole. Il passa pour constant qu'on lui avait crevé les yeux et coupé la langue; c'est ce qu'assurent plusieurs auteurs contemporains, et toutes nos anciennes annales. Le célèbre Alcuin, écrivant à Charlemagne, lui dit que les Romains ont aveuglé le Pape, et Charlemagne lui-même, écrivant à Alcuin, lui parle de la guérison du Pontife comme d'un miracle constant. Enfin, l'Église romaine fait mémoire de cet événement, le 12 juin 1673, dans les termes suivants : « A Rome, dans la basilique vaticane, saint Léon III, Pape, à qui Dieu rendit miraculeusement l'usage des yeux que des impies lui avaient arrachés, et de la langue qu'ils lui avaient coupée. »

La conduite du roi de France fut, en cette occasion, digne du fils aîné de l'Église. Charlemagne, qui se trouvait à Aix-la-Chapelle, envoya au Pape, réfugié à Spolète, une ambassade pour lui témoigner combien il était touché de l'outrage qui lui avait été fait et pour délibérer avec lui sur les mesures à prendre pour punir ce scandale et le réparer. Le saint Pape fut très-consolé de cette démarche, et, comme il n'avait de ressources que dans le roi de France, il prit la résolution d'aller

lui-même l'implorer. C'est de la célèbre entrevue de Léon III avec Charlemagne, à Paderborn, en 799, que date la reconstitution de l'Empire d'Occident, dès lors arrêtée dans l'esprit du Souverain Pontife. Sigonius nous apprend la cause pour laquelle Léon III donna le titre et la dignité d'empereur à Charlemagne. « Ce » titre de la dignité impériale ayant cessé depuis trois » siècles dans la personne d'Augustule, dernier empe- » reur des Romains, pour faire place au royaume des » Goths, le Pontife le renouvela dans le même Occident, » afin que l'Église romaine eût un défenseur contre les » infidèles, les hérétiques et les séditieux; office que » l'empereur d'Orient paraissait avoir abandonné depuis » longtemps. »

Sig.

On se tromperait donc si on croyait que saint Léon ne voulut que conférer, par reconnaissance, un simple titre à Charlemagne, son libérateur. Léon III osa rétablir l'empire romain en Occident, pour un motif plus grand que sa sécurité personnelle, plus élevé que sa gratitude pour des services rendus; Charlemagne devait être le défenseur armé de l'Église romaine et de la chrétienté tout entière. Le Pontife consacra dans le roi des Francs l'empire de la force au service de la vérité et de la justice. Charlemagne n'aura pas de successeur

total, mais le saint empire romain, consacré en sa personne, subsistera toujours, malgré les apparences contraires, car cet empire, c'est l'Europe chrétienne, c'est la France catholique, qui, après mille ans, sent toujours le noble besoin d'employer sa puissance, ses lumières, le sang de ses enfants, ses richesses et son génie, à la gloire de Dieu et à la régénération du monde!

Cependant, l'évêque de Mâcon, Léduard, avait été remplacé par un chancelier de l'empereur, prêtre zélé et instruit, qui donnait à la cour l'exemple des plus solides vertus; Wicard ou Guichard était remarqué dans la pléiade d'hommes distingués, qui donnèrent un lustre tout particulier à la cour de Charlemagne, et à la tête desquels brillèrent principalement Alcuin, Eginhard et Angilbert. L'évêque de Mâcon, auquel nous donnerons le nom de Guichard, conserva ses fonctions à la cour du nouvel empereur, qui le nomma archichancelier à la mort de Léduard, en même temps que successeur de ce prélat, sur le siége de Mâcon. Aussi, nous ne savons que peu de détails sur la vie épiscopale du conseiller de Charlemagne; en 804, Guichard obtint de l'empereur la confirmation du don fait par ce monarque, à l'évêque et à la cathédrale de Mâcon, de l'église de Saint-Gengoux- 804.

de-Chissé et des dîmes et bâtiments de Saint-Martin. Cette charte est conçue dans les mêmes termes que la charte de donation faite en faveur de Léduard. On croit que Guichard mourut vers l'an 810.

GONDULPHE,

XVe ÉVÊQUE.

A l'aurore du neuvième siècle, l'histoire du monde est l'histoire d'un homme! Tout à cette époque se rattache à Charlemagne; guerres, lois, administration, discipline religieuse, règlements civils, tout descend du conquérant chrétien, pour remonter à lui; une immense auréole environne l'empereur d'Occident; l'historien, ébloui des rayons de cette gloire, laisse dans l'ombre, aux pieds du héros, tout ce qui ne se rattache pas immédiatement à lui. Comment s'étonner du silence presque complet des annales de ces temps, sur la vie intérieure des provinces et des villes, qu'aspirait tout entière la prodigieuse épopée qu'on nomme le règne de Charlemagne?

810. Nous savons cependant que Gondulphe succéda à Guichard sur le siége de Mâcon. Ce prélat laissa peu de traces de son administration dans cette ville, dont il ne fut évêque que très-peu de temps. Ses vertus et ses talents sont cependant un fait acquis à l'histoire et un glorieux souvenir pour l'Église de Mâcon. Appelé à Chalon-sur-Saône, pour assister au concile de 813, tenu dans cette ville sur l'ordre de l'Empereur, qui en décréta cinq en même temps dans le royaume de

813. France, Gondulphe ne revint pas dans son diocèse. Charlemagne le nomma son archichancelier, et, pour le tenir plus près de sa personne, il lui donna le gouvernement de l'Église de Metz (813). Ce choix indique suffisamment le mérite du vertueux évêque.

ADALRAN,

XVIe ÉVÊQUE.

Charlemagne fit choix d'Adalran pour remplacer, sur le siége de Mâcon, le nouvel archichancelier Gondulphe. Adalran, abbé du monastère de Nantua, à ce que pensent les chroniqueurs de cette époque, ne se laissa imposer qu'avec peine le fardeau de l'épiscopat, qu'il n'accepta que par obéissance. Il fut élevé à cette haute dignité par les conseils de son métropolitain, Leidrade, évêque de Lyon, qui le présenta à l'Empereur comme le plus digne de succéder à Gondulphe. Mais l'humble Adalran ne conserva pas longtemps le gouvernement de l'Église de Mâcon. 813.

L'évêque de Lyon, Leidrade, ayant résolu de finir ses jours dans la paix du cloître, à la mort de Charle-

magne, Adalran résigna en même temps les fonctions épiscopales et retourna s'enfermer dans son monastère; il y mourut en odeur de sainteté, vers l'an 817, la troisième année du règne de Louis le Débonnaire.

Cependant, sous l'épiscopat de Guichard et de Gondulphe, car nous ne pouvons pas mentionner l'administration éphémère d'Adalran, l'Église de Mâcon s'était vue peu à peu dépouillée de ses biens, de ses revenus et de ses immunités par la cupidité de quelques seigneurs que n'arrêtaient ni les chartes impériales, ni les efforts des évêques, malheureusement trop absorbés par les affaires publiques. Les évêques en étaient arrivés à ne plus posséder les biens de Saint-Vincent qu'à titre de précaires; nous avons vu que les biens ecclésiastiques avaient disparu sous les flots de l'invasion barbare, ou étaient devenus, sous forme de récompense militaire, l'apanage des généraux. En vain, à la sollicitation des évêques, des chartes royales étaient venues à plusieurs reprises confirmer à l'église de Saint-Vincent la possession de ses biens et priviléges et en ajouter de nouveaux, la force manquait au droit, et l'usurpation continuait à prévaloir sur la propriété légitime.

Les choses étaient dans cet état à Mâcon et dans la plupart des villes à la mort de l'empereur Charlemagne

(814). Le concile de Chalon-sur-Saône avait traité longuement ces importantes questions des propriétés de l'Église (813). Mais le mal avait de profondes racines, et la guérison devait s'opérer lentement. Nous verrons bientôt que la Papauté, s'appuyant sur Cluny, parvint, après une longue lutte, à faire rendre à l'Eglise la jouissance et la gestion de ses biens.

HILDEBOLD,

XVIIe ÉVÊQUE.

814.

Le fait immense de la reconstitution de l'empire d'Occident était accompli! Charlemagne était mort après avoir fait pour l'achèvement de son œuvre plus qu'on n'eût dû attendre d'un homme. Qu'on nous permette de citer ici le jugement de Montesquieu sur ce grand homme, ses lois et son gouvernement.

« Charlemagne songea à tenir le pouvoir de la noblesse dans ses limites, et à empêcher l'oppression du clergé et des hommes libres; il mit un tel tempérament dans les ordres de l'État qu'ils furent contrebalancés et qu'il resta le maître. Tout fut uni par la force de son génie; il mena continuellement la noblesse d'expédition en expédition; il ne lui laissa pas le temps de former des

desseins, et il l'occupa tout entière à suivre les siens. L'empire se maintint par la grandeur du chef; le prince était grand, l'homme l'était davantage. Les rois, ses enfants, furent ses premiers sujets, lés instruments de son pouvoir, et les modèles de l'obéissance. Il fit d'admirables règlements; il fit plus, il les fit exécuter. Son génie se répandit sur toutes les parties de l'empire. On voit dans les lois de ce prince un esprit de prévoyance qui comprend tout, et une certaine force qui entraîne tout; les prétextes pour éluder les devoirs sont ôtés, les négligences corrigées, les abus réformés ou prévenus; il savait punir, il savait encore mieux pardonner. Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut degré l'art de faire de grandes choses avec facilité et d'en faire de difficiles avec promptitude. Il parcourait sans cesse son vaste empire, portant la main partout où il allait tomber. Les affaires renaissaient de toutes parts, il les finissait de toutes parts. Jamais prince ne sut mieux braver les dangers, jamais prince ne sut mieux les éviter. Il se joua de tous les périls et particulièrement de ceux qu'éprouvent presque toujours les grands conquérants, je veux dire les conspirations. Ce prince prodigieux était extrêmement modéré; son caractère était doux, ses manières

simples ; il aimait à vivre avec les gens de sa cour. Il fut peut-être trop sensible au plaisir des femmes ; mais un prince, qui gouverna toujours par lui-même et qui passa sa vie dans les travaux, peut mériter plus d'excuses. Il mit une règle admirable dans sa dépense ; il fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie ; un père de famille pourrait apprendre dans ses lois à gouverner sa maison ; on voit dans ses capitulaires, la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai plus qu'un mot : « Il ordonnait qu'on vendît les œufs des basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins ; et il avait distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards, et les immenses trésors de ces Huns qui avait dépouillé l'univers ! »

814.

Louis le Pieux [1], plus connu sous le nom de Louis le Débonnaire, prit les rênes de l'Empire à la mort de son père, qui l'avait, de son vivant, associé à son pouvoir. Ce prince voulut que le premier acte de son autorité fût favorable aux églises. Il se fit apporter tous

(1) Quelques auteurs ont cru que le nom de Débonnaire avait été donné à ce prince à cause de la trop grande bonté qui avilissait en lui la Majesté impériale. Mais une preuve que c'est un éloge qu'on a voulu lui donner, c'est qu'on trouve sur ses médailles ou monnaies : *Ludovicus Pius*.

les priviléges qui leur avaient été accordés par ses prédécesseurs, les confirma et en fit expédier de nouveaux actes signés de sa main. Plusieurs siéges étaient vacants, notamment dans la province lyonnaise; le vénérable évêque de Lyon, Leidrade, venait de se retirer au couvent de Saint-Médard, de Soissons; Aldéric, évêque d'Autun, était mort, et Adalran, de Mâcon, heureux de suivre l'exemple de Leidrade, s'était retiré dans son monastère de Nantua. Le nouvel Empereur approuva l'élection, faite par le clergé et le peuple de Lyon, de saint Agobard, coadjuteur, ou, comme on disait alors, chorévêque de Leidrade; il approuva la nomination à l'évêché d'Autun de Modon, chanoine de Lyon et abbé de Saint-Georges, qu'on appelait le disciple de l'Église de Lyon, et ratifia le choix qui fut fait pour Mâcon du moine Hildebold, du monastère d'Aniane.

Hildebold, qu'il ne faut pas confondre avec Hildebold, évêque de Cologne, archichapelain des empereurs Charlemagne et Louis le Débonnaire, se rendit d'abord à Mâcon, où il prit possession de son siége épiscopal à la grande joie du clergé et des habitants de la ville, puis, afin de se conformer aux prescriptions du nouvel Empereur, concernant les biens et immunités des Églises, il partit pour Aix-la-Chapelle, et présenta à Louis le

Débonnaire le titre des priviléges accordés à St-Vincent, par le roi Pépin. L'Empereur les ratifia par l'acte suivant, dont nous croyons devoir donner la teneur :

« Au nom du Seigneur-Dieu et de Jésus-Christ, notre Sauveur, je, Louis, par ordre de la divine Providence, Empereur auguste; en exécutant les demandes des prêtres et des serviteurs de Dieu, sur les besoins qui nous sont connus, nous croyons, non-seulement faire une chose digne de notre puissance, mais encore nous espérons que cette faveur nous méritera une récompense éternelle. Soit donc notoire à tout fidèle que vénérable personne Hildebold, évêque de Mâcon, nous ayant présenté le titre des priviléges du roi Pépin, notre aïeul, par lequel il prenait sous sa protection le siége épiscopal de cette ville avec tout son clergé, en considération de l'amour qu'il portait à Dieu, et sa révérence pour saint Vincent, martyr. C'est pour confirmer ces mêmes priviléges que ledit évêque nous les aurait présentés, nous suppliant de le faire, à quoi nous avons volontiers consenti..... Enjoignons à tous juges, ou à toutes autres personnes de ce ayant pouvoir et à tous nos sujets, de ne point essayer d'exercer aucune juridiction de justice, telle que tenir des plaids, exiger des cens et services, établir des domiciles, se saisir des

débiteurs ou autres personnes, soit libres, soit serfs, pour tout ce qui concerne les terres de l'Eglise, dans tous les lieux saints, dans toutes les appartenances ou dépendances d'icelle, acquises ou à acquérir; mais nous promettons audit évêque et à ses successeurs qu'ils jouiront desdits biens de l'Église, paisiblement et à titre d'immunité; qu'il soit fidèle à nous et à notre empire, et qu'en vue de cette grâce spéciale, il daigne, avec son clergé et son troupeau, prier la bonté divine pour la sûreté de notre personne et la conservation de l'Empire que Dieu nous a confié.

» Et pour donner plus d'autorité à ces présentes, et que personne ne prétende les ignorer, nous les avons signées de notre propre main, et fait sceller de notre sceau.

» Donné à Aix-la-Chapelle, le 27 novembre 814, la première année de l'Empire qui nous a été confié par la grâce de Dieu.

» Signé : Louis ; et plus bas : par le sérénissime Empereur, Elizachar, secrétaire (1). »

---

(1) Cet Elizachar, secrétaire de Louis le Débonnaire, ami du célèbre Benoît d'Aniane et de l'Evêque de Mâcon, devint plus tard abbé de Saint-Maximin de Trèves et de Saint-Riquier. Il se montra, plus tard, contraire à l'Empereur.

En même temps, l'Empereur, poussant plus loin la générosité, fit don à Hildebold et à la cathédrale de Saint-Vincent de plusieurs possessions situées au territoire de Lyon, ainsi que des serfs qui en dépendaient, le tout faisant partie d'un vaste domaine donné à Charlemagne par une pieuse dame nommée Anstrude, qui désirait se consacrer au service de Dieu. 814.

A cette époque, l'église de Saint-Vincent possédait depuis longtemps le droit de péage sur la Saône et un tiers des salines du village de Decendeneray, ainsi que le tiers des dîmes de Champvert près de ces salines. Hildebold, troublé dans cette possession, se rendit auprès de Louis le Débonnaire, et lui démontra l'injustice des prétentions de ses adversaires. L'Empereur nomma l'archevêque de Lyon pour examiner cette affaire. Hildebold ayant prouvé par titre la légitimité des droits de son Église, l'Empereur, sur le rapport favorable de l'archevêque, donna gain de cause à l'évêque de Mâcon, à qui il fit expédier des lettres de confirmation. 816.

C'est ainsi que, par le zèle de son évêque, l'Eglise de Mâcon rentrait chaque jour en possession de ses droits, et voyait accroître ses ressources. Mais les chanoines, à qui on avait fait la distribution de ces terres,

ne remplissaient pas les obligations de leur contrat. Le dernier concile de Chalon-sur-Saône disait expressément, par son article 19, que les terres et les vignes des évêques et des abbés n'étaient pas exemptes de payer des dîmes aux Églises. Néanmoins, les bénéficiers de ces terres ne payaient aucune redevance à l'église de St-Vincent. L'évêque Hildebold se pourvut encore par-devant l'Empereur, pour contraindre les récalcitrants à l'obéissance. Le concile d'Aix-la-Chapelle venait de pourvoir aux abus qui s'étaient glissés parmi les clercs, tant réguliers que séculiers, et d'ordonner en même temps l'emploi des dîmes des terres de l'Eglise, à la construction d'hôpitaux auprès de la communauté des chanoines, à la réparation des églises et autres édifices adjacents. L'Empereur, en vue de faire exécuter les prescriptions du concile, adressa une circulaire à tous les évêques métropolitains, pour leur donner l'ordre d'assembler tous les évêques et abbés de leurs provinces, de conférer avec eux sur les moyens d'obéir aux décrets, afin que, lorsque les commissaires impériaux viendraient, au mois de septembre suivant, dans chaque diocèse, pour s'assurer de l'exécution des ordres souverains, l'Empereur n'eût qu'à se louer du zèle de ses évêques.

L'Empereur ajoutait : « Nous nous informerons avec soin de ceux des prélats qui nous auront obéi, en faisant bâtir des cloîtres pour les chanoines et des hôpitaux pour les pauvres, en leur assignant les revenus nécessaires; ou quels sont ceux qui par avarice auront chassé les clercs que la solde de Jésus-Christ peut nourrir. Nous avons donné un délai d'une année, afin de rendre la désobéissance inexcusable. Si, ce terme écoulé, quelqu'un est trouvé coupable de négligence, j'en ferai un tel exemple qu'il intimidera les autres. »

816.

Long. Eg. Gall.

Par suite d'ordres aussi formels, les métropolitains se hâtèrent d'obéir à l'Empereur. On pense bien que Hildebold, qui n'avait pas été étranger à cette mesure impériale, se mit à en pousser avec activité l'accomplissement. Il fit le dénombrement des revenus de son clergé, imposa chaque clerc à une taxe proportionnelle, et en consacra le produit aux constructions prescrites. Une partie des vassaux de Saint-Vincent et des membres du clergé se révoltèrent contre cette nouvelle taxe. Les uns refusèrent de payer la dîme, les autres leur quote-part de la taxe. L'Empereur fut encore la suprême ressource de l'évêque, qui recourut à lui en le suppliant de réitérer des ordres sévères pour l'exécution de son édit; « l'évêque Hildebold, dit Louis le

817.

Débonnaire dans une lettre écrite à ce sujet, est venu nous trouver pour nous exposer le besoin où se trouve son Église de Mâcon de lever les dîmes des terres qui dépendent d'elle, conformément aux ordonnances du Seigneur Empereur, notre père, ci-devant faite à ce sujet. Nous voulons et entendons que tous les possesseurs de biens relevant de cette Église payent fidèlement la dîme à lui et à ses successeurs, et contribuent, selon leurs facultés, aux réparations nécessaires de cette Eglise, et sans aucun délai, et que nul ne contrevienne aux présentes..... »

817. Cette lettre, de la troisième année du règne de Louis le Débonnaire, eut un plein succès. L'Empereur fut obéi, et ce fut sous l'épiscopat de Hildebold que le cloître de St-Vincent, encore dans son entier à la fin du XVIIIe siècle, s'éleva pour attester le zèle du pieux évêque.

Les vingt-cinq années de l'épiscopat d'Hildebold furent très-heureuses pour l'Église de Mâcon. L'activité de l'évêque, sa fermeté contre les résistances des seigneurs et du clergé, son habileté à triompher des plus grandes difficultés; enfin, son crédit sur l'esprit de Louis le Débonnaire, opérèrent les plus merveilleux changements. La cathédrale de Saint-Vincent réparée, le cloître construit, l'église et le monastère de Saint-

Etienne [1] rétablis, la discipline et le règlement du clergé remis en vigueur; telles furent les œuvres d'Hildebold, qui, tout en s'occupant des affaires de son diocèse, n'en prit pas moins une grande part aux questions religieuses de l'Eglise de France, qui tiennent une si large place dans le règne du fils de Charlemagne.

Le pape Léon III était mort en 816, et son successeur, Etienne IV, avait à peine occupé le siége de saint Pierre pendant huit mois quand la mort vint le frapper à son tour. A ce Pontife, tout dévoué à Louis le Débonnaire, qu'il était venu visiter en France pendant son trop court pontificat, doivent se rapporter les règlements relatifs au clergé et aux monastères, qui furent promulgués par la seconde assemblée tenue à Aix-la-Chapelle, en 817, et à laquelle la mort prématurée du Souverain Pontife l'empêcha de présider. Pascal Ier, successeur d'Etienne IV, s'empressa de rechercher l'amitié de Louis le Débonnaire, dont il obtint la confirmation des traités conclus avec ses prédécesseurs et des donations faites au Saint-Siége par les princes français. L'envoyé du Pape, le nomenclateur Théodore, parti

817.

(1) Le monastère de Saint-Etienne était un chapitre de chanoines réguliers qui suivaient la règle des bénédictins réformée par saint Benoît d'Aniane.

pour Aix-la-Chapelle avec de riches présents destinés à l'Empereur, revint à Rome avec la célèbre constitution de Louis le Débonnaire, dont voici le précis:

« Je, Louis, empereur auguste, confirme par cet acte, et accorde à vous, saint Pierre, prince des apôtres, et pour vous, à votre vicaire, le seigneur Pascal, Souverain Pontife et Pape universel, et à ses successeurs à perpétuité, tout ce que vous avez obtenu de nos prédécesseurs et possédé jusqu'à présent, savoir : la ville de Rome avec son duché et ses dépendances, les villes de la Toscane, la Campanie, la Pentapole, l'exarchat de Ravenne, la Sabine que vous a donnée l'Empereur notre père, les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile..... *Sauf en tout notre souveraineté sur ces duchés et la dépendance qu'ils nous doivent.* »

L'Empereur défend aux Français, aux Lombards et à tous ses autres sujets de troubler l'élection du Pape; il veut que les Romains, après avoir célébré les funérailles du Pape défunt, procèdent en liberté à l'élection de son successeur; il ordonne que le Pape nouvellement élu envoie des ambassadeurs à lui et à ses successeurs, les rois de France, pour renouveler les alliances (1).

(1) Quelques critiques ont prétendu que cette charte de Louis le Débonnaire n'est pas moins supposée que la donation attribuée à l'empereur Constantin, parce que, dans cet acte, l'héritier de Charlemagne donne

817.

A l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où se rendirent Agobard, évêque de Lyon, et Hildebold, évêque de Mâcon, l'Empereur fit part aux prélats et aux seigneurs réunis d'un projet qui l'occupait plus sérieusement que les règlements monastiques. Après des prières solennelles et un jeûne public de trois jours, Louis le Débonnaire déclara à l'assemblée qu'il associait à l'empire Lothaire, son fils aîné, et nommait rois ses deux autres fils; Pépin fut déclaré roi d'Aquitaine, et Louis roi de Bavière, sous la suzeraineté de leur frère aîné.

Après cette élection, confirmée par les turbulentes acclamations de l'assemblée et du peuple, l'Empereur fit dresser une charte solennelle où les droits et les devoirs des nouveaux souverains sont établis, avec une sagesse profonde, en dix-huit articles remarquables.

L'histoire nous montre les tristes conséquences qui résultèrent pour l'Empereur de cet acte de bonté paternelle; cependant, avant d'accuser la faiblesse de Louis

---

la Sicile, qui appartenait à l'Empereur grec. Mais la Sicile étant censée faire partie de l'empire d'Occident, Louis pouvait croire qu'elle lui appartenait de droit, et transmettre ce droit au Saint-Siége. La charte de Louis le Débonnaire est authentique.

La donation de l'empereur Constantin, au Saint-Siége, rapportée par Balsamon d'Antioche, est regardée comme supposée par les historiens latins.

le Débonnaire, il faut considérer qu'il croyait obéir à une inspiration divine, manifestée par le suffrage de la nation; la charte de partage avait été sanctionnée par le chef de l'Eglise universelle; il pensait affermir la puissance souveraine dans sa maison, à une époque où l'Empire n'était pas héréditaire, mais électif; enfin, le droit divin et le droit national ne s'excluaient pas, mais ressortaient au contraire l'un de l'autre. On ne doit donc pas se hâter de traiter d'imprudence et de faiblesse cet acte solennel que pouvait dicter à un souverain et à un père le vif et profond sentiment religieux qui caractérise cette époque.

Hildebold était retourné à Mâcon, où il s'occupait avec activité de la restauration de la cathédrale et de la construction du cloître. Les réformes ecclésiastiques s'opéraient par ses soins vigilants sur tous les points de son diocèse, mais lentement et d'une façon peu sensible, car les abus étaient profondément enracinés. Depuis l'époque de Charles Martel, l'usage s'était introduit de donner des abbayes à des clercs séculiers, ou même à des laïques, qui en tiraient les revenus, laissant à peine de quoi vivre aux moines. Hildebold seconda de tout son pouvoir le zèle réformateur de Benoît d'Aniane. Il existait un autre abus dans ces temps d'agitations

perpétuelles. Le même abbé pouvait posséder plusieurs monastères, et le saint abbé d'Aniane en gouverna lui-même jusqu'à douze.

818. L'Empereur, au milieu des préoccupations d'un règne constamment troublé par des révoltes, ne perdait pas de vue le grand travail de réforme auquel il voulait attacher son nom. Pensant qu'il punissait trop cruellement pour sa gloire la rébellion de son neveu, Bernard, roi d'Italie, jeune homme de 19 ans, fatalement conduit à sa perte par l'ambition de la succession impériale, dont il se croyait dépouillé injustement par l'avénement de Lothaire, son cousin; pendant que des intrigues de palais, ourdies près du cercueil de l'impératrice Irmengarde, plaçaient sur le trône une de ses dames, Judith, fille du comte bavarois Welph [1], qui devait si cruellement attrister la vie de Louis le Débonnaire (819); enfin, pendant que la peste, la famine et les invasions des barbares normands désolaient la France, en 820, le pieux Empereur, croyant reconnaître dans les maux de son peuple la main de Dieu qui le frappait lui-même, car le remords de sa cruauté à l'égard de son neveu

---

(1) Ce comte Welph fut la souche de cette puissante race démocratique des Guelphes, dont la lutte avec le parti aristocratique des Gibelins tient une si large place dans l'histoire du moyen âge.

Bernard le poursuivait sans cesse, accorda une amnistie pleine et entière à tous ceux qui avaient trempé dans la conspiration du roi d'Italie, dans une assemblée solennelle tenue à Thionville, où se trouvèrent trente-deux évêques. L'évêque de Mâcon s'y rendit, et alla ensuite, à l'abbaye d'Inde, rendre les derniers devoirs à saint Benoît d'Aniane, son maître et son ami.

821.

En 822, Hildebold assista au concile national d'Attigny, provoqué par Ebbon, évêque de Reims, et où fut décidée la grande mission qui devait porter la foi chrétienne aux Normands et aux Danois. Mais l'acte le plus mémorable du long et utile épiscopat d'Hildebold, fut la cession de Cluny à Warin, comte de Chalon et de Mâcon, et à Albane, son épouse (826).

En 828, l'Empereur avait fait tenir, à la fois, quatre conciles : à Mayence, à Paris, à Lyon et à Toulouse. Il s'agissait, dans la pensée de Louis le Débonnaire, d'une modification générale dans les mœurs, pour les princes, le clergé et le peuple, afin de désarmer la vengeance divine et de faire cesser les fléaux qui désolaient l'empire d'Occident. Mais, tandis que l'Empereur Louis donnait tous ses soins à la réforme des diverses conditions de ses sujets, surtout du clergé et des moines, il se tramait sourdement dans sa famille une dangereuse

conjuration contre sa personne et son autorité. Un fils lui était né de son union avec Judith (823). Ce fils, qui fut Charles le Chauve, se trouvait sans apanage, par le partage des états de Louis entre ses trois fils aînés. L'impératrice Judith, qui avait sur son mari un tout puissant empire, voulut aussi un royaume pour son jeune fils. L'Empereur donna à Charles l'Allemagne, la Rhétie et une partie de la Bourgogne, violant ainsi la charte de partage jurée en 817, et renouvelée en 821. Les trois fils aînés de l'Empereur se révoltent; Bernard d'Aquitaine, comte de Barcelone, appelé par le monarque pour lui donner l'appui de ses conseils et de son expérience, et organiser la répression des révoltés, boûleverse de fond en comble cet empire qu'il a mission de défendre. Bernard chasse avec ignominie tous les vieux conseillers que Charlemagne avait recommandés à son fils; il souille la couche impériale par un commerce criminel avec l'Impératrice; et bien loin de réconcilier le père avec les fils, il augmente la division entre eux. Le comte d'Auvergne, Warin, avait pris franchement parti pour le vieil empereur. Quand, après sa captivité à Compiègne, puis au monastère de Saint-Médard de Soissons, où l'indigne Lothaire avait exigé de lui une pénitence publique, Louis le Débonnaire eut repris

829.

830.

le pouvoir, il se souvint de la fidélité du comte d'Auvergne, et fit don à Warin des comtés de Chalon et de Mâcon.

834.

Warin et Albane, n'ayant pas d'enfants et voulant finir leurs jours dans la méditation et la prière, se retirèrent à Cluny, qu'ils avaient échangé, quelques années auparavant, avec Hildebold, évêque de Mâcon, contre le village de Genouilly et des terres en Auvergne et en Nivernais, avec leurs serfs et toutes leurs dépendances. Cet échange providentiel amena de bien prodigieux changements dans les destinées de l'humble village!

Cart. S. V.

Louis le Débonnaire, fidèle à cette bonté qui causa sa perte et fit un si grand mal à la France, avait pardonné à son épouse et à ses fils; en lui, le père fit toujours oublier le souverain, et il ne sut pas, comme Charlemagne, allier ses affections privées avec sa dignité. Pépin et Louis, rentrés en grâce, s'unissent à leur père pour combattre Lothaire, qui, persistant dans sa rébellion, assiége la ville de Chalon et la livre aux flammes; trois généraux de l'Empereur sont immolés à la fureur du fils rebelle, et une sainte religieuse, Gerberge, noyée comme sorcière, expie par le martyre le tort d'être la sœur du comte Bernard. Lothaire marche sur Mâcon et livre cette malheureuse ville à

834.

l'incendie et au pillage (834). Le bourg Savéron, aujourd'hui les Perrières ; l'église et le couvent de Saint-Etienne, furent entièrement détruits ; la cathédrale de Saint-Vincent, saccagée et dépouillée de ses ornements, n'offrit plus aux regards désolés des fidèles que des murs chancelants et noircis. Hildebold voyait détruire en quelques heures l'œuvre de vingt années ! Mais, fort de son zèle et soutenu par l'ardeur de sa foi, le saint Prélat ne perdit pas courage, et se mit avec patience à relever ce que l'orage venait de renverser. 834

Nous ne trouvons pas l'évêque de Mâcon au concile de Thionville (835), où fut déposé Agobard de Lyon, son métropolitain, qui avait pris le parti des rebelles contre l'Empereur. Mais nous avons vu qu'il assista au concile de Tramoye, tenu la même année et présidé par l'évêque d'Autun, Modon, administrateur de l'Eglise de Lyon, pendant l'exil d'Agobard. La haute réputation de l'évêque de Lyon et celle de Bernard de Vienne, déposé comme lui, empêchèrent les Pères du concile de leur nommer des successeurs, et l'assemblée se sépara sans avoir rien décidé. Deux ans après, ces deux évêques étaient rétablis dans leurs siéges et réconciliés avec l'Empereur, qui leur pardonna en faveur de leur repentir. Ils donnèrent de tels exemples de vertus, qu'ils 837

furent, l'un et l'autre, comme nous l'avons vu, mis au rang des saints.

Vers le même temps, le comte Warin et son épouse Albane, décidés à finir leurs jours dans la solitude de Cluny, avaient fait construire un ermitage sur les bords de la Grosne, avec une petite église que l'évêque de Mâcon vint consacrer et dédia à la Sainte Vierge et à saint Pierre. Il existait déjà près de Cluny, sur une montagne qui a gardé le nom de Saint-Romain, dépendant de la paroisse de Blanot, une église et un ermitage dédiés à saint Romain, qu'on disait avoir été fondés par Frodomée, précepteur des princes Sigismond et Gondemar, fils du roi Gondebaud.

838.

Louis le Débonnaire, après avoir triomphé de l'ingrat Lothaire et l'avoir réduit à l'impuissance, lui avait généreusement accordé un pardon que la trahison et les cruautés du fils rebelle ne méritaient pas. L'Empereur lui laissa l'Italie à la condition de ne pas en sortir. La tranquillité étant rétablie, Louis le Débonnaire parcourut les provinces que les armées rebelles avaient ravagées, pour se rendre compte de l'étendue du mal. Le bon, mais faible prince, versa des larmes à la vue des ruines des villes de Chalon et de Mâcon, et promit de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour réparer

ces immenses désastres; mais les trésors étaient épuisés, le monarque dut laisser à son fils le devoir de fermer ces douloureuses plaies. En parcourant avec Hildebold le territoire du diocèse de Mâcon, l'Empereur fit raser, sur la montagne de Tourveyon, près Beaujeu, les ruines d'un fort abandonné, autrefois asile d'un traître nommé Ganez, qui, ayant vendu la France aux Sarrasins, avait été pris et pendu par ordre de Charlemagne. Les traditions rapportent que Louis le Débonnaire, pour perpétuer le souvenir de la victoire de son père sur les Sarrasins, fit bâtir, à Avenas, une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge [1].

---

(1) Mgr Dinet, évêque de Mâcon, dans une visite de son diocèse, découvrit, en 1624, un monument précieux, dernier vestige de la chapelle de Louis le Débonnaire; au bas de l'autel de l'église d'Avenas était une pierre blanche portant, à demi effacée, l'image de la Sainte Vierge; à ses pieds, Louis le Débonnaire, en posture de suppliant, tendait de sa main à saint Vincent, martyr, une église que le saint présentait à la Sainte Vierge; au-dessous des trois figures, on pouvait encore lire cette inscription :

> Rex Ludovicus pius et virtutis amicus
> Offertam ecclesiam recipit Vincentius istam;
> Lampade bissenâ fluiturus Julius ibat
> Mors fugat oppositum regis ad interitum.

Cette inscription, que nous donnons telle que nous l'avons trouvée dans un manuscrit, nous paraît, malgré sa construction anti-grammaticale (et c'est sans doute la faute du transcripteur), avoir le caractère de l'authenticité. On sait qu'en effet Louis le Débonnaire employa les dernières années de sa vie à des pèlerinages et multiplia les fondations pieuses.

Le monastère du Péloge, dont il sera parlé plus tard, date de la même époque, et sa fondation a été attribuée à Louis le Débonnaire. C'était un monastère de bénédictins, suivant la règle de saint Benoît d'Aniane. Il était bâti à peu de distance du village d'Avenas.

Avant la mort de Louis le Débonnaire, et à la demande du pape Grégoire IV, la fête de tous les Saints fut établie en France, et l'Empereur ordonna qu'elle serait célébrée, dans toutes les églises, le premier jour de novembre. Hildebold s'empressa d'ordonner la célébration de cette solennité, qui eut lieu à Mâcon le 1er novembre 838. On sait que la fête de tous les Saints fut établie à Rome, par le pape Boniface IV, à l'occasion de la consécration du Panthéon d'Agrippa, au culte de la Sainte Vierge et des saints martyrs. Comme la chrétienté, au temps de Louis le Débonnaire, était affligée par les ravages des Normands et des Sarrasins, on introduisit dans l'hymne qui fut composée pour cette solennité, une strophe par laquelle on prie les Saints d'éloigner les barbares des terres des chrétiens. Voici cette strophe :

838.

Auferte gentem perfidam
Credentium de finibus
Ut Christo laudes debitas
Persolvamus alacriter.

En 840, Louis le Débonnaire, de nouveau en guerre avec Louis, roi de Bavière, son second fils, mourut le 20 juin, dans une île du Rhin, près de Mayence, où était campée son armée. Il était âgé de 64 ans, et en avait régné 26, depuis la mort de Charlemagne. Son dernier mot fut un pardon pour son fils, sa fin celle d'un chrétien fervent. Son corps fut transporté à Metz et enterré en grande pompe auprès de sa mère Hildegarde, dans l'église de Saint-Arnoul, son ancêtre. Dans la suite, le corps de Louis fut transféré, avec celui de sa mère, au monastère de Kempten.

840.

Deux ans après la mort de Louis le Débonnaire, pour lequel il avait toujours professé le respect le plus profond et la reconnaissance la plus sincère, l'évêque de Mâcon assistait, avec ses collègues de la province de Lyon, dans une île de la Saône, près de Verdun, à l'entrevue des trois fils de Louis le Débonnaire, après la sanglante bataille de Fontenay; entrevue à jamais mémorable, car le traité de Verdun consacra l'anéantissement du grand œuvre de Charlemagne (843).

842.

Hildebold, accueilli avec faveur par le nouveau roi de France, Charles le Chauve, n'eut pas le temps de mettre à profit les généreuses dispositions du roi, pour le rétablissement de la ville de Mâcon. Les traces de

l'horrible dévastation de 834 se voyaient encore partout dans cette malheureuse ville, quand la mort vint enlever Hildebold à la vénération de son troupeau. Il mourut en 850, dans un âge avancé, après trente-six ans d'épiscopat.

BRENDEVIC,

XVIIIe ÉVÊQUE.

Au vertueux Hildebold succéda Brendevic sur le siége épiscopal de Mâcon. Nous n'avons rien pu découvrir des antécédents de ce prélat, qui devait appartenir à la chancellerie de Charles le Chauve, car l'histoire nous le montre honoré de l'estime et de l'amitié de ce prince, qui lui conserva toujours la plus grande bienveillance. Brendevic, évêque zélé et vigilant, sut faire tourner au profit de la ville de Mâcon la sympathie royale. Aidé des deniers de Charles, il s'efforça de rétablir dans leur premier état la cathédrale de Saint-Vincent, la mense épiscopale et les autres édifices appartenant au chapitre et au clergé. Le cloître de Saint-Vincent, seul de tous les édifices religieux, était encore debout, attestant, par

850.

des murs noircis et ses arceaux mutilés, la fureur aveugle des dévastateurs; la ville entière n'offrait plus qu'un monceau de ruines. Le courage de l'évêque ne faiblit point devant les difficultés de l'entreprise; il s'agissait de reconstruire toute la ville. Brendevic y parvint. Les premières ressources épuisées, l'évêque se rendit à Clermont, où se trouvait Charles le Chauve, et lui exposa avec tant de chaleur les besoins de son église et de sa ville, que le Roi, profondément touché du déplorable état de Mâcon, fit don à l'évêque de la ville de Tournus, sur la Saône, avec son château-fort et trente maisons ou menses, de la mouvance royale, avec toutes leurs appartenances et dépendances, afin d'aider à la reconstruction de Mâcon. La condition imposée par le monarque était pour l'évêque de traiter quatre fois par an son clergé : le 20 juin, jour où devrait se célébrer une absoute pour son père, Louis le Débonnaire; le 23 avril, anniversaire de la mort de l'Impératrice Judith, sa mère, et le 8 des ides de juin, pour les anniversaires de sa naissance et de son couronnement. La charte de donation portait encore une réserve de prières pour le roi lui-même, à partir du jour futur de son décès. Les lettres patentes de cette donation furent données à Clermont-Ferrand, le 18

854.

mai de la quatorzième année du règne de Charles le Chauve.

Le roi renouvela ensuite, en faveur de l'Église de Mâcon, la donation de Louis le Débonnaire, de la troisième partie du péage sur la Saône, du tiers des salines situées au village de Champvert, et de plusieurs autres terres. Avec de si puissants secours, Mâcon se releva de ses ruines; la cathédrale de Saint-Vincent fut reconstruite avec plus de magnificence. C'est à cette époque que la tradition reporte la perte complète des derniers fragments de la précieuse tunique de saint Vincent, qui disparurent dans le pillage de la ville. Une grande consolation était réservée à l'Église et aux habitants de Mâcon, sous l'épiscopat de Brendevic; nous voulons parler de la découverte des reliques de saint Vincent, et de leur translation en France.

855.

En 855, un religieux du monastère de Conques, diocèse de Rodez, nommé Hildebert, eut une révélation de l'endroit où se trouvait le corps de saint Vincent de Saragosse, martyrisé le 11 février 303. Ayant obtenu la permission de ses supérieurs, le pieux Hildebert partit avec un autre moine nommé Audalde. Ils se rendaient à Valence, où devait être la sainte relique. Hildebert étant tombé gravement malade en

route, laissa Audalde continuer son voyage vers l'Espagne. Arrivé à Valence, le moine logea chez un Maure qui lui promit de lui indiquer, pour 40 pièces d'argent (valant cinq sous d'or), le lieu de la sépulture

855. du martyr. Ils trouvèrent le tombeau du saint dans les décombres d'une église ruinée, sous une pierre portant cette inscription : *Hic requiescit sanctus levita et martyr Vincentius;* avec les noms de ses père et mère, *Eutyche* et *Evola*. Transporté de sa découverte, Audalde cacha son trésor dans un sac rempli de feuilles de palmier, quitta Valence pendant la nuit, et, voyageant par des chemins peu fréquentés, il gagna Saragosse sans rencontre fâcheuse. Une pauvre femme chez

Aim. laquelle il logeait, l'ayant aperçu pendant la nuit en prière devant le sac, en donna avis à l'évêque. Le prélat fit saisir le sac et le moine, et, ayant visité les reliques, il reconnut bientôt qu'elles devaient appartenir à quelque saint martyr. Audalde protesta que c'était le corps d'un de ses parents mort en Espagne, qu'il avait racheté des infidèles pour l'inhumer dans le tombeau de ses pères. L'évêque, n'ajoutant pas foi à ces paroles, fit fouetter le pauvre moine pour punir son imposture. La douleur arracha au malheureux Audalde un demi-aveu; il confessa que c'était le corps de saint Marin, martyr.

L'évêque de Saragosse, gardant la relique, renvoya le moine les mains vides, malgré ses supplications. Rentré au monastère de Conques, le bon religieux en fut chassé comme un vagabond et un imposteur, personne n'ayant cru à ses paroles.

Audalde trouva un asile au monastère de Castres. Touché de la générosité des bons moines, il leur promit d'enrichir leur église des reliques de saint Vincent. Pendant longtemps il ne put trouver le moyen de tenir sa promesse. Enfin, après huit années d'attente, Audalde put reprendre la route d'Espagne. Il avait obtenu de Salomon, comte de Cerdagne, une recommandation pour le chef de tous les Maures d'Espagne, le puissant Mahomet, roi de Cordoue, fils d'Abdérame. Le comte de Cerdagne se plaignait au prince mahométan de la violence de l'évêque de Saragosse, qui retenait malgré lui le corps d'un de ses parents; il le priait d'en faire faire la restitution par le roi de Saragosse, Abdallah; à la demande, le comte avait ajouté un présent de cent sols d'argent, pour chacun des deux rois (864).

Abdallah, sensible au présent et jaloux de plaire au roi de Cordoue, manda l'évêque de Saragosse, qui nia le fait; mais, confronté avec Audalde et menacé des plus cruels supplices, le prélat rendit la relique, qui,

Aim.

portée triomphalement à Castres, opéra plusieurs miracles pendant le voyage.

A peu près vers le même temps, les chanoines de Saint-Germain-des-Prés conçurent aussi le projet de faire venir d'Espagne le corps de saint Vincent, leur patron, dont ils ignoraient la translation récente. Ils envoyèrent en Espagne deux de leurs collègues, Usuard [1] et Odilard, chargés de négocier cette importante conquête. Arrivés à Uzès, les deux députés apprirent que le corps de saint Vincent avait été transféré au monastère de Bénévent [2].

En 1215, Guillaume, abbé du monastère de Saint-Benoît, à Castres, détacha une partie de la mâchoire du saint, en faveur de saint Louis, qui en fit don à l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés. Le corps du saint demeura au monastère de Castres. Nous verrons plus tard comment la sainte relique, transportée à Cluny, put enfin être honorée dans les églises de Chalon et de Mâcon.

Manusc.

(1) Usuard est l'auteur du célèbre martyrologe qui fut longtemps en usage dans un grand nombre d'églises de France. Il fut composé sous Charles le Chauve, et dédié à ce prince.

(2) On ne savait pas encore en Espagne où étaient les reliques de saint Vincent. On savait qu'elles avaient été enlevées de Valence, puis de Saragosse; mais les uns les supposaient en Italie, les autres en Portugal.

Brendevic, tout entier aux affaires de son diocèse, en surveillait avec la plus grande vigilance les intérêts spirituels et matériels. Il assista à cinq conciles qui se tinrent pendant son épiscopat, de 853 à 862, à Soissons, Valence, Bonneuil, Savonnière et Touzy.

Un Seigneur du nom de Regnaud, autrefois vassal du comte Warin, profitant de la retraite de son suzerain à Cluny et de la mort de l'évêque de Mâcon, Hildebold, s'était emparé, aux dépens de l'église de Saint-Vincent, de la terre de Saint-Imitère, en Comté, provenant de l'échange fait autrefois entre l'évêque Hildebold et le comte Warin. Regnauld se fit accorder par Charles le Chauve, pendant que Brendevic assistait à un concile, des lettres patentes de donation de cette terre, comme dépendance de la couronne et du ressort de son fisc. Brendevic, averti de cette usurpation, courut auprès de Charles, lui démontra que sa bonne foi avait été surprise, et obtint de la justice du monarque une nouvelle et solennelle concession de la terre de Saint-Imitère en faveur des chanoines et de l'église de Saint-Vincent (novembre 862).

862. A la même époque, une dame de haute naissance, nommée Maguisinde, fit don à l'évêque Brendevic et à l'église de Saint-Vincent de tout ce qu'elle possédait au

village d'Amugny, avec les maisons, terres, vignes, prés et dépendances; elle y ajouta, suivant l'usage de ce temps, le don des esclaves ou serfs attachés à ces domaines.

Ces donations, et la rentrée en possession des biens usurpés, rétablirent bientôt le clergé de Mâcon sur un pied honorable. Une augmentation aussi considérable de revenus permit à Brendevic de pousser avec activité sa grande entreprise de reconstruire la cathédrale et la ville. Le saint évêque, au milieu des troubles politiques de cette époque orageuse, poursuivit en paix son œuvre de restauration, employant avec succès son influence et son crédit auprès du Roi et des grands du royaume. Son zèle fut récompensé; il put voir le rétablissement de ses églises et de sa mense capitulaire, sa cathédrale presque entièrement reconstruite, et la ville de Mâcon renaissant de ses ruines. Brendevic mourut en 863, et fut enterré à Saint-Vincent.

863.

BERNARD ou BERNOLD,

XIX[e] ÉVÊQUE.

Le traité de Verdun (843) avait anéanti le grand œuvre de Charlemagne ; l'empire avait vécu ; mais l'impossibilité évidente de sa durée ne put désabuser ceux qui avaient rêvé son maintien. On pleura longtemps cette unité qui n'était plus, ou, pour parler plus exactement, qui n'avait jamais existé réellement. Cette résurrection du pouvoir romain, accomplie par la volonté d'un homme, ne pouvait durer et vivre que la durée et la vie de son puissant créateur. Les éléments opposés dont la main énergique du conquérant avait opéré la concentration sous un même joug, se détendirent et reprirent leur place, quand cessa la formidable et fascinante pression du maître ! En un mot, l'élément

germanique devint l'Allemagne, l'élément italique l'Italie, et l'élément gallo-romain enfanta la France moderne.

Les soixante ans qui séparèrent la fin du règne de Charles le Chauve de la mort de Charlemagne furent pour l'empire la maladie, l'agonie, la mort! Hâtons-nous cependant de dire que la faiblesse indulgente de Louis le Débonnaire et la vanité puérile de Charles le Chauve n'effacèrent pas entièrement les bonnes qualités qui démontraient en eux le sang du grand Empereur. Les fautes de leur gouvernement précipitèrent la chute du pouvoir impérial, mais les cruels déchirements qui divisèrent leur famille précipitèrent la dissolution de l'empire. Les peuples avaient compris, aux bruits des tempêtes royales, qu'ils pouvaient, eux aussi, soulever des orages. On n'admirait plus le pouvoir souverain, on cessa de le craindre. Ce ne furent pas précisément Louis le Débonnaire et Charles le Chauve qui déchirèrent leur mandat impérial, ce fut l'empire qui se déroba sous leur sceptre!

Au milieu des ébranlements profonds qui précédèrent la naissance des nations modernes, il est doux de constater qu'ils n'eurent pas le caractère sanglant que présentent les révolutions en d'autres temps. Si nous

exceptons les tristes fureurs de Lothaire, dont la Bourgogne et ses villes infortunées furent malheureusement les victimes, nous ne verrons nulle part les proscriptions, les exécutions, les parricides, accompagnements obligés des fluctuations politiques, moralité, hélas! inévitable du naufrage de l'autorité, dans la tempête populaire! N'était-ce point assez, du reste, que ces guerres désastreuses entre princes du même sang? N'étaient-elles pas assez funestes ces invasions normandes, redoutable fléau conjuré par Charlemagne, qui, maintenant impuni, s'abritant sous les discordes royales, avait repris, depuis soixante années, une dévorante périodicité?

Heureusement, l'Église donnait maintenant le mouvement au monde; tandis que les trônes se heurtaient en se brisant, la religion était dans tout, donnant à toutes choses la direction et la vie. L'ordre social était l'ordre religieux lui-même, se reliant par tous les points à l'humanité dont il était l'expression; ce fut cette connexion qui sauva l'univers.

Nous avons vu Mâcon se relevant peu à peu de ses ruines, grâce au zèle de l'évêque Brendevic; à la mort de ce regrettable prélat, les suffrages du clergé et du peuple désignèrent au choix du Souverain Pontife et de

863.

Charles le Chauve, l'archidiacre Bernold, aussi recommandable par ses vertus que par son savoir. Devenu évêque de Mâcon, Bernold se voua tout entier à l'œuvre réparatrice pour laquelle Brendevic avait déployé tant d'ardeur et de persévérance. Plusieurs donations importantes furent faites à ce prélat et à l'église de Saint-Vincent. En 842, l'empereur Charles le Chauve avait accordé à un seigneur bourguignon, qui avait pris chaudement son parti contre Lothaire, la propriété de la terre et de l'Église de Saint-Albain, village des environs de Mâcon, en comprenant dans cette donation les serfs et toutes les dépendances de ce domaine. Se voyant sans enfants, Landric, ainsi se nommait ce seigneur, eut la généreuse pensée de faire don de la terre de Saint-Albain à l'évêque de Mâcon, Bernold, pour l'entretien des chanoines de Saint-Vincent et du luminaire de la cathédrale; cette charte de donation est de 867.

Cart., 59.

Cart., 60.

Un prêtre nommé Bedem fit construire à ses frais, dans le village de Milly, une église et un presbytère auquel il ajouta quelques fonds de terre. Bernold alla consacrer cette église et érigea Milly en paroisse. Un autre saint prêtre, nommé Guymin, construisit au village de Sologny une église et une cure, les dota de

867.

ses propres deniers et en fit présent à Bernold, qui érigea Sologny en église paroissiale. C'est au moyen de ces fondations et des riches donations qui lui étaient faites à différents titres, que le diocèse de Mâcon acquit peu à peu une grande importance dans la province lyonnaise et dans l'Église de France.

870.

Durant l'épiscopat de Bernold, un grand événement s'accomplit dans l'Église chrétienne. Nous voulons parler du schisme d'Orient. Un prêtre, en qui se rencontrait l'assemblage des plus brillantes qualités et des inclinations les plus perverses, Photius, qui fut à la fois le plus savant et le plus méchant homme de son siècle, avait usurpé le siége patriarcal de Constantinople, et avait en vain sollicité la confirmation du Saint-Siége. Le Souverain Pontife, Nicolas Ier, qui fut, par la sainteté de sa vie et la fermeté de son zèle, l'ornement et le soutien de l'Église, avait su découvrir l'indignité du schismatique à travers les voiles dont elle s'enveloppait. Il excommunia et déposa Photius, malgré tout le crédit et le mérite de cet usurpateur. Photius, pour se venger du Pape (864), avait levé l'étendard du schisme, et s'était formé, dans l'Orient, un parti formidable. Il sut y faire entrer l'empereur de Constantinople, Michel, en lui accordant, pour la forme, dans les affaires ecclé-

siastiques, l'autorité qu'il refusait au Souverain Pontife. Telle fut l'origine de la séparation d'une partie des Églises d'Asie avec l'Église catholique romaine. Nous n'avons pas à retracer l'histoire de ce schisme douloureux qui afflige encore la catholicité.

En 866, Bernold avait assisté au troisième concile de Soissons, où se réunirent sept archevêques métropolitains et vingt-huit évêques. Il se rendit, en 873, au quatrième concile de Chalon-sur-Saône, où se trouvèrent quarante-six évêques et un grand nombre d'abbés. De retour à Mâcon, Bernold tomba malade, et mourut saintement, le 27 août 873, après environ dix années d'épiscopat.

873.

LAMBERT Ier,

XXe ÉVÊQUE.

Nous avons lieu de croire que Bernold, en mourant, avait désigné, pour son successeur, Lambert, chanoine de Saint-Vincent, qui lui aidait à supporter le fardeau de l'épiscopat. Ce choix indique que Lambert était un prélat de mérite. Peu après son élévation à l'épiscopat, il souscrivit au cinquième concile de Chalon-sur-Saône, où il se fit représenter par Foucauld, archidiacre de Saint-Vincent. A ce concile, fut sacré évêque d'Autun un prêtre de sang royal, aumônier de Charles le Chauve, Adalgaire, dont le petit-neveu, Raynald, comte de Nevers, épousa la fille de Hugues Capet.

873-874.

875.

Le petit-fils de Louis le Débonnaire, l'empereur Louis, l'aîné des enfants du rebelle Lothaire, venait de

mourir sans postérité (875). Charles le Chauve, qui ne songeait qu'à agrandir ses états, quelque impuissant qu'il fût à les défendre, s'était fait couronner empereur à Rome par le Pape Jean VIII. Il voulut faire confirmer sa nouvelle dignité par les évêques de France, et dans

876. un concile tenu à Pontyon (aujourd'hui Pont-sur-Yonne), quarante-deux évêques, acclamant le nouvel empereur, lui prêtèrent serment de fidélité. Lambert se trouvait à ce concile, où fut homologuée la charte de fondation de l'abbaye de Charlieu, due à la munificence de Robert (quelques auteurs disent Ratbert), évêque de Valence, et du comte Edouard, son frère, en l'honneur des saints martyrs Fortuné, Félix et Achissée [1], apôtres de Valence, où saint Irénée, de Lyon, les avait envoyés prêcher la foi. Le concile de Pontyon fit revivre plusieurs canons du premier concile de Mâcon, notamment celui qui défend aux prêtres d'aller à la chasse, de porter des armes, de se vêtir d'habits séculiers et de laisser entrer des femmes dans leur demeure.

876. La même année, une contestation s'éleva entre

(1) Les saints Fortuné, Félix et Achissée avaient été jusqu'alors honorés dans Valence. Robert et Edouard possédaient de vastes domaines près de Charlieu. C'est ce qui occasionna la construction de l'abbaye sur ces domaines ; le premier abbé de Charlieu, institué par l'évêque Robert, se nommait Conjurat.

Lambert et l'évêque de Chalon. Gerbold prétendait exercer sa juridiction épiscopale sur l'église de Saint-Albain ; il soutenait que cette église, relevant autrefois de Tournus, dépendait du diocèse de Chalon, et devait être soumise à l'autorité de l'évêque. L'affaire fut portée devant l'Empereur. Les deux prélats exposèrent leurs raisons, et Charles le Chauve donna gain de cause à l'évêque de Mâcon, et confirma la donation de Landric.

Lambert mit à profit les bienveillantes dispositions de l'Empereur à son égard. Il obtint pour Saint-Vincent la donation de la terre et du village de Château, dont l'église était sous le vocable de Saint-Martin. Ces donations et cette confirmation de la juridiction de Saint-Albain sont contenues dans la même charte de Charles le Chauve.

Cart., 97.

Le concile de Pontyon, dont les résultats furent si favorables à l'Église de Mâcon, fut le dernier acte de la vie épiscopale de Lambert. Nous ne trouvons plus le nom de ce prélat dans les documents qui existent sur l'église de Saint-Vincent. Lambert mourut probablement après son retour de Pontyon, sur la fin de l'année 876.

ÉVICIN,

XXIe ÉVÊQUE.

Évicin fut le successeur de Lambert Ier sur le siége de Mâcon. On ne sait rien de ce prélat, dont l'épiscopat dura à peine l'espace d'une année. Il est même à croire que son nom aurait été oublié dans la chronologie des évêques de Mâcon, s'il ne figurait pas dans l'acte de la translation solennelle des reliques de saint Loup, de saint Sylvestre, de saint Agricole et de saint Didier, trouvées à Saint-Marcel par Gerbold, évêque de Chalon, qui les fit placer avec les plus grands honneurs sous le maître autel de l'église de Saint-Pierre, et exposer à la vénération publique par bref du pape Jean VIII. Le monastère de Saint-Pierre avait été détruit lors du pillage de Chalon par les troupes de Lothaire, en 834.

877.

Gerbold venait de reconstruire l'abbaye et l'église, autrefois sépulture des évêques de Chalon. Le précieux dépôt confié aux caveaux de la nouvelle église inaugura dignement le rétablissement de la vieille abbaye.

Ce fut sous l'épiscopat éphémère d'Évicin que mourut Charles le Chauve. Ce prince termina par le poison, dans une chaumière de la Maurienne (877), une vie qui n'eut rien de remarquable que des alternatives continuelles de bonne et de mauvaise fortune. Son règne eut pour principal résultat de consacrer l'affaiblissement du pouvoir royal, en constituant la transmission héréditaire des comtés et des charges de la couronne, comme celle de tous les bénéfices. La fragile vanité de Charles le Chauve ne put fonder, en trente-sept années de luttes continuelles, que l'indépendance des grands sur l'asservissement de la royauté. Et cependant, malgré toutes les misères de son règne, ce monarque avait conservé un certain prestige de grandeur qui rappelait encore son aïeul! En lui s'éteignit, à proprement parler, la grande race carlovingienne en France!

Le pape Jean VIII avait succédé à Adrien II sur le siége de saint Pierre. Ce Pontife pieux et lettré, mais d'un caractère faible et indécis, s'empressa de reconnaître pour roi de France Louis le Bègue, dernier fils

877.

survivant de Charles le Chauve. Ce prince ne put monter sur le trône de son père qu'après plusieurs négociations et en promettant aux évêques, aux seigneurs et aux monastères le maintien des droits, biens et priviléges, dont ils avaient joui sous Louis le Débonnaire. Le Roi prêta le serment qu'on exigeait de lui, et commença son triste règne par cet acte d'irréparable faiblesse.

LAMBERT II,

XXIIe ÉVÊQUE.

En 878, Lambert II était évêque de Mâcon. Quelques auteurs pensent que ce prélat était le même que Lambert, prédécesseur d'Evicin. Ils supposent que, retiré du monde en 877, il aurait été contraint, après le court épiscopat de son successeur, de reprendre l'administration épiscopale. Rien ne vient confirmer cette opinion, qui cependant n'offre rien d'invraisemblable; nous ne voyons aucun inconvénient à suivre la chronologie des auteurs de la *Gallia Christiana*, qui nomme le successeur d'Evicin Lambert II; la notice chronologique du savant et pieux évêque d'Evreux, Mgr Devoucoux, en fait autant; nous devons nous incliner devant de tels juges; et cependant il nous

878.

reste un doute qu'on nous saura peut-être gré de motiver ici.

Nous trouvons dans les documents que nous avons pu nous procurer sur l'histoire de l'Eglise de Mâcon, que Lambert, sur la fin de l'année 878, fut atteint d'une maladie grave; il pensa à résigner ses fonctions épiscopales, et désigna pour son successeur Gontard, chanoine de Saint-Vincent, prêtre d'un rare mérite et d'une humilité profonde. Il nous a semblé que ce choix indiquait chez le vénérable Lambert une connaissance approfondie des membres de son clergé, qu'un épiscopat de quelques mois à peine n'aurait pu suffire à lui donner. Nous savons déjà que le premier Lambert, nommé évêque à la mort de Bernold, était un chanoine de la cathédrale de Saint-Vincent.

878. Après avoir exposé nos motifs de doute, nous reprenons le récit de l'administration épiscopale de Lambert. Le pape Jean VIII vint en France en 878, pour couronner Louis le Bègue à Compiègne, et tenir le concile de Troyes. Il consacra la nouvelle abbaye de Flavigny, assisté de dix-huit évêques. On aura une singulière opinion des mœurs de cette époque, quand on apprendra que l'argenterie du Souverain Pontife lui fut dérobée au monastère de Flavigny, et qu'on lui vola ses chevaux

pendant la nuit à Chalon-sur-Saône. Il avait, la veille, passé par Mâcon.

Lambert se trouva au concile de Troyes avec le Souverain Pontife et Louis le Bègue. Il en profita pour obtenir du monarque la confirmation de toutes les donations faites à l'Église de Mâcon, par les rois ses prédécesseurs. Une charte de Louis le Bègue, du mois de septembre 878, ratifie, en faveur de Lambert, de Mâcon, et de l'église de Saint-Vincent, neuf donations différentes. Une autre charte, aussi donnée à Troyes, à la même époque, confirme les cessions de Saint-Imitère, Saint-Albain, Saint-Martin et Fuissé.

Cart., 61, 62.

On voit que Lambert sut employer, au profit de l'Eglise de Mâcon, le crédit dont il paraît avoir joui auprès du roi de France et du Souverain Pontife. Mais, nous l'avons vu, le pontificat de ce prélat n'eut que bien peu de durée. Au retour du concile de Troyes, Lambert, se sentant malade, réunit ses chanoines et leur annonça son intention de résigner son siége, en désignant Gontard pour lui succéder.

878.

GONTARD.

XXIII[e] ÉVÊQUE.

Le clergé et le peuple avaient applaudi au choix de Gontard. Tous connaissaient la piété fervente, la haute science et l'ardente charité de celui que Lambert venait de nommer pour gouverner son Eglise. Mais la modestie et l'humilité de Gontard surpassaient encore ses mérites, et il ne se décida qu'après des refus réitérés à accepter une dignité dont le poids l'effrayait. Les débuts de Gontard dans l'épiscopat furent pénibles. Louis le Bègue était mort le vendredi saint à Compiègne (879), après un règne de quinze mois. Il avait nommé, pour son successeur, Louis, son fils aîné; mais les grands du royaume, à qui la faiblesse de Charles le Chauve avait appris la désobéissance, ne voulurent pas accom-

879.

plir le dernier vœu du Roi mourant, et les funérailles de Louis le Bègue faillirent devenir le signal d'une révolution. Un véritable chaos commence à ce moment pour la maison souveraine de France; la race carlovingienne, enfantée dans les troubles, allait s'éteindre comme elle avait surgi! Hugues, abbé de Saint-Denis, avait reçu de Louis le Bègue la tutelle de ses deux fils, Louis et Carloman, et le Roi avait placé sous la protection des seigneurs la reine Adélaïde, qu'il laissait enceinte. La fidélité des tuteurs ne put tenir contre les nombreux mécontents du dernier règne, qui, invoquant la grande jeunesse du fils de Louis le Bègue, voulaient donner la couronne à Louis de Germanie. Il fallut transiger avec la faction saxonne, en abandonnant au roi de Germanie tout ce que les rois de France possédaient de la Lorraine.

879

On se hâta de faire sacrer, non plus seulement Louis, l'aîné des fils de Louis le Bègue, mais avec lui son frère Carloman, pour ne pas scinder en deux factions nouvelles les partisans qui restaient fidèles à la descendance française de Charlemagne. Le couronnement des deux enfants eut lieu à Ferrière; Louis fut roi de Neustrie, Carloman régna sur l'Aquitaine et la Bourgogne (879).

Mais le démembrement de la France n'était pas complet; le dernier soutien de Louis le Bègue, son vassal le plus puissant, Boson, duc de Vienne et d'Arles, frère de Richilde, veuve de Charles le Chauve, voulut aussi se faire un royaume, et se récompenser ainsi, par ses propres mains, de sa fidélité à ses souverains. Poussé par sa femme Ermengarde, fille de l'empereur Louis II, princesse fière et ambitieuse, Boson eut bientôt gagné les évêques et les seigneurs de ses principautés, en leur distribuant avec libéralité des terres et des abbayes. Bientôt, la Provence et la Bourgogne ne reconnurent plus qu'un seul maître, le duc de Vienne. Décidés à choisir Boson pour leur roi, les évêques et les seigneurs voulurent légitimer, aux yeux des peuples, cet acte d'usurpation en le couvrant du manteau de la religion. Ils convoquèrent une assemblée qu'ils décorèrent du nom de concile, à Mantaille, petite ville à peu près au centre des possessions du duc, entre Vienne et Tournon. Six métropolitains, dix-sept évêques leurs suffragants, et un grand nombre de seigneurs, se réunirent au lieu indiqué, vers le milieu d'octobre. Les archevêques métropolitains étaient : Otram, de Vienne; Aurélien, de Lyon; Teutram, de Tarentaise; Robert, d'Aix; Rostaing, d'Arles, et Thierry, de Besançon.

879.

Parmi les évêques, nous citerons Adalgaire, d'Autun; Gerbold, de Chalon-sur-Saône, et Gontard, de Mâcon. Le résultat des délibérations du concile fut unanime; Boson fut proclamé roi; on envoya aussitôt des députés au nouveau monarque, lui porter de la part du concile des propositions que nous croyons devoir rapporter :

Conc. Gall., t. 3.

« Très-illustre prince, le concile assemblé au nom de » Dieu, avec les seigneurs laïques, à Mantaille, au » territoire de Vienne, par l'inspiration de la divine » Majesté, se présente devant votre Clémence pour » apprendre de vous comment vous voulez vous com- » porter sur le trône, où nous souhaitons que vous » soyez élevé. Nous désirons savoir si votre zèle pour » la foi catholique et pour l'exaltation de l'Eglise vous » fera sincèrement embrasser tout ce qui pourra con- » tribuer à faire honorer et aimer le Seigneur. Si vous » voulez suivre en tout la justice et l'équité, comme ont » fait les bons princes connus dans l'histoire et par la » renommée, conserver l'humilité, fondement de toutes » les vertus, avec la patience, la douceur, la fidélité » dans les promesses et la sobriété; vous rendre acces- » sible à tous ceux qui voudront vous représenter » leurs droits, ou intercéder pour les autres; chercher » plutôt à faire du bien qu'à dominer; réprimer la

» colère, la cruauté, l'avarice et la superbe....; écouter
» volontiers les conseils, fuir les vices, aimer les vertus
» et protéger vos sujets.

» Nous prenons ces précautions afin que, dans la
» suite, on ne puisse faire de reproches à ce concile ni
» aux seigneurs qui pensent comme nous; mais que,
» par la grâce de Dieu et l'intercession des saints, la
» paix et la vérité soient sur les prélats et leurs infé-
» rieurs, sur les évêques et sur les seigneurs laïques;
» en sorte que Dieu soit béni en tout et partout. Les
» évêques et les seigneurs laïques vous prient aussi de
» veiller à ce que tous ceux qui composeront votre
» maison vivent d'une manière édifiante. »

879.

La réponse de Boson ne se fit pas attendre. Il ne sera pas sans intérêt de lire la profession de foi du beau-frère de Charles le Chauve, s'asseyant sur le trône des petits-fils de cet Empereur, et s'imaginant en toute sincérité n'obéir qu'à la voix de Dieu et à l'amour des peuples!

Conc. Gall., t. 3.

« Au sacré concile et aux seigneurs qui me sont
» fidèles, Boson, humble serviteur de Jésus-Christ, je
» commence par vous rendre des actions de grâces, de
» cœur et de bouche, de l'attachement sincère que vous
» me témoignez. Je ne le mérite par aucun endroit :

» c'est la grâce immuable de Dieu, et votre bienveillance
» pour moi, qui vous inspirent ces sentiments. Je vous
» remercie aussi de ce que votre zèle vous fait souhaiter
» que je sois élevé sur le trône, afin que je puisse
» combattre pour l'Église, ma mère, et mériter une
» récompense éternelle. Pour moi, connaissant ma
» faiblesse et mon peu de mérite, pour un si haut
» rang, je l'aurais refusé absolument si je n'avais
» reconnu que c'est la volonté de Dieu qui vous a
» donné un même cœur et une même âme pour réunir
» vos suffrages en ma faveur. C'est pourquoi, dans la
» persuasion où je suis qu'il faut obéir, tant aux évê-
» ques inspirés de Dieu qu'aux seigneurs laïques qui
» sont dévoués à mes intérêts, je ne résiste ni n'ose
» résister à vos ordres.

» Quant à ce que vous désirez savoir de la manière
» dont je veux me conduire dans le gouvernement, je
» reçois avec plaisir la règle que vous me tracez et les
» instructions que vous me donnez. Je professe, d'un
» cœur pur et d'une bouche sincère, la foi catholique
» dans laquelle j'ai été nourri, et je suis prêt, si le
» Seigneur l'a pour agréable, à me sacrifier et à donner
» mon sang pour elle. J'aurai soin, par votre conseil
» et avec l'aide du Seigneur, de rétablir et de confirmer

» les priviléges des Églises. Je tâcherai de rendre à
» tous une exacte justice, comme vous m'en avez
» averti, de défendre selon l'équité les ecclésiastiques
» et les laïques, afin de marcher sur les traces des bons
» princes. Quant à mes mœurs, quoique je sache que
» je suis le plus grand pécheur, je puis cependant
» assurer avec vérité que ma volonté est d'être entière-
» ment docile aux avis des gens de bien, et de ne suivre
» jamais ceux des méchants.

» S'il m'échappe quelque faute à l'égard de quel-
» qu'un, je la réparerai selon votre conseil; je vous
» prie seulement de m'en avertir en temps et lieu. Si
» quelqu'un de vous commet quelque faute à mon
» égard, je me rendrai accessible aux prières, et j'at-
» tendrai qu'il la répare avant d'en venir à la punition.
» Enfin, j'observerai la loi évangélique et aposto-
» lique, et les lois humaines, afin que, par mon
» moyen, Dieu soit béni en tout et par tout. Pour
» ma maison, puisque Dieu habite parmi les saints,
» j'aurai grand soin, comme vous m'en avertissez,
» que tous ceux qui la composent se comportent
» comme il convient. »

En finissant, Boson supplie les évêques de prescrire dans leurs églises trois jours de prières, pour mieux

Conc. Gall., t. 3.

connaître la volonté de Dieu, et attirer ses bénédictions sur le dessein qu'ils ont formé.

879. Après de si magnifiques promesses, le duc de Vienne fut proclamé roi de la Bourgogne Transjurane; mais, quoique son royaume renfermât la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais, la Bresse et une grande partie de la Bourgogne, il porta plus généralement le nom de roi d'Arles. Malgré le désaveu formel du pape Jean VIII, qui ne pouvait approuver cette usurpation, Boson fut sacré et couronné roi à Valence par les évêques du concile (879).

Nous avons cru devoir faire connaître les détails qui précèdent pour présenter un tableau plus saisissant de l'état des esprits à la fin du IX[e] siècle. Il ne viendra à personne l'idée de justifier la conduite de Boson, en s'appuyant sur des précédents, qui n'ont avec son usurpation qu'une trompeuse analogie. Nous l'avons dit, le principe d'hérédité n'était pas alors tellement consacré en France qu'il ne dût céder en plus d'une circonstance à la manifestation éclatante du désir de tous. L'élection devenait alors le résultat spontané ou réfléchi de la volonté nationale, l'expression des vœux du clergé, de l'armée et du peuple. Ici, rien de semblable; quelques évêques, quelques seigneurs, couvrant du voile de la

religion leur parjure, et la trahison du prince ingrat, dont ils veulent payer les largesses par le don d'une couronne usurpée; une délibération dérisoire; des conditions stipulées à l'avance; le blâme sévère du chef suprême de l'Église; l'absence de toute sanction de la part de l'armée et du peuple; tels sont les caractères que nous offre l'avénement du duc d'Arles à ce trône, ambitieusement dressé dans les états de Carloman, que Boson avait fait son gendre et qu'il avait nommé son roi!

879.

Sans chercher à justifier les évêques du prétendu concile de Mantaille de leur participation à cet acte inique, nous devons essayer d'expliquer la présence de l'évêque de Mâcon à cette assemblée qui attrista l'Église et la France en consacrant une usurpation. Nous avons vu que Gontard était un chanoine de Saint-Vincent, pieux, instruit, zélé, mais d'une humilité profonde. Il n'avait accepté qu'à regret les fonctions épiscopales, dont il était revêtu depuis très-peu de temps[1], lorsque vinrent à éclater les dissensions politiques qui mirent le sceptre aux mains de Boson. Etranger aux affaires publiques, l'humble évêque de Mâcon ne dut pas dis-

---

(1) Quelques mois à peine.

cuter le droit que les prélats et les grands s'arrogeaient en disposant de la couronne. Aurélien, de Lyon, archevêque métropolitain de Gontard, prélat renommé par ses talents et ses hautes vertus, l'entraîna à sa suite avec Adalgaire, d'Autun, et l'évêque de Chalon, Gerbold. Gontard ne put croire à la criminalité d'une démarche entreprise par des prélats comme Otram, de Vienne, et Aurélien, qu'il aimait et vénérait comme ses supérieurs et ses maîtres. Suffragant de Lyon, il devait d'ailleurs obéissance à son métropolitain, et sans doute il pensa travailler à la gloire de l'Eglise et au bien des peuples, en imitant l'exemple que lui donnaient de vénérables collègues. Si nous avons cherché à excuser l'évêque de Mâcon d'un acte qui fut si durement expié par cette malheureuse ville, c'est que, dans notre pensée, Gontard ne fut pas coupable; c'est qu'il vivait à une époque où la soumission ne se discutait pas; c'est qu'enfin, peut-être, il eût été dangereux pour son Église et pour lui-même de se séparer de son supérieur ecclésiastique et de ses collègues dans l'épiscopat.

880. Sous le règne de Charles le Chauve, un seigneur du nom d'Aicard ou Eccard avait reçu, en récompense de ses services, les comtés d'Autun et de Mâcon. On ne

sait si Eccard était parent du comte Warin ; il reçut l'investiture du comté de Mâcon à l'avénement de Charles le Chauve (840), et il est généralement nommé le premier comte de Mâcon par les historiens. Après la mort d'Eccard, vers le milieu du IXe siècle, son fils, Théodoric, prit le titre de comte de Mâcon et d'Autun. Devenu roi, Boson confirma le comte de Mâcon dans ses titres et dignités, et lui donna le commandement militaire de la ville d'Autun. Il confia le gouvernement de Mâcon à Bernard, surnommé Plante-Velue, que plusieurs historiens croient avoir été son frère.

Cependant les deux rois, Louis III et Carloman, indignés de la conduite du duc d'Arles, voulurent en tirer une vengeance éclatante. Ils marchèrent en diligence contre l'usurpateur, et le rencontrèrent dans une plaine aux environs de Mâcon, entre Crêches et Romanêche. Boson fut vaincu, et son armée mise en fuite. Les deux rois vinrent alors mettre le siége devant Mâcon. Privée de presque tous ses défenseurs, n'ayant espoir que dans la pitié des vainqueurs, la ville ne prolongea pas au delà de quelques jours une résistance inutile; Bernard demanda à capituler. Il vint au camp des rois de France faire sa soumission à son véritable et légitime souverain. Carloman accueillit avec bonté l'oncle

880.

de sa femme; il connaissait le mérite de Plante-Velue, et résolut de se l'attacher en lui donnant les comtés d'Autun et de Mâcon, dont il dépouilla le rebelle Théodoric (880).

Mâcon eut fort à souffrir du passage des troupes françaises. Malgré les intentions généreuses de Carloman, malgré ses recommandations pressantes, les soldats vainqueurs pillèrent la ville, et peu s'en fallut qu'elle ne souffrît le même sort que cinquante ans auparavant, à l'époque des dévastations de Lothaire.

L'évêque Gontard implora la clémence de Carloman, pour sa ville infortunée; il reconnut trop tard la main de Dieu dans le terrible châtiment qu'il avait contribué à attirer sur son troupeau. Le jeune roi accorda au Prélat repentant un généreux pardon, lui garantit sa protection et lui promit des secours pour sa ville. Quittant à la hâte les murs désolés de Mâcon, Louis III et Carloman allèrent mettre le siége devant Vienne. Cette place, défendue par Ermengarde, femme de Boson, avec l'énergie du désespoir, ne fut prise qu'après un siége de deux ans.

880. Bernard Plante-Velue était comte de Mâcon. Ce titre le rendait prince indépendant; il ne tenait que de Dieu et de l'épée, ne relevant de la couronne que par le

serment de foi et hommage qu'il avait prêté au roi de France. Il était souverain dans son gouvernement, composé alors du Mâconnais proprement dit, et des pays qui forment aujourd'hui les cantons de Chauffailles et de La Clayette. Un ancien auteur prétend même que dix-sept villages du Chalonnais faisaient partie du comté de Mâcon; cet auteur cite, entre autres, Fontaines, Rully, Champforgeuil, Farges, Allerey, etc. Il prétend encore que la partie de la ville de Chalon, appelée Massonnière, par corruption de langage au lieu de Masconnière, était du Mâconnais. « Au milieu d'icelle, » dit-il, il est encore présentement une pierre sur » laquelle se faisaient les subhastations et délivrances » des choses vendues et délivrées par ordre du bailly de » la ville de Mâcon. Et combien que les politiques de » Chalon aient fait tout ce qu'ils ont pu pour convertir » la place, jadis du marché public mâconnais, en un » marché aux pourceaux de leur ville, si n'en ont-ils » jamais su venir à bout. Il semble que le génie mâcon- » nais y ait fait résistance. »

St-J. de Ball.

Constatons cependant que, quel que fût le degré de grandeur et d'autorité que les comtes de Mâcon aient pu atteindre, l'évêque et son chapitre gardèrent toujours le premier rang d'honneur et de juridiction. Quand le

Mâconnais passa définitivement sous la domination des rois de France, sous le règne de saint Louis, il ne fut incorporé à la couronne que sous la réserve, très-formellement stipulée, de ses franchises et priviléges. La province du Mâconnais resta pays d'Etat, et l'évêque fut toujours le président né de l'administration civile. Nous aurons à revenir sur ces questions; nous avons tenu seulement à établir qu'à l'époque de l'organisation du comté de Mâcon, si l'autorité se trouva forcément partagée, du moins la suprématie fut maintenue à l'évêque.

881. Voici l'âge de fer pour la France! Louis et Carloman luttent avec un admirable courage contre les invasions des barbares, contre les usurpations d'une féodalité envahissante, et disparaissent en cinq ans, après avoir fait briller d'un dernier éclat la gloire du nom de Charlemagne qui va s'éclipser après eux! Ce temps d'arrêt, si remarquable dans la décadence carlovingienne, fit vivement regretter ces jeunes princes qui paraissaient destinés à relever leur race. La fin du IXe siècle est une des époques néfastes de l'histoire de la France; Dieu préparait par les plus rudes épreuves l'avénement réparateur des fils de Robert le Fort. Dans les derniers temps de la race carlovingienne, le monde a vu surgir

une nouvelle famille dont les destinées étaient grandes : à côté de ces rois appauvris, dont les surnoms indiquent le mépris qu'ils commencent à inspirer aux peuples, voici venir des chevaliers francs, comtes de Paris, ducs de France, qui vont défendre la patrie envahie et soutenir la couronne longtemps encore au front abaissé des méconnaissables descendants du grand empereur !

Nous avons vu Louis III et Carloman, vainqueurs de Boson, sous les murs de Mâcon, aller faire le siége de Vienne. L'invasion des Normands rappela le jeune roi de Neustrie dans la vallée de la Somme, où les Barbares, avec leur fureur accoutumée, mettaient tout à feu et à sang. Louis III, au cri de détresse de ses peuples, court sur les Normands, les atteint à Saucourt, en Vimeu, près d'Abbeville, et leur livre bataille avec la résolution d'un héros (juillet 881). La victoire du jeune roi fut éclatante ; neuf mille Normands mordirent la poussière ; mais le reste de ces hordes barbares se joignit aux pirates qui dévastèrent l'Austrasie et les vallées de la Meuse, dont ils firent un affreux théâtre de sang et de ruines. Aucune incursion des Barbares n'avait à ce point épouvanté l'Europe ! Atteint d'une maladie mortelle, Louis de Germanie n'avait pu arrêter les Barbares ; son frère, le triste empereur Charles le

881.

882.

Gros, lâche quand il pouvait combattre et venger son frère, à la tête d'une puissante armée, acheta à prix d'or, et par la cession de la Frise, la retraite des deux principaux chefs normands, Godfrid et Sigfrid.

Louis III mourut à 19 ans (août 882); Carloman, en recueillant son héritage, ne faisait que succéder à des calamités et à des périls. Digne petit-fils de Charlemagne, Carloman se jeta au-devant des Barbares (883). D'abord victorieux, les forces lui manquèrent bientôt contre un ennemi chaque jour plus nombreux, et le vaillant jeune homme subit à son tour la dure nécessité de payer aux Barbares la rançon de ses provinces (884). Blessé par un sanglier, Carloman mourut à 21 ans. Le courage et l'union de ces deux princes eussent mérité un plus long règne et une meilleure destinée!

883.

884.

L'Église était loin d'être tranquille pendant ces violentes commotions qui ébranlaient l'Europe.

Le pape Jean VIII était mort en 882, après dix années de pontificat. Il avait traversé les épreuves les plus difficiles, ce dont on ne lui a peut-être pas tenu compte lorsque dans l'histoire on l'a accusé de faiblesse et d'irrésolution [1]. Son successeur fut le cardinal Marin,

---

(1) C'est à peine si nous osons rapporter ici, à propos de la faiblesse de caractère de Jean VIII, la fable ridicule de la papesse Jeanne. L'indul-

légat du Saint-Siége, prêtre plein de courage et de fermeté, qui, à Constantinople même, en dépit de l'empereur grec et de Photius, avait cassé et condamné publiquement, au nom de Jean VIII, tout ce qui s'était fait en faveur de Photius, contrairement aux décrets du Saint-Siége. Malheureusement ce Pontife et son successeur, Adrien III, qui promettaient beaucoup au monde et à l'Église, ne firent que passer sur le trône de saint Pierre (1).

En France, les évêques ne pouvaient parvenir à cicatriser les blessures faites à leurs Églises par les invasions barbares et par les guerres civiles. Un voile de douleur semblait étendu sur la génération; la lutte de la pensée morale, représentée par l'Église, et de la force matérielle qui se personnifiait dans la féodalité,

---

gence excessive du Souverain Pontife pour Photius, qui sut le fléchir par ses artifices, et qu'il reçut à la communion de l'Église en le rétablissant sur le siége de Constantinople, fut regardée comme une faiblesse digne d'une femme. De là l'opinion, répandue dans le moyen âge, que le pape Jean VIII avait été, non un homme, mais une femme.

(1) Marin Ier, que quelques historiens nomment Martin II, était archidiacre de Rome. Il fut envoyé trois fois à Constantinople en qualité de légat, pour l'affaire de Photius, dont il renouvela solennellement l'excommunication. Il mourut en 884.

Adrien III imita son prédécesseur dans son zèle pour la défense de la foi et de la discipline. Ce Pontife décréta que désormais le Pontife romain serait consacré sans attendre l'Empereur ni aucun envoyé de sa part. Adrien III mourut en 885.

formule le caractère du moyen âge. Il va commencer, pour enfanter, après cinq siècles d'agitations et de combats, la société moderne et sa civilisation.

Avec la race carlovingienne allait disparaître en France et en Europe le système administratif romain, dont Charlemagne avait fait la base de sa législation, et que nous retrouvons partout, faisant mouvoir les rouages de son gouvernement. La loi romaine, forte et puissante, mélangée aux libertés germaniques ; l'absolutisme des Césars, tempéré par les assemblées publiques, et la représentation nationale, qui inféodaient à leurs peuples les rois saxons ; tels furent les fondements du code carlovingien que vint effacer la féodalité, sous les princes de la troisième race. Le système capétien n'a plus rien de commun avec les capitulaires carlovingiens. La féodalité rattachera toutes les institutions à l'idée territoriale ; tout s'enchaînera en France, du palais du roi au manoir du dernier gentilhomme, son vassal. La hiérarchie féodale remplacera *les fonctionnaires* de Charlemagne, qui, du plus grand au plus humble, ne relèvent que de l'Empereur, dont ils sont tous les sujets, au même titre. Et plus tard, quand la révolution de 1789 vint anéantir ce qui avait survécu des institutions féodales, Napoléon n'est-il pas revenu

à l'idée carlovingienne? Il est facile de constater la similitude entre les préfets de l'empire français et les comtes de l'empire d'Occident; entre les *missi dominici*, les représentants en mission de Charlemagne, et les commissaires extraordinaires de Napoléon Ier. Les systèmes municipaux, les cours de justice, les assemblées se tinrent par plus d'un lien, et l'uniformité des codes se montra de nouveau. C'est que tous les pouvoirs forts ont un même génie; c'est qu'un commun instinct leur dicte les mêmes moyens d'action sur les sociétés qu'ils ont à gouverner!

L'institution des comtes souverains à Mâcon, au milieu du IXe siècle, avaient dû modifier l'administration intérieure du pays. L'évêque, nous l'avons dit, était resté le premier pouvoir civil, comme il était bien entendu le chef suprême du pouvoir religieux. Mais l'autorité du comte, subordonnée honorifiquement à l'autorité du Prélat, ne pouvait manquer de se faire sentir aux peuples; on avait forcément l'épée du guerrier, succédant à la houlette du pasteur. Le maintien de la puissance épiscopale dans son intégrité, l'accroissement de sa force morale, nécessaire cependant, puisque l'Église grandissait toujours et devenait la tête des affaires du monde, était une œuvre difficile, en

présence de ce nouveau pouvoir laïque dont les allures respectueuses envers l'Église n'empêchaient pas la marche envahissante. Le pouvoir était scindé.

Gontard, revenu à Mâcon, s'appliqua à fournir à son Église les moyens de réparer ses désastres. Le chapitre et le clergé de la ville donnèrent à l'envi les plus touchants exemples d'abnégation pour aider à rendre la splendeur désirable au service de la cathédrale. Deux prêtres, Adalgod et son frère Théolon, donnèrent tous leurs biens à l'église de Saint-Vincent, ne s'en réservant que l'usufruit à titre de précaire, moyennant une rente de trois sols d'argent, qu'ils s'engageaient à payer à l'Église, le jour de la fête de saint Vincent. L'acte constitutif de cette donation est de la seconde année du règne de Carloman. Il est signé de Gontard, qui se qualifie : humble évêque de Mâcon. Plusieurs autres dons considérables vinrent enrichir la cathédrale de Saint-Vincent, durant l'épiscopat de Gontard. Un riche particulier, du nom de Varembert, et sa femme Anstrude, donnèrent des propriétés considérables qu'ils possédaient à Fuissé. Ces témoignages de générosité se renouvelèrent en plusieurs occasions, et la cathédrale de Saint-Vincent se trouva bientôt assez riche pour déployer dans la célébration des offices divins, et dans les cérémonies,

plus de splendeur que jamais. La ville cependant sortait de ses ruines ; la tranquillité renaissait ; les habitants de Mâcon, rendus à leurs foyers après les victoires de Carloman, et loin du théâtre des invasions normandes, vivaient comparativement heureux. Ce fut à cette époque que mourut saintement Gontard, qui fut universellement regretté pour sa piété profonde et son ardente charité (885).

SAINT GÉRARD,

XXIVᵉ ÉVÊQUE.

A Gontard succéda saint Gérard, qui est appelé par divers historiens Gérald, Gérauld ou Girard. Ce saint évêque ne doit point être confondu, comme le veulent quelques chroniqueurs, avec saint Géraud, comte d'Aurillac, qui vivait à la même époque, et dont la vie a été écrite par saint Odon, de Cluny [1]. 886.

(1) Saint Géraud d'Aurillac, né en 855 et mort en 909, sans avoir été marié, vécut dans le monde de la vie d'un cénobite. Son père, Géraud, comte d'Aurillac, et sa mère Adaltrude, étaient encore plus distingués par leur piété que par leur noblesse. Ils comptaient deux grands saints parmi leurs ancêtres, saint Iriez et le grand saint Césaire. Le jeune Géraud fut d'abord destiné à l'Église; mais, seul héritier du comté d'Aurillac à la mort de ses parents, il renonça à sa vocation religieuse, et sut allier la pratique de toutes les vertus chrétiennes avec l'exercice de la souveraineté. Il mourut aveugle, à l'âge de 54 ans, après avoir fondé le célèbre monastère de Bénédictins d'Aurillac, auquel il légua les plus belles terres de ses domaines.

L'évêque de Mâcon, que nous nommerons Gérard, appartenait à une illustre famille de la Neustrie, qui le fit élever dans les sentiments de la piété la plus fervente. Il se consacra dès sa jeunesse au service de Dieu, et était religieux au monastère d'Ainay quand sa renommée de science et de sainteté le fit choisir pour gouverner l'Église de Mâcon. Contraint d'accepter, malgré sa répugnance et son goût pour la retraite, le saint religieux montra bientôt que le talent le plus distingué s'unissait en lui aux plus rares vertus.

Le premier acte de saint Gérard, en prenant possession du siége de Mâcon, fut de convoquer un synode dans la cathédrale de Saint-Vincent pour le règlement des affaires de son Église. Les articles de ce synode, le premier qui se tint à Mâcon, ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

886.

On sait seulement qu'un seigneur du nom de Robert, feudataire du chapitre de Saint-Vincent, présenta une requête au synode, afin d'obtenir quelques revenus pour la chapelle de Saint-Etienne. Gérard lui accorda deux villages et un étang, à la condition que la chapelle de Saint-Etienne relèverait du bourg de Saint-Martin, en qualité d'annexe, et que les curés de ce bourg en demeureraient les possesseurs à perpétuité.

Saint Gérard pensait avec raison que le bonheur de ses diocésains dépendait du zèle des curés; il chercha à procurer à ses prêtres tous les avantages matériels qui pouvaient les attacher davantage à leurs paroisses. L'abbaye de Charlieu prenait chaque jour de plus grands développements. Boson, cet usurpateur du royaume d'Arles, qui s'était maintenu sur le trône dans les provinces méridionales, avait pris en affection les moines de Charlieu; il leur fit des donations considérables et choisit leur monastère pour le lieu de sa sépulture.

En 880, un seigneur, nommé le comte Sivald, avait fondé à Reignié un prieuré sous le vocable de Saint-Martin. Ce pieux fondateur, édifié de la sainteté des moines de Charlieu, voulut que son prieuré devînt une dépendance du monastère. Cette donation fut confirmée par une charte de Boson.

887. En 887, les évêques de la province de Lyon se réunirent en concile à Chalon-sur-Saône. Il s'agissait des affaires de leurs Églises et de règlements importants pour la discipline du clergé. Saint Gérard se rendit à ce concile, qui fut tenu dans l'église de Saint-Marcel, sous la présidence d'Aurélien, archevêque de Lyon, ancien archidiacre d'Autun, et abbé du monastère d'Ainay, son maître et son ami. A ce concile, le sixième tenu à

887.

Chalon-sur-Saône, on confirma tous les priviléges et donations concédés précédemment aux Églises et aux monastères de la province, notamment à l'abbaye de Charlieu. Les Pères du concile ratifièrent tous les décrets rendus à Pontyon, en 876, et approuvèrent toutes les donations faites ou à faire au monastère de Charlieu. Suivant l'intention de Robert de Valence, le fondateur, le droit d'élire l'abbé fut exclusivement réservé aux moines.

Rentré dans sa ville épiscopale, saint Gérard s'occupa avec le plus grand soin de l'administration temporelle des biens de son Église. Nous ne citerons pas les nombreuses chartes d'échanges et de donations qui viennent attester victorieusement le zèle de Gérard pour les intérêts de sa cathédrale et de son diocèse. La sainteté de la vie du prélat inspirait un si grand désir d'avoir part à ses prières, qu'il recevait de toutes parts des marques de confiance et de générosité. Il reçut des fonds de terre et des maisons à Crottet, à Sancé, à Charnay, à Saint-Amour, de vastes prairies sur les bords de la Saône, et des domaines à Viré et dans plusieurs villages de la Bresse.

En 894, saint Gérard se rendit au septième concile de Chalon, qui fut tenu dans l'église de Saint-Jean, afin de

juger le moine Gerfroi, accusé d'avoir empoisonné l'évêque d'Autun, Adalgaire, dans le monastère de Tournus, lorsque ce prélat allait à Rome, en 893. Gerfroi, déclaré innocent du meurtre qu'on lui reprochait, fut solennellement réhabilité dans un autre concile, tenu quelques mois après à Flavigny (894). Il est intéressant de voir comment s'établissait la preuve morale de l'innocence d'un accusé, à défaut de témoignages matériels.

894.

Le concile de Chalon avait déclaré le moine Gerfroi, du monastère de Flavigny, innocent du meurtre d'Adalgaire. Mais comme la calomnie avait été répandue au loin, les évêques du concile décidèrent que Walon, évêque d'Autun, tiendrait un autre concile, pour y faire subir publiquement à Gerfroi l'épreuve du corps de Jésus-Christ. On avertit le moine de ne pas être assez téméraire pour approcher de la communion s'il se sentait coupable; et on le menaça de la damnation éternelle avec le traître Judas s'il restait sourd aux reproches d'une conscience coupable. En conséquence de l'arrêt du concile, Walon se rendit à Flavigny avec Ardrade, évêque de Chalon, et Gérard, de Mâcon, et y célébra une messe solennelle dans l'église de Saint-Pierre; à la fin de la messe, prenant en main le corps du Seigneur,

Long. Eg. Gall.

894.

il dit à Gerfroi que, si sa conscience lui reprochait le crime en question, il ne fût pas assez téméraire pour recevoir en cet état un Dieu qui serait son juge; mais que, s'il était innocent, il pouvait s'approcher hardiment. Gerfroi reçut la communion avec confiance. Les trois évêques lui délivrèrent un acte revêtu de leurs signatures, pour attester ce qui s'était passé (894).

Tandis que saint Gérard travaillait ainsi à la régénération morale et à la reconstitution matérielle de son Église, œuvre patiente et laborieuse d'un pontificat de quarante années, que de changements s'accomplissaient en France et dans l'Europe chrétienne! Louis et Carloman, ensevelis à vingt ans dans leur étendard victorieux, avaient légué à leurs successeurs la tâche impossible d'arrêter l'invasion des Normands, flux périodique et grossissant de ruines et de massacres; de calmer les douleurs des peuples gémissants, enfin de réprimer, en les limitant, les cupidités sans frein de la féodalité naissante. Et, pour accomplir cette œuvre gigantesque, à laquelle le génie de Charlemagne n'eût peut-être pu suffire, la France avait l'Empereur Charles le Gros! Nous ne raconterons pas ici l'héroïque épisode du siége de Paris, noble souvenir de patriotisme et de gloire, qui vient consoler des tristesses de cette lugubre époque.

A ce battement suprême et triomphant du cœur de notre France, la patrie tout entière a tressailli; la petite île de la Seine a glorieusement conquis sa couronne de capitale, et les immortels habitants de Paris seront voués au respect des âges avec leurs nobles chefs, Eudes, Robert et Gauslin (887)!

Le IXe siècle s'éteint dans le murmure douloureux des peuples; le Xe siècle va naître au sein des troubles et de la confusion. La race de Charlemagne ne compte plus dans le monde, et cependant, pendant cent années encore, elle fera par intervalle des apparitions en manteau royal; jouet impuissant ou ridicule, souvent méconnu, toujours malheureux, des ambitions turbulentes, qui feront du pouvoir souverain, et des dangers de la France, le but de leurs querelles et l'excuse de leurs usurpations. Au Xe siècle, la couronne a perdu son prestige; quatre ou cinq royautés viennent de surgir à la fois, tronçons mutilés du sceptre de Charlemagne, hochets sanglants que se disputent avec l'épée les anciens vassaux du grand empereur! Rappelons cependant que le comte de Paris, le roi Eudes, qui commença ce duel de cent ans entre la descendance de Robert le Fort et la race défaillante de Charlemagne, s'il prit sur le trône la place de Charles le Simple, encore 898.

enfant, le salua en mourant comme son souverain légitime (898).

Nous voici à l'époque la plus mémorable de notre histoire mâconnaise! Avec le Xe siècle commence le moyen âge; c'est l'aurore de la Féodalité, réseau de monarchies partielles, qui succèdent forcément à l'unité royale dont le sceptre vient d'être brisé. Au milieu de la décadence des trônes, des troubles publics, des ravages de la barbarie, sources du règne féodal; quand, profitant du désordre général, la discipline s'efface dans le clergé comme au sein des cloîtres; lorsque l'Église est plongée dans des tristesses indicibles, épreuve amère que Dieu lui suscite, pour mieux faire resplendir sur le monde le rayonnement de ses prochains triomphes; lorsque tout semble défaillir au souffle destructeur de la tempête humaine, l'abbaye de Cluny apparaît dans le monde! Cluny a tout d'abord conquis sa place dans la civilisation catholique, et, en dépit des détracteurs, cette place est la première! Elle est reine, la grande abbaye, et elle a tenu le sceptre dès son berceau! Réformateur de l'ordre de saint Benoît, l'institut de Cluny devient la première des congrégations religieuses. Il prend naissance au moment où le pouvoir pontifical va dominer les couronnes, domination bien réduite

depuis, mais toujours admirée! L'ordre de Cluny résume presque à lui seul ce grand institut bénédictin, dont la régénération fut son œuvre. De ce foyer brillant de science et de lumière est sortie la consécration des libertés religieuses et populaires, que l'Église est venue apporter au monde. Les statuts de la grande abbaye, posant en principes fondamentaux la suprématie du mérite, l'admissibilité, le droit d'élection et l'égalité sous le niveau de l'obéissance commune, ont préparé la solution du grand problème de l'affranchissement de l'homme par la foi religieuse, et de la réforme sociale par la civilisation!

Nous avons vu que l'évêque de Mâcon, Hildebold, avait, en 826, cédé au comte Warin et à sa femme Albane, la propriété du village de Cluny. Le comte et la comtesse étant morts sans enfants, le duc d'Aquitaine, Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, devint maître de Cluny et de toutes ses dépendances [1]. Ce prince

909.

[1] Plusieurs chroniqueurs affirment que la comtesse Albane (sans doute veuve alors) donna par testament à son frère, Guillaume d'Aquitaine, la propriété de Cluny. Cette opinion n'est pas admissible. Entre l'échange fait de Cluny, par Hildebold, en 826, et la fondation de l'abbaye en 909 ou 910, il s'était écoulé un intervalle de 83 ans! Guillaume ne pouvait donc être le frère d'Albane. De plus, l'acte de donation de Cluny dit positivement qu'il a reçu cette terre en vertu du testament de sa sœur Avane ou Ave. Ave n'était point Albane, mais sa nièce, et à son tour cette princesse institua son frère Guillaume pour son héritier.

avait épousé Ingelberge, fille de Boson, roi d'Arles, et sœur du roi Louis, devenu empereur et connu sous le nom de Louis l'Aveugle. Sur la fin de sa vie, le duc Guillaume voulut fonder un monastère, comme c'était assez l'usage à cette époque.

Lié d'amitié avec un pieux moine nommé Bernon, d'une noble famille de Bourgogne, ancien religieux du monastère d'Autun, si célèbre sous le nom d'abbaye de Saint-Martin, plus tard abbé de Gigny et du monastère de la Baume. Le duc le manda auprès de lui; il se trouvait alors à Cluny. Bernon s'étant rendu à l'invitation du prince, avec saint Hugues [1], moine d'Autun, son ami, Guillaume leur fit part de son projet, en les priant de chercher sur ses terres un endroit convenable à l'établissement d'un monastère. Les deux bons religieux lui répondirent que nul endroit ne pouvait mieux convenir à ses pieux desseins que Cluny même. Et comme Guillaume objectait que la chose n'était guère possible parce qu'il tenait à Cluny ses équipages de chasses et ses meutes, Bernon lui répondit en riant:

---

(1) Plusieurs auteurs affirment que saint Hugues, l'un des fondateurs de Cluny, était abbé de Saint-Martin d'Autun; le fait est inexact. Hugues, élevé à Saint-Savin, fut moine de Saint-Martin d'Autun, sous l'abbé Arnoulx. Il mourut prieur d'Anzy-le-Duc, où il avait été envoyé après son retour de Cluny.

Eh bien, Seigneur, chassez-en les chiens et recevez-y des moines. Le duc consentit de bonne grâce à cette proposition, et voici l'acte célèbre qui donna naissance à l'abbaye de Cluny :

« Tout le monde peut comprendre que Dieu n'a donné de grands biens aux riches qu'afin de leur faire mériter des récompenses éternelles en faisant un bon usage de leurs possessions temporaires. C'est ce que la parole divine donne à entendre et conseille manifestement, lorsqu'elle dit : Les richesse de l'homme sont la rédemption de son âme. Ce que moi, Guillaume, comte et duc, par la grâce de Dieu, et Ingelberge, ma femme, pesant mûrement et désirant, quand il en est temps encore, pourvoir à mon salut, j'ai trouvé bon et même nécessaire de disposer, au profit de mon âme, de quelques-unes des choses qui me sont advenues dans le temps. Car je ne veux pas, à mon heure dernière, mériter le reproche de n'avoir songé qu'à l'augmentation de mes richesses terrestres et au soin de mon corps, et de ne m'être réservé aucune consolation pour le moment suprême qui doit m'enlever toutes choses. Je ne puis, à cet égard, mieux agir qu'en suivant le précepte du Seigneur : je me ferai des amis parmi les pauvres, et en prolongeant perpétuellement mes bienfaits dans la

réunion de personnes monastiques que je nourrirai à mes frais; dans cette foi, dans cette espérance, que, si je ne puis parvenir à mépriser assez moi-même les choses de la terre, cependant je recevrai la récompense des justes, lorsque les moines, contempteurs du monde, et que je crois justes devant Dieu, auront recueilli mes libéralités.

» C'est pourquoi, à tous ceux qui vivent dans la foi et implorent la miséricorde du Christ, à tous ceux qui leur succéderont, et qui doivent vivre jusqu'à la consommation des siècles, je fais savoir que, pour l'amour de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, je donne et livre aux saints apôtres Pierre et Paul tout ce que je possède à Cluny, situé sur la rivière de Grosne, avec la chapelle qui est dédiée à sainte Marie, mère de Dieu, et à saint Pierre, prince des apôtres, sans rien excepter de toutes les choses qui dépendent de mon domaine de Cluny, fermes, oratoires, esclaves des deux sexes, vignes, champs, prés, forêts, eaux, cours d'eau, moulins, droits de passage, terres incultes ou cultivées, sans aucune réserve. Toutes ces choses sont situées dans le comté de Mâcon ou aux environs, et renfermées dans leurs confins, et je les donne auxdits apôtres, moi, Guillaume, et ma femme Ingelberge, d'abord pour

l'amour de Dieu, ensuite pour l'amour du roi Eudes, mon seigneur, de mon père, de ma mère; pour moi et pour ma femme, c'est-à-dire pour le salut de nos âmes et de nos corps; pour l'âme encore d'Avane, ma sœur, qui m'a laissé toutes ces possessions dans son testament; pour les âmes de nos frères, de nos sœurs, de nos neveux, et de tous nos parents des deux sexes; pour les hommes fidèles qui sont attachés à notre service; pour l'entretien et l'intégrité de la religion catholique. Enfin, et comme nous sommes unis à tous les chrétiens par les liens de la même foi et de la même charité, que cette donation soit encore faite pour tous les orthodoxes des temps passés, présents et futurs. Mais je donne sous la condition qu'un monastère régulier sera construit à Cluny, en l'honneur des apôtres Pierre et Paul, et que là se réuniront des moines, vivant selon la règle de saint Benoît, possédant, détenant et gouvernant à perpétuité les choses données; de telle sorte que cette maison devienne la véritable demeure de la prière, qu'elle soit pleine sans cesse de vœux fidèles et de supplications pieuses, et qu'on y désire et qu'on y recherche à jamais, avec un vif désir et une ardeur intime, les merveilles d'un entretien avec le ciel. Que des sollicitations et des prières continuelles y soient adressées sans

relâche au Seigneur, tant pour moi que pour toutes les personnes que j'ai nommées. Nous ordonnons que notre donation serve surtout à fournir un refuge à ceux qui, sortis pauvres du siècle, n'y apporteront qu'une volonté juste; et nous voulons que notre superflu devienne ainsi leur abondance. Que les moines, et toutes les choses ci-dessus nommées, soient sous la puissance et domination de l'abbé Bernon, qui les gouvernera régulièrement tant qu'il vivra, selon sa science et sa puissance. Mais après sa mort, que les moines aient le droit et la faculté d'élire librement, pour abbé et pour maître, un homme de leur ordre, suivant le bon plaisir de Dieu et la règle de saint Benoît, sans que notre pouvoir, ou tout autre, puisse contredire ou empêcher cette élection religieuse. Que les moines payent pendant cinq ans à Rome la redevance de dix sous d'or pour le luminaire de l'église des apôtres; et que, se mettant ainsi sous la protection desdits apôtres, et ayant pour défenseur le Pontife de Rome, ils bâtissent eux-mêmes un monastère à Cluny, dans la mesure de leur pouvoir et de leur savoir, dans la plénitude de leur cœur. Nous voulons encore que, dans notre temps et dans le temps de nos successeurs, Cluny soit, autant que le permettront du moins l'opportunité des temps et la situation

du lieu, ouvert chaque jour, par les intentions et les œuvres de la miséricorde, aux pauvres, aux nécessiteux, aux étrangers et aux pèlerins.

» Il nous a plu d'insérer dans ce testament que, dès ce jour, les moines réunis à Cluny en congrégation seront pleinement affranchis de notre puissance et de celle de nos parents, et ne seront soumis ni aux faisceaux de la grandeur royale, ni au joug d'aucune puissance terrestre. Par Dieu, en Dieu, et tous les saints, et sous la menace redoutable du dernier jugement, je prie, je supplie que ni prince séculier, ni comte, ni évêque, ni le Pontife de l'Église romaine lui-même, n'envahisse les possessions des serviteurs de Dieu, ne vende, ne diminue, ne donne à titre de bénéfice, à qui que ce soit, rien de ce qui leur appartient, et ne se permette d'établir sur eux un chef contre leur volonté! Et pour que cette défense lie plus fortement les méchants et les téméraires, j'insiste et j'ajoute, et je vous conjure, ô saints apôtres Pierre et Paul, et toi, Pontife des Pontifes du siége apostolique, de retrancher de la communion de la sainte Église de Dieu, et de la vie éternelle, par l'autorité canonique et apostolique que tu as reçue de Dieu, les voleurs, les envahisseurs, les vendeurs de ce que je vous donne, de ma pleine et entière

satisfaction et de mon évidente volonté. Soyez les tuteurs et les défenseurs de Cluny et des serviteurs de Dieu qui y demeureront et séjourneront ensemble, ainsi que de tous leurs domaines destinés à l'aumône, à la clémence et à la miséricorde de notre très-pieux Rédempteur. Que si quelqu'un, mon parent ou étranger, de quelque condition ou pouvoir qu'il soit (ce que préviendra, j'espère, la miséricorde de Dieu et le patronage des apôtres), que si quelqu'un, de quelque manière et par quelque finesse que ce soit, tente de violer ce testament, que j'ai voulu sanctionner par l'amour du Dieu tout-puissant, et par le respect dû aux princes des apôtres, Pierre et Paul, qu'il encoure d'abord la colère de Dieu tout-puissant; que Dieu l'enlève de la terre des vivants, et efface son nom du livre de vie; qu'il soit avec ceux qui ont dit à Dieu : Retire-toi de nous; qu'il soit avec Dathan et Abiron, sous les pieds desquels la terre s'est ouverte, et que l'enfer a engloutis tout vivants. Qu'il devienne le compagnon de Judas qui a trahi le Seigneur, et soit enseveli comme lui dans des supplices éternels. Qu'il ne puisse, dans le siècle présent, se montrer impunément aux regards humains, et qu'il subisse dans son propre corps les tourments de la damnation future, en proie à la

double punition d'Héliodore et d'Antiochus, dont l'un s'échappa à peine et demi-mort des coups répétés de la flagellation la plus terrible, et dont l'autre expira misérablement frappé par la main d'en haut, les membres tombés en pourriture et rongés par des vers innombrables. Qu'il soit enfin, avec tous les autres sacriléges qui ont osé souiller le trésor de la main de Dieu; et, s'il ne revient pas à résipiscence, que le grand porte-clefs de toute la monarchie des Églises, et à lui joint saint Paul, lui ferment à jamais l'entrée du bienheureux paradis, au lieu d'être pour lui, s'il l'eût voulu, de très-pieux intercesseurs. Qu'il soit saisi, en outre, par la loi mondaine, et condamné par le pouvoir judiciaire à payer cent livres d'or aux moines qu'il aura voulu attaquer, et que son entreprise criminelle ne produise aucun effet. Et que ce testament soit revêtu de toute autorité, et demeure à toujours ferme et inviolable dans toutes ses stipulations. Fait publiquement dans la ville de Bourges. »

Cet acte est signé de la propre main de Guillaume, comte et duc, de sa femme Ingelberge, de l'archevêque de Bourges, de deux évêques que nous croyons être ceux de Clermont et de Mâcon, et des principaux seigneurs composant la cour du duc d'Aquitaine, la onzième année du règne de Charles le Simple.

Nous avons cru devoir rapporter, malgré son étendue, cette précieuse charte dans son intégrité; ce document nous paraît une page d'histoire plus éloquente que tout ce que nous pourrions dire sur une époque qu'il nous révèle avec tant de grandeur et de simplicité. D'ailleurs, la fondation de Cluny ouvre à l'histoire des évêques de Mâcon une ère nouvelle. L'abbaye a sa place marquée dans tous les événements qui caractérisent l'histoire religieuse et civile de nos contrées; il nous a donc paru indispensable de rappeler les origines de cette grande institution, dont le nom va revenir si souvent dans ces annales de notre épiscopat mâconnais.

Saint Gérard, que nous avons laissé au concile de Flavigny en 894, continua, après son retour à Mâcon, à défendre les intérêts de son Église, qu'il eut souvent à protéger contre les usurpations des seigneurs laïques et des Églises voisines. En 906, les moines de Saint-Oyen, établis depuis à Saint-Claude, en Franche-Comté, s'emparèrent d'une chapelle située sur la terre de Saint-Albain, dont l'Église de Mâcon possédait la seigneurie. Les moines prétendaient que cette chapelle, dédiée à saint Vincent, relevait du prieuré de Saint-Oyen, situé dans la paroisse de Montbellet. Pour terminer ce différend, qui menaçait de prendre le carac-

tère d'une querelle sérieuse entre le chapitre et les moines, saint Gérard proposa l'arbitrage de l'archevêque de Lyon, Austérius. Une réunion des chanoines et des religieux fut fixée au couvent de Saint-Oyen, pour soumettre la cause au métropolitain. Au jour indiqué, Austérius demanda aux moines les motifs de leur usurpation. Il lui fut répondu que le prieuré de Saint-Oyen possédait la chapelle de Saint-Vincent en vertu d'une donation de l'évêque Lambert, de Mâcon. Mais, n'ayant pu fournir les titres de cette prétendue donation, les religieux de Saint-Oyen se virent condamnés par l'archevêque à restituer au chapitre de Saint-Vincent la chapelle contestée, avec tous ses revenus (906). L'année suivante, le saint évêque de Mâcon consacra solennellement à Ganges, près Saint-Martin, une chapelle dédiée à la Mère de Dieu par un seigneur nommé Teutgrin. Gérard donna cette chapelle, et les revenus que venait de lui attribuer le pieux fondateur, au curé de Saint-Martin (907).

Bernard Plante-Velue était mort en 891. Raculphe ou Ragulphe, son fils, lui succéda en qualité de comte de Mâcon. Ce prince commença par traiter Gérard avec la déférence que méritaient ses vertus et la dignité épiscopale. Bientôt la grande douceur du prélat, son

humilité profonde, enhardirent le comte, homme avare, ambitieux et vain ; il crut pouvoir se jouer impunément du saint évêque, dont il prenait l'angélique bonté et la modestie pour de la pusillanimité et de la petitesse d'esprit. Abusant de son autorité, Raculphe se fit ouvrir de force les portes de l'abbaye de Saint-Clément et pénétra dans le couvent avec une troupe de soldats, au grand effroi des pauvres religieuses; il pilla tous les trésors que la piété des fidèles et des évêques avait rassemblés, depuis plusieurs siècles, dans le lieu de la sépulture épiscopale, et dont la plupart avaient échappé, par le dévouement et l'adresse des saintes filles, aux dévastations successives de la ville de Mâcon. Après cet acte de brigandage, le comte de Mâcon leva le masque. Il se livra dans toute la province aux exactions les plus iniques; il dépouilla plusieurs églises, confisqua des biens ecclésiastiques, et, se croyant sûr de l'impunité, il profita de la terreur qu'inspiraient son nom et ses violences pour se venger, par une mort cruelle, de tous ceux dont il croyait avoir à se plaindre; à l'exemple du comte, les particuliers, et les ecclésiastiques eux-mêmes, se firent entre eux une guerre de rapine; les plus forts dépouillaient ceux à qui la force manquait pour se défendre. Tant de désordres criaient vengeance, et saint

914

Gérard, ne pouvant arrêter ces criminelles usurpations par la force de la persuasion, eut recours aux censures de l'Église pour mettre un terme à tant d'iniquités.

A la sollicitation de Gérard, Austérius, archevêque métropolitain de Lyon, convoqua un concile provincial à Chalon-sur-Saône. Il s'y trouva, outre saint Gérard, de Mâcon, Ardrade, évêque de Chalon; Walon, évêque d'Autun; Eiminius, de Besançon; Alizachar, de Belley, et Odilard, de Saint-Jean-de-Maurienne. Saint Gérard exposa aux Pères du concile, présidés par Austérius, les vexations que le comte Raculphe avait commises dans le Mâconnais; les troubles continuels de son Église, sous son gouvernement; le pillage du monastère de Saint-Clément, la ruine de plusieurs paroisses, et les cruelles vengeances exercées par ce méchant prince contre ceux qui avaient voulu résister à son implacable tyrannie. Raculphe, cité devant le concile pour rendre compte de sa conduite, essaya de se justifier; mais les Pères du concile, appréciant ses excuses comme ils le devaient, le condamnèrent à restituer tout ce qu'il avait pris aux Églises, à réparer tout le mal qu'il avait causé, sous peine d'excommunication. Le comte, épouvanté de cette terrible menace, se soumit humblement à l'arrêt du concile.

915. Un curé de Saint-Clément, nommé Berryer, se présenta ensuite devant l'assemblée pour se plaindre de la conduite d'un de ses confrères, nommé Yves, qui avait usurpé la dîme d'un village dépendant de la paroisse de Saint-Clément, et demander justice. Les évêques, après plusieurs informations, donnèrent gain de cause au curé Berryer, et condamnèrent le prêtre Yves (915).

Dieu semblait vouloir dédommager saint Gérard des pertes que Raculphe avait causées à son Église; chaque jour, la piété du saint évêque lui attirait de nouveaux dons. Laïques, prêtres, chanoines, tous contribuaient à enrichir à l'envi le trésor de la cathédrale; chacun voulait avoir part aux prières de cet homme de Dieu, qui signait Gérard, pécheur et humble évêque. Une dame, nommé Anne, donna à Saint-Vincent des terres considérables situées à Thisy; un seigneur, nommé Garemagne, et sa femme Rotrude, engagèrent, à titre de précaire, tous les biens qu'ils possédaient au village de Demigny; un chanoine de Saint-Vincent, du nom de Pierre, fit don au chapitre d'une prairie à Replonges; un chevalier bourguignon, Gislard, et sa femme Rotrude, et un assez grand nombre d'autres fidèles, parmi lesquels plusieurs membres du clergé et du chapitre, firent de riches donations à différents titres à la cathé-

drale de Saint-Vincent; enfin, plus de cinquante chartes, données pendant l'épiscopat de saint Gérard, attestent que, loin d'être incompatible avec les richesses, la sainteté contribue parfois à les augmenter pour le bien des pauvres et la splendeur de l'Église.

En 918 mourut le fondateur de Cluny, Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, chargé de bonnes œuvres et laissant un nom immortel. Aucun prince de son temps ne poussa plus loin l'amour de la justice, la douceur, la piété chrétienne et la pratique de l'aumône; Guillaume mourut avec la consolation d'avoir vu son œuvre prospérer et s'accroître, sous la direction du vénérable abbé Bernon. 918.

En 924, saint Gérard se vit troubler dans son travail de réforme et de régénération du diocèse par l'invasion des Hongrois; ces peuples, plus barbares alors que les Normands eux-mêmes, plongés dans les ombres du paganisme, ne rêvant que le pillage, passèrent le Rhin, ravagèrent les provinces de la Lorraine, et entrèrent en Bourgogne. Ils mirent à feu et à sang nos malheureuses contrées, et détruisirent en partie, après un épouvantable pillage, Langres, Dijon, Autun, Chalon, Mâcon, et un grand nombre de villages. Cependant, l'orage se calma bientôt; les Barbares disparurent chargés d'un 924.

riche butin. Une circonstance bizarre, rapportée par un historien du temps, contribua peut-être à faire oublier plus vite et à rendre moins désastreuse l'invasion des Hongrois ; ce chroniqueur rapporte que, plusieurs mois auparavant, les peuples s'attendaient à une catastrophe, et qu'ils cachèrent de leur mieux ce qu'ils avaient de plus précieux dans cette prévision. On avait vu dans le ciel, au mois de février 924, des comètes qui paraissaient s'entre-choquer, présages certains de guerres et de ravages. La naïve imagination des peuples de cette époque prit sans doute pour un avertissement céleste les conseils prudents d'un homme éclairé, car à ce moment les Hongrois avaient déjà franchi le Rhin (1).

Aimon.

926.

La prospérité de l'abbaye de Charlieu avait allumé la cupidité de quelques seigneurs voisins, qui résolurent de dépouiller les moines, trop faibles pour résister à la violence. Depuis longtemps, les Églises de Saint-Martin de Cublize, de Saint-Pierre de Thisy, de Saint-Sulpice de Montagny, avaient leurs revenus réunis à la mense abbatiale de Charlieu, ainsi que quelques autres Églises,

(1) On attribue aussi, en Lorraine, à une sainte recluse qui vivait dans une cellule, près le monastère de Saint-Gall, la révélation de l'invasion hongroise, plus d'un an à l'avance. Personne ne voulut croire aux paroles de sainte Viborade, qui fut massacrée par les Hongrois.

au nombre de sept. Quelques seigneurs s'emparèrent de ces biens, et pillèrent les églises, sans respect pour les lieux consacrés. Epouvantés de ces violences, les moines s'adressèrent à saint Gérard, leur évêque, le conjurant de mettre un terme à ces scandaleuses déprédations. Le saint prélat s'adressa à l'archevêque de Lyon, qui convoqua les évêques pour traiter cette grave affaire en concile, à Charlieu même (926). Les évêques de Mâcon et de Saint-Jean-de-Maurienne, réunis à Charlieu sous la présidence d'Anschérius, nouvellement élu archevêque de Lyon, examinèrent avec la plus scrupuleuse attention l'affaire importante de cette spoliation des droits légitimes de l'abbaye. Le résultat de l'enquête, qui dura plusieurs jours, fut la condamnation solennelle des usurpateurs, et la restitution aux moines des dix églises qui leur avaient été enlevées. 926.

Le concile de Charlieu fut un des derniers actes de l'épiscopat de Gérard. Pendant quarante années, debout sur la brèche, le saint évêque avait combattu victorieusement pour son Église. Aucun obstacle n'avait pu ralentir son zèle; son dévouement, qui ne sut ni s'arrêter ni s'effrayer, triompha des plus invincibles difficultés. A une époque amère pour l'Église, où le droit du plus fort se jouait avec impunité des plus

légitimes attributs de l'homme, la liberté et la propriété, où le succès semblait servir d'excuse à la violence comme à la ruse, saint Gérard sut faire reconnaître et respecter les droits de son Église contre les plus puissants violateurs. Il enrichit sa cathédrale, multiplia dans son diocèse les églises et les fondations pieuses, améliora le sort des prêtres, et sut allier la mansuétude et la modestie d'un véritable apôtre à la sagesse et à l'énergique volonté qui enfantent les œuvres et les font vivre. Nous avons vu quelle était la sainteté de la vie de Gérard. Rien n'égalait la douceur de sa piété, l'humilité de son caractère, la modestie de ses habitudes, l'angélique simplicité de son apostolat. Cet évêque, qui fut, pendant une période de quarante ans, le modèle du clergé et l'un des plus vaillants soutiens de la doctrine catholique, pensa n'avoir pas fait assez pour le salut de son âme en consacrant au bien d'une contrée un demi-siècle des vertus les plus exemplaires. Il voulut achever dans la retraite et la prière les restes de cette vie presque toute consumée dans les œuvres de Dieu. Il chercha autour de lui un asile dérobé aux hommes, où il put prier pour lui-même, et assurer à sa mort le silence et l'oubli.

926. A quelques lieues de Mâcon s'élevait au milieu d'une

forêt la ville de Bourg-en-Bresse. Ce fut là que saint Gérard se retira pour ne plus songer qu'à Dieu. Il se fit construire, à la porte de la ville, dans un lieu nommé Brou, un petit ermitage où il se confina pour ne plus songer aux affaires des hommes. Ce fut dans cet humble asile que Dieu consomma la sanctification de Gérard par les œuvres de prière et de mortification. Peu de jours avant sa mort, le saint donna une dernière preuve de cette humilité profonde qu'il n'avait jamais cessé de pratiquer, en suppliant ceux qui l'assistaient de porter son corps à l'hôpital de Bourg, et de lui faire donner la sépulture des pauvres. Le corps du saint évêque fut d'abord enseveli à Brou, et plus tard il fut transféré à Mâcon, dans l'église de Saint-Pierre hors des murs. Saint Gérard mourut en 927, le 29 mai.

ALRAN,

XXV° ÉVÊQUE.

Le X° siècle avait commencé, comme on l'a vu, au milieu des bouleversements qui précédèrent l'extinction de la race de Charlemagne. Eudes était mort, et Charles le Simple, seul roi, par le fait de sa naissance, ne sut que précipiter la chute de sa race; brave, mais sans intelligence, ce prince infortuné laissa éteindre le prestige d'autorité que lui avait conservé sa filiation royale; il ne put sauvegarder pour quelque temps sa royauté illusoire qu'en la partageant, d'abord avec Robert, frère d'Eudes, puis avec Raoul, duc de Bourgogne (922-923). La prison déroba enfin aux regards des peuples cette décrépitude royale, et Charles le Simple, enfermé six ans dans la tour de Péronne, dut

à la trahison du comte de Vermandois cette réhabilitation qui suit les victimes, et la faveur de mourir libre à la compassion qui s'attache aux persécutés (929).

927. Saint Gérard, pendant qu'il vécut dans sa solitude de Brou, n'avait pas eu de successeur sur le siége épiscopal de Mâcon. On espérait toujours le voir revenir au milieu de son troupeau ; la nouvelle de sa mort fut une calamité publique. Le clergé, qui avait toujours conservé l'espérance du retour de saint Gérard à Mâcon, se montra inconsolable de sa perte. L'assemblée, réunie pour faire choix d'un nouvel évêque et le présenter à l'élection, se sépara sans avoir rien décidé : qui pouvait remplacer Gérard? On eut recours à un usage établi autrefois dans l'Église; on s'en remit à Dieu. Un jeûne de trois jours et des prières publiques furent ordonnés, pour conjurer le Seigneur de manifester sa volonté par quelque signe. Or, voici la touchante légende qui se rattache à l'élection du successeur de saint Gérard; elle était rapportée dans un vieux manuscrit trouvé à l'abbaye de Nantua, et cité par l'historien J. Severt. Les trois jours de jeûne et de prières étant écoulés, un ange apparut à un prêtre pendant la nuit, et lui désigna pour évêque de Mâcon un saint curé, nommé Alran, desservant une église consacrée à saint Etienne, à

Jujurieux, en Bugey. Le lendemain, le bon prêtre, au milieu de l'assemblée du clergé et du peuple, fit part de ce qui lui avait été révélé, et le nom d'Alran fut proclamé avec des transports de joie.

Alran était né sous le règne de Charles le Chauve. Il se consacra à Dieu dès sa jeunesse, et acquit dans l'Église de Lyon une haute réputation de piété et de science. L'archevêque de Lyon, Aurélien, qui lui avait conféré la prêtrise, était si édifié de la sainteté de sa vie, qu'il voulut se l'attacher par les honneurs et les dignités de son Église; mais le saint prêtre repoussant toujours avec humilité les offres du prélat, l'archevêque lui confia la cure de Saint-Etienne de Jujurieux, où le vertueux Alran travailla avec tant de succès au salut des âmes, que le bruit de sa sainteté se répandit bientôt dans les contrées voisines. Mâcon ne pouvait fermer les yeux à une lumière que Dieu semblait faire briller pour l'éclairer; munis du consentement de l'archevêque de Lyon, Anschérius ou Anschéricus, les députés du clergé et du peuple de Mâcon se rendirent à Jujurieux, et annoncèrent au pieux curé qu'il était appelé à gouverner l'Église de Gérard. Alran, comme on le pense bien, refusa d'abord avec énergie le fardeau qu'on voulait lui imposer; il fallut lui faire violence, et il ne

finit par céder que sur l'ordre formel de son archevê-
927. que. Consacré à Lyon par Anschérius, Alran fut installé sur le siége épiscopal de Mâcon, avec le cérémonial d'usage (927).

La mort du fondateur de Cluny fut le premier événe-
927. ment qui signala l'épiscopat d'Alran. Après la donation faite par le duc d'Aquitaine de la terre de Cluny, ce prince s'était rendu lui-même à Rome, pour faire ratifier cette donation par le Souverain Pontife, et payer à l'Église des apôtres la redevance promise. La ratification obtenue, Bernon avait conduit à Cluny douze moines de ses monastères, et avait élevé une habitation pour la naissante congrégation. Pendant dix-sept ans, la nouvelle abbaye était restée soumise au gouvernement du saint abbé, comme une dépendance de ses autres monastères. Se sentant près de sa fin, le bienheureux Bernon appela près de lui les évêques de sa province, leur rendit compte de son administration, abdiqua entre leurs mains le pouvoir abbatial, et partagea le gouvernement de ses monastères entre ses deux disciples chéris, Vidon et saint Odon. Vidon fut abbé des monastères de la Bourgogne centrale; Cluny fut attribué à Odon. Ce partage donna à la maison de Cluny le titre de chef d'ordre, et saint Odon en est véritablement le créateur.

Alran, témoin de la fin touchante du premier abbé de Cluny, fut vivement impressionné à la vue de l'abnégation et du renoncement de ce moine, qui avait fait tant de grandes choses et qui mourait si humble et si contrit! La bénédiction de Bernon germa dans l'âme du pieux évêque, et y porta ses fruits. Alran se livra d'abord aux travaux de l'épiscopat, avec le zèle qu'il apportait, dans la paroisse de Jujurieux, à la conversion des âmes; il ne diminua rien des austérités de sa vie, ne retrancha aucun des exercices religieux qui employaient ses journées, et donna à la mortification et à la prière tout le temps qu'il ne consacrait pas au soulagement des pauvres, à la visite des malades et à l'enseignement des fidèles. Une vie si exemplaire consolait les Mâconnais de la perte du bien-aimé Gérard. Alran présentait le si parfait modèle du saint évêque, qu'on eût cru n'avoir pas changé de pasteur!

Mais, si le poids de l'épiscopat, porté pendant quarante ans avec tant de gloire par Gérard, avait fini par effrayer le saint vieillard, on ne s'étonnera pas de voir Alran fléchir sous le fardeau qui semblait si pesant à sa profonde humilité. Alran n'avait accepté la dignité d'évêque que par obéissance; il avait pris saint Gérard pour modèle dans sa sollicitude pastorale pour le gou-

vernement de son Église; il crut avoir le droit d'imiter son exemple, en suivant le penchant irrésistible qui le rappelait dans la retraite et dans l'obscurité. Malgré tous les efforts qu'on fit pour le retenir, le pieux et modeste prélat abdiqua, devant son clergé et son peuple en larmes, la dignité épiscopale, et courut ensevelir ses vertus dans le monastère de Nantua (927). Il n'avait administré que quelques mois l'Église de Mâcon. Les honneurs qu'il fuyait dans le monde vinrent trouver Alran au fond du cloître. Le vénérable abbé Berthier, du monastère de Nantua, étant mort peu d'années après l'arrivée du prélat au sein de la communauté, les moines choisirent Alran pour le remplacer. Malgré sa résistance, le saint évêque se vit contraint d'accepter la dignité d'abbé. Il gouverna le monastère de Nantua avec autant de prudence que de fermeté, et fit fleurir parmi ses moines l'amour de la prière, le goût de l'étude, l'obéissance et le respect pour la règle. Après avoir donné pendant plusieurs années l'exemple des plus rares vertus, Alran, fort avancé en âge, mourut de la mort des saints vers 940.

927.

LÉBALD Ier,

XXVIe ÉVÊQUE.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la place que doit occuper Lébald dans la chronologie des évêques de Mâcon. Quelques-uns en font le successeur immédiat de saint Gérard, d'autres le font arriver à l'épiscopat comme successeur d'Alran, mais après l'année 930; il en est enfin qui le retranchent complétement de la nomenclature des évêques de Mâcon. Nous avons le droit d'affirmer que Lébald fut très-certainement évêque de Mâcon. Il ne fut pas le prédécesseur du pieux Alran, mais il fut élu pour le remplacer après sa retraite au monastère de Nantua. Enfin, le pontificat de Lébald, qui ne dura que quelques mois, ne doit

928.

pas être reporté à l'année 930 et même plus tard, mais à l'année 928. Nous avouerons que nous n'avons rien pu trouver sur les actes de l'épiscopat de Lébald. Au milieu des orages politiques de cette époque, la vie intime des contrées échappe à l'histoire générale. Les chroniques n'ont pu naître, et se constituer plus tard, qu'au moyen des chartes conservées dans les monastères et les églises, et il est arrivé souvent qu'on n'a connu l'existence d'un personnage que par sa signature découverte au bas d'un traité d'échange ou de donation. Le peu de durée de l'épiscopat de Lébald ne lui permit sans doute pas de présider à des transactions en faveur de son Église. Il ne se trouve aucune charte où son intervention soit constatée. Et s'il nous est possible de déterminer, à quelques mois seulement, la présence de cet évêque sur le siége épiscopal de Mâcon, c'est que nous trouvons dans les chartes que Bernon, successeur de Lébald, fit, en 928, des acquisitions pour la cathédrale de Saint-Vincent. Lébald, qui dut être un prélat de mérite, puisqu'il fut choisi pour remplacer Alran, et qu'à cette époque une élection d'évêque dépendait absolument de la libre volonté du clergé et du peuple, Lébald n'a donc laissé à l'histoire de l'Église mâconnaise qu'un souvenir fugitif, et un nom dans la

chronologie de ses pontifes. Nous ne savons donc pas ce qu'il était avant son élévation à l'épiscopat, et nous ignorons si Bernon, son successeur, fut choisi après la mort de Lébald ou par suite de son abdication (928).

BERNON,

XXVIIe ÉVÊQUE.

Nous avons vu que le fils de Bernard Plante-Velue, Raculphe, comte de Mâcon, avait été condamné, par le concile de Chalon-sur-Saône, en 915, à restituer à saint Gérard les biens qu'il avait enlevés par violence à la cathédrale de Saint-Vincent, à l'abbaye de Saint-Clément et à un grand nombre d'Eglises du diocèse de Mâcon. Epouvanté par la menace d'excommunication suspendue sur sa tête, le coupable seigneur avait fait amende honorable en présence des Pères du concile, restitué ce qu'il avait usurpé et pris la résolution de changer de conduite. L'histoire de ces temps obscurs n'en dit pas davantage sur le comte Raculphe. Il laissa la souveraineté du comté de Mâcon à Colassia, sa

928.

fille, qui avait épousé Albéric, comte de Narbonne (932). Mais on croit que le comte Raculphe laissait aussi un fils qui, de bonne heure, avait voulu fuir le monde et se consacrer à Dieu; ce fils était Bernon. Élevé par le célèbre abbé de l'île Barbe, qui professait à Lyon la philosophie, le savant Antoine, Bernon acquit dès sa jeunesse une haute réputation de science et de vertu. Il fut, jeune encore, tiré du monastère de l'île Barbe par le choix unanime du clergé de Mâcon et des habitants, pour succéder à Lébald sur le siége épiscopal. A la mort de Raculphe, malgré la renonciation de Bernon aux possessions et aux dignités de sa famille, Albéric, comte de Narbonne, gendre de Raculphe, ne voulut point prendre le titre de comte de Mâcon, le regardant comme l'apanage inaliénable de Bernon, son beau-frère. Il administra la souveraineté en qualité de vicomte, et ne prit le titre de comte de Mâcon qu'après la mort du prélat. Parmi les chartes assez nombreuses qui nous sont restées de l'épiscopat de Bernon, on voit souvent figurer, dans les transactions passées en faveur de l'église de Saint-Vincent, le nom du comte Albéric. On n'oubliera pas que l'époux de Colassia était comte souverain de Narbonne.

Plusieurs auteurs ont avancé que Bernon, évêque de

Mâcon, a été le même que le vénérable abbé Bernon, fondateur de l'abbaye de Cluny. Selon ces historiens, le bienheureux Bernon aurait été appelé à l'épiscopat quelques années après la création du célèbre monastère. Cette opinion n'est pas susceptible de discussion; elle se réfute d'elle-même. L'illustre fondateur de Cluny mourut le 13 janvier 927, dix-huit mois avant l'élection de Bernon au siége de Mâcon [1] !

929.

Bernon sut profiter des avantages de sa haute position sociale pour le bien de l'Église et de la ville de Mâcon. Entouré du respect et de l'affection des seigneurs, qui vénéraient en lui le talent et la vertu non moins que la naissance et la dignité épiscopale, le prélat fit servir cette considération méritée à cicatriser les plaies profondes de son Église. On n'a pas oublié l'invasion des Hongrois et les dévastations commises par ces Barbares sur leur passage dans les villes et les sanctuaires. Grâce au zèle actif de Bernon, à son puissant crédit, des donations importantes, de nombreux échanges, avantageux à l'Église et au chapitre,

(1) Nous croyons devoir expliquer ce qui pourrait peut-être paraître confus dans quelques dates. Saint Gérard mourut en 927; Alran, qui ne fut évêque qu'après la mort de saint Gérard, assista aux derniers moments de Bernon, mort le 13 janvier. Que le lecteur veuille bien se souvenir qu'à cette époque l'année ne commençait qu'à Pâques!

vinrent, pendant son épiscopat, rendre à la cathédrale de Saint-Vincent une partie de sa splendeur perdue. De nombreuses chartes attestent l'activité de Bernon pour les intérêts de son diocèse.

Mais ce qui rendra surtout impérissable la mémoire du vénérable évêque, ce qui attachera son nom aux plus glorieux souvenirs du monastère de Cluny, ce sera pour Bernon de Mâcon le mérite d'avoir donné saint Mayeul à son Église. Quoique le nom de ce grand abbé soit resté inhérent dans le respect des siècles aux triomphes naissants de la célèbre abbaye, saint Mayeul, l'archidiacre de Saint-Vincent, demeurera l'illustre et immortelle consécration de l'épiscopat de Bernon! L'évêque de Mâcon sut deviner Mayeul; le premier, il conçut la pensée de faire rayonner dans son Église l'éclat vif et pur de cette brillante lumière; cette gloire ne lui sera pas contestée; le nom de Bernon vivra dans la postérité la plus reculée, avec le nom de saint Mayeul.

Mayeul était d'une opulente et noble famille provençale. Il naquit en 906, à Valençolle, petite ville du diocèse de Riez. Quelques historiens le. font naître à Avignon. Le comte Foucher, son père, l'un des plus riches seigneurs de la province, et sa mère, femme

d'une haute vertu, lui donnèrent de bonne heure l'amour de la prière et le mépris des richesses. Mayeul perdit ses parents étant encore fort jeune. Le comte et la comtesse avaient laissé en mourant des domaines considérables à la naissante abbaye de Cluny, et l'exécution des dernières volontés de sa famille avaient mis le jeune seigneur en relations d'amitié avec le vénérable abbé Bernon. Touché de ce qu'il avait vu dans son passage à Cluny, Mayeul sentit naître en lui le désir de se consacrer à Dieu dans la retraite, et voulut destiner une de ses terres de Provence à l'établissement d'un monastère. Mais les Hongrois étant venus ravager la contrée en 924, le jeune Mayeul, obligé de s'enfuir, vint se réfugier chez des parents qu'il avait à Mâcon. Il n'avait pas 18 ans. Désirant perfectionner son instruction, surtout à l'égard de la science religieuse, Mayeul alla se mettre sous la direction du célèbre Père Antoine, abbé de l'île Barbe, dont il devint bientôt l'un des disciples les plus remarquables. Ce fut sans doute à cette école qu'il dut rencontrer Bernon, plus âgé que lui et déjà l'un des religieux les plus distingués, par la science et la piété, du monastère de l'île Barbe. Il existait trop de conformité entre ces deux hommes, qui tous deux avaient renoncé au monde, aux richesses et aux dignités,

pour qu'une étroite amitié ne vînt pas lier ces deux âmes qu'une même pensée de foi avait réunies. Bernon, appelé peu d'années après à l'évêché de Mâcon, voulut conserver auprès de lui Mayeul, son disciple bien-aimé; il le fit venir à Mâcon, lui conféra la prêtrise et lui donna une prébende canoniale dans sa cathédrale; peu après, il nomma Mayeul archidiacre de Saint-Vincent. Le jeune prêtre se livra avec zèle à l'enseignement religieux, et ses prédications lui acquirent bientôt une telle renommée de sainteté et de talent, qu'on venait en foule pour l'entendre, des contrées les plus éloignées, et qu'à Mâcon, et dans tout le diocèse, on le vénérait comme un saint. Nous verrons dans la suite de cette histoire ce que Dieu attendait de saint Mayeul.

Bernon n'occupa que huit années le siége épiscopal de Mâcon; ce court espace de temps fut pour le diocèse une ère de calme et de prospérité. Aidé de saint Mayeul, qui le seconda avec le zèle d'un apôtre et le dévouement d'un fils, et qui conquit en peu de temps sur le clergé l'ascendant du génie et le pouvoir irrésistible de la véritable vertu, Bernon effaça complétement de son Église les traces douloureuses des désastres qu'elle avait subis.

La ville de Mâcon, sous le gouvernement d'Albéric

de Narbonne, gendre de Raculphe, qui, ainsi que nous l'avons dit, ne se regardait que comme le lieutenant du vertueux Bernon, se relevait peu à peu de ses ruines. Raoul, duc de Bourgogne, seul roi de France depuis la mort de Charles le Simple (929), se montra très-favorable à la ville de Mâcon, qui l'une des premières avait reconnu son autorité; il lui fit un grand nombre de concessions, et ratifia avec empressement les transactions nombreuses que voulut faire Bernon, dans l'intérêt de son Église et des pauvres de la contrée, soit avec Albéric, soit avec les seigneurs du Mâconnais. Enfin, pendant cette trop courte période de calme et de prospérité, le Mâconnais se crut à l'abri, pour l'avenir, des calamités qui, plusieurs fois dans chaque siècle, avaient marqué dans ses annales comme des époques néfastes de larmes et de deuil.

Charles le Simple était mort à Péronne en 929; sa femme Odgive, réfugiée en Angleterre avec le jeune Louis IV dit d'Outremer, son fils, encore enfant, ne pouvait disputer le trône au puissant maître de la France. Raoul avait vu revenir à lui, à la mort de Charles le Simple, les villes et les provinces du Midi, les seules qui, par respect pour le sang de Charlemagne, eussent gardé au fils de Louis le Bègue la fidélité stérile

des regrets. Avec Charles le Simple, la race carlovingienne parut rentrer dans le néant; on oublia son fils, dont l'éducation forte et virile promettait cependant un roi, et la France tout entière salua l'énergique duc de Bourgogne du nom de *Roi Raoul*. Nous verrons cependant bientôt que le petit-fils de Robert le Fort, Hugues le Grand, duc de France, n'avait pas oublié qu'un rameau du grand arbre de Charlemagne fleurissait encore sur la terre d'exil!

936. En Italie, tout se ressentait des déchirements de la guerre civile. Le trône de saint Pierre, occupé par des Pontifes indignes de ce nom, vacillant sous les ébranlements tumultueux des plus regrettables désordres, ne pouvait défendre la ville éternelle contre les envahissements du dehors. Des ambitions rivales, profitant du deuil de l'Église, se disputaient la domination de Rome. Le comte de Provence, Hugues, roi de Lombardie, venait d'épouser Marosie, duchesse de Toscane, veuve d'Albéric de Spolète et mère de deux fils, dont l'un occupait le Saint-Siége sous le nom de Jean XI. Poussé par sa femme, le monarque lombard voulut être le maître de Rome. Enfermé dans le château Saint-Ange, il écrasait le peuple romain de son orgueilleuse tyrannie, et prodiguait le mépris et l'insulte à son beau-fils,

le fier Albéric, patrice des Romains. Souffleté au milieu des courtisans par l'orgueilleux mari de sa mère, Albéric, à la tête d'une troupe de mécontents, assiége le château Saint-Ange, met en fuite le roi de Lombardie, enferme dans une prison le Pape, son frère, et Marosie, sa mère, et prend le titre de roi d'Italie. 936.

Le désordre était à son comble; l'Italie était en feu. Le Pape Léon VII, successeur du Pape Jean XI, prisonnier et déposé, pensa qu'un seul homme dans le monde pouvait éteindre cet incendie, par la majesté de sa parole, par le renom universel de ses vertus; cet homme était saint Odon, abbé de Cluny; ce sage médiateur sut concilier les intérêts des deux princes armés l'un contre l'autre; arrivé devant Rome alors que le roi Hugues, revenu de sa frayeur, en poursuivait le siége avec acharnement, il fit tomber les armes des mains des combattants par l'entraînement de sa parole, et la paix fut conclue au gré des deux partis.

Qu'était donc ce moine, qui, venu du fond d'un monastère d'Occident, à peine connu dans le monde, était pris pour arbitre souverain par le Souverain Pontife, faisait accepter sa médiation à des princes puissants, et contraignait les plus fougueuses passions à se calmer en subissant l'invincible ascendant de la

vertu? Odon fut, dans ce siècle obscur, une des lumières les plus éclatantes de l'Église de France. Il a été le réformateur glorieux de l'état monastique, le conseil des princes de l'Église et des grands de la terre, et la source à laquelle remonte légitimement l'immense renommée du monastère de Cluny. Odon fut en France et en Italie le régénérateur de la discipline des ordres réguliers, et on comprend à peine que l'existence d'un seul homme ait pu suffire à l'accomplissement d'une tâche aussi laborieuse. Odon prépara à l'abbaye de Cluny, et à l'Église, la gloire d'Aymard et de Mayeul, qu'il sut conquérir à son monastère par le charme de sa vertu et l'entraînement invincible de ses exemples.

936.

Cependant, Bernon, au milieu des travaux de son apostolat, ne perdait pas de vue les intérêts matériels de son Église. Les derniers temps de son épiscopat donnèrent de grands biens à la cathédrale de Saint-Vincent. Il reçut donation de plusieurs menses et de domaines importants dans les villages de Montagny, de Satonnay, de Mouy, du Villars, de Buffières, de Garnerans, dans les Dombes, et de Curtafon, en Bresse; ces dons, principalement consacrés à augmenter le bien-être des chanoines et à orner son église, rendirent à la cathédrale la splendeur que les désastres des inva-

sions lui avaient fait éprouver. Mâcon oubliait de jour en jour les calamités que dix années de paix achevaient d'effacer. Père des pauvres, le pieux Bernon prélevait toujours pour leur infortune une large dîme sur les offrandes. En 936, Bernon, jeune encore, fut enlevé, par une maladie violente, à l'amour de son troupeau; le peuple de Mâcon le pleura comme un bienfaiteur, et le clergé comme un père. Les regrets universels que Bernon mérita de son diocèse tout entier furent le plus touchant spectacle de ses pompeuses funérailles. Il fut enterré dans l'église de Saint-Vincent (936).

MAIMBOD,

XXVIIIe ÉVÊQUE.

L'année 936 fut une époque mémorable. La mort du roi Raoul de Bourgogne, l'avénement du pape Léon VII, et la fin prématurée du pieux évêque de Mâcon furent des événements assez graves pour en fixer profondément le souvenir dans la mémoire des populations de nos contrées. Il fallait d'abord choisir un successeur au vénéré Bernon. Les suffrages du clergé et du peuple se réunirent sur un prêtre d'un talent reconnu et d'une piété exemplaire. Il se nommait Naimbod ou Maimbod. Plusieurs historiens ont avancé qu'il était prévôt de la cathédrale. Il suffit de jeter les yeux sur le catalogue des doyens et prévôts de Saint-Vincent pour voir que ce nom ne s'y trouve pas. Maimbod était sans doute un

936.

des deux archidiacres de la cathédrale; nous avons vu que l'autre se nommait saint Mayeul. Quoi qu'il en soit, Maimbod était un des membres les plus distingués du clergé mâconnais. Aussitôt après son élection, le nouvel évêque obtint du roi Louis IV d'Outremer, la confirmation des priviléges et immunités de son Église.
937. Puis il assembla un synode, dans la cathédrale, pour traiter les affaires du diocèse et connaître dans les plus intimes détails l'état de chaque paroisse.

Les synodes avaient une grande importance, surtout à cette époque où les communications des curés avec l'évêque étaient fort difficiles. Les visites pastorales de l'évêque n'étaient possibles qu'à des intervalles assez éloignés, et il ne pouvait se rendre que dans les centres les plus importants; l'administration des sacrements n'avait lieu que sur certains points désignés à l'avance; les curés des environs réunissaient leurs paroissiens dans la principale église, et bien rarement les petites chapelles, au sommet des montagnes ou au fond des vallées écartées, entendaient, dans leur modeste enceinte, la voix de leur évêque, et recevaient ses bénédictions. L'évêque était donc la plupart du temps mal renseigné sur la situation morale et la position matérielle de ses prêtres; il lui devenait difficile d'apaiser les discordes,

de réformer les abus et de soulager les misères. Dans l'assemblée synodale, au milieu de toute sa famille sacerdotale, l'évêque recevait publiquement le compte rendu de chaque paroisse; la vie d'une Église, d'un prêtre, se déroulait devant tous, et le jugement du prélat suivait le jugement des consciences. La vérité seule paraissait à ce tribunal, inaccessible par le caractère des juges aux préventions et à la partialité.

Dans le synode tenu par Maimbod, aux débuts de son épiscopat, plusieurs questions disciplinaires furent traitées et résolues, à la satisfaction générale. Un riche seigneur du pays, nommé Guillebert, se présenta devant l'assemblée, et sollicita de Maimbod le droit de faire passer à son fils plusieurs villages, notamment celui de Prissé, dont il tenait la seigneurie du chapitre de Saint-Vincent auquel il en payait la dîme. L'évêque lui accorda sa demande, et l'acte en fut passé en présence du synode. L'évêque le signa avec saint Mayeul et un certain nombre de dignitaires du chapitre.

937.

Après la tenue du synode qui avait inauguré son administration, Maimbod entreprit de rétablir dans son diocèse plusieurs Églises que le malheur des temps avait privées de leurs prêtres, ou que le manque de ressources avait laissé dégrader au point de ne pouvoir

plus permettre l'exercice des cérémonies de la religion; cette restauration, déjà entreprise par le zélé Bernon, fut continuée par Maimbod avec activité. Le chapitre de Saint-Vincent, se prêtant généreusement aux efforts dévoués de son pieux évêque, s'imposa de grands sacrifices pour lui venir en aide. Mais de nouvelles et cruelles épreuves attendaient encore l'infortunée ville de Mâcon et son Église. En cette même année 937, au moment où Louis d'Outremer, succédant à Raoul, était depuis peu de mois remonté sur le trône de ses pères, les Hongrois débarquèrent en Provence, et ravagèrent encore une fois nos malheureuses contrées! Mâcon fut pillé et livré aux flammes qui en consumèrent une partie, et vit ses églises dévastées. Celle de Saint-Vincent souffrit plus que toutes les autres de la fureur des Barbares, qui arrachèrent jusqu'aux grilles des chapelles et du sanctuaire, et mutilèrent les colonnes et les statues des saints.

937.

La générosité des fidèles et le zèle de Maimbod vinrent au secours de ces misères, et nous trouvons dans le Cartulaire de Saint-Vincent des témoignages incontestables de cet immense élan de la charité. Plus de cinquante chartes d'échanges, de donations ou de concessions à titre précaire, vinrent réparer les pertes de

l'Église de Mâcon, et les vingt-cinq années de l'épiscopat de Maimbod, malgré les invasions, les querelles des seigneurs avec le clergé et l'incendie de 960, furent une ère de prospérité pour le diocèse.

Pendant que le pieux Maimbod travaillait à rendre à son Église son importance et sa dignité, le monastère de Cluny continuait à prospérer et à grandir, sous la direction de saint Odon. Le pape Jean XI, en 934, Louis d'Outremer, en 939, et le pape Agapet, en 946, confirmèrent par des chartes expresses les origines et les statuts de la naissante abbaye; mais si on considère qu'à cette époque l'autorité royale était sans vigueur, la puissance pontificale au prélude de sa grandeur future, il sera facile de comprendre que l'étonnante splendeur du monastère de Cluny provenait bien plutôt de la science et des vertus de saint Odon et de la sainteté de ses religieux, que de la consécration des pouvoirs publics, religieux ou civils. Rien ne manqua à saint Odon pour le rôle glorieux de fondateur. Dieu avait prodigué à ce grand réformateur tous les dons qui font les âmes d'élite. Il réunissait les qualités qui captivent les hommes et les soumettent; sa haute naissance, son éducation brillante, son érudition profonde, l'austérité de sa vie, la puissance de sa parole, et la

927-942.

majesté imposante de sa personne, commandaient le respect, inspiraient l'affection et imposaient l'obéissance. Les chroniques du temps sont remplies de légendes merveilleuses qui témoignent d'une façon naïve et touchante de la réputation universelle dont jouissait le saint abbé, qui fut le conseil et l'ami des Souverains Pontifes, l'arbitre des rois et des princes, le modèle des moines, l'auréole la plus pure et la plus brillante de l'Église de France au X[e] siècle!

941. Saint Mayeul ne put résister à l'ascendant que saint Odon exerçait sur tous ceux qui l'approchaient. Vers la fin de 941, malgré les instances de Maimbod, Mayeul résigna les fonctions d'archidiacre de Saint-Vincent, et vint à Cluny demander au vénérable réformateur l'humble habit de bénédictin. Le professeur de philosophie, l'éminent archidiacre qui venait de refuser le siége archiépiscopal de Besançon, crut ne pouvoir mieux dérober au monde la gloire qui venait rayonner sur son nom, qu'en ensevelissant sous les ombres du cloître la hauteur de sa vertu et l'éclat de son talent. Mais Dieu, qui destinait le moine Mayeul à devenir une des grandes gloires de l'institut bénédictin, ne permit pas que ses mérites fussent enfouis dans une inutile obscurité; après la mort d'Odon, son successeur, saint

Aymard, fit de Mayeul le bibliothécaire et l'apocrisiaire du monastère de Cluny. Devenu aveugle en 948, Aymard fit choix de saint Mayeul pour son coadjuteur et son successeur dans le gouvernement de l'abbaye. Il ne put vaincre la résistance de Mayeul que par l'intervention de Maimbod, évêque de Mâcon, qui employa pour triompher de la modestie de l'humble moine toute l'autorité de sa suprématie épiscopale et de son ancienne amitié. Mayeul, devenu coadjuteur de saint Aymard, lui succéda en 955 et mourut en 994.

Pendant que le monastère de Cluny grandissait chaque jour sous la main puissante des Odon, des Aymard et des Mayeul, l'Église de Mâcon renaissait à une vie nouvelle, sous l'actif et paternel gouvernement de Maimbod. L'énergie du saint prélat égalait son zèle. Hugues, marquis de Bâgé, s'était emparé des terres de l'abbaye de Saint-Clément, dont il partageait les revenus avec le comte de Mâcon, pour le rendre complice de son usurpation et de sa cupidité; Maimbod, sans hésiter, va trouver à Reims le roi Louis d'Outremer, lui expose le triste état de son Église, proie sans défense que se disputent les ambitions rivales des seigneurs voisins, et lui retrace les violences nouvelles du marquis de Bâgé et du comte de Mâcon. Touché des plaintes si légitimes

949.

du vertueux prélat, Louis IV, n'écoutant que le cri de son cœur et la droiture de ses sentiments, ne craignit pas de se faire de puissants ennemis en humiliant les deux spoliateurs. Il rendit à Maimbod une justice éclatante; par lettres patentes du mois de novembre de la 13e année de son règne, le roi déclare les biens de l'abbaye de Saint-Clément propriété légitime de l'église cathédrale de Saint-Vincent, et ordonne qu'ils lui soient restitués dans toute leur intégrité.

Maimbod voulut encore faire confirmer par le Souverain Pontife cet acte de justice royale. Il écrivit au pape Agapet II, le suppliant de ratifier les anciennes et nouvelles donations faites à son Église, et de la mettre, ainsi que ses biens, sous la protection du Saint-Siége. Le rescrit du pape Agapet II témoigne un trop grand attachement aux intérêts de l'Église de Mâcon pour ne pas mériter une place dans ce récit; nous en citerons donc quelques passages :

949.

Resc. Agapet II.

« Puisque toutes les Églises du monde tiennent leur institution de la doctrine du prince des apôtres, et que celles qui sont déchues de leur ancien état ne doivent leur rétablissement qu'à son autorité, il est de la justice de faire sentir à notre Église de Mâcon, tombée dans le dépérissement et privée de sa dignité, les faveurs du

Saint-Siége, afin de la remettre dans sa splendeur..... Sachant donc, continue le Souverain Pontife, que cette Église est entièrement dépérie, il convient que nous lui tendions la main en lui prêtant du secours, et en la remettant sur le pied où elle était auparavant, afin qu'abreuvée des eaux de la source du bienheureux saint Pierre, apôtre, elle retourne, avec l'aide de Jésus-Christ, à son premier honneur. C'est pourquoi nous voulons que tous les fidèles sachent que nous remettons les chanoines et les laïques dans leur droit primitif, qui est de ne point permettre qu'il y ait d'autre évêque que celui qui sera canoniquement nommé par eux. Nous voulons qu'on rende au vénérable Maimbod et à ses successeurs l'honneur qui leur est dû; nous ratifions, en faveur des chanoines, toutes les donations faites par les libéralités des rois et des autres fidèles de l'un et de l'autre sexe..... »

Parmi ces donations, le Pape place l'abbaye de Saint-Clément hors les murs, avec les serfs ou colons, les villages de Verzé, Saint-Didier, Saint-Romain, Chardonnay; il y joignait les prémices des fruits et les dîmes qui dépendaient de ces terres, le tiers du Bois-Chétif, situé le long de la Saône, vers la rivière de Veyle; enfin la terre de Saint-Albain. Le Pape menace

d'excommunication tous ceux qui oseront attenter à ce privilége de confirmation (952).

On voit, par le rescrit du pape Agapet II, que Maimbod n'avait pas eu seulement à cœur de se faire rendre justice des usurpations du marquis de Bâgé et du comte de Mâcon, mais qu'il avait aussi voulu rétablir dans son Église les anciens priviléges des chanoines, des religieux, du clergé et du peuple, concernant l'élection des évêques. Ces priviléges se trouvaient tombés en désuétude, comme Maimbod avait pu le voir pour sa propre élection. Les charges ecclésiastiques se trouvant sous la dépendance des seigneurs laïques pour un grand nombre, ceux-ci ne permettaient pas au clergé et au peuple la manifestation libre de leur choix, et disposaient des bénéfices et des dignités pour leurs créatures. Les lettres patentes de Louis d'Outremer et plus tard le rescrit pontifical eurent donc une grande importance pour le rétablissement des droits, des priviléges et des possessions territoriales de l'église de Saint-Vincent.

Devant le décret royal, Maimbod avait vu s'abaisser la superbe contenance des deux seigneurs. Craignant d'encourir la disgrâce du roi et n'osant affronter les menaces du chef suprême de l'Église, le comte de Mâcon se soumit le premier, et rendit à l'évêque la moitié des

revenus de l'abbaye de Saint-Clément. Il entraîna bientôt Hugues de Bâgé à suivre son exemple, et Maimbod rentra en possession de tout ce qui avait été enlevé à la cathédrale de Saint-Vincent. Hugues de Bâgé et Léotald de Mâcon, complétement transformés par le repentir, devinrent les plus fermes soutiens de cette Église qu'ils avaient dépouillée, et, pour expier leurs usurpations précédentes, ils enrichirent Saint-Vincent par la cession de plusieurs terres considérables. Maimbod leur ayant fait un triste tableau du dénûment où leurs usurpations passées avaient réduit le chapitre et l'église, ces deux seigneurs, obéissant à un profond sentiment de commisération que venait augmenter le souvenir de leurs exactions, abandonnèrent à l'église de Saint-Vincent les villages de Château, Notre-Dame-du-Mont, Lournand, Sologny, Verchizeuil, le monastère de Saint-Péloge, Saint-Vincent-des-Prés, Saint-Christophe, Saint-Julien, Hurigny et plusieurs autres.

952.

Vers 946, les religieux de Saint-Philibert de Tournus étaient venus se réfugier à Mâcon, emportant avec eux le corps de leur saint patron, quelques autres reliques et tout ce qu'ils possédaient de plus précieux. A cette époque, le comte de Mâcon n'avait pas encore songé à

s'emparer des biens de l'Église, et il vivait avec Maimbod en parfaite intelligence. Le comte accueillit avec bonté les pauvres fugitifs, et leur donna dans son propre palais une généreuse hospitalité. Le motif de la fuite des religieux de Tournus était grave : Gilbert, comte de Chalon, à la mort d'Aymin, septième abbé de Tournus, avait voulu faire élire abbé de Saint-Philibert un moine de Langres nommé Guy, au mépris des anciens priviléges de l'abbaye qui donnaient aux moines seuls le droit d'élire leur abbé. Plutôt que de subir la contrainte qui leur était imposée en acceptant un chef vendu au prince, les moines, inflexibles gardiens de leurs priviléges, préférèrent abandonner leur maison et subir les rigueurs de l'exil.

Gilbert, irrité de l'accueil que les moines recevaient du comte de Mâcon, envoya dire à ce prince que s'il ne lui renvoyait sur-le-champ ces moines rebelles, il le contraindrait par la force à les remettre à sa vengeance. Dans la crainte de soumettre le comte de Mâcon aux hasards d'une guerre, et sur le conseil de Maimbod, les religieux de Tournus quittèrent la ville hospitalière où ils avaient trouvé un honorable refuge, et se rendirent en Auvergne, à Saint-Pourçain, où ils s'arrêtèrent.

Cette époque fut remarquable par les calamités qui

désolèrent nos contrées. La famine et les épidémies firent de grands ravages dans le comté de Mâcon. Les chroniques du temps rapportent qu'à ce moment les femmes et même les animaux avortaient ou enfantaient des monstres (948). On vit à cette occasion éclater la charité de saint Mayeul. Ce saint religieux ne pouvait oublier que la ville de Mâcon était sa seconde patrie. Son cœur s'émut au récit des maux de ceux qu'il avait tant aimés! Il vint à Mâcon, apportant à Maimbod, du consentement de saint Aymard, de grosses sommes, prix de plusieurs terres. L'abbaye de Cluny vendait ses propres domaines pour nourrir ses frères de Mâcon! Touchante fraternité du catholicisme, qui, aux jours de désolation publique, vient féconder les nobles semences de dévouement, de générosité, d'abnégation, versées dans le sein des nations chrétiennes! En ces jours néfastes, Mayeul, l'apocrisiaire [1] de l'abbaye de Cluny, suivait l'évêque Maimbod par les rues silencieuses de la ville en deuil, répandant à chaque foyer l'or et les provisions de son monastère, et prodiguant à toutes les douleurs les consolations de sa parole, professant, comme naguère au cloître de Saint-Vincent, la sublime philosophie de la vraie charité.

---

(1) Apocrisiaire, grand trésorier.

Cependant, la famine et la maladie élargissaient chaque jour le sombre voile qui couvrait nos malheureuses contrées. On accusait le comte de Chalon d'avoir attiré tous ces fléaux sur la province, en chassant de leur monastère les moines de Tournus, et en exilant de la ville la châsse protectrice de saint Philibert. Dieu punit visiblement le prince impie en lui enlevant d'abord son fils unique, puis un neveu, devenu son seul héritier. Afin d'apaiser la colère divine, les évêques de la province rassemblèrent un concile à Tournus (949). Là se rendirent le nouvel archevêque de Lyon, Burchard; Godescal, de Lauzanne; Gerfroy, de Besançon; Rotmond, d'Autun; Maimbod, de Mâcon; Hildebold, de Chalon; Alchérius, de Grenoble, et un grand nombre d'abbés, parmi lesquels se trouvait saint Mayeul. Le clergé de la province était aussi représenté à ce concile par des délégués des chapitres et plusieurs des principaux membres du clergé. Après avoir longtemps délibéré sur les moyens de fléchir le courroux du ciel, les Pères du concile arrêtèrent qu'il fallait expulser de l'abbaye Guy, ce moine intrus que Gilbert avait fait abbé malgré les religieux, et qui était demeuré seul dans les cloîtres abandonnés de Saint-Philibert. L'expulsion de l'ambitieux abbé ne rencontra pas d'obstacles;

frappé de terreur par la sentence du concile, se sentant délaissé par son protecteur Gilbert, anéanti lui-même sous le poids de la vengeance divine et des malédictions publiques, Guy prit la fuite. Des députés furent envoyés à Saint-Pourçain pour engager les moines à reprendre, sous la conduite d'Hervé, leur abbé, le chemin de Tournus. Les Pères du concile prenaient l'engagement de rétablir les moines de Saint-Philibert dans tous leurs biens et prérogatives, et leur garantissaient une entière liberté dans l'exercice de leurs droits et priviléges.

Dès que le jour de l'arrivée de l'abbé Hervé et de ses moines fut connu en Bourgogne, une affluence considérable se porta sur les bords de la Loire, au lieu où le pieux cortége devait entrer dans le diocèse de Mâcon. On voyait, avec le retour du bienheureux patron de Tournus, cesser tous les fléaux qui désolaient la contrée; et la marche des exilés rentrant dans leur monastère fut une véritable entrée triomphale. Quand la châsse vénérée de saint Philibert entra sous les voûtes de Saint-Vincent de Mâcon, la ville entière se répandit en actions de grâces. La joie transportait tous les cœurs; tous les maux étaient oubliés! Les évêques d'Autun, de Chalon, de Mâcon, et l'archevêque de Besançon, restés à Tournus après le concile pour y attendre le retour des

religieux, allèrent à la rencontre du cortége jusqu'au prieuré du Villars. En cet endroit, l'immense procession se divisa en trois bandes; la première était conduite par l'évêque d'Autun, la seconde par l'archevêque de Besançon, et la troisième par les évêques de Mâcon et de Chalon. C'est ainsi que les moines de Saint-Philibert, escortant les précieuses reliques de leur saint patron, furent remis solennellement en possession de leur monastère. Les évêques, avant de se séparer, ordonnèrent que désormais les chefs de famille de leur diocèse se rendraient processionnellement à Tournus, chaque année, le lendemain de l'Ascension, en commémoration de cette heureuse journée. On ne voit pas que, dans le diocèse de Mâcon, cette pieuse fondation se soit maintenue après la mort de Maimbod.

Hildebold, évêque de Chalon, qui honorait les moines de Tournus, écrivit au Souverain Pontife pour lui faire part de l'heureuse restauration de l'abbaye de Saint-Philibert, en lui faisant le récit des violences du comte de Chalon, qui avaient motivé la fuite des moines. Le Prélat suppliait le Saint-Père de prendre sous sa protection les religieux de Tournus, et de confirmer leurs priviléges. Le pape Agapet II, dans un rescrit adressé au vénérable Maimbod, évêque de Mâcon, confirma

toutes les immunités et franchises des moines de Saint-Philibert; il chargea, en même temps, l'évêque de Mâcon d'employer tous ses soins et son autorité à garantir à l'avenir l'abbaye de Tournus de toute usurpation de ses droits et priviléges. Cette mission indique de quel crédit jouissait auprès du Saint-Siége le vertueux Maimbod.

955. Cependant, malgré les efforts de l'épiscopat pour maintenir dans leur intégrité les biens et priviléges des Églises, les seigneurs laïques continuaient à usurper les possessions du clergé. Un riche seigneur de Provence, nommé Isoard, s'était emparé de plusieurs domaines appartenant au monastère de Saint-Symphorien d'Autun, et situés dans le diocèse d'Arles. Rotmond, évêque d'Autun, alla porter plainte à Rome au pape Agapet II. Le Souverain Pontife répondit que si les usurpateurs refusaient de restituer ce qu'ils avaient pris, on devait les excommunier. Sur cet avis du Saint-Père, les évêques de Bourgogne, Amblard, de Lyon, Maimbod, de Mâcon, Rotmond, d'Autun, Hildebold, de Chalon, Herman, de Sens, Auségise, de Troyes, Acard, de Langres, Guy, d'Auxerre, Gontbert, de Nevers, tinrent un concile en Bourgogne, vers l'an 955. On n'a pas conservé les actes de ce concile, ni le nom de la

ville où il fut tenu; nous croyons cependant que ce fut à Autun. Une seule pièce est restée de cette assemblée provinciale; c'est la lettre adressée à l'évêque d'Arles, Manassès, et aux autres évêques de Provence. Nous croyons devoir donner la teneur de cette pièce, pour faire connaître quelle était à cette époque la formule d'excommunication :

955. « Le seigneur Rotmond, revenant depuis peu de Rome, nous a apporté des lettres du pape Agapet, qui traitent particulièrement des domaines de Saint-Symphorien, situés en Provence, et usurpés par Isoard et ses complices. Comme vous êtes dans ces cantons, et qu'un frère doit aider son frère, nous vous prions de faire à ces usurpateurs trois monitions pour les engager à restituer ces terres, ou, s'ils veulent les garder, de les obtenir de ceux à qui elles appartiennent; sinon, comme le Pape nous l'a mandé, qu'ils soient excommuniés en son nom et au nôtre, et séparés de la société des chrétiens; qu'ils n'entrent pas dans l'Église, qu'ils n'assistent pas à la messe, qu'ils ne mangent, ne boivent, ni ne couchent avec aucun chrétien; s'ils sont malades, qu'on ne les visite point; s'ils meurent, qu'on ne les enterre point; mais qu'ils soient engloutis avec Coré, Dathan et Abiron, dans l'abîme de perdition. »

Malheureusement la sentence du concile ne put recevoir son exécution. Manassès, évêque d'Arles, prélat ambitieux et dissolu, était peu propre à faire respecter les canons qu'il violait lui-même de la manière la plus scandaleuse; il se trouvait alors en Italie, et les décrets du concile de Bourgogne restant pour le moment sans effet, Isoard continua à jouir avec impunité du fruit de ses rapines pendant plusieurs années (1).

960.

Les dernières années de l'épiscopat de Maimbod furent attristées par un grave événement qui plongea encore une fois la ville de Mâcon dans la consternation. Vers l'an 960, un violent incendie détruisit une partie de la ville. L'église cathédrale de Saint-Vincent fut presque entièrement consumée; elle eut ses voûtes crevées et renversées, et sa charpente brûlée; le cloître, dévoré par les flammes dans sa partie supérieure, eut ses admirables arceaux gravement endommagés par la violence du feu. Le saint évêque offrit à Dieu, avec une touchante résignation, cette épreuve terrible; ce coup le frappait au cœur, anéantissant en un instant son œuvre

(1) L'évêque Rotmond, n'ayant pu obtenir le concours de l'évêque d'Arles pour avoir justice d'Isoard, envoya à Rome, en 956, Girard, qui fut son successeur sur le siége d'Autun; une nouvelle excommunication fut lancée contre Isoard par le pape Jean XII; mais ce ne fut qu'en 972 qu'Isoard fit satisfaction à l'évêque d'Autun.

de vingt-cinq années, la gloire et l'honneur de son laborieux épiscopat! Il se mit avec courage à relever de ses ruines cette église qu'il avait tant aimée. Mais la mort ne lui permit pas d'achever cette nouvelle restau-

962. ration; Maimbod tomba malade vers la fin du mois de septembre 962, et mourut saintement, le 17 octobre, entre les bras de ses prêtres désolés, dont il avait été le modèle et le père, emportant les regrets et l'affection de tous ses diocésains. Maimbod était âgé de quatre-vingts ans, et en avait passé vingt-cinq sur le siége de Mâcon.

THÉOTELME DE BAGÉ,

XXIXe ÉVÊQUE.

Au IXe siècle, nous avons vu le commencement de la décadence politique et littéraire qui se manifesta à la mort de Charlemagne. L'essor donné par ce grand homme aux développements de l'intelligence, comme aux extensions de la conquête, quand il croyait, par la similitude de ses lois, fonder et consacrer, au moyen de la centralisation, l'unité de sa puissance, cet essor s'était arrêté sur sa tombe. Quelques hautes physionomies dans les sciences, dans les lettres et dans la guerre se présentent encore sous ses successeurs, mais pour mieux faire sentir, par de brillantes exceptions, que la déchéance est dans tout! 962.

La féodalité, née du choc des intérêts qui se sépa-

rent, quand se brisent les liens de l'unité impériale, a gardé des mœurs militaires du conquérant, non la discipline et l'obéissance, mais le goût des combats et l'amour du pillage; elle n'a encore aucune régularité d'organisation, et la force brutale établit seule son droit de propriété sur le bien du faible!

Mais dans l'Église est la lumière; ses enseignements, ses exemples, ses douleurs, car elle souffre souvent, sèment dans le monde ce germe fécondant qui doit fonder un jour la civilisation chrétienne. La religion, et la croix son symbole, tracent lentement leur indélébile et profond sillon au sein de ces ruines de l'humanité; encore un peu, ces ruines vont revivre; le chaos de la barbarie, s'animant d'un souffle du christianisme, prendra une forme; il tiendra de l'Église une organisation, des principes et des lois, et, trébuchant encore, mordant souvent le sein qui l'a nourri, il grandira, en se multipliant, pour s'appeler la société moderne.

Le X[e] siècle commence la reconstruction du principe d'ordre et de sociabilité par la réforme des instituts monastiques. Cluny se fonde, et devient le gouvernement et la règle au sein de l'anarchie et du désordre. Le catholicisme, triomphe de la pensée sur la force, pouvait seul relier les peuples au milieu de la confusion des

luttes qui les séparaient sans cesse. En l'absence de toute loi, de toute hiérarchie civiles, la hiérarchie et la loi religieuses régnaient seules, et purent courber, sous le joug d'une invincible et tutélaire domination, ces têtes altières qui brisaient les trônes, mais dont le bras armé, levé pour frapper, retombait soumis devant la terrible menace de l'excommunication !

Mais au X[e] siècle, l'Église catholique elle-même n'avait point conquis son admirable et toute puissante unité; la monarchie pontificale, œuvre immense du génie de Grégoire VII, n'était pas encore constituée. Dans ce temps de troubles, la Papauté vacillait, sans que l'Église perdît rien de son immuabilité. Les Papes se succédaient avec une désolante rapidité; la mort, les révoltes, les dépositions, tout rendait le pouvoir pontifical aussi éphémère que le pouvoir militaire. Jean XII, le premier qui changea son nom en se couronnant de la tiare, Jean XII, ou le patrice Octavien, venant, triste successeur du saint et pur Agapet II (956), s'asseoir à dix-huit ans sur le trône de saint Pierre, rappela dans la Rome chrétienne les dissolutions de la Rome païenne, et plaça la Papauté en vasselage sous les empereurs germaniques. Mais, comme dans les desseins de Dieu toute puissance

venait du catholicisme, l'unité religieuse allait naître du sein même des ébranlements de l'autorité temporelle de la Papauté, pour faire pénétrer dans la société chrétienne la civilisation et la vie; un siècle plus tard, la mission de Grégoire VII devait être d'arracher le pontificat aux luttes intestines et à la sujétion impériale, d'imprimer sur le monde catholique la haute et vivifiante puissance de l'Église.

La multitude des conciles provinciaux qui se tinrent au X[e] siècle indique suffisamment l'état de l'Église à cette époque. En vingt-deux années, de 948 à 970, il en fut tenu dix-sept! Quelques-uns furent tout politiques et de police. L'épiscopat, faute d'une direction puissante et régulatrice, cherchait en lui-même la force répressive qui ne pouvait lui venir de haut, et les résultats obtenus prouvent éloquemment la prépondérance et l'invariabilité divines de l'Église chrétienne, au milieu des tempêtes terrestres qui agitaient la Papauté.

Un sentiment de douleur dominait les peuples au X[e] siècle; vers l'an 960, l'opinion de la fin prochaine du monde se répandit avec une indicible rapidité. Thritême rapporte un sermon d'un ermite de la Thuringe, nommé Berhnard, qui affirmait que le Seigneur lui avait révélé cette triste catastrophe. L'armée de l'empereur Othon,

se trouvant en marche dans la Thuringe, avait rétrogradé, saisie de terreur à l'aspect d'une éclipse, parce qu'elle annonçait que la fin du monde approchait. L'an mil, chiffre mystérieux et fatal, était l'époque marquée pour le cataclysme, le terme inflexible assigné par Dieu aux funérailles de l'univers! Un cri de piété se fit entendre alors dans tout l'Occident; on voulut apaiser la colère divine par tous les genres d'expiations. La plus grande partie des cathédrales et des monastères, qui élèvent si haut la pensée chrétienne, datent de ces jours de repentir et d'effroi.

Et nous pouvons remarquer que, pour ce qui concerne notre contrée, le mouvement des âmes vers la religion fut, en ces jours, aussi profond que significatif. Notre *Cartulaire* de Saint-Vincent renferme trois chartes de donation du VIII[e] siècle, soixante-quatre du IX[e], cent dix-neuf du XI[e], soixante-six du XII[e]. L'immense majorité des donations appartient au X[e] siècle, qui à lui seul fournit deux cent quinze chartes! N'est-ce pas un effet de la persuasion générale que le monde allait prochainement finir? N'est-ce pas quand l'homme se croit arrivé aux dernières limites de la vie qu'il commence à se détacher? Le bienheureux Hugon, prieur d'Anzy-le-Duc, mort vers l'an 930, excitait les popula-

tions à la pénitence et à la vie chrétienne, dans l'attente du grand jour du jugement général. « Il cherchait à » prémunir leur foi; il craignait de la voir s'affaiblir » dans les âmes, se ressouvenant des oracles apostoli- » ques et des avertissements de l'Évangile où il est dit : » qu'il y aura dans les derniers jours des moments » périlleux ; que l'iniquité abondera, et que la charité » du plus grand nombre se refroidira. »

Mabill.

Cette tendance universelle vers la piété, ce besoin expiateur d'églises, de monastères, de pèlerinages, grandirent l'influence morale du catholicisme, et avec elle la puissance souveraine des Papes. Loin de nous la pensée vulgaire d'attribuer à l'ambition des Pontifes la cause première de ce pouvoir sans bornes qu'ils arrivèrent à exercer sur le monde! La suprême puissance vint aux Papes quand la génération, pénétrée de crainte, courut se jeter palpitante au pied des autels. Le Pape ne devenait-il pas le chef naturel d'une société défaillante, qui se réfugiait tout entière sous l'abri consolateur et les espérances tutélaires du catholicisme?

Cet instant, où la respiration du monde semblait suspendue, fut marqué par la naissance du plus grand génie du Xe siècle, du précurseur de Grégoire VII, de Gerbert, en qui se personnifia la science de toute

l'époque, et qui illustra la Papauté sous le nom de Sylvestre II. Nous aurons à revenir sur ce grand homme, pontife ferme et décidé, qui voulut élever l'Église comme un grand centre de lumière, reflétant ses rayons sur le monde féodal.

En 954, Louis d'Outremer était mort à 34 ans, emportant dans la tombe les regrets de son peuple ; la virilité de son éducation, l'énergique droiture des actes de son règne, avaient donné des espérances aux amis de la race carlovingienne. Dieu cependant avait marqué son heure ; la descendance de Charlemagne allait bientôt laisser vacante cette triste royauté, dont les lambeaux ne tenaient plus à son front que comme dernier enjeu des rivalités qui se la disputaient. Prince digne d'une meilleure fortune, et que l'histoire a trop oublié, Louis IV eût relevé sa maison de l'abaissement où elle était tombée, si cette tâche n'eût été au-dessus des forces d'un homme.

Fils de Louis d'Outremer, dont il a le ferme courage et les heureuses dispositions, Lothaire se débat pendant vingt années contre sa fatale destinée bien plus que contre le parti capétien. Le poison qui le tue à 40 ans lui permet encore une mort royale, au moment où, tombé dans le mépris public qu'il n'a pas mérité, il va être déchu du trône (986).

Louis V, le Fainéant, n'apparaît avec le titre de roi que le temps nécessaire à mûrir la grande entreprise qui doit anéantir à jamais la royauté dans sa famille. Il meurt à 20 ans, et le 3 juillet 987, l'archevêque de Reims, Adalbéron, pose la couronne sur la tête de Hugues Capet, en le sacrant roi de France dans la cathédrale de Noyon.

Nous avons vu dans quelles tristes circonstances était mort le vénérable évêque de Mâcon, Maimbod. L'angoisse était générale au cœur du peuple ; les désastres récents de leur ville rendaient plus cuisante aux Mâconnais la perte de leur évêque bien-aimé. C'est alors que Théotelme fut élu pour succéder à Maimbod. Ce prélat était un seigneur de la maison de Bâgé, et l'influence du marquis Hugues, son parent, ne fut point étrangère à son élection. Théotelme était d'un caractère fier et entreprenant, plus propre à gouverner un royaume ou à conduire une armée qu'à administrer un diocèse. Il voulut d'abord témoigner au marquis de Bâgé, son proche parent, sa reconnaissance pour ses bons offices dans l'affaire de son élection. On a vu que, durant l'épiscopat de Maimbod, Hugues, marquis de Bâgé, et Léotald, comte de Mâcon, s'étant emparés de l'abbaye de Saint-Clément,

962.

dont dépendait la terre de Bâgé et qui appartenait à la cathédrale de Saint-Vincent, le roi Louis d'Outremer, par lettres patentes confirmées par un rescrit du pape Agapet II, avait contraint ces deux seigneurs à faire à l'Église la restitution des biens qu'ils avaient usurpés. Théotelme, plus zélé pour les intérêts de sa famille que pour les droits de son Église, fit, en faveur du marquis Hugues, son parent, une nouvelle inféodation de la terre de Bâgé, à la charge pour lui et ses successeurs d'offrir chaque année, au grand autel de Saint-Vincent, à la grand'messe de la fête patronale, cent livres de cire sur un bouclier de guerre, nommé pour cette raison *clypeus ceræ*, bouclier de cire. Cette inféodation fut confirmée, en 967, par lettres patentes du roi Lothaire, qui érigea en même temps la terre de Bâgé en comté, en faveur de Hugues.

963.

Cette condition fut acceptée; Hugues et ses successeurs rendirent hommage à l'église de Saint-Vincent et à l'évêque de Mâcon, et firent annuellement l'offrande des cent livres de cire. Ulrich, comte de Bâgé, renouvela le titre de foi et hommage envers l'évêque et l'Église, ainsi que la promesse de l'offrande à perpétuité. Plus tard, ce titre fut plusieurs fois contesté par les seigneurs de Bâgé, mais ils furent toujours

condamnés à ratifier cet hommage. Nous en avons conservé plusieurs preuves par des titres qui nous sont restés de transactions et conventions faites entre l'évêque et le chapitre de Saint-Vincent, et les seigneurs de Bâgé. Il pourra être intéressant de connaître la date de quelques-uns de ces actes, qui perpétuèrent jusqu'à la Révolution française la suzeraineté du chapitre de Saint-Vincent et de l'évêque de Mâcon sur le comté de Bâgé.

En 1149, Renaud de Bâgé renouvelle la promesse de foi et hommage entre les mains de Ponce I[er] de la Roche-Baron, évêque de Mâcon.

En 1249, Renaud IV, comte de Bâgé, fait la même promesse à l'évêque Seguin, de Lugny.

En 1280, Amédée IV, comte de Bâgé, prête le serment de foi et hommage à Pierre I[er] de la Jaisse, évêque de Mâcon.

En 1332, le même serment est prêté par le comte Amédée V entre les mains de l'évêque Jean III, de Salagny de Beaujeu; l'acte est passé devant Pierre Allody et Jean de Priscé, notaire.

En 1347, Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie et de Bâgé, renouvelle la promesse d'hommage à l'évêque Jean III de Salagny, par acte du 1[er] juillet.

En 1350, le comte Amédée VI, par acte du 4 mars, passé avec Jean de Salagny.

En 1390, Amédée VII, comte de Savoie et de Bâgé, prête serment de fidélité à l'évêque de Mâcon, Thibault de Rougemont, par acte reçu Gérin de Monteil, le 22 janvier.

Ce titre est le dernier qui justifie que le bouclier chargé de cire, offert à l'Eglise en signe d'hommage, doit être du poids de cent livres. Ce poids fut réduit à soixante-douze livres par l'hommage fait à Etienne III de Longvy, évêque de Mâcon, de la part de Charles II, duc de Savoie, le 22 janvier 1489, par acte reçu Pomeri, notaire. L'acte d'hommage fut ensuite renouvelé par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, envers l'évêque Jean-Baptiste Alamanny, le 10 juillet 1570.

En 1577, le même évêque reçut l'hommage de Renée de Savoie, comtesse de Bâgé et de Cenves.

Louis d'Urfé promit l'hommage au chapitre de Saint Vincent, par acte de Vernier, greffier (1604).

Lascaris d'Urfé, dernier du nom, prêta serment de foi et hommage à l'évêque Louis Dinet, par acte reçu Bouchard, notaire, le 14 avril 1642.

Le seigneur de Langeac de la Rochefoucaud, comte de Bâgé, promit l'hommage à Michel II de Tilladet, évêque de Mâcon, en 1727, par acte reçu Quiclet, notaire.

Enfin, le dernier acte de foi et hommage, envers Henri de Valras, évêque de Mâcon, et de la duchesse de Langeac La Rochefoucaud, comtesse de Bâgé, veuve du duc de Langeac; cet acte, portant quittance, est passé devant Mᵉ Quiclet, notaire (1740).

Les soixante-douze livres de cire des comtes de Bâgé se partageaient de la manière suivante : l'évêque en recevait cinquante-deux livres; le doyen du chapitre douze livres, et le grand chantre huit livres. L'offrande était apportée solennellement à l'offertoire de la grand'-messe, le jour de la fête de saint Vincent, par sept officiers de la justice de Bâgé. L'évêque de Mâcon leur faisait remettre à chacun quarante sols pour leur dîner.

La cession de la terre de Bâgé à un parent de l'évêque mécontenta beaucoup le chapitre de Saint-Vincent. Un vain hommage était loin de compenser la perte des riches domaines qui, encore une fois et maintenant pour toujours, étaient enlevés au trésor de la cathédrale, déjà épuisé par la catastrophe de 960. Mais Théotelme, se sentant le plus fort, s'inquiéta peu des murmures de ses chanoines. Riche, puissant, assuré de l'appui de la noblesse, sûr de la faveur du roi Lothaire et de son entourage, l'évêque acheva son œuvre arbitraire en faisant confirmer sa donation par lettres patentes du roi

de France, et en obtenant le titre de comte de Bâgé pour Hugues, son parent.

On doit cependant rendre cette justice à Théotelme qu'après cette violation inouïe des droits de son chapitre, il défendit avec autant de zèle que de vigilance les intérêts de son Église. Par ses soins, l'abbaye de Saint-Laurent, autrefois propriété de Saint-Vincent, et qui en était séparée depuis longtemps, fut réunie à la cathédrale par un décret royal, et plusieurs donations territoriales vinrent réparer les pertes de l'Église. Théotelme, pendant les cinq années de son épiscopat, fit avancer rapidement la reconstruction de la cathédrale, en y employant ses richesses personnelles.

963.

A la mort du comte Léotald (966), son fils, Othon 1er, hérita du comté de Mâcon. Ce prince, n'obéissant qu'à des sentiments de cupidité, regardant l'abus de la force brutale comme le meilleur argument des princes, s'empara par violence de plusieurs domaines de la cathédrale de Saint-Vincent. Théotelme prit avec énergie la défense de son Église, et menaça le comte de la colère céleste et de la vengeance royale. Irrité de cette résistance, Othon entra en fureur et jura de braver l'évêque et son chapitre en pleine cathédrale, ajoutant qu'il ferait manger l'avoine à ses chevaux sur le maître

966.

autel de Saint-Vincent. Il se précipita en effet dans l'église, à cheval, avec une troupe de gens armés. Au moment de consommer son impiété, le prince sentit la main de Dieu s'appesantir sur lui; sa tête tourna sur ses épaules, son cou se raidit, et il lui fut impossible de regarder en face cet autel qu'il venait insulter par un sacrilége. Saisis de terreur, les gens du comte sortent en désordre de l'église. Prosterné aux pieds de l'évêque, Othon, qui fut nommé depuis Othon au coltors, demanda humblement pardon, et fit vœu, pour obtenir sa guérison, d'offrir tous les ans à l'église, le jour de la Saint-Vincent, un cierge de cire du poids de vingt livres, et une maille ou obole d'or. Il accomplit ce vœu pendant le reste de sa vie.

966

Théotelme se montra, pendant les cinq années de son épiscopat, pieux, éclairé et charitable. Il s'efforça de racheter par son dévouement à son Eglise l'acte arbitraire qui ternit les commencements de son administration, et sut faire apprécier ses grandes qualités, malgré les préventions que son caractère inflexible et ses manières hautaines avaient inspirées à son clergé. Théotelme mourut à Mâcon le 17 septembre 967.

ADON,

XXX[e] ÉVÊQUE.

C'est à tort que quelques auteurs ont voulu placer ici, d'après de vieux calendriers, un évêque du nom de Barthélemy. Rien ne vient confirmer cette opinion, qui n'a pu glisser dans les chronologies cet évêque inconnu que par l'erreur d'un copiste. Nous n'avons trouvé nulle part le nom de Barthélemy dans les nomenclatures d'évêques de Mâcon, et nous croyons devoir nous en tenir au sentiment de MM. de Sainte-Marthe, qui supposent que l'erreur vient du mot latin *Theotelmus*, mal écrit dans les manuscrits de cette époque, et qu'on a pu changer dans les transcriptions pour le mot *Bartholomæus*.

967.

A la mort de Théotelme, les suffrages du clergé et du peuple se réunirent sur un vénérable vieillard, depuis longtemps abbé du monastère de Saint-Pierre hors des murs. Adon, ainsi se nommait le nouvel évêque, jouissait depuis longtemps à Mâcon d'une grande réputation de sainteté et de savoir. Il était depuis plus de trente ans à la tête du célèbre monastère de Saint-Pierre, et avait été l'ami et le conseiller de l'évêque Maimbod. Il avait dirigé les conférences synodales, que Maimbod avait voulu ouvrir à Mâcon au commencement de son épiscopat. Lié d'une sainte amitié avec saint Odon et avec saint Mayeul, Adon inspirait tant de vénération à ses moines de Saint-Pierre que personne ne consentit à accepter la dignité d'abbé, quand il fut contraint de revêtir les insignes de l'épiscopat. Il fut décidé que l'évêque Adon conserverait le titre d'abbé de Saint-Pierre, et, pendant une année, le pieux Prélat ne put parvenir à se donner un successeur. Ce ne fut qu'en 969, que les religieux consentirent à accepter un chef choisi par Adon lui-même. Le nouvel abbé se nommait Odon ou Eudes; il était chanoine de Saint-Vincent, et son mérite le fit désigner au choix de l'évêque, sur les instances de Jean, prévôt du chapitre, et d'Aymin, archidiacre de Saint-Vincent.

Adon confirma au nouvel abbé de Saint-Pierre la donation de la chapelle de Saint-Pierre de Charnay, ainsi que de celle de Saint-Bonnet de Charbonnières, et de Saint-Pierre-le-Vieux ; plus la terre de Saint-Julien-de-Roche, aujourd'hui la Grange-du-Bois, avec toutes ses dépendances. L'évêque ajouta à ces donations, en faveur de son ancien monastère, la vieille église de Saint-Pierre, située dans les murs de la ville, avec les droits et revenus qui s'y trouvaient attachés. Ces dons enrichirent considérablement le monastère de Saint-Pierre. Cependant, le pieux évêque était loin d'oublier ce qu'il devait à sa cathédrale. Il fit un grand nombre d'échanges et d'acquisitions au profit du trésor de Saint-Vincent ; le respect et la confiance qu'il inspirait à son peuple attirèrent à son Église un nombre infini de riches donations (1). D'ailleurs, il ne faut pas oublier ce qui a été dit plus haut de l'opinion, généralement répandue à cette époque, que la fin du monde approchait (2).

(1) Nous renvoyons ici nos lecteurs au *Cartulaire* de Saint-Vincent. On y trouve cinquante-trois chartes d'échanges, de ventes ou de donations pendant l'épiscopat d'Adon !

(2) Et, en effet, on ne pourrait raisonnablement attribuer à la vénération seule qu'inspiraient à toute la contrée les hautes vertus de l'évêque de Mâcon, cet élan incroyable qui portait à la générosité envers les Églises. Un profond sentiment de terreur religieuse ranimait la foi dans les âmes, et poussait irrésistiblement les fidèles à rechercher avec empressement tous les moyens terrestres de mériter la protection et les prières de l'Église !

La réputation de talent et de sainteté de l'évêque de Mâcon s'étendit bientôt au loin. Les membres les plus distingués de l'épiscopat s'honoraient de l'amitié du vénérable Prélat; il fut, de la part du Souverain Pontife, l'objet d'une estime toute particulière. Dans une lettre aux évêques de France, le pape Jean XIII leur recommande Saint Mayeul, abbé de Cluny, et ses différents monastères; puis, adressant directement la parole à l'évêque de Mâcon, le Saint-Père conjure le vénérable Adon, dans les termes les plus honorables, de prendre sous sa protection spéciale le monastère de l'abbé Mayeul, d'abord en qualité d'évêque du diocèse, et surtout en raison de sa dévotion à saint Pierre, patron de Cluny, dont il a donné tant de preuves touchantes lorsqu'il gouvernait comme abbé le monastère de Saint-Pierre de Mâcon.

Cluny cependant n'avait pas besoin de soutien; l'abbaye grandissait toujours sous l'autorité de saint Mayeul. Les prédécesseurs de cet homme illustre avaient rendu la maison de Cluny célèbre par la sainteté de ses moines et la régularité sévère de ses pratiques monastiques. Mayeul porta à un degré plus élevé encore de renommée et de gloire cette abbaye si jeune encore, qui, après soixante années à peine d'existence régulière,

rayonnait déjà sur le monde, illustrant le diocèse de Mâcon, et devenue le maître et le modèle de l'institut monastique tout entier!

Nous avons vu que la fortune de l'église de Saint-Vincent s'accroissait sous l'épiscopat d'Adon par de nombreux actes de libéralité. Les propriétés de la cathédrale devinrent bientôt assez considérables pour obliger l'évêque et le chapitre à en faire de nombreuses concessions à titres de précaires. Plusieurs motifs donnaient lieu à l'extension de ce système de concessions de la part des chanoines : d'abord les difficultés attachées à l'administration de propriétés vastes et multipliées; ensuite le désir d'améliorer la culture et d'accroître, dans l'avenir, les revenus de l'évêché; enfin, l'espoir de multiplier le nombre de leurs tributaires dans la classe élevée, d'y trouver des appuis, et d'y étendre en même temps leur influence.

« C'était, nous continuons à citer la savante préface du *Cartulaire* de Saint-Vincent, c'était un usage général parmi les établissements religieux : « La » coutume fait loi, quoique non écrite, disait saint » Mayeul, abbé de Cluny, au X[e] siècle, et, déjà par » l'usage commun, on tient pour loi qu'il soit concédé, » sous charge de cens et par titre écrit, quelques parties

» des biens ecclésiastiques à toutes personnes, même
» à des séculiers. »

» Le précaire fut aussi constitué fréquemment par l'acte même de donation au profit de l'établissement religieux. Le donateur reprenait immédiatement à ce titre l'immeuble dont il venait de céder la propriété. La charte 360, dont la date remonte aux premières années du IXe siècle, nous en donne un exemple. Cette retenue fut souvent stipulée au profit de l'épouse et des fils du donateur, quelquefois au profit de tiers. Ce mode de transmission fit presque disparaître les alleux (la propriété libre). Le donateur s'engageait, en effet, à payer annuellement à Saint-Vincent un cens, le plus souvent en argent, quelquefois en produits du sol, acquérait la protection de l'Église, et satisfaisait ainsi ses sentiments de piété, sans compromettre sensiblement sa position de fortune, mais seulement son titre de propriétaire libre et indépendant.

» Parmi les concessionnaires figurent le comte Albéric lui-même, et ses fils, les sires de Brancion, des seigneurs et leurs fils, une femme noble et ses filles, des vassaux, l'évêque même, des chanoines, un prêtre, des clercs. Les concessionnaires sont, en un mot, seigneurs ou, tout au moins, hommes libres.

» Tout ce qui faisait partie de la propriété de Saint-Vincent pouvait former l'objet du contrat de précaire, même des églises et des chapelles, même des dîmes au profit des séculiers.

» Le contrat ne pouvait intervenir que du consentement des chanoines, et faisait passer l'objet du souverain domaine de Saint-Vincent *in laïcali potestate*, mais sous les conditions suivantes : 1° l'immeuble devait rentrer dans le domaine de Saint-Vincent au décès du concessionnaire, même avec les améliorations qu'il avait reçues et que l'on recommandait, et sans qu'il fût nécessaire d'en demander alors l'investiture « *nullâ expectatâ judicis sententiâ*, *absque ullâ expectatâ traditione*; » 2° le concessionnaire devait payer chaque année un cens en argent. Il y était ajouté quelquefois de légères prestations en nature; dans la charte 360, le cens annuel ne consiste que dans une livre de cire.

» Le précaire constituait entre les mains du détenteur un droit purement viager, un usufruit. Aussi était-il interdit de l'aliéner ou de le détériorer.

» Les précaires constitués sous ces conditions étaient en réalité des *bénéfices* soumis seulement à de légères redevances pécuniaires. Au décès des concessionnaires, ils devaient rentrer en la possession de Saint-Vincent;

la charte 391 nous donne l'exemple d'un retour réellement effectué, et de la concession des mêmes immeubles, au même titre, à d'autres personnes.

» Les précaires subirent la même destinée que les bénéfices, car l'hérédité finit par les atteindre et les consolider entre les mains des détenteurs. Aussi les donateurs prirent-ils parfois la précaution de les interdire tout aussi bien que les bénéfices. Cette consolidation, qui avait sa base dans la nature humaine comme dans les tendances de l'esprit du temps, fut amenée par les circonstances suivantes :

» 1° Les enfants du concessionnaire comparaissaient très-souvent dans le contrat, et la survivance était stipulée au profit du dernier vivant;

» 2° Au décès du détenteur, la concession était habituellement renouvelée au profit des enfants;

» 3° Au commencement du XI[e] siècle, il était parfois stipulé que le précaire passerait au premier enfant à naître.

» Mais il y a une différence importante entre les dispositions de ces deux chartes : dans la dernière, datée de 996 environ, la succession est stipulée tant au profit de la fille que des fils; dans la première, datée de 1031 à 1060, le fils aîné est seul appelé. L'influence croissante de l'esprit féodal devient ici évidente.

» 4° Enfin les héritiers des détenteurs se dispensaient souvent de demander le renouvellement de la concession en leur profit, et conservaient les biens *jure perpetuo*, dit la charte 568.

» Consolidés par l'hérédité comme les bénéfices, ils en prenaient le nom, et leurs possesseurs devenaient *hommes* de l'évêque, dont la suzeraineté était attestée par la redevance, qui, par cette raison et sa modicité, ne pouvait être assimilée au cens ordinaire. Cette redevance, dit Hincmar, empêchait que le précaire ne fût considéré comme un alleu; autrement dit : c'était une reconnaissance du *domaine*.

» § 4. — PROPRIÉTÉ IN MEDIUM PLANTUM.

» Saint-Vincent possédait des terrains favorables à la culture de la vigne, et, soit qu'ils fussent incultes, soit que l'on espérât obtenir un produit plus avantageux, ses recteurs prirent parfois le parti de les concéder, sous la condition que le concessionnaire y élèverait, dans le délai de cinq ou six ans, une vigne qui serait ensuite partagée par moitié. Des chartes nous attestent ce fait : « *Vobis dono campum ut, ad quinque annos,* » *vinea edificata sit, et post quinque annos, rectores* » *Sancti-Vincentii medietatem habeant, aliam medie-* » *tatem, Adalbertus et Eldeberga possideant.* »

» On imposait habituellement au concessionnaire la condition de ne vendre ou engager sa moitié qu'en faveur de Saint-Vincent. Mais si, après avoir donné par trois fois, les chanoines ne voulaient pas acquérir à juste prix, le concessionnaire pouvait disposer à volonté de sa propriété ; il ne jouissait donc pas alors *jure usufructuario*, comme le prétend Ducange.

» La charte 371 accorde au concessionnaire l'usufruit des deux parts ; mais, après sa mort, Saint-Vincent devait rentrer dans la propriété de l'une et de l'autre. La charte 285 ne concède également qu'un usufruit sur la moitié, parce que le fonds provenait d'un précaire [1]. »

Cette citation nous a paru nécessaire pour donner une idée juste de l'état des propriétés des Églises, au temps de l'évêque Adon. Nous renvoyons nos lecteurs au savant *Cartulaire* de Saint-Vincent pour la teneur des différents documents qui ont rapport aux constitutions de précaires, faites par l'évêque de Mâcon et le chapitre de Saint-Vincent.

Pendant les quatre années que dura son épiscopat, Adon s'occupa avec zèle de toutes les améliorations qui

(1) Cette remarquable préface du *Cartulaire* de Saint-Vincent, chef-d'œuvre d'érudition, est due à la plume exercée de M. Chavot, de l'Académie de Mâcon.

pouvaient profiter à ses diocésains. L'abbaye de Saint-Pierre était depuis longtemps une communauté régulière. Adon y fit construire un hôpital pour loger les pèlerins et les malades de la ville de Mâcon. Il désigna, dans l'enceinte même du monastère, un vaste terrain pour servir de cimetière, et le fit diviser en trois parties : la première devait servir de lieu de sépulture aux chanoines de Saint-Vincent, les religieux ou frères de Saint-Pierre possédaient la seconde, et la troisième devait être le cimetière public de la ville de Mâcon. On a lieu de croire que les traités et concordats de fraternité passés entre les deux chapitres de Saint-Vincent et de Saint-Pierre, et dont nous aurons à parler plus tard, tirèrent leur origine de ces premières conventions pour les droits de sépulture. L'existence d'un hôpital pour les voyageurs et les malades, fondé à l'abbaye de Saint-Pierre par le zèle apostolique de l'évêque Adon, ne saurait être révoquée en doute. Les religieux dévoués aux soins de cet hôpital remplissaient alors les mêmes fonctions qu'exercèrent plus tard les frères de la Charité ou de Saint-Jean-de-Dieu, institués, en 1550, par le Vincent de Paule du Portugal. L'ancien livre des obits faisait mention d'un anniversaire qui se célébrait le 16 octobre, dans l'église du monastère de Saint-Pierre, pour un bienfaiteur

969.

nommé Girod Roy, qui avait légué à l'abbaye une somme de cinq cents livres pour l'entretien de l'hôpital, et sa maison, pour contribuer à son agrandissement. L'hôpital du monastère de Saint-Pierre portait le nom d'hôpital général.

Chargé d'années et de mérites, le vénérable Adon mourut à Mâcon, en 971.

JEAN Ier,

XXXIe ÉVÊQUE.

La mort du pieux et charitable Adon fut un deuil général pour le diocèse de Mâcon. Le choix du clergé et du peuple se porta d'un commun accord sur le prévôt de Saint-Vincent, Jean, surnommé Faneus, prêtre d'une rare piété et d'un grand savoir, comme étant le plus digne de continuer l'œuvre apostolique du regrettable Adon. Le prévôt de Saint-Vincent était un administrateur distingué, et avait été le conseil et l'appui du dernier évêque. Aucun choix ne pouvait mieux convenir à l'Église de Mâcon. Jean jouissait, dans le diocèse et parmi les habitants de la ville, d'une grande influence. Cette prépondérance s'accroissait chaque jour par l'humilité du vertueux prévôt, la modestie de ses habi-

971-972.

tudes et de ses mœurs, et la sainte charité d'une vie consacrée tout entière à faire le bien. Obligé de se rendre au vœu général en acceptant la dignité épiscopale dont s'effrayait sa modestie, Jean I[er] inaugura son administration par un acte de profond désintéressement. Son aïeul, on ne sait dans quelle circonstance, avait pris autrefois possession d'une cure des environs de Mâcon, et en avait transmis la jouissance à sa famille. Devenu évêque, Jean, qui avait encore sa mère Landrade, l'engagea à restituer à Saint-Vincent un domaine dont il ne croyait pas la propriété bien légitimement acquise. La pieuse Landrade s'empressa de consentir à cette restitution, et l'acte en fut signé par Jean lui-même et par Odon, abbé de Saint-Pierre, ancien chanoine de Saint-Vincent, que Jean avait fait nommer comme nous l'avons dit, après l'élévation d'Adon à l'épiscopat.

Jean, par la douceur de son caractère et l'inépuisable bonté de son cœur, fut bientôt l'objet de l'affection et du respect de tous. Semblable à l'apôtre qui se donnait tout à tous pour gagner des enfants à Jésus-Christ, il ne savait refuser ni une grâce ni un bienfait. Il n'ignorait pas que l'esprit d'intérêt, contraire au véritable esprit ecclésiastique, pouvait devenir nuisible à

son Eglise, en paralysant la générosité des riches fidèles, et il suivait son inclination naturelle, en se montrant en toute occasion aussi généreux que désintéressé. La bienveillante facilité qui le portait à consentir aux demandes qu'on lui adressait concilia au bienfaisant prélat l'amitié de tous les seigneurs de la province. Le comte de Mâcon, Albéric II, l'avait pris en grande vénération, et lui confirma solennellement les donations que son père, Léotald, avait faites à son Église. Ce prince venait de succéder (971) à son frère, *Othon au col-tors*, dont nous avons raconté la criminelle tentative dans la cathédrale de Saint-Vincent. L'évêque Jean ne voulut pas le céder en générosité au comte; il associa sa famille à ses libéralités, et, d'un accord commun avec sa sœur Rotrude, le pieux prélat concéda à Albéric II tous les biens qu'ils possédaient à Aisne, hameau de la paroisse d'Azé. Mais, en même temps, le charitable évêque, n'oubliant pas les intérêts de son Église, traitait de plusieurs échanges avantageux, et recevait, pour Saint-Vincent, des donations à Igé, Genouilly, Ouroux, Fleurie et dans plusieurs autres villages; il concéda en précaire, à un seigneur nommé Dreux, les domaines de Saint-Gengoux-de-Scissé, à de favorables conditions pour l'Église; il profita des bonnes dispositions du

comte de Mâcon pour faire rendre à Saint-Vincent plusieurs domaines usurpés par d'avides seigneurs, et en faire confirmer la restitution par le prince. On put dire avec raison que le saint évêque s'occupait de ses diocésains et de son clergé, du côté moral avec le zèle d'un apôtre, et, sous le rapport matériel, avec l'intelligent dévouement d'un bon père.

973. Ce fut pendant l'épiscopat de Jean Ier que l'évêque d'Autun, Girard Ier, étant allé à Rome pour les affaires de son Église, en 973, le pape Benoît VI lui donna l'autorisation de transporter à Autun les reliques de saint Lazare, ami de Jésus-Christ, qui étaient à Marseille. L'évêque d'Autun, ayant obtenu ce précieux trésor, le déposa en grande solennité dans la cathédrale de Saint-Nazaire, en présence de plusieurs évêques, parmi lesquels se trouvait l'évêque de Mâcon. Saint Mayeul, qui avait fait le voyage d'Italie avec Girard, et qui, pris au retour par les Sarrasins, venait d'être mis en liberté, rehaussait par sa présence l'éclat de cette imposante cérémonie; on le regardait comme un saint, et une foule immense se pressait sur ses pas pour le voir et l'entendre.

La même année (973), Jean Ier assista, dans la ville de Paray, à la fondation faite par Lambert, comte de

Chalon, d'un monastère dédié à la Sainte Vierge, à saint Jean-Baptiste et à saint Grat, dont les reliques y furent déposées. Ce monastère était situé dans un lieu nommé Orval (Vallis Aurea), auprès d'une ancienne église, ce qui prouve que la ville existait longtemps avant le monastère, contrairement à quelques traditions qui font supposer que Paray aurait dû sa naissance au monastère des bénédictins. Le couvent a seulement donné à la ville son surnom de Monial. Le riche prieuré d'Orval fut donné, en 999, par le roi Robert, à l'abbaye de Cluny; il existait encore en 1791. Son admirable église sert aujourd'hui de paroisse, et ce qui reste du monastère est affecté à des emplois municipaux [1].

977. Jean Ier n'occupa le siége épiscopal de Mâcon que l'espace de cinq ans. Il mourut à Mâcon, au mois de juin 977, dans un âge peu avancé. Quelques vieux chroniqueurs placent sur le siége de Mâcon, comme successeur de Jean Ier, l'abbé de Saint-Pierre, Odon, que le vénérable Adon avait choisi pour gouverner son monastère, en 969, en devenant évêque; mais nous

(1) Paray-le-Monial était la seconde ville des États du Charollais, et dépendait de l'ancien diocèse d'Autun, de l'archiprêtré de Charolles et de la justice de l'abbé de Cluny. Jean de Bourbon y avait fait bâtir, au XVe siècle, un superbe palais abbatial, aujourd'hui en ruines.

n'avons trouvé aucun document qui justifie cette assertion. Nous croyons que l'abbé Odon ne fut point évêque et qu'il mourut abbé de Saint-Pierre de Mâcon, en 1022, sous l'épiscopat de Gauslin de Vienne, qui avait relevé l'église et le monastère, alors détruits.

MILON,

XXXIIe ÉVÊQUE.

On croit généralement qu'à la mort de Jean Ier, le siége de Mâcon demeura quelque temps vacant. C'est sans doute pour remplir cette lacune que quelques chroniqueurs ont fait de l'abbé de Saint-Pierre un évêque; mais, ainsi que nous l'avons dit, cette opinion est mal fondée. Celle de Bugnonius ne l'est pas davantage; cet auteur omet Jean Ier dans la chronologie des évêques de Mâcon, et il donne à Adon deux successeurs avant Milon, Faneus et Janus. Or, il est démontré que Jean, évêque de Mâcon, prévôt de Saint-Vincent, sous l'évêque Adon, portait le surnom de Faneus, dont quelques-uns ont fait Janus, et qui devait être un nom adopté par sa famille. Jean Ier, dit Faneus ou Janus, 980.

fut le successeur immédiat d'Adon, et fut remplacé à son tour par Milon. Quant à la vacance du siége à la mort de Jean I[er], il est de toute impossibilité d'en fixer la durée, d'après les diverses opinions historiques que nous avons cherché à faire concorder pour établir la nôtre. A la mort de Jean I[er], le diocèse de Mâcon fut administré capitulairement, suivant l'usage, par le prévôt du chapitre de Saint-Vincent et les chanoines. Plusieurs chartes de donations et d'échanges, en faveur de la cathédrale, sont signées par le prévôt Arembert et ses autres frères; mais ces chartes sont de la vingt-troisième année du règne de Lothaire, roi de France, c'est-à-dire de 977, année présumée de la mort de Jean I[er]. Il y a plus, et on pourrait même tirer de la date de ces chartes une conclusion tout opposée à l'opinion des écrivains du temps sur la vacance du siége: Jean I[er] mourut à Mâcon, le 10[e] jour des calendes de juin 977, et nous trouvons une charte de donation territoriale faite à Saint-Vincent par Flocbert et son épouse Odile, signée du prévôt Arembert et de ses chanoines, le 3[e] jour des calendes de juin, de la même année 977. Or, cette date démontre victorieusement qu'avant la mort de l'évêque, et sans nul doute pendant sa maladie, le chapitre avait été investi régulièrement

du pouvoir d'administrer le diocèse. Il n'est donc pas possible d'établir la durée de la vacance du siége de Mâcon, ni même de soutenir qu'il y ait eu, entre Jean Ier et son successeur, d'autre intervalle que les délais rigoureusement nécessaires aux informations canoniques.

D'autre part, nous ne voyons pas figurer le nom de Milon, comme évêque de Mâcon, avant l'année 980-981. Nous ne chercherons donc pas à éclaircir ce point contesté de notre histoire, et nous prendrons le successeur de Jean Ier à partir de l'époque où des actes authentiques le désignent comme évêque.

980.

Milon était abbé du monastère de Bèse, au diocèse de Langres. Nous ne savons rien des actes de sa vie monastique avant son élévation à l'épiscopat. Le monastère de Bèse, fondé, en l'an 600, par un duc du palais du Roi, nommé Amalgarius, et par sa femme Aquilina, était situé à quatre lieues de Dijon, près d'une source nommée la Fontaine-de-Bèse qui se jette dans la Saône. Ce monastère, qui eut pour premier abbé Waldalenus, fils du fondateur, était dédié à saint Pierre et à saint Prudent. On y suivit d'abord la règle de saint Colomban, puis la réforme de saint Benoît. Il subit pendant trois siècles une suite non interrompue de désastres, et, au temps de Milon, il

avait déjà été huit fois ruiné ou dévasté par les guerres, les fléaux ou les invasions barbares. Jean Bouhier, cousin du célèbre président de ce nom, premier évêque de Dijon, en 1726, était abbé de Bèse, et réunit cette abbaye aux possessions épiscopales.

Milon était le neuvième abbé de ce monastère; on ignore comment il fut élu évêque de Mâcon. Il est à présumer que saint Mayeul, qui visitait les monastères de France et d'Allemagne, pour opérer la grande réforme de l'institut bénédictin, ayant pu juger par lui-même des vertus et des talents de l'abbé de Bèse, ne fut point étranger à son élection au siége de Mâcon. Un levain de discorde fermentait dans le clergé de cette ville. Des mécontentements étaient venus troubler la fraternelle harmonie qui avait toujours régné au sein du chapitre; le sentiment de la jalousie se réveillait, à propos de prébendes canoniales que ceux qui s'en voyaient frustrés prétendaient avoir été injustement données à des rivaux intrigants. Chaque chanoine commençait à vouloir s'écarter de la vie régulière et commune pour vivre en son particulier. C'est à peine s'il est besoin de rappeler ici que le chapitre de Saint-Vincent était un chapitre de chanoines réguliers qui étaient de vrais religieux, voués au silence et à la prière,

à l'obéissance et à l'étude, obligés à la résidence et à l'assistance du chœur jour et nuit, ayant dortoir et réfectoire communs. L'évêque lui-même, nous l'avons vu, résidait au milieu de ses chanoines, menant avec eux la vie de communauté quand les devoirs de l'épiscopat le lui permettaient. En cet état de choses, et avec l'agitation sourde qui se manifestait dans les esprits, au milieu des rivalités qui commençaient à troubler, parmi les chanoines, les sentiments d'union chrétienne et d'humilité monastique, l'élection d'un évêque présentait de graves difficultés. Nous ne pensons donc pas nous éloigner de la vraisemblance en supposant que des influences puissantes, en dehors du chapitre et du clergé de Mâcon, firent prévaloir, en apaisant les effervescences de l'envie, en dominant toutes les vanités pour n'en blesser aucune, le choix intelligent d'un étranger de mérite, capable, par son impartialité et ses talents d'administrateur, de rétablir la paix et de renouer les liens de l'obéissance et de la discipline, qui tendaient à se briser.

Milon, suivant l'expression d'une vieille chronique, était « un homme de vraie vertu. » On doit supposer qu'à son arrivée à Mâcon, il se mit avec zèle à l'œuvre conciliatrice à laquelle il était appelé; mais les événe-

ments qui se passèrent à cette époque ont tenu une trop large place dans les récits des chroniqueurs pour que l'histoire de notre ville ait pu parvenir jusqu'à nous, dans ses intimes détails.

983. C'est à la mort du comte de Mâcon, Léotald II, que nous voyons commencer la vie épiscopale de Milon. Associé à la souveraineté de Mâcon, par Albéric II, son père, en 975, Léotald II était mort en 983, sans postérité. Albéric III, son frère d'un second lit, hérita du comté; mais, comme il n'avait que six ans, Berthe, sa mère, veuve d'Albéric II, administra le comté en qualité de tutrice de son jeune fils. Cet enfant étant mort avant l'âge de dix ans, la succession au comté donna lieu à de grandes contestations. La comtesse Berthe prétendait avoir droit à l'héritage de son fils, en vertu des lois qui régissaient la province; Guillaume, baron de Vinzelles, troisième fils d'Albéric Ier de Narbonne, et dernier frère d'Albéric II, revendiquait le comté comme héritier légitime de son neveu, d'après la loi qui régissait la couronne de France, et en qualité de plus proche parent. Les deux concurrents ayant chacun un parti puissant, on allait décider la question par les armes, quand la sagesse de l'évêque de Mâcon vint empêcher l'effusion du sang et concilier les deux ambitions rivales.

Par ses prudents conseils, Guillaume et sa belle-sœur, tous deux jeunes et libres, réunirent leurs intérêts par un mariage; en 990, Guillaume, devenu l'époux de Berthe, prenait le titre de comte de Mâcon. C'est ainsi que fut perpétuée à Mâcon la maison souveraine des comtes de Narbonne jusqu'au XIII[e] siècle.

990.

En 990, Milon assista à Anse à un concile tenu par Burchard II, archevêque de Lyon, et Teudalde, archevêque de Vienne. Dans ce concile, auquel se rendirent les évêques suffragants des deux provinces, on sanctionna, par un décret solennel, les droits et les priviléges du monastère de Cluny; les pères du synode firent neuf canons, concernant les mœurs et la discipline. L'assemblée se sépara en lançant les anathèmes de l'Église contre les usurpateurs des biens de l'abbaye de Cluny et les violateurs de ses priviléges.

991.

L'année suivante, Milon se rendit à un nouveau synode, dans la même ville. Il fut tenu, comme le premier, dans l'église d'Anse, dédiée à saint Romain. L'archevêque de Lyon, Burchard II, y signa, avec tous les évêques, et Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, la charte de cession du titre d'abbé de Cluny, par saint Mayeul à saint Odilon, l'ancien chanoine de Saint-Julien de Brioude.

Dans la même année, l'évêque de Mâcon se rendit à Reims, pour assister à un concile convoqué par l'ordre de Hugues-Capet ; nous dirons quelle en fut l'occasion. En 990, Adalbéron, archevêque de Reims, le consécrateur de Hugues-Capet comme roi de France, était mort, après avoir désigné Gerbert pour son successeur à ce siége important. Mais Arnoulphe, fils naturel du roi Lothaire, alors prêtre du clergé de Laon, ville soumise à Charles, duc de Lorraine, frère de Lothaire, et compétiteur de Hugues-Capet, fit demander au roi l'archevêché de Reims, lui promettant de le servir, d'abandonner Charles, son oncle, et de lui faire rendre la ville de Laon (1). Le Roi crut se faire du bâtard carlovingien un partisan dévoué, et consolider par cet appui son pouvoir encore chancelant. Il fit nommer Arnoulphe par les évêques de la province et les seigneurs ; le nouvel archevêque prêta serment au roi Hugues et à son fils Robert, et les deux dynasties s'embrassèrent au pied des autels. A peine revêtu de l'autorité archiépiscopale, Arnoulphe ouvre à son oncle les portes de Reims, que le duc de Lorraine livre au plus affreux pillage. Ce fut alors que, redevenu maître de Reims par

991.

(1) Laon, dernière capitale des Carlovingiens, était une ville très-forte, et Hugues attachait une haute importance à sa possession.

la force, Hugues-Capet, étant entré par ruse dans la ville de Laon, fit enfermer au château d'Orléans le duc Charles de Lorraine, sa famille et l'archevêque Arnoulphe, qui s'y étaient réfugiés. Hugues convoqua un concile pour la punition du parjure; l'assemblée se tint à Reims, dans l'église de Saint-Basle (1), et, bien que la faute du coupable fût toute féodale et non canonique, il fut contraint, après un procès longuement instruit, à signer l'acte de son abdication, sous peine d'anathème (991). Gerbert fut choisi par les évêques et par le roi pour remplacer Arnoulphe. On ne sait comment expliquer la présence à ce concile d'un grand nombre d'évêques étrangers à la province de Reims, car on y vit, outre les évêques d'Autun, de Langres, de Mâcon, les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques d'Arras, d'Amiens et de Beauvais; il nous semble cependant que ce dut être un acte politique de Hugues-Capet. On a souvent accusé de faiblesse et d'hésitation le chef de la monarchie capétienne; on ne lui a peut-être pas assez tenu compte des invincibles difficultés qu'il eut à surmonter pour maintenir la couronne sur sa tête. Et cependant il y avait toute l'énergie d'une grande

(1) Saint-Basle était un célèbre monastère de bénédictins, situé près de la ville de Reims.

résolution dans ce projet de faire déposer Arnoulphe par un concile provincial, comme traître à son roi et parjure à son serment. Une entreprise contre un évêque était dangereuse ; mais il s'agissait pour Hugues-Capet de montrer sa force ; il n'hésita pas ; le concile de Reims est une preuve de la supériorité d'esprit du chef des Francs ; en s'entourant des évêques de plusieurs provinces, il s'attachait un plus grand nombre de partisans s'il réussissait, des témoins utiles pour l'avenir, et il donnait plus de solennité à cette assemblée qui devait décider, au nom de l'Église, entre le sang carlovingien et le premier des Capets !

992. Milon, de retour à Mâcon, s'efforça par une conduite ferme et impartiale d'étouffer le germe de discorde qui avait été semé dans le clergé et au sein du chapitre. Son zèle et sa prudence vinrent à bout de calmer les agitations, et, peu à peu, la tranquillité parut rétablie. Son esprit judicieux et son caractère conciliateur parvinrent à éteindre parmi ses chanoines des discussions de préséances, d'intérêts et de discipline, qui auraient pu devenir funestes à son diocèse. Il vécut toujours dans la plus parfaite intelligence avec le comte et la comtesse de Mâcon, qui eurent constamment pour le saint évêque le respect et la confiance que méritaient ses

hautes vertus. Milon travailla aussi à enrichir son Église, ainsi que l'attestent un grand nombre de chartes qui datent de son épiscopat, et qui constatent des transactions au profit de Saint-Vincent, dans une grande quantité de villages du Mâconnais et de la Bresse.

L'abbaye de Tournus avait des revenus médiocres, qui ne suffisaient plus à l'entretien des moines, dont le nombre allait toujours croissant. Imitant le généreux exemple d'Adon, l'un de ses prédécesseurs, le pieux évêque abandonna à l'abbaye de Saint-Philibert les dîmes de toutes les terres de Saint-Vincent situées sur le territoire de Tournus (994).

En 994, le grand abbé de Cluny mourut au monastère de Souvigny. Saint Mayeul avait quatre-vingt-huit ans, et, malgré cet âge avancé, il avait obéi à un désir du roi Hugues-Capet, en entreprenant le voyage de Paris, pour établir sa réforme au monastère de Saint-Denis. A peine arrivé au prieuré de Souvigny [1], le saint vieillard tomba malade. Sentant que sa fin approchait, il réunit autour de lui tous les religieux qui fondaient en larmes, les consola de sa mort et les pria de ne jamais oublier

(1) L'abbaye de Souvigny avait été donnée à l'ordre de Cluny, sous Bernon, par Adhémar, comte de Bourbonnais, qu'on suppose proche parent de Robert le Fort.

la règle; saint Mayeul, sur les instances des moines, leur donna l'absolution; puis, levant les yeux au ciel, et plein de joie, paraissant s'entretenir avec Dieu, il entra dans le repos éternel. Il avait gouverné l'ordre de Cluny 41 ans [1].

994. A la mort de saint Mayeul, saint Odilon, déjà revêtu du titre d'abbé, ainsi que nous l'avons vu, fut béni solennellement le jour de la Pentecôte (994), par Létald, archevêque de Besançon. Le chapitre et le clergé de Mâcon murmurèrent de ce que cette cérémonie n'avait pas été faite par Milon, en qualité d'évêque diocésain; mais les moines de Cluny n'avaient agi qu'en vertu des priviléges de leur ordre. Saint Odilon pria le Pape de les confirmer de nouveau, ce que Jean XV fit par une bulle qui défend à tous les évêques de remplir, dans le monastère de Cluny, aucune fonction épiscopale, sans y être invités par les moines. L'année suivante, Grégoire V, successeur à 24 ans du pape Jean XV, et neveu de l'empereur Othon III, permit, par une nouvelle bulle, aux profès du monastère de Cluny, de se faire conférer les ordres par tel évêque qu'ils voudraient choisir, autorisant aussi l'abbé à désigner l'évêque qu'il désirerait pour la cérémonie de sa bénédiction (996).

---

(1) Le roi Hugues-Capet vint à Souvigny assister à ses funérailles.

995. Milon était encore évêque de Mâcon lorsqu'eut lieu la déposition de Gerbert, archevêque de Reims, nommé par le concile de 991 après la déposition d'Arnoulphe. Gerbert, déposé pour avoir été institué archevêque contrairement aux canons, se défendit avec noblesse, et accepta sa disgrâce avec grandeur. C'est ce qu'attestent les actes des deux conciles, tenus successivement, à propos de cette importante affaire, à Mousson et à Reims (995). Le grand homme, qui s'appellera bientôt le pape Sylvestre II, se retira en Allemagne auprès de son élève, le roi de Germanie, depuis l'empereur Othon III, qui lui donna peu après l'archevêché de Ravenne.

Nous voici à l'année 996, qui fut fertile en événements remarquables. La mort du pape Jean XV, celle de Hugues-Capet, le couronnement du roi de Germanie comme Empereur d'Occident, sous le nom d'Othon III, en demeurent les plus mémorables. A Mâcon, la mort de l'évêque Milon fut aussi un événement considérable.

996. Le pieux prélat emporta des regrets unanimes. On vantait sa douceur, sa bienveillance, la rare impartialité de ses décisions, son érudition profonde et sa piété charitable. Milon mourut au mois de février 996.

Quelques historiens placent sur le siége de Mâcon, comme successeur du vénérable Milon, dont ils repor-

tent la mort à l'année 992, un prélat nommé Hugues de Fontanel, dont on aurait trouvé le nom dans l'ancien Obituaire; le célèbre Mabillon, et après lui l'abbé Fleury, auteur d'une histoire ecclésiastique, ont propagé cette erreur; ils ont fait assister cet évêque (Hugues) à l'élection de saint Odilon comme abbé de Cluny, qu'ils placent en 994, tandis qu'elle fut faite par saint Mayeul, lui-même, en 990, et que ce fut son installation solennelle qui eut lieu en 994; le nom de Hugues de Fontanel est ignoré de tous les autres historiens de ce temps, et si l'auteur des annales bénédictines en fait un évêque, ce ne peut être que par erreur. Le nom de Hugues de Fontanel a pu se trouver dans des actes de l'abbaye de Cluny, s'il s'est rencontré un moine de ce nom parmi les dignitaires de l'ordre. L'acte de renonciation de saint Mayeul au titre d'abbé de Cluny, qu'il transférait à saint Odilon, est signé par cent soixante-dix-sept moines de l'abbaye.

Enfin, la signature de l'évêque Milon, apposée sur des chartes postérieures à 992 et 994, prouve d'une manière irrécusable que Hugues de Fontanel, dont on reporte la mort à l'année 996, n'occupait pas le siége épiscopal de Mâcon.

LÉBALD II DE BRANCION,

XXXIIIe ÉVÊQUE.

L'année 996 fut, comme nous l'avons dit, célèbre par les événements mémorables qu'elle vit s'accomplir. En effet, à cette époque d'agitation et de discorde, le changement de souverains en France et en Allemagne, la mort du chef suprême de l'Église, ne pouvaient manquer d'avoir en Europe un profond retentissement. 996.

En France, le chef de la troisième race de nos rois, de cette branche capétienne, à qui demeurera toujours l'immortelle gloire d'avoir fait l'unité française, longue et laborieuse tâche dont l'accomplissement est l'origine de notre grandeur moderne, Hugues-Capet était mort après dix ans de luttes pour affermir son pouvoir incertain, et étendre sa domination qui ne dépassait guère

les limites de l'Ile de France. A la fin du X[e] siècle, la royauté était pour ainsi dire anéantie. Louis V avait, en apparence, emporté dans la tombe le sceptre et la couronne des Carlovingiens qui mouraient avec lui; en Bretagne, en Aquitaine, en Bourgogne et en Lorraine, le titre même de roi avait disparu, et les chefs de ces puissantes provinces se nommaient ducs, pour ne pas froisser l'irritable susceptibilité de leurs fiers vassaux. Seule entre toutes les provinces, l'Ile de France avait fait de son duc un Roi; ce fut pour la royauté le principe d'une existence nouvelle, ce fut la promesse de la résurrection; pour le moment, Hugues, Duc ou Roi de France, ne fut pas plus puissant que les autres possesseurs de grands fiefs. Comme eux, il fut soumis aux tyrannies de la féodalité; il dut assouvir ses exigences pour créer des soutiens à la royauté nouvelle; en un mot, la monarchie capétienne, à son origine, n'avait point d'existence qui lui fût propre; elle était tout entière absorbée par la société féodale.

Mais si Hugues-Capet fut un roi peu puissant par la force de son autorité et par l'étendue de son territoire, s'il fut, comme tous les suzerains de cette époque, obligé de compter avec ses vassaux et de les laisser grandir, en augmentant par ses dons leur richesse et

leur indépendance, faut-il accepter pour lui l'arrêt flétrissant des historiens du XI[e] siècle, qui le condamne, ainsi que son fils Robert, au mépris et à l'invalidité, et déclare qu'il n'a de Roi que le nom? L'habileté incontestable de Hugues-Capet pour se faire décerner la couronne ne permet pas de supposer qu'il ait été nul et inactif pour se maintenir sur le trône; disons plutôt que les débuts de la grande monarchie capétienne étaient condamnés à être modestes par la force des circonstances; que le règne de Hugues, ses actes de souverain, ses guerres de soldat, ses règlements d'administrateur, renfermés dans l'étroite enceinte de son petit royaume, n'ont eu au dehors aucun retentissement, et que nous ne saurions trop regretter l'obscurité dans laquelle l'histoire a laissé pour nous la physionomie du roi Hugues-Capet!

A ce monarque, arrêté par la mort au milieu de ses luttes persévérantes contre les révoltes féodales, avait succédé son fils Robert. De bonne heure associé à la dignité royale, pour aider son père à se maintenir sur le trône, le fils de Hugues-Capet s'était montré le même prince juste et pieux qu'on le vit plus tard, lorsque, par ses touchantes vertus privées et la douceur de son caractère de Roi, il mérita d'être appelé par l'histoire le Bon

Roi Robert. Passionné pour l'étude, mais ardent et chevaleresque, le jeune prince avait partagé sa vie entre la culture des sciences et les travaux de la guerre. On l'avait vu, aux côtés de son père, dans toutes les sanglantes expéditions contre les féodaux rebelles; et, parmi les disciples du grand Gerbert, nul ne fit plus d'honneur à ce maître célèbre que le fils du Roi de France. Nous aurons à reparler de ce monarque dont les vertus vraiment évangéliques furent un hommage rendu à l'influence renaissante de la foi dans les âmes.

996. Cluny, sous l'habile direction de saint Odilon, propageait sa grande et immortelle réforme avec une merveilleuse rapidité, et, selon l'expression de Raoul Glaber, « couvrait la terre d'armées innombrables de serviteurs de Dieu. » La renommée du monastère s'étendait dans toute l'Europe, et les princes les plus puissants recherchaient les conseils et l'amitié de saint Odilon. Ce grand homme devait être le fondateur d'une des plus consolantes fêtes de l'Église catholique, la Commémoration des morts, touchante invocation à la souveraine Clémence, hymne d'espoir que les Chrétiens font monter vers le ciel pour la rançon de ceux qui expient! C'est au sein de la célèbre abbaye que le clergé et le peuple de Mâcon rencontrèrent le successeur du

vénérable évêque Milon. Lébald, moine bénédictin, appartenait par sa naissance à la famille de Brancion. Il était né à Dijon, où le comte son père possédait de grands biens, et tenait le premier rang parmi les plus illustres maisons de la province. La comtesse Aremburge, mère de Lébald, restée veuve de bonne heure, consacra son fils au service de Dieu, et se voua elle-même au soin des pauvres. Elle éleva son enfant dans le mépris des richesses et des honneurs de la terre, et le confia tout jeune à l'illustre disciple de saint Mayeul, Guillaume, réformateur et 43e abbé du monastère de Saint-Bénigne de Dijon. Lébald, sous un maître aussi distingué, fit de rapides progrès dans la vertu et dans les sciences. Résolu de se vouer à la vie monastique, il fit don à l'abbaye de Saint-Bénigne des riches domaines qu'il possédait sur le territoire de Dijon. Le jeune moine, devenu célèbre par ses talents et sa piété, fut envoyé au monastère de Cluny, dans les dernières années de la vie de saint Mayeul, au moment où la renommée du grand saint Odilon se répandait déjà dans le monde. On ignore le motif qui conduisit à Cluny le disciple bien-aimé de l'abbé Guillaume, mais Lébald vivait depuis plusieurs années sous la direction d'Odilon, quand il fut appelé à gouverner l'Église de

996.

Mâcon, et contraint, malgré sa profonde humilité, d'accepter la dignité épiscopale (996). Renonçant à son goût pour le calme et l'obscurité du cloître, le pieux et modeste cénobite se consacra tout entier aux devoirs de l'épiscopat. Il travailla avec persévérance aux réformes commencées par Milon, son prédécesseur, dans le chapitre de Mâcon et parmi les membres du clergé dio- 997. césain. La question la plus grave était toujours, à Mâcon, le vif désir des membres du chapitre de se rendre indépendants, en secouant le joug de la vie commune. Le temps approchait où la séparation des moines et des chanoines de Saint-Vincent deviendrait d'une impérieuse nécessité, et serait provoquée par l'évêque lui-même. Mais à l'époque de Lébald, les anciens et respectables usages de la vieille Église de Mâcon devaient encore prévaloir, surtout sous l'autorité d'un évêque, moine lui-même. Le pieux prélat, dès son arrivée à Mâcon, montra tant de prudence, de sagesse et de fermeté, qu'il parvint à éteindre l'incendie qui menaçait de reprendre une nouvelle violence, et à faire rentrer tous les chanoines dans l'esprit de la règle et le respect de la discipline.

Après avoir donné les premiers temps de son administration à l'état moral de son chapitre, Lébald voulut

augmenter le bien-être matériel de ses chanoines pour récompenser leur soumission. Nous avons vu que la famille de Brancion possédait de grandes richesses. Lébald avait donné au monastère de Saint-Bénigne les biens qu'il tenait de son père, dans les environs de Dijon; mais il avait eu depuis en héritage, du chef de sa mère, des terres considérables dans le Mâconnais, et, quoique bien réduite par les dons réitérés que sa vertueuse mère n'avait cessé de faire, la fortune de Lébald était encore importante. Le saint évêque, avec un désintéressement admirable, fit don au chapitre d'un domaine de grande valeur situé à Viré, consistant en plusieurs moulins, vignes, terres, prairies et forêts. Ce riche présent demeura plusieurs siècles dans la possession du chapitre; plus tard, par suite d'échange, la belle terre de Viré rentra dans l'apanage privé des évêques de Mâcon.

997.

Pendant son épiscopat, Lébald passa un grand nombre d'actes d'acquisitions, d'échanges ou de donations au profit de la cathédrale de Saint-Vincent. Le *Cartulaire* contient une multitude de chartes dues à la vigilance dévouée de Lébald pour les intérêts de son Église, et donne à l'honneur de ce prélat un témoignage aussi éclatant qu'incontestable de la respectueuse sympathie

qui s'était attachée à son nom, et de la confiance qu'inspiraient à tout le diocèse ses vertus exemplaires et ses talents comme administrateur. Par ses soins, le chapitre et la cathédrale augmentèrent considérablement leurs possessions. Indépendamment de Viré, ils acquirent des revenus importants à Epinay, à Marlieux-en-Dombes, à Salornay, à Bey, au diocèse de Lyon, à Fuissé, Igé, Flacé, Sancé, Quintaine, Cray (dans les environs de Cluny), Chardonnay, Malchus (au village d'Hurigny), Bissy-la-Mâconnaise, et dans un grand nombre d'autres villages du diocèse de Mâcon et des diocèses voisins, ainsi que le constatent les nombreuses chartes du *Cartulaire*, qu'il serait superflu de citer ici. Enfin, les vingt-deux années de l'habile administration du pieux Lébald furent pour l'église de Saint-Vincent une ère de prospérité, de calme et de bien-être.

1000. Cependant, l'an mil était arrivé, et, ainsi que nous l'avons expliqué, la terreur de la fin du monde avait jeté dans les âmes un sentiment d'invincible effroi, qui s'éteignit peu à peu lorsqu'on vit le terme fatal se passer sans qu'aucun événement extraordinaire fût venu justifier les sinistres prophéties des légendes populaires. Mais le sentiment de croyance et de foi, qui commença à cette époque la grande expiation du genre humain par

la fondation de nos magnifiques cathédrales, fut en même temps le mobile du triomphe de l'esprit monastique. Quelle retraite plus sûre et plus sainte que le cloître pouvait-on trouver contre les douleurs qui tourmentaient le monde? Les déchirements et les angoisses de la société ne faisaient-ils pas aspirer aux solitudes calmes et recueillies des monastères? Le monde, tout empreint de la pensée du repentir, avait besoin de prières; on courait s'agenouiller dans la retraite. La méditation et la solitude correspondaient aux désespoirs de la vie!

Ainsi s'explique la prodigieuse influence que les saints réformateurs de l'ordre monastique conquirent alors sur la société, mélange confus de bien et de mal, ère étrange qui enfanta, à côté des plus sublimes vertus, les plus épouvantables désordres, mais que dominaient cependant encore le sentiment du remords et le besoin de la prière. La réforme monastique de saint Mayeul, si glorieusement continuée par saint Odilon, resserra l'union intime des moines avec la papauté, et sauva le monde en le jetant aux bras de l'Église!

Sylvestre II occupait la chaire de saint Pierre quand s'éteignit le Xe siècle au milieu de l'angoisse universelle. La sérénité de ce grand homme, monté glorieusement, après tant d'épreuves, au rang le plus élevé que pût

atteindre un homme, rassurait peu à peu les Chrétiens de Rome et d'Italie, et ramenait le calme et la paix dans les cœurs. Gerbert, au-dessus des terreurs qui faisaient défaillir les peuples, inaccessible à la crainte, dont le garantissaient la sincérité de sa foi et la hauteur de son intelligence, poursuivait l'accomplissement du noble mandat de la Papauté : la conquête de la dictature du monde. C'est une erreur vulgaire de chercher dans l'ambition personnelle des Papes la cause première de ce pouvoir sans bornes qu'ils arrivèrent à exercer sur la société; la tendance universelle vers la piété, le besoin qui poussait la génération aux pèlerinages ou à la vie monastique, les deux grandes issues pour les âmes paisibles ou fiévreuses; ces causes, dues aux tristesses de cette époque, devaient grandir l'influence morale du catholicisme, et avec elle la souveraine puissance des Papes. Enfin, pour expliquer l'énergie du mouvement religieux sur les peuples, qu'on rapproche l'an mil, avec son caractère religieux et sombre, son indicible tremblement en face de la mort, de l'immense accroissement conquis par la puissance des Papes, on comprendra comment le Souverain Pontife devint le chef naturel d'une société qui mettait toutes ses forces à la disposition du catholicisme.

Gerbert, le premier Pape né en France, fut un des Pontifes les plus fermes et les plus décidés ; on le vit, à la tête de quelques soldats romains, comprimer les révoltés de Tibur et de Césenne ; le premier des successeurs de saint Pierre, Sylvestre II conçut la pensée de la délivrance de Jérusalem. Avec la seconde vue du génie, ce grand homme comprenait tout ce qu'il y avait de fort et de purifiant dans une croisade, énergique expiation des crimes du monde, baptême sanglant, dévouement réparateur, qui devaient aller droit au cœur de Dieu et mériter sa clémence!

1003.

La lettre de Gerbert à l'Église universelle est d'une merveilleuse éloquence ; c'est le chef-d'œuvre de ce Pontife, qui fut l'homme de la renommée et qui fit retentir l'universalité catholique de la grandeur de son génie. Il nous paraît utile de rapporter ici ce monument de la science épistolaire au XI[e] siècle. Voici comment l'a traduit D. Bouquet : « L'Église qui est à Jérusalem, » à l'Église universelle qui commande aux sceptres des » Royaumes : Comme tu jouis d'une santé vigoureuse, » épouse immaculée du Seigneur, dont je me confesse » être un membre, j'ai le plus grand espoir de pouvoir, » par toi, relever ma tête presque entièrement brisée. » Pourrais-je avoir de toi quelque défiance, toi, la

Gerb. Ep. 28. — D. Bouquet, 2-10

» maîtresse des choses, si tu me reconnais pour tienne?
» Ce fameux désastre dont j'ai été frappé, est-il quel-
» qu'un des tiens qui doive le regarder comme ne
» l'intéressant pas, et le dédaigner comme la dernière
» des choses? Quoique je sois abattue maintenant,
» l'univers a eu cependant en moi sa partie la meil-
» leure. C'est à moi les oracles des prophètes, les
» monuments des patriarches; c'est d'ici que sortirent
» les éclatantes lumières du monde, les apôtres; c'est
» d'ici que l'univers a reçu la foi du Christ, c'est chez
» moi qu'il a trouvé son Rédempteur. Car, encore que,
» selon la divinité, il soit partout, c'est ici toutefois que,
» selon l'humanité, il est né, il a souffert, il a été
» enseveli, il a été élevé dans les cieux. Mais comme le
» prophète a dit : Son sépulcre sera glorieux ; les païens
» détruisant les Lieux Saints, le démon cherche à le
» rendre sans gloire. En avant donc, soldat du Christ,
» sois le porte-étendard et le compagnon de bataille; et,
» ce que tu ne peux pas par les armes, fais-le par le
» secours du conseil et des richesses. Qu'est-ce que
» tu donnes, et à qui le donnes-tu? Tu donnes peu de
» beaucoup, et tu le donnes à celui qui t'a donné gra-
» tuitement tout ce que tu as, et qui cependant ne le
» reçoit pas gratuitement; mais il le multiplie ici bas,

» et le récompense dans l'avenir. Par moi, il te bénit,
» afin que tu profites par tes largesses, et il remet les
» péchés, afin que tu vives et règnes avec lui. »

Tel est le programme de l'Europe chrétienne à l'encontre du mahométisme, programme politique émané d'un Pape français; programme à l'exécution duquel l'Europe, la France surtout, n'ont cessé et ne cessent encore de travailler, tantôt par la persuasion, tantôt par les armes, tantôt par les négociations diplomatiques.

1003.

Pendant qu'à Rome Sylvestre II mourait avec l'immortel honneur d'avoir, le premier, attaché son nom à la glorieuse entreprise de la délivrance du Saint Sépulcre, à l'accomplissement de laquelle il ne put que préluder, en France, le règne du pieux Robert était l'apogée de l'anarchie féodale. Les grands feudataires du royaume, plus forts que le Roi leur suzerain, se livraient entre eux à des luttes sanglantes, que la royauté, impuissante encore, essayait vainement de réprimer, et que la croisade seule allait pouvoir éteindre, en portant sur un autre centre d'idées l'humeur belliqueuse des féodaux de cette époque. Henri le Grand, frère de Hugues-Capet, devenu duc de Bourgogne à l'avénement de son frère au trône de France, était

mort sans enfants légitimes, laissant, pour se disputer ses vastes états, un fils naturel nommé Eudes, et le duc de Lombardie, Othon-Guillaume, fils du premier lit de sa femme Gerberge. Mais Robert, roi de France, neveu de Henri, prétendit être le seul et légitime héritier du duché de Bourgogne, en qualité de fils aîné de Hugues-Capet, et de plus proche parent du duc. La mort d'Henri le Grand devint donc le signal d'une guerre acharnée, que dix années de luttes désastreuses purent à peine terminer au profit de Robert, qui donna à son second fils, Henri, depuis roi de France, le titre de duc de Bourgogne.

1008. A Mâcon, le comte Guillaume, qui suivait de loin les événements politiques, mais sans y prendre une part active, avait conservé pour l'évêque Lébald les sentiments de respect et d'affection qu'il avait eus pour son prédécesseur, Milon. Ce prince mourut en 1008, laissant le comté de Mâcon et la baronnie de Vinzelles à son fils Othon. L'année suivante, Othon épousa la princesse Elisabeth, fille de Humbert Ier, comte de Maurienne (1009). Nous avons vu qu'en 998 saint Odilon, du consentement du Souverain Pontife, avait institué à Cluny, et dans toutes les maisons de l'Ordre, une fête spéciale en l'honneur des défunts. Cette fête, appelée la

Commémoration des morts, fut fixée par saint Odilon au lendemain de la fête de tous les saints. Cette institution passa bientôt des monastères de l'ordre de Cluny dans les diocèses voisins, puis dans toute l'Église catholique. Lébald, de Mâcon, fut le premier évêque qui ordonna la célébration dans son Église de cette fête touchante, qui a bien incontestablement pris naissance dans le diocèse de Mâcon. Vers cette époque, Bérard, comte et seigneur de Beaujeu, voulut laisser un témoignage durable des sentiments de piété qu'il professait pour la Mère de Dieu. Il fonda dans la ville de Beaujeu, à la grande joie du saint évêque Lébald, une église collégiale et un prieuré séculier, dédiés à la Sainte Vierge sous le nom de Notre-Dame de Beaujeu. Ce prieuré, richement doté par les libéralités du pieux seigneur, acquit en peu d'années une grande célébrité, et nous verrons un saint évêque de Mâcon choisi dans le chapitre de la collégiale de Beaujeu.

1015.

En 1015, l'empereur saint Henri, venant d'Italie et retournant en Allemagne, passa par Mâcon, se rendant à Cluny pour visiter saint Odilon, avec lequel il était uni par les liens de la plus étroite affection. L'Empereur fut reçu par Lébald avec toute la solennité que méritaient son rang et son caractère; il prodigua les marques de

son amitié au pieux évêque, et laissa à la cathédrale de Saint-Vincent de riches présents en souvenir de son passage. L'Empereur voulut que Lébald l'accompagnât dans sa visite à Cluny. Saint Meinwerc, évêque de Paderborn, parent de l'Empereur, était du voyage; il fut si touché de ce que lui dit Lébald, sur la règle et la vie exemplaire des moines bénédictins, si édifié de ce qu'il vit à Cluny, qu'il demanda à saint Odilon quelques-uns de ses moines, afin de fonder un monastère dans sa ville épiscopale. Odilon, transporté de joie de voir ainsi rayonner chez les nations étrangères la gloire de cet institut bénédictin, auquel il avait consacré sa vie, entra avec empressement dans les vues du saint évêque saxon. Douze moines de Cluny, sous la conduite d'un prieur, furent mis à la disposition de Meinwerc, qui fonda, près de Paderborn, un monastère devenu célèbre dans la suite. Le pieux Empereur Henri profita de sa visite à l'abbaye de Cluny pour se faire affilier à la communauté, qu'il gratifia du don de terres considérables en Alsace. Il laissa à l'église du monastère sa couronne, son sceptre, son globe, présent du Pape à son couronnement, ses ornements impériaux, et un grand crucifix; le tout en or, et du poids de cent livres.

1015.

1018.

Cependant Lébald sentait renaître en lui un désir invincible de reprendre l'état monastique. Il n'avait quitté Cluny que par soumission à la volonté d'Odilon, et il aspirait au moment de revenir à la vie du cloître. Il supplia le saint abbé de lui rendre sa cellule de moine, et de le traiter comme le plus humble de ses religieux. Odilon résista longtemps; mais vaincu par les prières du pieux évêque, il lui accorda enfin sa demande. Ce fut en 1018 que le modeste Lébald, après avoir résigné ses fonctions épiscopales au milieu de son clergé et de son peuple en larmes, retourna s'ensevelir dans la solitude de Cluny. Il y vécut environ trois années; modèle de toutes les vertus monastiques, et mourut saintement vers 1021. Il fut enterré à Cluny, dans la chapelle de Saint-Benoit.

GAUSLIN DE VIENNE,

XXXIVe ÉVÊQUE.

On croit qu'avant de se retirer au monastère de Cluny, Lébald avait désigné au choix du clergé et du peuple de Mâcon, comme son successeur, Gauslin, de la maison de Vienne, allié aux comtes de Mâcon. On ignore quelles fonctions remplissait ce prélat pendant l'épiscopat de Lébald; mais l'éloge que font de sa piété, de son caractère et de sa science, les mémoires de cette époque si mal connue, donne lieu de penser que Gauslin était un membre distingué du clergé de Mâcon, et comptait parmi les dignitaires de la cathédrale. 1018.

A peine installé sur le siége épiscopal, le nouvel évêque fut invité à faire la consécration de l'abbaye de Tournus; l'ancienne église ayant été entièrement con- 1019.

sumée par un incendie, l'abbé du monastère, le vénérable Bernier, l'avait fait reconstruire avec une grande magnificence, telle qu'on l'admire encore de nos jours. La présence de Geoffroy, évêque de Chalon, de Hugues, évêque d'Auxerre et comte de Chalon, assistant l'évêque de Mâcon, ajouta à la solennité de cette dédicace, dont la charte commémorative, signée des trois prélats, a été conservée.

1020. L'année suivante, le feu consuma presque entièrement l'église de Saint-Pierre hors les murs, ainsi que le monastère et l'hôpital; les religieux furent obligés de se disperser; le service divin fut interrompu, et les malades et les infirmes transportés à grand'peine chez les habitants du voisinage. Le monastère, enseveli sous ses ruines, ne présentait plus à l'œil attristé que des décombres noircis! Cependant, les tombeaux avaient été épargnés par le fléau; les flammes avaient respecté la tombe vénérée de saint Gérard; Gauslin, frappé de cette marque spéciale de la protection divine, voulut rétablir à la même place le monastère ruiné, rebâtir l'église, et rendre aux malades leur asile. Le zèle du prélat vint à bout de cette pénible tâche; le monastère fut reconstruit, et l'abbé Ranulphe mis à la tête des religieux rentrés en possession de leur demeure. Afin de réparer

les pertes que l'abbaye avait subies dans ce dernier désastre, Gauslin réunit au monastère l'église paroissiale de Saint-Pierre dans la ville. C'est de cette époque (1020) que date le droit de patronage et le titre de curé primitif, que possédèrent toujours les chanoines de Saint-Pierre de Mâcon, priviléges qui ne furent ni supprimés, ni interrompus depuis le XIe siècle, mais au contraire maintenus et confirmés par les bulles pontificales du pape Adrien, en 1115, du pape Jules, en 1178, et par les bulles d'union et de sécularisation du chapitre de Saint-Pierre.

1020. Le zèle de Gauslin pour son Église ne se ralentissait pas. En 960, sous Maimbod, la cathédrale de Saint-Vincent avait été complétement détruite par un incendie, et, quoique reconstruite par les évêques ses successeurs, la noble basilique n'était pas achevée encore; un plancher de bois remplaçait les voûtes écroulées depuis soixante années! Gauslin se mit à l'œuvre, et termina en peu de temps la voûte de la grande nef. A Romenay, la vieille église de Saint-Pierre, prête à s'écrouler de vétusté, vit un nouvel édifice s'élever à côté de ses murs démantelés par les soins et des propres deniers du dévoué prélat.

1025. Mais si Gauslin de Vienne s'appliquait avec ardeur à

cicatriser les blessures matérielles de son Église, il ne manifestait pas moins d'énergie à défendre ses priviléges et à maintenir l'indépendance de l'épiscopat.

La Papauté, bien que marchant à grands pas vers l'indépendance spirituelle et temporelle, subissait encore, malgré elle, les influences de la féodalité; le joug des empereurs d'Allemagne avait pesé lourdement sur le Pontificat suprême, pendant le IX[e] et le X[e] siècle. A la veille de briser ses chaînes, la Papauté, recueillie en elle-même, rassemblant ses forces pour la lutte gigantesque dont allait sortir victorieuse la monarchie universelle de l'Église, laissait les évêques, en France surtout, s'appuyer sur les traditions respectables de la primitive Église. Ils régnaient sur les peuples et par la plénitude de leurs attributions religieuses, et par une immense influence sur les choses civiles. Le pouvoir moral et modérateur de l'épiscopat, abri tutélaire des faibles contre les violences militaires, avait plus d'une fois fait paraître, au sein des déchirements politiques, la prépondérance de la houlette épiscopale sur l'épée du guerrier féodal.

L'autorité de l'évêque, en matière canonique, paraissait sans bornes. L'épiscopat était la véritable, presque la seule puissance des provinces ecclésiastiques; les

synodes, les conciles venaient souvent fortifier l'influence des évêques. Un usage à peu près général soumettait les monastères de chaque diocèse au droit commun ecclésiastique ; ils étaient par là-même sous le gouvernement de l'évêque. Ces courtes réflexions feront comprendre pourquoi l'évêque de Mâcon, voyant croître en réputation, en possessions territoriales, en développements de toute nature les moines de Cluny, voulut les maintenir sous la juridiction épiscopale. Le monastère mâconnais n'était-il pas soumis à la loi générale qui régissait les autres abbayes? L'évêque de Mâcon ne jouissait-il pas des mêmes prérogatives que les autres évêques ses collègues? Le fondateur de Cluny, le duc Guillaume, avait-il pu par sa seule volonté enlever à la suprématie épiscopale cette abbaye puissante dont le prestige éclipsait déjà le pouvoir moral de l'évêque? Cette grave contestation allait s'élever.

1025.

Pour se conformer aux volontés testamentaires du duc d'Aquitaine, les Souverains Pontifes avaient successivement accordé à l'abbaye de Cluny des bulles d'exemption. L'abbé, ne pouvant remplir les fonctions réservées aux évêques, selon le droit canonique, était libre de choisir, pour l'accomplissement de ces cérémonies, tel évêque qu'il préférait, sans en référer à

l'autorité diocésaine. C'est ainsi qu'on voit figurer à Cluny, pour la consécration des abbés et l'ordination des moines, les archevêques de Lyon, de Vienne ou de Besançon, et les évêques d'Autun ou de Chalon, sur le territoire épiscopal de l'évêque de Mâcon.

De nombreuses chartes conservées dans le Cartulaire de Cluny attestent qu'à différentes époques, plus de quarante Papes confirmèrent ou étendirent les priviléges ecclésiastiques de l'abbaye. L'évêque de Mâcon ne pouvait rien entreprendre contre les immunités de Cluny, sous peine d'excommunication. Il ne pouvait pénétrer dans l'abbaye sans l'autorisation de l'abbé, et il devait frapper d'excommunication tout individu qui troublerait l'indépendance des moines. L'interdit lancé par l'évêque sur un sujet de l'abbaye, prêtre ou laïque, était nul de plein droit.

Mais l'épiscopat allait résister aux bulles pontificales, car les priviléges de Cluny s'étaient peu à peu étendus aux monastères des autres diocèses, et les évêques se préparaient à revendiquer la souveraineté spirituelle sur les monastères de leurs territoires. En 1025, Gauslin de Vienne dénonça à Burchard, archevêque de Lyon, son métropolitain, les abbé et religieux de Cluny, qui, dit un historien du temps, *troublaient l'état mis*

en l'Eglise dès sa naissance, pour s'exempter de la juridiction ordinaire de leur diocésain. Les moines de Cluny avaient, en effet, prié l'archevêque de Vienne, sans la permission de l'évêque de Mâcon, de venir conférer les ordres à un certain nombre de moines de l'abbaye. L'archevêque de Lyon assigna l'affaire au concile provincial d'Anse (1025). Là, sous la présidence du prélat métropolitain, et en présence de dix autres évêques, savoir : Burchard, de Vienne; Amizon, de Tarentaise; Helmuin, d'Autun; Geoffroy, de Chalon; Hugues, comte de Chalon et évêque d'Auxerre; Guigon, de Valence; Humbert, de Grenoble; Ambald, d'Uzès; Anselme, d'Aoste, et Urard, de Maurienne, réunis dans l'église de Saint-Romain d'Anse, Gauslin de Mâcon se plaignit de l'usurpation de ses droits d'évêque par l'archevêque de Vienne. Burchard invoqua, pour sa justification, le saint abbé de Cluny lui-même, présent au concile avec quelques dignitaires de l'abbaye. Odilon exhiba aux Pères du concile les bulles pontificales qui déclaraient les moines de Cluny exempts de toute juridiction épiscopale, en quelque lieu qu'ils pussent se trouver, et leur donnaient pouvoir de choisir tel évêque qu'il leur plairait, pour faire les consécrations et ordinations dans leur monastère. Les Pères du

concile d'Anse, après avoir entendu les explications de saint Odilon, rendirent ce décret célèbre : Que, suivant les conciles de Chalcédoine et d'autres documents authentiques, il est ordonné qu'en toute contrée, les abbés et les moines soient soumis à leur propre évêque ; qu'il est défendu à tous évêques de consacrer ou de conférer les ordres sans permission expresse. Les lettres d'exemptions furent déclarées non valables, comme contraires aux saints décrets. Burchard, convaincu par ces raisons et cette sentence, demanda pardon en plein concile à Gauslin, et s'engagea, à titre de réparation, à envoyer pendant toute sa vie, à l'évêque de Mâcon, chaque année, au temps du Carême, autant d'huile d'olive qu'il lui en faudrait pour faire le saint chrême [1].

Cart. S. V., ch. 518.

Nous avons rapporté cet événement remarquable du pontificat de Gauslin de Vienne, avec la stricte impartialité qui doit caractériser l'histoire vraiment consciencieuse. Loin de nous la pensée de faire suivre notre récit d'explications louangeuses, de commentaires plus ou moins critiques. Nous ne croyons pas que des questions religieuses de cette importance aient à gagner quelque chose dans les dissertations qu'elles pourraient provoquer de nos jours. Il nous suffit de constater des

(1) L'archevêque de Vienne se nommait Burchard.

incidents qui, dans ces temps reculés de l'histoire du moyen âge, indiquent le rapport direct de l'institut monastique avec la situation respective de la monarchie pontificale, de l'épiscopat et de la royauté.

Le concile d'Anse fut le dernier événement remarquable de l'épiscopat de Gauslin de Vienne. D'après les titres originaux conservés à Cluny, saint Odilon se pourvut devant le pape Jean XIX, successeur de Benoît VIII, contre le décret du concile d'Anse. Le Souverain Pontife écrivit trois lettres : la première au roi de France, Robert; la seconde à Burchard, archevêque de Lyon, qui passait pour soutenir les priviléges de l'abbaye, et enfin la troisième à Gauslin, de Mâcon, pour lui reprocher sa conduite. Nous ne trouvons pas dans les mémoires du temps que Gauslin ait cherché, depuis les arrêts du concile d'Anse, à exercer la moindre juridiction sur le monastère de Cluny.

Gauslin de Vienne, après douze années d'épiscopat, se retira à Cluny, auprès de saint Odilon, dont il était devenu l'ami depuis la grande affaire du concile d'Anse (1030). Il reçut l'habit de bénédictin des mains du grand réformateur, et mourut dans la pratique de toutes les vertus religieuses, le 8 juillet 1032.

1030.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE 1er VOLUME.

Pages.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.